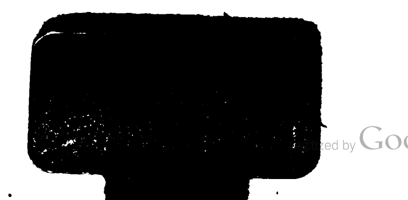




CALVIN

SA VIE, SON ŒUVRE ET SES ÉCRITS

SAINT DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

CALVIN

SA VIE

SON ŒUVRE ET SES ÉCRITS

PAR

FÉLIX BUNGENER



PARIS
J. CHERBULIEZ
10, rue de la Monnaie

AMSTERDAM
VAN BAKKENES
Derrière le Palais

GENÈVE. — J. CHERBULIEZ

1862

LIVRE PREMIER

LIVRE PREMIER

(1509-1536)

SOMMAIRE

Introduction. — Calvin devant l'histoire.

I. Son enfance. — Son père. — Sa mère. — Premiers succès. — Un chapelain de douze ans. — II. La peste à Noyon. — Départ pour Paris. — Calomnies à ce sujet.

III. Paris. — Mathurin Cordier, le régent. — Où en étaient, à cette époque, l'écolier et le maître? — Peu de détails conservés. — Luther; Calvin. — Premières rigueurs contre les protestants de France. — Que pensait-il de ces rigueurs?

IV. Développement moral. — Développement littéraire. — Calvin et la langue française. — Voyage à Noyon. — Retour à Paris.

V. Il quitte la théologie pour le Droit. — Orléans. — Succès dans sa nouvelle carrière. — Bourges. — Alciat et le Droit romain. — Calvin attiré, subjugué. — VI. Retours vers la théologie. — Wolmar. — Comment la Bible était alors une nouveauté pour tous. — Encore Luther et Calvin. — Étude comparée de leurs progrès vers l'Évangile, et du travail intérieur qui les fit ce qu'ils ont été.

VII. Calvin voudrait se taire encore, mais on vient à lui de toutes parts. — Ses prédications à Paris.

VIII. Il débute, comme auteur, par un Commentaire sur Sénèque. — Étonnement. — Avait-il un but caché? — *Tolérance* est une notion moderne, inconnue alors. — Le livre est de pure érudition, tribut

---

L'histoire ne doit pas être un plaidoyer; dès qu'elle en a l'air, on se défie.

C'est donc une tâche ingrate que celle de raconter la vie d'un homme dont les hautes qualités ont été souvent méconnues, les fautes souvent exagérées, et dont l'histoire, en outre, est liée à celle d'une cause qu'on défend et qu'on aime. Comment paraître impartial? Comment se promettre même de l'être toujours et en tout?

Nous espérons cependant l'avoir été. Si ce livre est un plaidoyer, il l'est comme le sera toujours

un travail consciencieux sur un sujet longtemps défiguré par l'ignorance ou par le mensonge. Ce n'est pas notre faute s'il est devenu presque impossible d'écrire sur Calvin sans se poser en avocat de Calvin.

Mais qu'on n'appréhende pas de trouver ici une apothéose. « *Il y a un seul bon : c'est Dieu.* » Nous le savons ; nous ne l'oublierons pas. Mais si Calvin fut un homme, il n'en fut pas moins un grand homme, ou, mieux encore, un grand serviteur de Dieu, et nous protesterons contre l'étrange empressement avec lequel aujourd'hui l'abandonnent, le renient, tant de gens à qui la simple justice, à défaut de reconnaissance, ordonnerait d'être ses amis. Entre l'apothéose, que nous ne voulons pour personne, et cet abandon si empressé, si complet, il y a place au moins pour une étude sérieuse, digne de la cause et de l'homme.

C'est cette étude que nous avons entreprise. Nous l'adressons à tous les amis de Calvin, y compris ceux qui ne le sont pas, mais qui pourraient l'être et devraient l'être ; nous l'adressons également à tous ceux de ses ennemis qui n'en sont pas encore venus à ne pas vouloir connaître celui qu'on leur a appris à haïr.

I

Jean Calvin naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son grand-père habitait encore la petite ville de Pont-l'Évêque, d'où la famille était originaire; il était tonnelier. Son père, Gérard Chauvin [1], établi à Noyon, était devenu notaire apostolique, procureur fiscal du comté, promoteur du chapitre et secrétaire de l'évêque, fonctions, à ce qu'il paraît, plus honorables que lucratives, surtout pour un homme chargé d'une nombreuse famille. Gérard était bien vu de la noblesse, du clergé, et, en particulier, de l'évêque, Charles de Hangest.

Sa femme, Jeanne Lefranc, de Cambray, accoutuma de bonne heure à tous les exercices de la piété romaine ce fils destiné à l'Église. Une vocation sérieuse se dessinait chez lui. Le père, qui avait peut-être songé plus aux avantages tem-

[1] Ou Cauvin. *Calvin* est le latin *Calvinus*, traduction de *Chauvin;* on s'habitua de bonne heure à ne plus donner au réformateur, même en français, que le nom sous lequel il avait publié son premier livre, écrit en latin. Il eut souvent aussi, soit pour sa propre sûreté, soit pour ne pas compromettre ses amis, à se cacher sous d'autres noms, *Alcuin*, anagramme de Calvin, *Lucianus*, anagramme de Calvinus, *Charles d'Espeville, Jean de Bonneville*, etc.

porels qu'aux dispositions intérieures, voulut au moins que rien ne manquât, du côté de l'instruction, au futur prêtre, et, qui sait? au futur évêque ou au futur cardinal. Les succès précoces de l'enfant justifiaient ces rêves ambitieux du père. Placé au collége dit *des Capettes*, il se montrait « de bon esprit, d'une promptitude naturelle à concevoir, et inventif en l'étude des lettres humaines [1]. » Mais le collége, ce n'était pas assez ; Gérard voulait pour son fils une éducation plus soignée, et, comme on dirait aujourd'hui, plus aristocratique. Il demanda donc pour lui au seigneur de Mommor, parent de l'évêque, la faveur de partager les leçons qu'un précepteur habile donnait aux fils du gentilhomme. Cette faveur fut accordée, et Calvin, en reconnaissance, dédia plus tard son premier ouvrage à un de ses nobles condisciples, Claude, abbé de Saint-Éloi. La dédicace nous le montre conservant avec bonheur le souvenir des soins et des égards dont il avait été l'objet. Quant aux dangers qu'aurait pu avoir pour bien d'autres ce séjour dans une maison opulente, son naturel sérieux l'en sauva. La sévérité de son père contribuait aussi à le maintenir plutôt timide, craintif, compression fatale à cer-

[1] Desmay, docteur de Sorbonne, auteur de *Remarques* sur la vie de Calvin.

taines âmes, mais utile à d'autres, et féconde, pour elles, en éléments d'audace et d'énergie.

Calvin fut donc « nourri en la compagnie des enfants de la maison de Mommor, aux dépens toutefois de son père [1]. » — Or, son père trouvait la dépense forte, et il demanda à l'évêque, pour l'enfant de douze ans, une petite charge qui se trouvait vacante, celle de chapelain à la chapelle dite *la Gésine.*

Une demande de ce genre n'avait alors rien d'insolite ; il y avait longtemps qu'on ne se faisait aucun scrupule de conférer les charges de l'Église, même les plus hautes, à des jeunes gens, à des enfants. Plusieurs conciles avaient inutilement condamné cet abus ; le concile de Trente allait essayer de nouveau, et, grâce à la Réformation, réussir mieux, quoique imparfaitement encore. Mais, au commencement du xvie siècle, l'abus régnait dans toute sa force. On vit en France un cardinal de seize ans, Odet de Châtillon [2] ; en Portugal, on en avait vu un de huit ans, et le pape Léon X, qui le nomma, avait été lui-même, à cinq ans, archevêque d'Aix.

L'évêque de Noyon accueillit donc favorable-

[1] Bèze. *Vie de Calvin.*

[2] Frère de l'amiral de Coligny. Il embrassa la Réforme en 1561.



ment la demande, justifiée d'ailleurs par les services que paraissait devoir rendre à l'Église un serviteur si bien doué. Les ennemis de Calvin n'ont pas manqué, là-dessus, de l'accuser d'ingratitude. Abandonner et condamner l'Église, n'était-ce pas déchirer le sein qui l'avait nourri? — Vaines déclamations. Vouloir que la conscience et la raison d'un homme soient à tout jamais enchainées par un bienfait reçu à douze ans, c'est nier la raison, la conscience, ou demander, sous le nom de gratitude, une éternelle hypocrisie. Calvin, d'ailleurs, une fois décidé à quitter l'Église romaine, renonça volontairement à tout ce qu'il tenait d'elle. Que peut-on demander de plus?

Peu de jours après sa nomination (mai 1521), le jeune chapelain reçut la tonsure. Il la reçut avec émotion, avec foi, et, quoique cette cérémonie ne constituât pas un engagement irrévocable, l'engagement, dans son cœur, était complet. Il se remit à l'étude avec un redoublement d'ardeur. Deux années lui virent faire encore de grands progrès, et son père ne désirait plus qu'une chose : l'envoyer en quelque université où il trouvât des maîtres dignes de lui.

II

Sur ces entrefaites, la peste vint affliger Noyon; Gérard pensait avec effroi au danger que pouvait courir ce fils, l'espoir de sa vie. Aussi, apprenant que les jeunes Mommor allaient partir pour Paris et continuer là leurs études, il se hâta de demander au chapitre, pour le jeune chapelain, la permission « d'aller où bon lui sembleroit durant la peste, » sans renoncer au petit revenu de la chapelle. L'autorisation fut accordée. C'était en août 1523.

Pourquoi faut-il que nous nous heurtions, encore ici, à des accusations dont il serait impossible de ne rien dire?

On a montré Calvin se dérobant lâchement, par frayeur de la peste, à ses devoirs de chapelain. — Ce chapelain était un enfant de quatorze ans, à qui son titre n'imposait et ne pouvait imposer ni devoirs ni fonctions quelconques.

On a fait pis : on a voulu que la vraie cause du départ de Calvin ait été une condamnation infamante, châtiment de vices honteux, abominables. Sans l'intervention de l'évêque, il eût été brûlé.

La peine du feu fut commuée en celle des verges et du fer chaud.

Quand cette tradition n'aurait contre elle que son invraisemblance, elle serait déjà à rejeter. Où a-t-on jamais vu punir de cette manière un vicieux de quatorze ans? Et si Calvin a été ce vicieux, comment se fait-il qu'on ait attendu sa mort pour le dire? Plusieurs de ses parents, à Noyon, changèrent de nom, pour n'avoir plus rien de commun avec l'hérésiarque. Une haine pareille eût-elle gardé le silence sur ce trait honteux de sa jeunesse, et n'y eût-il pas eu, par toute l'Europe, des bouches pour le répéter? N'eût-il pas suffi du soupçon même pour frapper d'impuissance, d'impossibilité, ce rôle de législateur moral si hautement revendiqué par Calvin à Genève?

Voilà ce qu'on pourrait dire; mais ce serait superflu. La clef de toute l'affaire est dans un livre publié dès 1633, les *Annales de l'Église de Noyon*, par Jacques Le Vasseur, chanoine de cette Église. Ardent ennemi de Calvin, calomniateur en maint endroit, mais d'autant plus digne, ici, d'être cru, c'est lui qui nous apprend que ces détails scandaleux concernent un autre Jean Cauvin, chapelain aussi, mais « qui mourut, dit-il, bon catholique, » après avoir été vicaire en diverses paroisses, et, en dernier lieu, à Trachy-le-Val.

Ainsi, la base tombe, et l'invraisemblance fait place à la plus complète fausseté. Nous renvoyons, pour les détails, à la *Défense de Calvin*, par Drelincourt; nous y renvoyons également pour toutes les calomnies auxquelles nous ne jugerons pas à propos de nous arrêter.

III

Il était donc, à son départ de Noyon, l'enfant que nous avons peint; le sérieux de son père et la piété de sa mère faisaient le fond de ce caractère un peu triste, mais déjà fortement trempé, qu'il allait jeter au milieu des bruyantes écoles de Paris.

Il descendit chez un oncle, Richard Cauvin, serrurier; peu de jours après, il entrait au collége de la Marche. Là professait un homme vers lequel il se sentit aussitôt attiré, le régent Mathurin Cordier, que l'écolier de 1523 devait appeler plus tard à diriger le collége de Genève. Cordier était un de ces hommes rares qu'une vaste érudition n'empêche pas d'aimer l'enfance et de s'en faire aimer. L'enseignement, d'ailleurs, n'avait pas cette régularité moderne qui fait de chaque classe un échelon strictement défini, où chaque professeur est

enfermé dans son programme. On parlait de tout à propos de tout, méthode souvent fâcheuse, mais heureuse aussi quelquefois. Cordier excellait donc à profiter d'un enseignement élémentaire pour initier ses élèves aux questions de littérature, de philosophie et d'histoire ; on sentait partout, avec la science, une âme élevée, un cœur droit. Aussi Calvin se plut-il, dans tous les temps, à reconnaître ce qu'il devait à son vieux régent de la Marche. En lui dédiant son Commentaire sur la première épître aux Thessaloniciens, il attribue aux leçons de Cordier tout ce qu'il a pu faire de progrès dans des études plus relevées; et si la postérité, dit-il, doit retirer quelque fruit de ses ouvrages, il veut qu'elle sache bien que c'est en partie à Cordier qu'elle en est redevable.

Cordier exerça-t-il directement quelque influence sur les idées religieuses de l'écolier de Noyon? — Pour répondre à cette question, il faudrait savoir où Cordier en était lui-même, et nous ne le savons pas. Zélé protestant en 1538, il est peu probable qu'il fût resté étranger jusqu'en 1523 ou 1524 à un mouvement déjà puissant, et puissant surtout, jusque-là, dans le monde intelligent et lettré. Peut-être ne savait-il guère lui-même ce qui se passait dans sa tête, dans son cœur, pas plus que l'écolier ne pouvait compren-

dre la portée des germes déposés dans sa tête à lui, dans son cœur, par la parole du maître. Lancés, bientôt après, dans les plus redoutables luttes, les hommes de cette époque n'ont pas eu le temps ni probablement la pensée de se replier sur eux-mêmes pour étudier leur propre histoire; ils n'ont du moins pas songé que cette étude intime pût avoir, plus tard, quelque intérêt, et, s'ils l'ont faite, ils l'ont gardée pour eux. Luther seul est moins réservé, bien que ne songeant pas davantage à nous donner une analyse exacte, complète, de ce qui s'était passé en lui; sa verve naïve et causeuse lui a fait semer çà et là des traits qu'on a pu coordonner, et qui ont fini par former un tableau vivant de sa jeunesse, de ses luttes, de ses transformations. Ces traits, dans les écrits de Calvin, sont rares; même dans la fameuse préface de son Commentaire sur les Psaumes, où il résume sa vie, il se contente de nous dire qu'il a été d'abord « plus attaché que personne aux superstitions papales, » et que Dieu lui a fait la grâce de l'en détacher. Point de dates, point de détails, et, partout ailleurs, moins encore; on pourrait ne pas se douter qu'il a commencé par être de ceux qu'il attaque maintenant. Homme d'autorité, il parle comme s'il eût toujours été le même; il semble croire qu'il l'a toujours été, et peut-être, au fond,

le croit-il, car il a besoin de le croire : la pensée qu'il ait pu changer une fois, qu'il ait eu à changer pour arriver à l'Évangile, l'importunerait, semble-t-il, et l'humilierait. Ce sentiment est un des secrets de sa force. Luther entraîne comme homme, et parce que vous, homme, vous vous reconnaissez en lui; Calvin entraîne comme maître et parce qu'il n'a rien de vos faiblesses, ou, du moins, n'en laisse rien voir.

On aimerait savoir aussi quelque chose de l'impression que produisaient sur lui les rigueurs déjà déployées, à Paris, contre les *luthériens*, car ce mot était encore le seul qu'on employât. Il put voir brûler, sur la place de Grève, ce pauvre Jacques Pavanne, protestant à Meaux, catholique ensuite, par faiblesse, dans les prisons de Paris, ramené, par le remords, à la foi évangélique, heureux de la confesser, heureux de mourir pour elle, et premier martyr de la Réforme à Paris. Il put aussi voir brûler, au Parvis Notre-Dame, ce bon ermite que l'Évangile était allé chercher dans la forêt de Livry, et qui, un beau jour, s'était trouvé protestant, hérétique, brûlable, tout en croyant n'être devenu que plus charitable et plus chrétien. Que pensait Calvin de ces supplices? Hélas! la suite ne devait que trop montrer qu'il n'y puisa pas l'horreur des répressions de ce genre. Mais un fait reste

et c'est le seul que nous ayons à noter pour le moment : Calvin vit ces supplices, et Calvin allait, peu après, les affronter ; c'est à la lueur des bûchers qu'il entra résolûment dans la voie où il pouvait, à chaque pas, en rencontrer un pour lui-même. N'oublions pas, quand nous jugerons l'homme, cette terrible et impitoyable éducation que lui donnait son siècle.

IV

Mais tandis que l'intolérance romaine, terrible contre l'hérésie, laissait en paix tous les scandales de l'Église et de la cour, la sévérité de la morale préludait, chez Calvin, à la sévérité de la doctrine ; l'écolier de seize ans annonçait l'homme qui commencerait toujours par exiger de lui-même ce qu'il prétendrait exiger des autres. Les jeux de ses condisciples n'avaient pour lui nul attrait; leurs légèretés ou leurs folies trouvaient en lui un sévère censeur, tellement que, s'il faut en croire l'auteur des *Annales de Noyon*, ils l'avaient surnommé l'*Accusatif.* Mais rien n'indique qu'il y eût là, de leur part, un reproche; ils se

vengeaient, en écoliers, par une plaisanterie, mais ce n'était qu'un hommage de plus à l'ascendant de ce grave condisciple dont le visage pâle, le regard sévère et perçant, leur imposait autant et plus que la robe des maîtres. Écoutons encore un de ses ennemis. « Sous un corps sec et atténué, il faisoit montre déjà d'un esprit vert et vigoureux, prompt aux reparts, hardi aux attaques, grand jeûneur, soit qu'il le fît pour sa santé et pour arrêter les fumées de la migraine qui l'assiégeoit continuellement, soit pour avoir l'esprit plus à délivre, afin d'écrire, étudier et améliorer sa mémoire. Il parloit peu. Ce n'étoient que propos sérieux et qui portoient coup ; jamais parmi les compagnies, et toujours retiré [1]. » — Tout cela, nous en convenons, n'a pas le charme de l'aventureuse et poétique jeunesse de Luther. Mais n'y a-t-il qu'une poésie au monde? Et n'en est-ce pas une aussi que cette poursuite opiniâtre du bon, du vrai, à travers l'âge des plaisirs, des illusions et des désordres?

Il poursuivait aussi le beau, non dans les arts, il est vrai, mais dans la littérature antique, et déjà, dirait-on, avec une vue nette de l'usage qu'il aurait un jour à en faire. Cicéron fut son homme,

[1] Florimond de Ræmond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle.*

et, tout en se réservant d'être un jour plus nerveux que lui, il sentit que c'était le plus *français* des anciens, le meilleur maître à suivre pour qui voudrait se faire écouter en France. Montaigne aussi l'a senti, mais plus tard ; il trouva la langue française déjà dotée par Calvin de tout ce que Calvin avait emprunté à Cicéron, exactitude, sagesse, harmonie pour l'oreille, harmonie pour l'esprit. L'écolier de seize ans ne demandait probablement encore à Cicéron que ce beau latin qu'on admira dans ses premiers ouvrages ; mais on allait bientôt s'apercevoir qu'étudier ainsi le latin c'était étudier ou plutôt créer le français. Quand une langue est arrivée au point où la nôtre était alors, tout homme de génie est enrôlé, le sachant ou non, parmi les ouvriers qui y travaillent. Calvin fut le grand ouvrier de cette moitié du siècle, et c'est une gloire dont Bossuet s'est plû à lui confirmer la possession. « Luther, dit-il, triomphoit de vive voix ; mais la plume de Calvin étoit plus correcte... Ils excelloient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays. » Le XVIe siècle lui avait déjà rendu, sur ce point, pleine justice, même par des bouches ennemies. « Calvin, dit Étienne Pasquier, estoit homme bien escrivant... auquel nostre langue est grandement redevable. » — « Nul homme de ceux qui l'ont devancé, dit

Ræmond, ne l'a devancé à bien escrire, et peu, depuis, ont approché cette beauté et facilité de langage qu'il avoit. » Mais nous aurons à revenir là-dessus.

Le collége de Montaigu, où il entra ensuite, lui offrit des leçons tout autres. Là professait, en mauvais latin scolastique, un espagnol invinciblement attaché à Aristote, et, par Aristote, au catholicisme tel qu'Aristote l'avait fait. Mais si la foi et le latin du maître plaisaient peu au nouvel élève, la dialectique devait plaire à cet esprit rigide, et il y fit de grands progrès.

Cependant le chapitre de Noyon avait sommé plusieurs fois le jeune chapelain de venir occuper sa place ; sommations de pure forme, car rien n'était plus ordinaire que d'étudier dans les universités, comme lui, avec les revenus d'un bénéfice. Aussi son père n'eut-il aucune peine, sur le bruit de ses succès, à obtenir pour lui la cure de Marteville, qu'il échangea, deux ans après, contre celle de Pont-l'Évêque, berceau, avons-nous dit, de la famille. « Ainsi donnait-on les brebis à garder au loup, » nous dit Desmay. C'était en 1529. Bèze affirme que Calvin, avant de quitter la France, prêcha quelquefois à Pont-l'Évêque ; c'était la seule fonction qu'il pût remplir, n'étant encore que tonsuré. Mais Bèze ne précise pas l'époque,

et nous avons, dans toute cette période de la vie de Calvin, peu de dates certaines. Une lettre de lui à son ami Du Chemin, d'Orléans, nous apprend qu'il fit un voyage à Noyon, en mai 1528, pour voir une dernière fois son père, gravement malade. Il dit, dans cette lettre, que la maladie se prolonge, mais sans aucun espoir de guérison; nous ignorons cependant si Gérard Cauvin mourut alors, ou si sa vie, comme l'ont pensé quelques auteurs, se prolongea encore deux ou trois ans. Calvin, en tout cas, ne recueillit pas son dernier soupir, car Bèze nous apprend que la nouvelle de sa mort trouva son fils à Bourges. La conséquence en fut un nouveau voyage à Noyon, et c'est peut-être alors que les paroissiens de Calvin le virent monter en chaire. Sa mère était morte auparavant, mais nous ignorons à quelle époque.

Que prêcha-t-il aux gens de Pont-l'Évêque? Où en était, à ce moment, le grand mouvement intérieur qui s'opérait en lui? — Revenons un peu en arrière, et essayons de nous en rendre compte.

V

Il poursuivait paisiblement, à Paris, ses études théologiques, lorsqu'il reçut de son père l'ordre de les abandonner. «Mon père, nous dit-il[1], considérant que la science des lois communément enrichit ceux qui la suivent, cette espérance lui fit changer d'avis. Cela fut cause qu'il me retira de l'étude de la philosophie, et que je fus mis à apprendre les lois, auxquelles combien que je m'efforçasse de m'employer fidèlement pour obéir à mon père, Dieu toutefois, par sa providence secrète, me fit finalement tourner bride d'un autre côté.» Ce résumé rapide aurait besoin d'être complété par des détails. Il paraît que Calvin ne fut d'abord pas fâché d'avoir à quitter la théologie, telle du moins qu'elle s'enseignait dans les écoles d'alors, et on a cru pouvoir attribuer ce changement de goûts aux relations qu'il aurait eues, vers cette époque, avec Robert Olivetan, son compatriote et son parent. Olivetan, qui allait avoir l'honneur d'être un des premiers à prêcher la

[1] Préface du Comm. sur les Psaumes.

Réforme à Genève, fut aussi, paraît-il, un des premiers à qui Calvin l'entendit prêcher ouvertement. Mais Calvin n'était pas homme à se passionner du premier coup ; il fallait que l'idée nouvelle s'élaborât lentement dans son esprit, si prompt, cependant, mais dominé par le besoin d'une conviction logique, logiquement inébranlable. Calvin ne pouvait accepter le renversement du romanisme avant de se sentir en possession d'une doctrine régulière, complète, prête à remplacer l'autre. Flotter était contraire à sa nature, et nous admettrons volontiers qu'il aimât mieux renoncer à la théologie que de rester théologien avec des doutes dans l'esprit et des vides dans le cœur.

Il partit donc pour Orléans. Là professait un jurisconsulte habile, *aigu*, comme on disait alors ; c'était Pierre de l'Étoile, qui fut plus tard président au parlement de Paris. Les succès de Calvin dans cette nouvelle carrière nous sont attestés, comme ses succès d'écolier, par Ræmond. Il se distinguait, nous dit cet historien, par « un esprit actif et une forte mémoire, avec une grande dextérité et promptitude à recueillir les leçons et les propos qui sortoient de la bouche de ses maîtres, qu'il couchoit après par écrit avec une merveilleuse facilité et beauté de langage, faisant paroître à tous coups plusieurs saillies et boutades

d'un bel esprit. » — « Au bout d'un an, on ne le tenoit déjà plus, nous dit Bèze, pour écolier, mais pour enseigneur. » Plusieurs fois, en effet, il fut chargé de suppléer les maîtres, et sa place semblait marquée parmi les sommités du Droit. Dieu en avait décidé autrement.

Nous ignorons quels progrès le séjour d'Orléans lui vit faire vers les vérités évangéliques. Selon Desmay, qui évidemment se trompe, c'est dans cette ville qu'il fut « premièrement subverti de la foi par un jacobin apostat, allemand de nation. » Selon Ræmond, ce fut à Bourges, plus tard, qu' « il prit le goût de l'hérésie. » — Le *goût de l'hérésie* était partout, ce qui veut dire qu'il y avait partout des aspirations vers l'Évangile, partout des hommes chez qui ces aspirations commençaient à se formuler. Calvin trouva-t-il, à Orléans, un homme qui pût l'aider à formuler les siennes? C'est possible; mais ailleurs seulement, à Bourges, l'attendait celui qui devait lui ouvrir définitivement la voie.

Ce ne fut pourtant pas pour l'aller chercher, cet homme, qu'il se rendit à Bourges; un autre l'y attirait, Alciati, le célèbre jurisconsulte milanais, probablement un de ceux que Gérard Cauvin avait en vue lorsqu'il parlait de la gloire et des richesses auxquelles le Droit pouvait conduire.

Appelé par François Ier, Alciati, désormais *Alciat*, avait été reçu avec des honneurs presque royaux. Douze cents écus d'or, somme énorme pour le temps, étaient son salaire à Bourges, et, dans une lettre au chancelier Duprat : « Le roi, disaient les échevins de la ville, a bien placé les douze cents écus qu'il octroie à messire Alciat, car jamais la ville n'a été si brillante et si heureuse. » Voilà l'homme qu'allait chercher Calvin, et son attente fut dépassée. Alciat savait le Droit romain comme peut-être aucun Romain ne l'avait jamais su, et, de plus, enfant de la Renaissance italienne, il portait dans l'aride champ des lois ce poétique enthousiasme dont sa patrie l'avait nourri. Calvin, que la poésie seule eût probablement laissé froid, fut subjugué par ce curieux mélange. On le vit enthousiaste et du professeur et de la science, mais enthousiaste à sa manière, c'est-à-dire en consumant au travail toute l'ardeur allumée en son âme. Il veillait, nous dit Bèze, jusqu'à minuit, heure extraordinairement tardive en ces temps d'habitudes matinales, et le matin, « étant éveillé, il se tenoit encore quelque temps dans son lit, remémorant et ruminant ce qu'il avoit appris le soir. » Alciat remarquait, au pied de sa chaire, ce regard profond fixé sur lui, ce sourire que l'admiration pouvait seule arracher au grave jeune homme, et, comme

à Orléans, on put le croire irrévocablement conquis à la science qui avait pour lui de tels charmes.

VI

Mais Calvin, distrait un moment, avait recommencé à soupirer après une science plus sérieuse encore que celle des lois humaines, et cette autre science avait, à Bourges, un représentant éminent. Melchior Wolmar, appelé aussi par François Ier, enseignait ostensiblement le grec d'Homère, de Démosthène et de Sophocle, et, moins publiquement, quoique sans se cacher beaucoup, le grec d'un autre livre tout autrement important et puissant. Il l'avait connu, ce livre, en Allemagne ; il l'avait vu, dans les mains de Luther, changer la foi du pays. Là, disait-il, était la réponse à tous les problèmes, le remède à tous les abus ; là était le repos pour toutes les âmes travaillées, celles des savants comme du peuple.

On a nié, de nos jours, que la Bible pût être, à cette époque, une si grande nouveauté. On a montré qu'elle existait, imprimée, avant la Réformation, et en Allemagne et en France ; on a cru réfuter par là tout ce que disaient les protestants

sur l'oubli dans lequel elle était tombée, ou sur le soin que l'Église avait mis à la cacher.

Les preuves qu'on apporte, fussent-elles toutes exactes, tomberaient toutes devant un fait, lequel ne peut pas être contesté : c'est que docteurs et peuples furent surpris, profondément surpris, lorsqu'ils ouvrirent la Bible et se mirent à l'étudier. Que les uns, comme Luther, ne l'eussent précédemment jamais lue, jamais vue, et que les autres, comme Calvin, eussent eu peut-êt r occasion de la voir et de la lire,—qu'importe? Les uns comme les autres, sous l'influence d'un même travail intérieur, ils se sentirent, avec ce livre, dans un monde nouveau, et, chacun selon son génie, ils se mirent à en fouiller les trésors longtemps ignorés. Luther, homme d'imagination, cœur chaud, pousse un cri à chaque découverte, et chacun de ces cris est répété par des millions de voix; Calvin, plus calme, ne parlera au monde qu'après avoir tout découvert, tout classé. Luther baise la Bible à chaque réponse qu'elle fait aux questions de son âme; Calvin lui demandera un système, et, mieux le système se dessinera devant ses yeux, mieux la Bible sera, pour lui, la Parole de Dieu, la vérité, la source de toute vérité. Il ne veut pas, comme Luther, attaquer le catholicisme sur un point, puis sur un autre, à mesure que ses études lui en four-

tre

niront l'occasion ; il veut ne renverser l'édifice que lorsqu'il aura sous sa main, taillées, numérotées, toutes les pierres de l'édifice futur. Mais, comme à Luther, comme à tous ceux qui, dans ce siècle, avaient ouvert ou devaient ouvrir la Bible, la Bible lui était une révélation aussi nouvelle que si la terre l'eût vue alors pour la première fois.

Cette révélation que son âme avait pressentie, que son esprit avait cherchée, il s'agissait maintenant d'en prendre possession. Calvin se mit donc à l'œuvre avec toute l'ardeur que réclamait un tel travail. Ses autres études ne lui laissant encore que peu de temps, il prit sur son sommeil celui de lire les Saints Livres. Tantôt il en demandait le sens aux commentateurs de tous les siècles ; tantôt, laissant là les travaux des hommes, il se plaçait face à face avec les pages inspirées, et ce n'était probablement pas alors qu'il avait le plus de peine à en pénétrer le sens. Mais il s'effrayait de ce tête-à-tête avec la pensée divine, et plus d'une fois, comme Luther, il entendit cette voix intérieure qui disait au réformateur allemand : « Serais-tu seul sage ? seul habile ? Peux-tu raisonnablement te figurer que c'est l'Église qui s'est trompée, et que c'est toi qui vois clair ? » A cette voix se joignait celle de la timidité, de la paresse. « Ne valait-il pas mieux renoncer à ces investigations, rester

dans le vieux courant, croire ou paraître croire comme tout le monde? Pourquoi se jeter dans ces tourments, au risque de n'y gagner que la persécution? » Calvin n'était pas de ceux pour qui le péril a des charmes, et qui y voient un argument en faveur de la cause à embrasser. Cette idée chevaleresque n'était pas et ne fut jamais la sienne. Non-seulement il était trop logicien pour qu'une circonstance extérieure, accessoire, lui dictât son avis sur le fond des choses, mais, nous dit-il, de sa nature, il était « timide, mou au danger [1]; » triste aveu chez qui aurait cédé à cette faiblesse naturelle, noble aveu chez qui n'y céda jamais. Calvin ne l'écouta donc pas, cette voix qui conseillait le silence, le repos, et, s'il n'entra dans la carrière qu'après examen, par raison, par devoir, par conscience, sa marche n'y fut pas moins ferme que s'il s'y était jeté par un enthousiaste entraînement. Quant à cette autre voix qui essayait de lui faire peur de son audace, il l'écouta encore moins. Les erreurs du catholicisme lui étaient trop bien démontrées pour qu'il craignît sérieusement d'être téméraire, devant Dieu, en les frappant au nom de l'Évangile; quant à l'être devant les hommes, il s'en inquiétait peu. Une seule chose, à ses yeux,

[1] Préface sur les Psaumes.

était à respecter dans ce monde : la vérité. Aucun respect, aucun égard d'aucun genre ne lui paraissait dû à ce qui n'était pas elle. On a aujourd'hui d'autres maximes, et ces maximes ont certainement du bon ; elles se lient à d'incontestables progrès dans la charité, dans une juste et chrétienne défiance de soi-même. Mais elles se lient aussi, et trop souvent, à des faiblesses et à des lâchetés que Calvin ne connut jamais.

Connut-il ces luttes plus intimes dont l'âme de Luther avait été le théâtre?

Ce qui l'amena, Luther, à douter du catholicisme, ce fut le sentiment du péché, l'impossibilité de trouver la paix dans les expiations que lui indiquait l'Église. Il chercha et se tourmenta jusqu'à ce qu'il eût trouvé, et ce fut là, pour lui, la révélation par excellence, le grand jet lumineux qui lui éclaira tout l'Évangile. Calvin, sur ce point, n'eut pas à chercher ; Olivetan peut-être et certainement Wolmar lui dirent ce qu'avait trouvé Luther, et la justification par la foi lui fut de bonne heure indiquée comme la solution du grand problème. Mais, connaître la solution, c'était peu : il fallait qu'elle devînt vraie *pour lui*, pour son âme ; qu'il la comprît et l'acceptât comme doit être compris et accepté tout ce qui est de foi, sous peine de n'être jamais qu'une formule. C'est sur ce terrain qu'eut

lieu la lutte, et c'est à cela que se rapportent, selon toute apparence, les détails un peu vagues que le réformateur nous a laissés sur l'état de son âme à cette époque. « J'étois, dit-il, bien éloigné d'avoir ma conscience en tranquillité certaine. Toutes les fois que je descendois en moi ou que j'élevois mon cœur à Dieu, une si extrême horreur me surprenoit qu'il n'y avoit purifications ni satisfactions qui m'en pussent guérir. Et tant plus je me considérois de près, tant plus rudes aiguillons pressoient ma conscience, tellement qu'il ne me demeuroit autre confort, sinon de me tromper moi-même en m'oubliant. » Mais Dieu eut pitié de lui : « Dieu, quoique je fusse si obstinément adonné aux superstitions papales qu'il étoit bien malaisé qu'on me pût tirer de ce bourbier si profond, dompta et rangea mon cœur à docilité par une conversion subite. » Cette *docilité*, d'après les détails qui précèdent, ce fut évidemment l'abandon définitif de l'idée romaine du salut par les œuvres, par les pratiques, idée toujours chère au vieil homme, et l'acceptation définitive, toujours pénible au vieil homme, du salut par la seule foi en Jésus-Christ. L'Évangile lui apparaissant alors dans toute sa clarté comme dans toute sa grandeur, sa vocation fut décidée ; le théologien avait définitivement repris le pas sur le jurisconsulte. « Ayant donc reçu

quelque goût et connaissance de la vraie piété, je fus incontinent enflammé d'un si grand désir de profiter, qu'encore que je ne quittasse pas tout à fait les autres études, je m'y employois plus mollement. »

VII

Mais ses amis n'avaient pas attendu la fin de ce long travail intérieur pour le forcer de leur prêcher, à eux, ces choses qu'il étudiait encore avec hésitation et en tremblant. Ils avaient instinctivement confiance en lui, en son génie, et, de même qu'on l'avait vu, simple écolier, s'asseoir quelquefois dans la chaire des jurisconsultes d'Orléans, on l'érigeait, malgré lui, en professeur de cette autre science qui a pour champ le ciel, l'âme humaine et l'éternité. « Avant que l'an passât, nous dit-il, tous ceux qui témoignoient quelque désir de la pure doctrine se rangeoient vers moi pour apprendre, bien que je ne fisse quasi que commencer moi-même. » Il en était *tout ébahi*, d'autant, ajoute-t-il, « qu'étant d'un naturel un peu sauvage et honteux, j'ai toujours aimé repos et tranquillité. Je commençai donc à chercher quelque ca-

chette et moyen de me retirer des gens; mais tant s'en faut que je vinsse à bout de mon désir, qu'au contraire toutes retraites et lieux à l'écart m'étoient comme écoles publiques. » Et il raconte ensuite comment, malgré tout son désir d'être inconnu, Dieu l'a tellement « promené et fait tournoyer» qu'il ne lui a laissé de repos « en lieu quelconque, » jusqu'à ce que, malgré son naturel tout autre, il l'ait « produit en lumière et fait venir en jeu, comme on dit. »

Ces détails se rapportent soit à la fin de son séjour à Bourges, soit à son séjour à Paris, où il se rendit ensuite. Ici encore, impossibilité de donner des dates précises. Une lettre écrite par lui de Paris est datée de juillet 1529. C'est à Paris que nous le voyons encore en 1532, et tout paraît indiquer qu'il y passa ces trois années, sinon entières, du moins en grande partie. A cette époque, nous le voyons logé chez un marchand, Étienne de la Forge, « dont la mémoire doit être bénite entre les fidèles comme d'un saint martyr de Christ[1]. » Étienne de la Forge, en effet, périt en 1535, victime de son zèle pour la Réformation, et probablement aussi de son amitié pour le réformateur. C'est chez lui que Calvin commença à tenir des

[1] Calvin. *Contre les Libertins*, ch. IV.



assemblées, secrètes d'abord, puis presque publiques. Des gens de toute condition venaient grossir sa petite Église, que la persécution pouvait, en un jour, noyer dans le sang. Il avait, quant à lui, accepté enfin sa tâche ; il paraissait s'y consacrer tout entier.

VIII

Ce ne fut donc pas sans surprise qu'on lui vit publier, en cette même année 1532, un livre totalement en dehors des questions brûlantes du moment, — son Commentaire sur le *De Clementiâ* de Sénèque. Plusieurs de ses historiens n'ont pas pu se résigner à cette espèce de parenthèse ; ils ont voulu que le but caché de l'ouvrage fût de porter François Ier à se montrer moins rigoureux envers les protestants, et on a fait de grands efforts pour trouver, dans le livre, des traces de cette intention. Or, l'auteur, dans ses lettres les plus intimes, ne dit rien de semblable ; rien non plus de semblable dans ses ouvrages postérieurs, où il aurait eu tant d'occasions de rappeler le vrai sens de celui-là. Cette intention, d'ailleurs, s'il l'avait eue, ce n'est pas sous cette forme qu'il l'au-

rait laissé entrevoir; on lui prête une idée qui n'était pas de son siècle, et dont il était plus loin que personne. Demander *clémence* à un roi pour les amis de la Réforme, c'eût été, à ses yeux, demander clémence et pitié pour la vérité, pour l'Évangile, et accorder à ce roi une autorité sur Dieu même. Les hommes du XVI[e] siècle n'ont jamais demandé la *tolérance*, dans le sens plus moderne de ce mot, et c'est un fait qu'on oublie trop quand on les accuse si haut de ne pas l'avoir accordée eux-mêmes lorsqu'ils avaient la force en main. Jamais ils n'ont dit aux puissants : « Tolérez-nous, nous considérant, si bon vous semble, comme des gens égarés, et nous laissant, par indulgence, en paix. » Ils disaient : « Nous sommes les représentants de la vérité ; nous sommes la vérité. » Leurs droits, pour eux, c'étaient ceux de la vérité elle-même, et on ne demande pas de *tolérer* la vérité. Tout cela était peu philosophique, assurément, et peu humble ; mais c'était au moins courageux, et l'humilité qui leur manquait n'est trop souvent que celle des gens de petite foi. La Réforme, en un mot, ne savait offrir aux puissants que deux alternatives : se soumettre à elle, ou l'écraser.

Le Commentaire sur Sénèque est donc un livre de pure érudition, mais un des meilleurs de l'é-

poque, un peu lourd quant au fond, élégant et noble dans la forme. Calvin a le bon esprit d'imiter peu cet auteur qu'il suit pourtant pas à pas, et, tout en louant le style d'un écrivain de la décadence, il continue, pour son compte, à s'inspirer de ceux du bon temps. On donna de grands éloges à sa latinité; on admira sa science. Cette science était cependant encore plutôt celle de la génération qui finissait, science d'emprunt, plus riche de citations que d'expériences, plus fière de recueillir que de créer. Le futur novateur ne veut encore, dirait-on, que payer son écot dans la société un peu caduque des lettrés de la Renaissance, vieux romains et vieux grecs sortis un moment du tombeau pour voir éclore un nouveau monde. L'auteur choisi par lui est, il est vrai, l'austère Sénèque, « Sénèque, nous dit Bèze, dont les sentiments vigoureux avoient du rapport avec les mœurs de Calvin, et qu'il a toujours lu avec plaisir ; » mais si le choix est du stoïcien, le commentaire n'en est pas moins du lettré, sérieux, mais fleuri, savant, mais de cette science dont Calvin allait mieux que personne faire sentir la vanité. Quoi qu'il en soit, ce livre ne devait pas être perdu pour l'œuvre future de Calvin. La réputation du lettré allait aider aux premiers succès du réformateur.

Mais le livre, en attendant, lui procurait plus de gloire que de profit; ses lettres de cette époque nous révèlent la peine qu'il avait eue à trouver de quoi l'imprimer, et, ensuite, ses inquiétudes au sujet de la vente. « Le sort en est jeté, écrit-il à un de ses amis, François Daniel. Mon Commentaire a paru, mais à mes frais, et cela m'a coûté plus d'argent que tu ne pourrais croire. » Il espère rentrer dans ses avances; ses vœux ne vont pas au delà. Furent-ils exaucés? Nous l'ignorons. Ce qui est sûr, c'est que ses ouvrages, malgré l'énorme débit qu'ils eurent plus tard, ne l'enrichirent pas. Il laissa, en mourant, trois cents écus, le quart de ce que le roi de France donnait par année à Alciat.

Ce fut pourtant au milieu de cette gêne qu'il prit la résolution de résigner la cure et la chapellenie dont les revenus le faisaient vivre. Ses ennemis n'ont jamais dit ni pu dire qu'il y eût été contraint; c'est de son plein gré qu'il renonça à être nourri plus longtemps par l'Église qu'il ne voulait plus servir. Lui reprochera-t-on de n'y avoir pas renoncé plus tôt? Ce serait juger les faits d'alors sur les faits postérieurs, et voir la situation beaucoup plus nette qu'elle ne pouvait l'être encore. Les hommes du mouvement ne songeaient pas à sortir de l'Église, mais à la transformer; il n'y avait donc pour eux, au début, nulle obligation de con-

science à quitter les positions qu'ils occupaient dans son sein. Pourquoi Calvin aurait-il renoncé, dès le premier jour, à retourner une fois, comme curé, dans sa paroisse de Pont-l'Évêque, et à y prêcher, comme curé, ce qu'il prêchait à Paris sans titre officiel? N'avait-on pas vu, en Allemagne et en Suisse, des curés rester comme ministres dans leurs paroisses converties?

En attendant, Calvin venait de vendre sa part de l'héritage paternel, soit pour payer l'imprimeur, soit pour pouvoir emporter avec lui, dans les tempêtes qu'il ne prévoyait que trop, toute sa modeste fortune.

IX

L'orage, en effet, grossissait, et Calvin le bravait de plus en plus ouvertement. L'homme d'action avait succédé à l'homme d'étude, sans que celui-ci, toutefois, eût abdiqué; c'est « au milieu de ses livres, » nous dit Pasquier, que Calvin se montrait « d'une nature remuante le plus possible pour l'avancement de sa secte. » Un lien de plus en plus fort s'établissait entre lui et ceux que sa parole avait gagnés. « Nous vîmes quelquefois, ajoute

Pasquier, nos prisons regorger de pauvres gens abusés, lesquels sans entre-cesse il exhortoit, consoloit, confirmoit par lettres, et ne manquoit de messagers auxquels les portes étoient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geôliers apportassent au contraire. C'est par ces procédures qu'il gagna pied à pied une partie de notre France. » Voilà, dans la bouche d'un ennemi, un assez bel éloge. Calvin n'a pas, comme Luther, la glorieuse chance d'ébranler d'un coup de vastes contrées : c'est *pied à pied* qu'il conquiert une partie de la France, et, pour commencer, une partie de Paris. Les grands ne s'ébranlant pas encore, il se consacrera aux petits. On a souvent dit que le mouvement, en France, partit d'en haut et ne fut pas populaire, au moins dans ses débuts. Cela n'est pas. Un certain mouvement partait en effet d'en haut, témoin Marguerite de Valois, la sœur du roi ; mais un autre mouvement, parti d'en bas, allait à la rencontre, et c'est à le fortifier, à le diriger, celui-là, que Calvin travaillait alors à Paris. Il avait compris que toute Église, comme tout État qui veut vivre, doit être fondée sur le peuple. De là cet obscur et infatigable dévouement, soutenu par le succès, sanctifié par le péril.

Il n'avait cependant pas renoncé aux conquêtes plus éclatantes, et, parmi les gens *abusés* par sa

parole, comme dit Pasquier, se trouvait le recteur de l'Université, Nicolas Cop. Cop avait un discours à prononcer, selon l'usage, à l'octave de la Saint-Martin; il pria Calvin de le lui écrire, et Calvin « lui bâtit, dit Bèze [1], une oraison tout autre que la coutume n'étoit. » — Tout autre, en effet, car le mérite des œuvres y était fort maltraité, et la justification par la foi s'y trouvait nettement prêchée. La Sorbonne s'émut; le parlement s'empara de l'affaire; Cop, informé qu'il allait être arrêté, s'enfuit à Bâle. Mais on savait, on soupçonnait, du moins, le véritable auteur de la harangue; on fut heureux d'avoir enfin une occasion de l'arrêter. Averti à temps, « il s'échappa, à ce que raconte Desmay, par une fenêtre, se sauva dans le faubourg Saint-Victor, au logis d'un vigneron, et changea là ses habits.» Pendant ce temps, le fameux lieutenant-criminel, Jean Morin, fouillait ses papiers, qui trahirent les noms de plusieurs de ses adhérents. La plupart, comme lui, dûrent s'enfuir.

Il se retira d'abord dans le château du seigneur d'Hazeville, près de Mantes, puis en Saintonge auprès d'un chanoine d'Angoulême, Louis du Tillet, partisan secret de la Réforme; enfin, il alla où étaient déjà beaucoup de ceux que la persécu-

[1] *Histoire Ecclésiastique.*

tion avait chassés de Paris, d'Orléans et de Meaux. Marguerite, reine de Navarre, avait sa cour à Nérac, et c'est là qu'elle leur donnait asile.

Marguerite de Valois, sœur de François Ier, est une des figures les plus intéressantes de ce siècle. Fille d'une triste mère, femme d'un triste mari, le duc d'Alençon, elle se maintint pure et respectée au sein d'une cour corrompue, et les premiers bruits de la Réforme l'avaient trouvée toute prête à chercher sérieusement la vérité. Dès 1521, elle lit la Bible, et se la fait expliquer par le pieux Le Fèvre. A peine convertie aux vérités évangéliques, elle n'a plus qu'un désir, celui d'y convertir son frère. Le roi consent à assister aux réunions intimes que présidait, chez elle, Michel d'Arande, et le roi paraît touché. Avec quelle joie elle écrit à Briçonnet, l'évêque de Meaux, qui lui a envoyé Michel d'Arande! Avec quel bonheur elle constate que même la reine-mère, Louise de Savoie, paraît incliner vers la Réforme! Pendant toute l'année 1522, ces sentiments du roi et de sa mère allèrent se fortifiant. Mais la reine était trop mondainement ambitieuse, le roi trop peu sérieux. Puis vint la bataille de Pavie, perdue par la lâcheté du duc d'Alençon, qui mourut de honte peu après. Veuve, sans enfants, peu s'en fallut que Marguerite ne devînt l'épouse de Charles-Quint, et qui peut dire

ce qu'eût été peut-être son influence sur le grand ennemi de la Réforme ! Le roi refusa cette alliance ; il donna sa sœur, en 1527, à Henri d'Albret, roi de Navarre. Mais vainement elle attendait les effets des bonnes dispositions qu'elle avait cru voir chez son frère ; s'il n'allait pas jusqu'à persécuter, il laissait persécuter en son nom, et tout au plus accordait-il aux prières de Marguerite l'ordre de laisser en paix quelqu'un de ceux que l'Église eût voulu frapper. Mais l'Église pouvait ressaisir sa proie ; il n'y avait sécurité que dans les États de la princesse, à Nérac.

Là donc se trouvait, entre autres, le vieux Le Fèvre, celui qui avait eu le premier une vue claire de ce que préparait la Providence, et qui, tout au début, saisissant un jour la main de Farel, lui avait dit : « Mon cher Guillaume, Dieu renouvellera la face du monde, et vous le verrez, vous ! » Mais Farel avait dû quitter la France, et Le Fèvre se demandait, non sans découragement, qui donc hériterait du rôle enlevé à son ami, le plus éloquent et le plus capable, jusque là, des apôtres de la Réforme. Quand donc il vit Calvin, il comprit vite qu'il y avait là plus que Farel, plus que tous les autres, et, nous dit Bèze, il regarda « de bon œil ce jeune homme, comme présageant que ce devoit être l'auteur de la *restauration* de l'Église

en France. » Il croyait encore, Le Fèvre, il voulait croire à la possibilité d'une régénération de l'Église par l'Église, d'une reconstruction sans démolition préalable; lui qui, dans ses leçons sur la foi, données en pleine Sorbonne mais peu remarquées d'abord, avait saisi dix ans avant Luther le vice intime du romanisme et le secret de la régénération cherchée, — il en était encore, quinze ans après Luther, à ce respect et à ces illusions qui avaient d'abord retenu le bras du moine allemand. Calvin lui démontra qu'on n'obtiendrait rien par cette voie, et, dit-on, ce que le spectacle de tant d'événements n'avait pu faire, Calvin le fit : le vieillard se laissa convaincre que nul accommodement n'était possible entre l'Évangile et Rome, et que la hache devait être mise au pied de l'arbre.

Calvin fut moins heureux auprès de Gérard Roussel, aumônier de la reine. Roussel est un de ces hommes qu'on ne sait trop comment juger, ardents d'abord, prudents ensuite, mais d'une prudence telle qu'il n'est pas facile de dire si c'est prudence ou lâcheté, charité ou faiblesse, concession chrétienne ou calcul. Roussel disait la messe, et Marguerite l'entendait. Singulière messe, il est vrai, avec du pain au lieu d'hostie, du vin pour tous les communiants; point, d'ail-

leurs, ni d'élévation, ni d'adoration de l'hostie, ce qui équivalait à l'abandon de la présence réelle ; aucune mention, enfin, de la Vierge et des saints. Cette messe était comme le symbole du christianisme de Roussel, évangélique au fond, romain de forme, et, par cela seul, impuissant, stérile. Rien, pourtant, ne nous autorise à penser que Roussel ne fût pas sincère; mais Calvin tenta vainement de lui donner une vue plus nette des choses. Quand on le vit, peu après, devenir évêque, on put croire qu'en recommandant si fort de « nettoyer la maison de Dieu plutôt que de la détruire, » il avait songé avant tout à se conserver, dans cette maison, une bonne place. Calvin la lui fit payer, cette place, en lui adressant son écrit « contre les *Nicodémites*, » ceux qui vont de nuit au Seigneur, et, de jour, restent pharisiens. — Nous aurons à parler de cet écrit.

X.

Au reste, vers 1530 ou 1532, ce n'étaient pas les Nicodémites seulement, intéressés ou faibles, qui agissaient comme Roussel. Nous avons dit les scrupules et les illusions de Le Fèvre ; nous pourrions

citer d'autres hommes chez qui c'était plutôt absence de données claires sur une situation sans précédents. Beaucoup, évidemment, ne savaient guère où passait la ligne précise entre le catholicisme et l'hérésie ; le catholicisme était loin de se dessiner encore, même pour ses docteurs, avec cette netteté que le concile de Trente allait donner à toutes ses parties. Beaucoup donc, au début, s'étaient laissé entraîner fort avant sans se douter qu'ils eussent passé la borne ; beaucoup, même à l'époque où nous voici parvenus, la dépassaient encore sans se croire hérétiques, sans aborder même la pensée de le devenir une fois. Puis, ce qu'on leur montrait enseigné par l'Évangile, l'idée ne leur venait pas que ce pût être l'opposé de ce qu'enseignait l'Église ; tout au plus pensaient-ils que l'Église l'avait laissé dans l'ombre, prête à le remettre en lumière quand on le lui demanderait. Si quelques-uns, enfin, allaient jusqu'à s'avouer qu'elle enseignait positivement des erreurs, le dogme de l'infaillibilité était encore assez vague pour ne pas exclure absolument l'idée de quelques rectifications, acceptées, votées par l'Église elle-même, sur la demande de quelques docteurs pieux. Bon nombre de prêtres, et des meilleurs, en étaient là. Plus ils aimaient et vénéraient l'Église, moins ils croyaient s'éloigner de son véritable esprit en accueillant ce que les

idées nouvelles leur paraissaient avoir de bon.

Ainsi s'explique un fait curieux, — l'accueil que le clergé d'Angoulême fit à Calvin, chassé de Paris. Cet homme qu'on savait décrété de prise de corps pour les hardiesses semées dans la harangue du recteur, on le chargea trois fois de celle qui se prononçait, dans l'église de Saint-Pierre, aux réunions synodales. Ræmond, qui rapporte le fait, ne nous dit pas ce que furent ces discours ; nous ne savons pas non plus ce que contenaient ces formulaires de sermons et de « remontrances chrétiennes » que Du Tillet lui demanda pour les curés du voisinage ; mais nous voyons, par d'autres détails, qu'il était moins que jamais en train de dissimuler. Des conversions nombreuses, franchement évangéliques, montraient assez qu'il était le même qu'à Paris.

Il demeurait, avons-nous dit, chez Du Tillet, chanoine de la cathédrale ; c'était dans le village de Claix, dont Du Tillet était le curé. Cet ecclésiastique avait beaucoup voyagé ; trois ou quatre mille volumes, total énorme à cette époque, composaient sa bibliothèque. Personne plus que Calvin n'était en état d'apprécier une telle richesse ; il en jouissait avec un bonheur dont son ami était heureux et fier. Calvin paya son hospitalité en lui enseignant le grec, autre manière de lui enseigner l'É-

vangile. Selon Ræmond, c'est dans la bibliothèque du chanoine que Calvin « ourdit premièrement, pour surprendre la chrestienté, la toile de son *Institution Chrestienne*, qu'on peut appeler l'Alcoran ou plutôt le Talmud de l'hérésie. » Ce fait n'est pas prouvé. Non que le réformateur n'ait pu dès lors, et même auparavant, concevoir la première idée de son livre ; mais il ne paraît pas qu'il y ait travaillé à cette époque. Ræmond ajoute qu' « il étoit en bonne estime et réputation, aimé de tous ceux qui aimoient les lettres. » Le littérateur et le savant avaient décidément de la peine à s'effacer pour ne plus laisser paraître que le prédicateur, le réformateur. La bibliothèque du chanoine le vit probablement plus d'une fois soupirer après le repos qu'elle eût pu lui donner; plus d'une fois il fut tenté de ne plus prêter l'oreille aux appels du dehors, et surtout de ne plus entendre celui qui retentissait dans sa conscience.

Un nouveau voyage à Noyon est à placer dans cette période. Les actes recueillis par Le Vasseur nous montrent Calvin signant, le 4 mai 1534, sa renonciation définitive à ses deux bénéfices, dont il résignait l'un en faveur d'Antoine de la Marlière, l'autre en faveur d'un de ses parents. Est-il besoin de faire observer à quel point ce retour public dans sa ville, et surtout cette libre et publique résigna-

tion des deux charges, enregistrée par Le Vasseur, achèverait d'ôter toute probabilité, toute vraisemblance, aux motifs honteux qu'on a osé assigner à son premier départ ?

Peu après, nous le retrouvons à Paris. La reine Marguerite avait obtenu du roi, son frère, qu'on laissât tomber l'affaire de la harangue ; elle avait aussi obtenu qu'on laissât un peu plus tranquilles les *luthériens* obscurs, les *pauvres gens abusés* de Pasquier. Mais la surveillance était active ; la persécution n'attendait, comme on le vit bientôt, qu'une occasion, et Jean Morin brûlait d'avoir sa revanche.

C'est à Paris, dans ce même voyage, que Calvin rencontra pour la première fois un homme qu'il devait malheureusement rencontrer, pour la seconde, à Genève, — Michel Servet, l'Espagnol, le théologien aventureux qui semblait en quête d'un bûcher. Son livre sur la Trinité, qui venait de paraître à Haguenau, aurait pu n'être pris que pour une spéculation philosophique, peu orthodoxe, assurément, mais noyée dans les brouillards de l'école ; l'Église, depuis longtemps, était généralement fort indulgente pour les opinions qui n'entamaient pas sa puissance. Mais l'auteur tenait à ce qu'on ne se méprît pas sur la portée de son livre. Il se rend à Bâle, et soutient sa thèse contre Œcolampade ; il se rend à Paris, et, là, c'est contre Cal-

vin qu'il déclare vouloir la soutenir. C'était dire qu'il entendait se placer au delà des plus hardis, et que, si les réformateurs attaquaient seulement l'Église ou certains dogmes de l'Église, il portait ses attaques, lui, au cœur même et dans les entrailles du système chrétien. Calvin accepta le défi. Un rendez-vous fut pris pour la dispute dans une maison du faubourg Saint-Antoine; mais Servet, on n'a jamais su pourquoi, ne parut pas. N'importe: n'oublions pas, quand le moment viendra, la position que le théologien espagnol venait de faire aux chefs de la Réforme, et à Calvin particulièrement. En le choisissant pour adversaire dans cette question de la Trinité, sur laquelle aucun dissentiment n'existait entre le catholicisme et la Réforme, il le constituait, en quelque sorte, le gardien de ce dogme, et il l'en rendait responsable devant tout le monde chrétien. C'est cette responsabilité qui alluma, dix-neuf ans après, le bûcher de Servet.

XI.

Mais bien d'autres bûchers allaient s'élever en attendant.

Les Réformés, avons-nous dit, avaient été quel-

que temps laissés en paix, mais à la condition de s'effacer, condition qu'on n'accepte guère en des temps de ferveur et d'expansion. La parole leur étant à peu près interdite, ils écrivaient ; c'étaient de petits traités, en forme d'affiches, que Paris trouvait placardés, chaque matin, dans ses rues, aux portes de ses églises, aux portes mêmes de la Sorbonne. Il y en avait de fort doux, simples appels à l'Évangile ; il y en avait aussi de très-violents, bien que nous ne devions pas les juger sur nos habitudes plus polies. Bèze, dans son *Histoire Ecclésiastique*, regrette vivement ces imprudences ; mais on peut douter fort qu'il ait eu raison d'ajouter : « Il y a grande apparence que peu à peu le roi même eût commencé de goûter quelque chose de la vérité. » Le roi avait eu tout le temps, non pas d'en « goûter quelque chose, » mais de la goûter tout entière, et, s'il ne l'avait pas goûtée, c'est qu'il y avait en lui ce dont elle a toujours le plus difficilement triomphé, — la légèreté, qui ne s'en soucie pas, et le vice, qui la repousse. Homme d'esprit, brillant représentant des côtés futiles de son siècle, il avait pu trouver un certain plaisir intellectuel, philosophique, à entendre énoncer des nouveautés et démolir des vieilleries ; mais, si ces vieilleries n'avaient plus de racines dans son esprit, elles en avaient dans son cœur, trop gâté pour s'ou-

vrir à une doctrine efficace et régénératrice. Ce clergé auquel il s'était amusé à faire peur en fredonnant les psaumes de Marot et en parlant de faire venir Mélanchthon, cette Église à laquelle il avait souvent laissé voir le peu d'estime qu'il avait pour elle et pour ses ministres, il en avait besoin pour continuer à dormir sur l'oreiller de la piété facile et des pardons à bon marché. De là sa haine contre ceux qui avaient sorti la chose des simples régions du bel esprit, la recevant et la prêchant comme une réalité sérieuse, vivante, puissante. Il pouvait bien écouter encore quelquefois l'intercession d'une sœur qu'il aimait; mais les conseillers impitoyables revenaient bientôt à la charge, et le roi bel-esprit se retrouvait persécuteur.

Ils n'eurent donc pas de peine à l'irriter sur ces placards, tellement multipliés que le nom d'*Année des placards* resta longtemps à cette année. Il s'en trouva jusque dans le palais du roi, jusque sur la porte de son cabinet, peut-être par les soins d'un ennemi des Réformés, et le roi prit au plus mal cette bravade. Un jour, enfin, le 18 octobre 1534, Paris se réveilla inondé d'« *Articles véritables sur horribles et grands abus de la messe papale.* » Ce n'étaient que les objections ordinaires contre la présence réelle, mais exprimées en des termes qu'il fut facile de représenter au roi comme autant de blasphèmes.

L'auteur, qui est resté inconnu, avait prodigué ces formes vives dont l'effet ne peut être que d'irriter profondément tous ceux qu'elles ne convaincront pas. Sa thèse principale était que les vrais profanateurs du corps de Jésus-Christ, les gens véritablement à brûler, sont ceux qui mettent ce corps dans un morceau de pâte, nourriture peut-être « des araignes et des souris. » Suivaient quelques réflexions non moins brutales, mais fort justes, sur «le fruit de la messe, » c'est-à-dire sur les fâcheux résultats de cette concentration du christianisme en un seul acte, inépuisable occasion de cérémonies, perpétuel encouragement au formalisme. C'était donc l'Église elle-même qui, en donnant à la messe un rôle immense, la désignait principalement aux attaques ; mais ce rôle immense, sacré, facilitait et justifiait, d'autre part, l'accusation de sacrilége intentée à tous ceux qui osaient ne pas l'approuver.

Le roi put donc penser, avec une certaine bonne foi, que la majesté divine était à défendre et à venger. Puis, de la majesté divine à la majesté royale, le passage, comme toujours, avait été facile, et ses conseillers n'avaient pas manqué de raisons. Comment prétendrait-il qu'on le respectât encore, lui, simple roi, simple homme, s'il laissait outrager le roi des rois ? — La vengeance du roi des rois fut remise à Jean Morin. On arrêta tout ce qui était

suspect de quelque ardeur pour les idées nouvelles ; en peu de jours, les prisons regorgèrent. Mais il fallait, en outre, une expiation solennelle, et le roi se laissa persuader d'y présider.

Le 29 janvier 1535, une procession magnifique sortait de Saint-Germain-l'Auxerrois. Cette hostie que les Réformés outrageaient en s'obstinant à l'appeler du pain, on la vit sous un dais porté par les quatre premiers personnages du royaume, le dauphin, les ducs d'Orléans, de Vendôme et d'Angoulême. Derrière marchait le roi, tête nue, torche en main, comme chargé de l'amende honorable du royaume. Après la messe, magnifiquement célébrée à Sainte-Geneviève, le roi se rendit à l'évêché, prit place sur un trône préparé dans la grande salle, et, entouré du clergé, de la noblesse, du parlement en robes rouges, il déclare son intention de ne plus accorder ni paix ni trève à qui se séparera de la religion de l'État. Il a vu, dit-il, « l'offense faite au roi des rois par la méchanceté et acerbe peste de ceux qui veulent molester et détruire la monarchie françoise. » Il s'indigne surtout que sa bonne ville de Paris, « de tout temps chef et exemplaire de tous bons chrétiens, » n'ait pas été à l'abri de cette peste, et, dit-il, « ce seroit à nous chose très-absurde si nous ne confondions et exstirpions, en tant qu'en nous est, ces méchants. » Il enjoint à

tous de dénoncer quiconque sera de ces méchants, fût-ce un parent, un frère. Enfin : « Quant à moi qui suis votre roi, si je savois l'un de mes membres maculé ou infecté de ce détestable erreur, non-seulement vous le baillerois à couper, mais encore, si j'apercevois aucun de mes enfants entaché, je le voudrois moi-même sacrifier. » — On voit que Philippe II, qui allait plus tard en dire autant, n'a fait que répéter François Ier.

Et le même jour, pour commencer, six bûchers, dans six endroits différents de la ville, consumèrent six hommes choisis à peu près au hasard parmi ceux que le roi venait de vouer à la mort. Un seul était décidément plus coupable que les autres : c'était Antoine de la Forge, l'hôte et l'ami de Calvin. Mais, le bûcher, on avait trouvé que c'était peu ; ne fallait-il pas que le supplice, comme la solennité, fût nouveau, extraordinaire? Les condamnés, attachés à une longue poutre en balançoire, devaient être plongés dans le feu, puis retirés, puis replongés, puis retirés encore. Le roi de France avait voulu, comme le féroce empereur de Rome, que ses victimes se sentissent mourir, et il voulut, de plus, voir de ses yeux leurs tortures. En retournant au Louvre, il passa successivement aux six endroits. Six fois il vit jouer l'abominable balançoire ; mais il ne réussit pas à découvrir,

chez les martyrs, aucune faiblesse, aucun regret.

Ainsi s'ouvrit cette période lugubre, où, par le bras d'un roi perdu de débauches, l'Église allait épuiser ses vengeances. On a de la peine, en lisant ces détails atroces, à se croire en France, en Europe; on se demande si l'histoire n'a pas menti en plaçant, dans ce même siècle et à cette même époque, une renaissance des lettres, un rajeunissement de la civilisation. Voici ce que la vue de ces cruautés arrachait à un ennemi de la Réforme, à ce même Ræmond chez qui tant de gens ont appris à la détester. « Les feux, dit-il, étoient allumés partout, et comme, d'un côté, la justice et sévérité des lois contenoit le peuple en son devoir, de l'autre aussi l'opiniâtre résolution de ceux qu'on traînoit au gibet en étonnoit plusieurs. Car, comme ils voyoient les simples femmelettes chercher les tourments pour faire preuve de leur foi, et, allant à la mort, ne crier que le Christ, le Sauveur, et chanter quelque psaume; les jeunes vierges marcher plus gayement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial; les hommes s'éjouir voyant les terribles apprêts et outils de la mort, et, my brûlés et rôtis, être comme des rochers contre les flots de la douleur... Ces tristes et constants spectacles excitoient quelque trouble, non-seulement en l'âme des simples, mais des plus grands, ne se pouvant persuader que ces gens

n'eussent la raison de leur côté, puisqu'au prix de leur vie ils la maintenoient avec tant de résolution. Autres en avoient compassion. Marris de les voir ainsi persécutés, et contemplant dans les places publiques ces noires carcasses suspendues en l'air avec des chaînes vilaines, restes des supplices, ils ne pouvoient contenir leurs larmes; les cœurs mêmes pleuroient avec les yeux. »

XII

C'est devant ce déchaînement d'horreurs que Calvin, forcé de se taire, résolut d'aller chercher un asile où il pût au moins éclairer et fortifier de loin ceux pour qui, de près, il ne pouvait rien. Il se rendit cependant encore à Angoulême pour prendre congé de Du Tillet, et Du Tillet voulut partir avec lui.

Ils s'arrêtèrent à Poitiers, et la présence de Calvin fut à peine connue, qu'il vit « se ranger vers lui, » comme à Bourges, tous ceux « qui témoignoient quelque désir de la pure doctrine. » Or, Poitiers en comptait beaucoup. Près de la ville est une grotte qui porte encore aujourd'hui le nom de grotte de Calvin. C'est là, selon la tradition, qu'il réunissait

sès amis, et Ræmond nous raconte qu'il s'interrompait quelquefois pour se jeter à genoux, implorant la bénédiction divine sur eux, sur lui, sur la France. On est heureux de constater ces élans, trop rares dans sa vie ; on aime à le voir figurer, un peu plus ému qu'à l'ordinaire, dans ces tableaux qui rappellent si bien les premiers siècles, les saints commencements du christianisme et de l'Église. Cette grotte vit célébrer la première Cène évangélique. Un fragment de rocher servit de table. Les communiants allaient marquer, presque tous, parmi les prédicateurs de la Réforme. Vernou à Poitiers, Babinot à Toulouse, Véron dans la Saintonge, furent les premiers à l'œuvre, et d'autres suivirent bientôt. Ainsi se posaient dans l'ombre les bases de l'influence immense que Calvin allait bientôt exercer. Les plus éminents ouvriers de la Réformation française se firent gloire de procéder de lui, et tel qui n'avait pas été converti par sa présence, par sa parole, se convertissait, lui parti, sous la fascination lointaine de sa réputation. Mais sa réputation, et en France, et partout ailleurs, allait être plus encore celle du grand chrétien que celle de l'homme. « Calvin réussit, a dit M. Renan, parce qu'il fut l'homme le plus chrétien de son siècle. » Quoique tombée d'une plume peu calviniste, pour ne pas dire peu chrétienne, cette expli-

cation nous paraît profondément juste. Des contemporains de Calvin ont pu l'égaler, le dépasser même, en piété, en dévouement; nul, pas même Luther, ne l'égala comme représentant complet et en quelque sorte officiel du christianisme évangélique.

Les mystères de la grotte avaient fini par faire du bruit; Calvin fut averti qu'il n'était plus en sûreté à Poitiers. Il se remit donc en route et s'arrêta à Orléans, mais pour y publier un livre, sa *Psychopannychia*, publiée ensuite en français sous le titre de : « *Traité par lequel est prouvé que les âmes veillent après qu'elles sont sorties des corps, contre l'erreur de quelques ignorants qui pensent qu'elles dorment jusques au dernier jugement.* » *Quelques ignorants!* Voilà ce ton qui nous gâtera, trop souvent, les plus beaux morceaux de Calvin. Toujours, quand il réfute, un peu de colère, un peu de mépris, et quelquefois beaucoup; toujours cette assurance qui ne lui permet pas d'admettre qu'on puisse penser autrement et n'être pas un sot, un ignorant ou un traître. Les *ignorants*, ici, ce ne sont pas seulement les anabaptistes, que Calvin avait surtout en vue, mais plusieurs Pères de l'Église, Origène entre autres, qui ont admis l'hypothèse d'un sommeil entre la mort et la résurrection. L'hypothèse peut ne rien valoir; les noms

de ceux qui l'ont admise méritaient plus d'égards. Calvin, du reste, avoué lui-même qu'il y a dans cet écrit « aucunes choses un peu aigrement, voire même âprement dites ; » mais de grandes qualités s'y font remarquer aussi, richesse, force, originalité, ton sérieux et convaincu. Quant aux motifs de cette publication, on ne les aperçoit guère mieux que ceux du Commentaire sur Sénèque. Pourquoi ce nouvel écrit où les questions du moment n'ont rien à faire? L'auteur ne voudrait-il que donner le change à ses ennemis, en se montrant occupé de tout autre chose que de controverse anti-romaine? — Ne nous arrêtons pas à discuter.

Calvin et Du Tillet partirent ensuite pour Strasbourg. Deux valets les accompagnaient. Près de Metz, un des deux s'enfuit avec un cheval et le bagage ; ils atteignirent Strasbourg avec dix écus pour tout bien. Mais, Strasbourg, c'était le port. Calvin, pour la première fois, respirait dans une atmosphère amie. Strasbourg appartenait, depuis treize ans, à la Réforme. Emportée d'abord dans le grand mouvement luthérien, mais placée un peu loin du centre et soumise à des influences diverses, elle avait traversé des temps pénibles ; Bucer travaillait avec zèle à lui donner une Église régulière, sagement et pieusement active. Calvin, depuis longtemps en correspondance avec lui, trouva dans

sa maison une hospitalité pleine de charmes. Le futur organisateur de la république de Genève donna probablement à Bucer plus d'un bon conseil, non sans prendre note, à son tour, des expériences de Bucer.

Ce n'était pourtant pas qu'il songeât encore le moins du monde à remplir jamais un tel rôle. Il soupirait après le repos. Il espéra le trouver à Bâle encore mieux qu'à Strasbourg, et il partit pour Bâle. Là venait de mourir Æcolampade ; là travaillaient en paix Capito, Simon Grynée ; là vieillissait Érasme. Mais Érasme était l'homme du repos à tout prix ; Calvin ne sacrifia jamais au sien aucun principe, aucun devoir.

Or, à Bâle arrivaient, comme partout, les affreuses nouvelles du pays qu'il avait quitté. Il entendait, du côté de la France, comme un bruit continu de gémissements et de cris. Un autre écho, venu d'Allemagne, acheva de lui apprendre ce que la France évangélique attendait maintenant de lui.

François I[er] avait besoin des protestants d'Allemagne, armés, comme lui, contre Charles-Quint. Prêt, comme toujours, à mentir pour peu que son intérêt l'exigeât, il essayait de persuader aux princes luthériens que les gens qu'on brûlait en France étaient de purs anabaptistes, ceux mêmes dont l'Allemagne avait été forcée de se débarrasser

par le fer et le feu. Ce que lui, le roi, punissait en eux, ce n'étaient pas leurs opinions religieuses, mais leurs doctrines sociales, leur révolte contre tout ordre et toute autorité.

Cette calomnie, on essayait de la propager aussi en France par « certains petits livres malheureux et pleins de mensonges [1], » que le clergé fabriquait, que le roi protégeait.

XIII

Une grande cause était donc à plaider devant l'Europe, et Calvin se sentit appelé de Dieu à la plaider.

Deux voies s'offraient, celle d'une simple apologie des protestants de France, et celle d'un exposé de leurs doctrines. La première pouvait plus promptement mener au but ; la seconde pouvait conduire à un but plus important, plus grand, — la justification, non des Réformés seulement, mais de la Réforme, la construction et la consolidation de l'édifice dont on n'avait encore fait que préparer les matériaux.

Calvin se décida pour cette seconde tâche, et c'est

[1] Calvin. Préface sur les Psaumes.

à partir de ce moment que le Calvin de l'histoire, le réformateur, se dessine définitivement devant nos yeux.

L'homme de génie, en effet, n'est pas toujours celui qui commence l'œuvre ; c'est quelquefois celui qui continue et coordonne. On pourrait même dire que c'est toujours celui-ci ; toujours, en effet, en cherchant bien, on trouvera des devanciers à ceux mêmes qui paraîtraient avoir trouvé la voie et y être entrés les tout premiers. Luther, avec sa vigoureuse et puissante initiative, ne fut pourtant que le continuateur de ce travail obscur qui se faisait, depuis longtemps, dans les esprits, dans les consciences. Son génie en saisit l'ensemble ; sa gloire est de l'avoir formulé. La gloire de Calvin n'est donc pas aussi différente que l'ont souvent pensé ses amis mêmes ; la différence ne réside guère, au fond, que dans la diverse nature des deux mouvements qui se personnifièrent en eux, le mouvement allemand en Luther, et, en Calvin, le mouvement français. Au reste, c'est ce que nous reconnaissons tous, amis ou ennemis de ces deux hommes, en accolant sans cesse les deux noms. Ceux mêmes qui ont tout fait, de nos jours, pour rabaisser le réformateur français, jusqu'à se donner l'air, eux, catholiques, d'aimer le réformateur allemand, n'en continuent et n'en continueront

pas moins à parler comme la foule, et à dire : « Luther, Calvin, — Calvin, Luther. »

Ce monument que Calvin allait élever et sur lequel son nom devait briller à jamais, c'est son *Institution de la Religion Chrétienne*, vulgairement appelée *Institution Chrétienne*.

L'*Institution Chrétienne*, publiée d'abord à Bâle en 1535 ou 36, allait être l'œuvre de toute la vie de Calvin, car il ne cessa de la revoir et de la compléter. Pendant vingt-quatre ans, chaque édition vit grossir le livre, non pas comme un édifice auquel on ajoute des parties, mais comme l'arbre qui se développe librement, naturellement, sans que son unité soit un seul moment compromise.

L'histoire de ce livre n'est pas, à l'origine,. sans quelques obscurités. La préface française, adressée à François Ier, est datée du 1er août 1535, et cependant la première édition connue est de 1536, et en latin. De là une question fort débattue. Cette édition de 1536 est-elle bien la première, ou avait-on déjà eu, l'année d'avant, une édition française ? Quoique cette dernière, si elle a existé, ait totalement disparu, on est aujourd'hui assez généralement d'accord à en admettre l'existence. La première édition française avec date est de 1540; mais, à cette époque, l'ouvrage était déjà fort augmenté.

Qu'était-ce donc, en 1536, que l'*Institution Chrétienne*? — C'était, comme le dira plus tard l'auteur lui-même [1], « non pas cet épais et laborieux ouvrage qu'on a maintenant, mais seulement un bref manuel dans lequel fut attestée la foi de ceux que je voyois diffamer. »

Ce *bref manuel* était un volume in-8°, d'environ 500 pages. Il ne renfermait que six chapitres, intitulés comme suit :

I. — *De la Loi* (explication du décalogue).

II. — *De la Foi* (explication du symbole des apôtres).

III. — *De la Prière* (explication de l'Oraison Dominicale).

IV. — *Des Sacrements* (le Baptême et la Sainte-Cène).

V. — *Des Sacrements* (fausseté des cinq autres que l'Église romaine a ajoutés).

VI. — *De la liberté chrétienne* (pouvoir ecclésiastique, administration civile, etc.).

Ce n'était donc, en somme, qu'un catéchisme; mais ce catéchisme avait en soi tous les éléments du rôle immense que l'*Institution Chrétienne* allait jouer dans l'Église.

D'abord, il répondait à un besoin général. L'i-

[1] Préface sur les Psaumes.

dée d'un semblable livre nous paraît aujourd'hui si simple, qu'on s'étonne qu'il fût encore à faire, et que Luther, en particulier, ne l'eût pas fait. Les *Loci Communes* de Mélanchthon, publiés en 1521 et traduits plus tard en français par Calvin lui-même, n'étaient encore que de la scolastique; la vie nouvelle est au fond, mais la méthode est celle du moyen âge, à peine modifiée par l'onction et la piété de l'auteur. En 1525 avait paru le livre de Zwingli, son *Commentarius de verâ et falsâ Religione*, et, quoique se dégageant de la méthode des *Loci*, l'auteur est encore loin de donner une dogmatique complète, à la fois précise et vivante. Nul, cependant, n'avait songé à lui en faire un reproche, pas plus qu'à Mélanchthon ou à Luther. C'est que le besoin même d'une dogmatique semblable avait à se former, auparavant, dans les esprits, dans les cœurs. Alors on la demanderait; alors on irait avec joie au-devant de qui la donnerait.

Ce mouvement avait marché plus vite en France qu'en Allemagne. Calomniés ou non, appelés ou non à dire ce qu'ils croyaient, les Réformés de France voulaient pouvoir se le dire à eux-mêmes, non pas seulement point après point, ce que beaucoup auraient pu faire, mais sous la forme plus satisfaisante et plus solide d'un système, d'un tout,

ce que n'avait encore fait ni pu faire aucun d'eux. Le succès de l'*Institution* dans tous les pays protestants montra bientôt que le même besoin était partout, même là où la foi était déjà officiellement fixée. On voulait plus et mieux qu'une confession de foi. On attendait un livre qui en fût une, mais accompagnée de tout ce qui serait nécessaire pour la comprendre et la défendre. L'*Institution* fut ce livre. Elle donna aux Églises nouvelles le sentiment définitif de leur légitimité, de leurs droits et de leur force. Avec cette exposition claire et concise du christianisme apostolique, cet appel vigoureux à l'Écriture, cette hautaine fermeté à tracer la limite entre les traditions humaines et les vérités révélées, Calvin, en quelque sorte, scella du sceau de Dieu tout ce qu'avait fait la Réforme, et la lança, pleinement rassurée, vers toutes les conquêtes qui s'offraient à son zèle.

Nous ne jugeons pas ; nous constatons. Si nous jugions, il y aurait peut-être des remarques à faire sur cette souveraine autorité que s'arrogeait le réformateur. Mais il était l'homme nécessaire ; et quand nous voyons la Réforme l'adopter, l'admirer, est-ce à nous de venir, après trois siècles, calculer froidement si elle a eu raison ou tort d'abdiquer pour un temps entre ses mains ? Les correspondances de l'époque fourniraient mainte

preuve de cette faveur universelle qui accueillit l'*Institution*, et qui devenait aisément, en dépit de la sécheresse du livre, un véritable enthousiasme. Écoutez, en 1537, le professeur de Poitiers, Charles de Sainte-Marthe, déplorant que « cette voix de Calvin, l'*Institution*, » ne puisse retentir librement dans le royaume. « Heureuse l'Allemagne, ajoute-t-il, de posséder le trésor qui nous est refusé ! » Écoutez le magistrat du parlement de Paris, celui que la Saint-Barthélemy verra périr, Pierre de la Place. « Il n'est personne en ce monde, écrit-il à Calvin, à qui je doive plus qu'à toi, et je ne vois pas comment je te paierais, dans cette vie mortelle, cette immortalité que j'ai puisée dans ton livre. »

XIV

La première édition ne comptait donc que six chapitres; la deuxième édition latine, publiée à Strasbourg en 1539, en compta dix-sept. Celle de 1543, retravaillée encore, en a vingt-et-un; celle de 1559, rédaction définitive et dernière, arrive à quatre-vingts. Quant aux éditions intermédiaires, on en a perdu le nombre, et, quoique le latin

fût encore partout reçu comme la langue de la théologie, il y eut, pendant cette même période, des traductions en toutes les langues de l'Europe. Les éditions françaises avaient suivi pas à pas les éditions latines; le texte français définitif est, comme le texte latin, de 1559. Une courte préface, datée du 1er août comme celle de 1535, nous initie à ce persévérant enfantement. Après avoir rappelé combien l'ouvrage était d'abord peu considérable et a été successivement augmenté : « Quoique je n'eusse, poursuit-il, point d'occasion de me déplaire au travail que j'y avois pris, toutefois je confesse que jamais je ne me suis contenté moi-même jusqu'à ce que je l'ai eu digéré en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuverez, comme j'espère. » Menacé, l'hiver précédent, « de partir de ce monde, je me suis d'autant moins épargné jusques à ce que j'eusse parfait le livre, lequel, survivant après ma mort, montrât combien je désirois satisfaire à ceux qui déjà y avoient profité... Je l'eusse bien voulu faire plus tôt; mais ce sera assez tôt si assez bien, et, quant à moi, il me suffira qu'il ait apporté fruit à l'Église de Dieu. »

Une analyse complète de ce livre nous entraînerait beaucoup trop loin; ce serait tout un livre. Nous ne pouvons cependant nous en tenir aux quel-

ques détails qui précèdent, les uns tout à fait généraux, les autres purement bibliographiques. L'*Institution Chrétienne* est plus qu'un livre : c'est une portion importante de la vie de Calvin, ou, pour mieux dire, une portion de Calvin lui-même, si ce n'est Calvin tout entier. Essayons donc d'en donner au moins une idée.

XV

Le but du livre, ou, si on veut, le problème à résoudre, était celui-ci : « Appliquer régulièrement à la dogmatique chrétienne le principe de la justification par la foi, remis en lumière par Luther, et reconnu comme la seule base vraie, possible, d'une *réformation* de l'Église, dans le sens le plus large de ce mot. »

Cette solution, Calvin l'a cherchée et trouvée dans un développement complet de la doctrine du salut au point de vue de la conscience humaine, mise successivement en présence des quatre manifestations divines qui ont à agir sur elle, révélation dans le Père, dans le Fils, dans le Saint-Esprit, dans la communion de l'Église.

De là quatre parties qui sont encore confuses

dans les premières éditions, mais qui allèrent se séparant toujours mieux, et qui finirent par former les quatre *livres* de l'ouvrage : Connaissance de Dieu et de son œuvre créatrice, de Jésus-Christ et de son œuvre rédemptrice, du Saint-Esprit et de son œuvre de régénération, de l'Église, enfin, *Corps de Christ*, comme dit l'apôtre, dépositaire des moyens de grâce et de salut, mais non pas de telle sorte qu'elle puisse sauver personne sans qu'il y ait cœur nouveau, régénération par le Saint-Esprit.

Le premier livre traite donc de la connaissance de Dieu « *en titre et qualité de créateur et souverain gouverneur du monde.* » Mais, dès les premières lignes, c'est en regard de la conscience que l'auteur se place et nous place. Le résumé de la vraie science religieuse, c'est « qu'en connoissant Dieu, chacun de nous aussi se connoisse, » et nul, d'autre part, ne se connaîtra lui-même « jusqu'à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que, du regard d'icelle, il descende à regarder à soi. » Mais qu'est-ce que connaître Dieu? Ce n'est pas sonder sa nature ; c'est l'adorer, l'aimer, le craindre. Les lumières naturelles auraient suffi pour cela ; le péché les a éteintes. Une révélation a donc été nécessaire ; un livre la contient, car il a été nécessaire aussi que Dieu « eût ses registres authentiques

pour y coucher sa vérité, afin qu'elle ne pérît point. » Ces *registres*, quel témoignage auront-ils de leur autorité divine? L'Église? Non, mais le Saint-Esprit lui-même, attestant en chacun de nous la vérité de son œuvre. « Il n'y a de vraie foi que celle que le Saint-Esprit scelle en nos cœurs. » Voilà la base de la dogmatique de Calvin.

Sept chapitres sont consacrés à ces préliminaires. Viennent ensuite, dans le huitième, les preuves apologétiques de la vérité de la Bible, et, dans les suivants, les questions de la spiritualité de Dieu, du culte en esprit, de la Trinité, de la création en général, de la création de l'homme, de ses facultés originelles et de son état primitif. Trois chapitres sur la Providence terminent ce premier livre, et posent, chemin faisant, les bases de la doctrine de l'élection, telle que le troisième livre la développera.

Le deuxième a pour titre : *De la connaissance de Dieu, en tant qu'il s'est montré rédempteur en Jésus-Christ.*

Cinq chapitres, d'abord, sur le péché, car tout dépend, en théologie chrétienne, de la manière dont on aura envisagé cette question. Calvin enseigne l'absolue incapacité de l'homme à faire, de lui-même, aucun bien ; mais il enseigne, en même temps, à ne pas tirer les conséquences qu'une lo-

gique intéressée pourrait faire sortir de là. Incapable de se relever lui-même, l'homme possède, en Jésus-Christ, un moyen admirable de relèvement et de salut. C'est pour le préparer à l'acceptation de ce moyen que Dieu lui donne une loi morale, loi qu'il n'observera jamais assez complétement pour qu'elle ne le convainque de péché. Le but de cette loi, l'exposition des commandements qu'elle renferme, l'enchaînement des deux alliances, leur « similitude, » leurs différences, occupent cinq chapitres. Les cinq suivants sont une christologie complète. Jésus, vrai homme, vrai Dieu, prophète, roi et sacrificateur, a accompli, par sa mort, l'œuvre de notre salut. Un dernier chapitre rassemble toutes les déclarations scripturaires qui affirment et garantissent l'accomplissement de cette œuvre.

Voilà le salut accompli, mais hors de nous ; ce n'est, jusqu'ici, qu'un fait historique, quoique divin, et ce fait pourrait nous rester indéfiniment étranger. Comment se trouvera-t-il accompli en nous, en chacun de nous ?

C'est le sujet du troisième livre, intitulé : *De la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent et des effets qui s'en suivent.*

Cette « *manière*, » c'est la foi. Mais si Calvin s'arrêtait là, la question ne serait que reculée. —

Existe-t-il une liaison réelle, effective, entre la foi et l'œuvre du salut, opérée par Jésus-Christ hors de nous? Non. Il faut un agent qui mette en contact les deux choses; cet agent, ce sera le Saint-Esprit. A lui donc de créer en nous la faculté de posséder autre chose qu'une notion abstraite et historique du salut; c'est avec Jésus même, l'auteur du salut, que l'âme sera mise en relation, en contact, ou, mieux encore, en communauté de vie. Ainsi s'appropriera-t-elle, non l'idée, mais la substance même du salut.

Voilà donc, à la fois, la théorie et le grand précepte. Le salut, c'est la vie en Christ; point de salut pour qui ne vit pas en Christ. Mais si la foi, sans l'opération du Saint-Esprit, ne mène à rien, il n'en est pas moins nécessaire, pour que le Saint-Esprit agisse en nous, qu'elle aille au-devant de cette action toute-puissante, ou, pour mieux dire, que le Saint-Esprit commence par la transformer elle-même en une force, en une vie. Ce n'est qu'alors qu'elle est véritablement *la Foi;* jusque-là, c'est simple *croyance.*

C'est par cette même action du Saint-Esprit que la repentance devient féconde. Elle ne serait, sans cela, que le *repentir*, chose tout humaine ; il faut qu'elle devienne une régénération, chose divine.

De la foi et de la repentance, ainsi fécondées,

résulte la vie chrétienne. Comment se développe cette vie ? Calvin nous le montre en cinq chapitres qui suffiraient à prouver combien cette vie, chez lui, était réelle, profonde, malgré l'apparente sécheresse de sa théologie et de son cœur.

Cela dit, et si bien dit, la doctrine de la justification par la foi se trouve tout établie, et Calvin n'a plus qu'à l'expliquer. C'est ce qu'il fait en huit chapitres, non sans montrer, quand le sujet l'y appelle, comment sa théorie a répondu d'avance à toutes les objections. Il la reprend ensuite en vue d'une des principales manifestations de la vie chrétienne, la prière. Ce chapitre est un des plus riches, un des mieux marqués au sceau de l'expérience chrétienne.

XVI.

Vient enfin la redoutable doctrine qui allait s'étendre comme un voile, et, aujourd'hui, presque comme un linceul, aux yeux de beaucoup de gens, sur toute la théologie calviniste, — la doctrine de la prédestination.

L'existence du mal, le salut des uns, la condamnation des autres, les circonstances qui acheminent

l'un vers le salut, l'autre vers la condamnation, — voilà les faits qui ont, de tout temps, posé le problème. Comment concilier la prescience d'un Dieu juste avec la responsabilité d'un être que ce Dieu savait devoir pécher et se perdre, et que ce Dieu aurait pu, par conséquent, ou ne pas créer, ou créer en dehors de la possibilité de pécher? La raison ne peut rien répondre; l'Écriture, selon que vous presserez plus ou moins telles ou telles de ses déclarations, vous fera pencher plus ou moins vers la souveraineté divine ou vers la liberté humaine, seule source logique de la responsabilité. La plupart des théologiens ont admis une *élection de grâce*, qu'il était difficile de ne pas voir clairement enseignée dans plusieurs de ces déclarations; mais, la plupart aussi, ils n'ont pas cru que cette élection de grâce, manifestation libre et spéciale de la bonté divine, emportât élection de mort pour ceux qui n'en auront pas été l'objet. Ils se résignaient donc à ne pas chercher le dernier mot, laissant à Dieu le soin de concilier un jour les choses.

Selon Calvin, cette conciliation n'est ni à chercher, ni à trouver, car elle n'existe pas, n'existera jamais, et c'est porter atteinte à la souveraineté de Dieu que de supposer Dieu s'en occupant. Dieu, dans la plénitude de sa souveraineté, dans « son conseil éternel et immuable, » a destiné les uns

au salut, les autres à la damnation, et, comme il ne leur devait rien ni aux uns ni aux autres, les élus ont à le bénir éternellement, les réprouvés n'ont nul droit de se plaindre. Calvin reconnaît, ou à peu près, que la chose n'est pas explicitement dans l'Écriture ; il lui suffit que la logique y conduise. « Ceux que Dieu laisse en élisant, dira-t-il, Dieu les réprouve. » Admettre l'élection de grâce et rejeter l'élection de mort, c'est « puéril, » c'est « une sottise trop lourde. » Il faut que l'idée humaine, la justice humaine, la pitié humaine, disparaissent de ces questions. « L'honneur de Dieu » l'exige.

Calvin n'oublie qu'un point : c'est que la logique est aussi une chose humaine. La logique, c'est la raison, et même la raison s'arrogeant le droit de juger seule, souverainement, sans appel. « L'honneur de Dieu » exige donc aussi que nous sachions quelquefois la faire taire, et que nous ne prétendions pas imposer à Dieu nos conclusions, quelque rigoureuses, quelque claires que notre esprit les trouve. Quand Calvin croit la prédestination démontrée par cela seul qu'il n'y a pas d'autre solution logique, sa méthode, au fond, n'est pas autre que celle de l'incrédule établissant *logiquement* l'impossibilité d'une révélation surnaturelle, ou du catholique établissant, non moins

logiquement, que Dieu *a dû*, la révélation donnée, instituer une autorité visible chargée de l'interpréter. Tout cela suppose Dieu ne pouvant trouver d'autres solutions que celles qui nous paraissent, à nous, les seules possibles; toute cette logique, par conséquent, est illogique dès qu'il s'agit de Dieu, de ses desseins, de sa sagesse, de sa bonté, de sa puissance.

Mais, ces observations franchement faites, il en est d'autres que nous avons maintenant le droit de faire.

On s'est habitué à laisser peser sur Calvin toute la défaveur dont cette doctrine est l'objet. — Erreur et injustice. Le premier qui a positivement enseigné la prédestination, c'est Augustin. Elle peut, chez lui, sembler plus douce; elle y est, pourtant, et pleinement.

On s'est aussi habitué à la condamner, chez Calvin, en l'isolant de tout ce dont il l'entoure, en la représentant comme le premier et le dernier mot de son système. — Erreur encore et injustice encore. Ce qui est vrai, seul vrai, c'est que le réformateur semble, au contraire, avoir épuisé sa logique dans l'exposition de l'idée, tellement qu'il ne lui en reste plus pour passer de là aux conséquences. Aucune trace, ni dans sa théologie, ni dans sa morale, ni dans sa vie, de ce fatalisme pra-

tique qui découlerait, à la rigueur, du terrible dogme enseigné. Jamais homme n'a plus énergiquement prêché la responsabilité, l'activité, le devoir, le progrès chrétien ; jamais homme ne s'est plus sévèrement prêché toutes ces choses à lui-même. Ce que nous disons de lui, nous le dirions de ses disciples. Pour eux, comme pour lui, la doctrine de la prédestination est restée une lettre morte. On veut que le calviniste ait dû nécessairement se dire : « Ou je suis un élu, et, dans ce cas, je serai sauvé quoi que je fasse ; ou je ne suis pas un élu, et, dans ce cas, quoi que je fasse, je suis perdu. » Voilà bien encore la logique ; mais, en fait, où et quand l'erreur de Calvin a-t-elle produit ces fruits-là? Et si elle ne les a jamais produits, n'est-ce pas une preuve qu'elle n'était pas réellement ce qu'elle paraît aujourd'hui? C'est donc à l'histoire à la juger, bien plus qu'à la raison, au sentiment ou à la théologie. Il faut la voir, non en elle-même, mais dans l'ensemble de l'œuvre de Calvin, soit de son vivant, soit après lui. Au lieu d'être la base, comme elle aurait malheureusement pu l'être, elle n'a jamais été qu'un appendice; au lieu de tuer l'activité, le courage, la moralité, l'espérance, elle semble n'avoir servi, au contraire, qu'à donner aux âmes une plus vigoureuse trempe, et à leur faire affronter plus hardiment les plus

rudes devoirs ou les rudes épreuves. Ils croyaient à la prédestination, tous ces martyrs qui allaient au supplice encouragés et consolés par quelque pieuse épître de celui qui la leur avait enseignée. Ni les disciples ni le maître ne songeaient, alors, à douter que la couronne incorruptible ne fût pour quiconque serait mort avec courage et avec joie.

Un écrivain qui n'est assurément pas un calviniste, ni même, malheureusement, un croyant, a été frappé comme nous par ce côté moral, héroïque, de la question. — « Genève, dit Michelet, dura par sa force morale. Point de territoire, point d'armée, rien pour l'espace, le temps ni la matière; la cité de l'esprit, *bâtie de stoïcisme sur le roc de la prédestination*. Contre l'immense et ténébreux filet où l'Europe tombait par l'abandon de la France, il ne fallait pas moins que ce séminaire héroïque. A tout peuple en péril, Sparte, pour armée, envoyait un Spartiate. Il en fut ainsi de Genève... Et maintenant, commence le combat! Que, par en bas, Loyola creuse ses souterrains ; que, par en haut, l'or espagnol, l'épée des Guises, éblouissent ou corrompent! Dans cet étroit enclos, sombre jardin de Dieu, fleurissent, pour le salut des libertés de l'âme, ces sanglantes roses, sous la main de Calvin. S'il faut quelque part en Europe du sang et des supplices, un homme pour brûler ou rouer,

cet homme est à Genève, prêt et dispos, qui part en remerciant Dieu et lui chantant ses psaumes. »

XVII

Le quatrième et dernier livre a pour sujet l'*Église*. Des vingt chapitres qu'il renferme, l'auteur en consacre douze à la question même de l'Église (constitution, administration, discipline, etc.), un aux vœux monastiques, six aux sacrements, un, enfin, au gouvernement civil, considéré dans ses rapports avec l'Église et le gouvernement de l'Église. L'analyse de ce livre ne pourrait se faire qu'en détail ; nous aurons d'ailleurs à reprendre plusieurs des questions qu'il aborde. Le législateur de Genève ne fit que mettre en lois les idées développées dans cette partie de l'ouvrage.

Nous n'avons pas parlé de la polémique. Elle est partout, mais partout à sa place, car elle ne vient jamais qu'à la suite de l'enseignement direct, appelée, justifiée par tout ce qui précède. Calvin ne démolit pas pour démolir ; il ne démolit même pas pour bâtir ensuite à la place : il commence par bâtir, traçant ses lignes, creusant ses fondements, élevant, enfin, à chaque fois, tout l'édifice de l'en-

seignement en question, sans s'inquiéter de ce qu'il dérange et renverse. Ce n'est qu'après l'achèvement qu'il revient sur ses pas, montrant que ce qui est tombé devait tomber, que ce qui n'est pas tombé encore doit tomber également. Il est facile de comprendre quelle autorité cela lui donne. Sa cause est presque toujours gagnée d'avance. Chacune de ses idées, avant d'engager le combat avec les idées contraires, est passée, en quelque sorte, à l'état de fait accompli, accepté, inattaquable. C'est de l'habileté, sans doute, mais c'est aussi beaucoup plus et beaucoup mieux. Calvin n'est presque jamais subtil, grand éloge à un théologien nourri dans toutes les subtilités de la vieille scolastique ; s'il enlace ses adversaires, c'est de cordes puissantes, jamais de ces misérables fils que l'école s'était si longtemps fait gloire de tisser. Son habileté, en un mot, est celle du génie ; sa force, celle de la foi. Armé de la Bible, il n'admet pas qu'il puisse être vaincu ; aussi, même dans les endroits où il emploie mal l'arme divine, on est obligé de reconnaître que jamais homme ne s'en servit avec une conviction plus ferme, un respect plus profond.

Il est pourtant une chose qui risque trop souvent de vous gâter tout cela. Cette chose, nous l'avons déjà dite ailleurs : c'est le ton que l'auteur prend

avec ceux qu'il croit devoir combattre. Toute l'impatience et toute l'indignation que peut vous causer une idée fausse, Calvin se croit en droit de la déverser sur quiconque aura enseigné ou même accepté cette idée. Quoique ce ne soit pas dans l'*Institution Chrétienne* qu'il a le plus souvent et le plus complétement mérité ce reproche, c'est là, surtout, qu'on regrette d'avoir à le lui adresser. On voudrait se livrer à lui sans réserve; on souffre à lui voir quitter tout à coup les pensées les plus pieuses, les formes les plus nobles, pour jeter à son adversaire abattu quelque épithète qui ne sera pas seulement injurieuse, mais triviale, peut-être misérablement plaisante. On se demande comment il a pu ne pas comprendre que, à défaut de charité, l'intérêt même et la dignité de sa cause lui défendaient de la plaider ainsi.

La réponse à cette question est cependant, jusqu'à un certain point, dans la question même, dans l'étonnement pénible qui nous fait aujourd'hui nous l'adresser. L'auteur a écrit pour son siècle, non pour nous. C'est un tort, il est vrai; un grand écrivain doit écrire pour tous les siècles. Mais, enfin, il écrivait pour le sien, et, si le sien l'a absous, si le sien, pour mieux dire, n'a pas même pensé qu'il y eût lieu à l'absoudre, tant cette âpre polémique paraissait alors naturelle, — il faudra bien,

ou que nous l'absolvions aussi, ou que nous gardions nos reproches pour ceux qui l'ont absous, approuvé, encouragé, admiré. Étonnons-nous, si nous voulons, que ces taches n'aient pas nui au succès de l'*Institution*; mais si l'auteur, dans tant d'éditions successives, ne les a pas fait disparaître, c'est, évidemment, qu'on ne les lui reprochait pas. Regrettons-les, mais pour nous; faire peser sur Calvin tout le déplaisir qu'elles nous causent, ce serait commettre envers lui une injustice assez analogue à celle que nous lui reprochons, car, nous aussi, nous érigerions en fautes graves ce qui ne l'est qu'à notre point de vue et selon nos impressions.

Et que de beautés, d'ailleurs, dans ce même livre, pour en faire oublier les taches! Que de pages où il n'y a rien à reprendre, et où l'auteur n'est pas seulement pur des grossièretés de son siècle, mais presque en pleine possession de toutes les qualités que la langue allait revêtir après cent ans de nouveaux progrès! Il connaît et il observe, en grammaire, des règles qui n'existaient pas encore; c'est son génie qui les découvre dans le génie de la langue, et quand, après lui, on les fixera, on ne fera que sanctionner son œuvre. Mais ce travail, chez lui, est tout d'instinct; aucune trace de préoccupations grammaticales, aucune de soins donnés

au style, à la forme. La pensée marche librement, largement ; la phrase et la période s'arrangent sans qu'il ait l'air d'y songer, sans qu'il y songe, car certainement il n'y songe pas, et on aurait le sentiment de lui faire injure, en quelque sorte, si l'on se mettait à étudier chez lui, séparément, le style, l'art, le métier. L'écrivain et le réformateur ne sont qu'un. Qu'il tienne la plume ou qu'il travaille autrement à son œuvre, c'est toujours l'homme de son œuvre, toujours Calvin, tout Calvin, et jamais le style ne fut plus véritablement l'homme, tout l'homme.

« Le style de Calvin est simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons... Moins savant, moins travaillé, moins ouvragé que celui de Rabelais, mais plus prompt, plus souple, plus habile à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment... Moins naïf, moins agréable et moins riche que celui d'Amyot, mais plus incisif, plus imposant... Moins coloré, moins attachant que celui de Montaigne, mais plus concis, plus grave et plus français [1]. » — « L'*Institution Chrétienne* est le premier ouvrage de notre langue qui offre un plan suivi, une matière ordonnée, une composition exacte... Calvin ne perfec-

[1] Paul Lacroix (Bibliophile Jacob).

tionna pas seulement, en l'enrichissant, la langue générale ; il créa une langue particulière, dont les formes, très-diversement appliquées, n'ont pas cessé d'être les meilleures, parce qu'elles ont été tout d'abord les plus conformes au génie de notre pays... C'est ce style de la discussion sérieuse, plus habituellement nerveux que coloré... Instrument formidable par lequel la société française allait conquérir un à un tous ses progrès... Calvin traite en grand écrivain toutes les questions de la philosophie chrétienne... Il égale les plus sublimes dans ses grandes pensées sur Dieu, dont l'expression a été soutenue mais non surpassée par Bossuet [1]. »

En voilà assez sur ce livre ; mais nous ne pouvions en parler moins. L'ordre chronologique a été un peu dérangé, car nous n'étions qu'en 1535, et le livre d'alors n'était guère qu'un canevas de celui dont nous avons fait l'analyse. Mais, nous l'avons dit, ce canevas était cependant le livre entier ; tout ce que Calvin allait y mettre pendant vingt-quatre ans, Calvin l'avait déjà dans l'esprit, Calvin allait le reproduire dans tous ses enseignements, dans tous ses actes. Il n'y a donc pas eu réellement anachronisme dans ce que nous venons d'en dire. L'*Institution* définitive de 1559 et l'*Institution* primitive

[1] Nisard. *Hist. de la littér. française.*



de 1535, c'est, sous deux formes, un seul et même programme, — celui de la vie que nous avons entrepris de raconter.

XVIII

La préface du livre fut comme le premier grand acte public de cette vie. Hardiment adressée au triste prince dont nous avons vu les légèretés et les fureurs, c'était comme une éloquente sommation d'écouter au moins avant de frapper.

« Il m'a semblé être expédient, dit l'auteur, de faire servir ce présent livre, tant d'instruction à ceux que j'avois délibéré d'enseigner, qu'aussi de confession de foi envers vous, Sire, afin que vous connoissiez quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage sont enflambés ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'hui votre royaume... Bien sais-je de quels horribles rapports ils ont rempli vos oreilles et votre cœur... assavoir qu'elle ne tend à autre fin sinon que tous règnes et polices soient ruinés, la paix troublée, les lois abolies. Je ne demande donc point sans raison que vous veuilliez prendre la connoissance entière de cette cause... Et ne pensez point que je tâche à traiter

ici ma défense particulière, pour impétrer retour au pays de ma naissance... J'entreprends la cause commune de tous les fidèles, et même celle de Christ, laquelle aujourd'hui est en telle manière déchirée et foulée en votre royaume qu'elle semble être désespérée... car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu que la vérité de Christ soit cachée et ensevelie comme ignominieuse, et que la pauvrette Église soit ou consumée par morts cruelles, ou déchassée par bannissements, ou tellement étonnée par menaces et terreurs qu'elle n'ose sonner mot... Et cependant nul ne s'avance qui s'oppose en défense contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent paraître très-fort favoriser la vérité, ils disent qu'on doit pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens, car ils parlent en cette manière, appelant imprudence et ignorance la très-certaine vérité de Dieu... »

Voilà bien ce que nous avons déjà fait observer. La *pauvrette Église* écrasée ne demande point la tolérance ; elle ne veut point vivre à la faveur d'une pitié qui demanderait grâce pour l'ignorance ou l'imprudence des *simples gens* qui la composent. Ces simples gens, par la bouche de Calvin, se réclament de *la vérité de Dieu ;* ils somment le roi de les écouter, non pour leur faire grâce, mais pour se convertir lui-même à cette vérité qui ne peut pas

ne pas devenir claire à qui l'écoute. S'il ne l'écoute pas, malheur à lui, car « on s'abuse si on attend longue prospérité en un règne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est-à-dire sa sainte Parole. » Le roi la repoussera-t-il parce que les gens qui la lui prêchent sont « pauvres gens et de mépris? » Pauvres ils sont, en effet, misérables, mais devant Dieu, comme tous les hommes, en qualité de pécheurs, et c'est pour cela qu'ils s'attachent à cette doctrine qui fait leur force, leur richesse, leur joie, — celle du salut par la foi, doctrine, ajoute Calvin, qui « n'est pas nôtre, mais du Dieu vivant et de son Christ. »

Suit donc un rapide exposé de la doctrine réformée, seule chrétienne. Elle se résume, dit-il, en un seul point : Le salut par Jésus, par Jésus *seul*. Les Réformés n'ont repoussé que ce qui ne pouvait s'accorder avec ce grand dogme, et ce n'est pas leur faute s'il leur a fallu, dans ce triage, écarter tant de choses. Donc, en définitive, le seul crime de ces gens si cruellement traités, c'est d'être sincèrement revenus à l'idée fondamentale du christianisme et de l'Église.

Et ceux qui les accusent, qui sont-ils? Qui sont ceux qui poussent le roi à les exterminer? — Calvin, jusqu'ici, s'est contenu ; mais, en cet endroit, il éclate. Ce clergé si ardent à solliciter des suppli-

ces, aucun zèle réel ne l'anime et ne l'excuse ; son intérêt, son autorité, voilà ses dieux. Les plus criants désordres l'émeuvent peu ; ce qui l'émeut, c'est la moindre atteinte portée à tous ces « fatras » dont il vit, et qui font aller « sa cuisine. » Les mots sont grossiers ; la chose n'était que trop vraie, et, tout en reconnaissant que Calvin eût mieux fait d'admettre quelques exceptions, il faut convenir que les exceptions étaient rares. Peu, bien peu d'hommes, parmi les principaux ennemis de la Réforme, méritaient ce respect qu'on est obligé d'accorder, quoique ennemi, à une conviction forte, à une piété vraie, à des mœurs pures. Calvin, avant d'être leur adversaire, avait été leur collègue, et on comprend qu'il s'indignât de leur voir déployer, pour persécuter la Réforme, un zèle qu'il leur avait si peu vu pour travailler, selon leur devoir, au bien réel de l'Église. La Réforme n'avait encore produit, dans le clergé catholique, aucune de ces améliorations dont il allait lui être redevable ; elle n'avait fait, au contraire, que lui enlever bon nombre de ses plus savants et de ses plus pieux membres, et c'est avec tous ses vices, toute son ignorance, qu'il s'avançait pour l'écraser.

Après avoir montré ce que sont ses adversaires, Calvin passera en revue ce qu'ils disent.

Ils disent que la doctrine est nouvelle. — Oui, pour ceux à qui l'Évangile est nouveau.

Ils disent qu'elle ne repose sur rien. — Oui, si l'Évangile n'est rien.

Ils demandent de quels miracles elle peut s'autoriser. — Eh! de tous ceux qui ont servi jadis à confirmer la divinité de l'Évangile. Si l'Église romaine tient à pouvoir en citer d'autres, c'est qu'elle en a besoin pour appuyer ses nouveautés. Nous ne l'éprouvons pas, nous, ce besoin-là. Puis, on sait ce que valent les miracles et les « miracleurs » du papisme.

Ils disent que nous méprisons les Pères. — Ils les respectent, eux, mais de singulière façon. Ce que les Pères ont dit de conforme à l'Évangile, « ou ils ne l'aperçoivent point, ou ils le dissimulent, ou ils le pervertissent ; » ce que les Pères ont dit de contraire à l'Évangile, ils « l'adorent, » ces « bons fils, » et ils l'exploitent, s'autorisant de la plus petite erreur pour enseigner carrément les plus grosses. Mais il est faux que nous méprisions les Pères. Les mépriser! Ce sont nos meilleurs amis. Et Calvin énumère tous les points où la Réforme a tout profit à invoquer les Pères. « Celui étoit Père qui a dit que c'étoit abomination de voir une image aux temples des chrétiens... Celui étoit Père qui a nié qu'au sacrement de la Cène sous

le pain soit enclos le corps du Christ... Celui étoit Père qui maintient qu'il ne faut dénier au peuple chrétien le sang de son Seigneur, pour la confession duquel il doit épandre son sang... Celui étoit Père qui affirme que c'est témérité de déterminer de quelque chose obscure sans clairs et évidents témoignages de l'Écriture... Celui étoit Père qui a soutenu le mariage ne devoir être défendu aux ministres de l'Église... Celui étoit Père, et des plus anciens, qui a écrit qu'on doit écouter un seul Christ, et qu'il ne faut avoir égard à ce qu'auront fait ou dit les autres avant nous, mais seulement à ce qu'aura commandé Christ, qui est le premier de tous... » Et les noms se pressent en note au bas de la page ; et Calvin ne s'arrête qu'en disant que « mois et années se passeroient à réciter ce propos, » s'il voulait « annombrer » combien hardiment l'autorité des Pères est rejetée, en fait, par leurs soi-disant « obéissants enfants. »

Vient ensuite la grande question de l'Église, qu'il importait le plus de bien expliquer au roi. N'était-ce pas surtout en lui faisant apercevoir, dans toute révolte religieuse, une révolte politique, qu'on l'avait armé contre la Réforme? Calvin pose donc en principe qu'une accusation de révolte ne peut venir qu'après une démonstration claire des droits de l'autorité attaquée. On veut,

dit-il, nous faire avouer, ou que nous attaquons l'Église, l'Église légitime et vraie, ou que cette Église avait disparu jusqu'à nous, chose contraire aux promesses formelles du Sauveur. « Certes, répond-il, l'Église du Christ a vécu et vivra tant que Christ régnera à la droite de son Père. » Mais a-t-elle été et sera-t-elle toujours visible, toujours reconnaissable au nombre de ses adhérens et à la puissance de son organisation? « C'est là que gît notre controverse. » Nos adversaires « ne sont pas contents si l'Église ne se peut toujours montrer au doigt. Mais combien de fois est-il advenu qu'elle a été tellement déformée, entre le peuple judaïque, qu'il n'y restoit nulle apparence?... Combien de fois, depuis l'avènement du Christ, a-t-elle été cachée sans forme? Combien souvent a-t-elle été tellement opprimée par guerres, par séditions, par hérésies, qu'elle ne se montroit en nulle part? » Et il cite, en effet, une foule d'occasions où la véritable Église n'a été, comme nous dirions aujourd'hui, qu'une infime minorité. « Vous vous arrêtez aux murailles, cherchant l'Église de Dieu en la beauté des édifices... Les montagnes et bois, et lacs, et prisons, et déserts, et cavernes, me sont plus sûrs et de meilleure fiance. » Alors arrive une nouvelle peinture de ce que sont réellement, sous cette grande pompe de hiérarchie et

d'unité, les représentants officiels de l'Église romaine. Le roi connaît leurs mœurs; persistera-t-il à les croire les représentants de l'Évangile? Persistera-t-il à ne pas vouloir apprendre ce que sont et ce qu'enseignent ceux contre lesquels ils l'excitent?

Ils leur reprochent les troubles dont leur doctrine a été l'occasion; mais « c'est le propre de la Parole de Dieu que jamais elle ne vient en avant que Satan ne s'éveille et escarmouche. » C'est même une marque certaine pour la distinguer des doctrines fausses, menteuses, « lesquelles sont reçues volontairement de tous et viennent à gré à tout le monde. » Les prophètes, les apôtres, ont été en butte à la même accusation; Jésus a été crucifié comme séditieux. Des séditions véritables sont nées de la Réforme, il est vrai, en quelques pays; mais la Réforme les a condamnées dès leur naissance, et elle n'en est pas plus responsable que ne l'est le christianisme lui-même de toutes les folies qui ont pu être faites sous son nom. Voyez, même sous les apôtres, que d'erreurs prétendant s'autoriser de l'Évangile! Ils auraient donc, eux-aussi, dû « renoncer cet Évangile, lequel ils voyaient être semence de tant de noises, occasion de tant de scandales? » Mais, comme dit saint Paul, ils le savaient « odeur de mort » pour ceux qui

périssent, en même temps qu'« odeur de vie » pour ceux qui sont sauvés, et, « armés de cette fiance, ils passoient hardiment et marchoient par tous les dangers de tumultes et scandales. » Cette « fiance » est celle des Réformés. Ils ne seront pas plus ébranlés par les écarts de tels ou tels, des Anabaptistes par exemple, que par la fureur de leurs ennemis.

« Mais, poursuit Calvin, je retourne à vous, Sire. Vous ne vous devez point émouvoir de ces faux rapports.... Il est bien vraisemblable que nous, desquels jamais n'a été ouïe une seule parole séditieuse quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes! Qui plus est, maintenant, étant chassés de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour votre prospérité et celle de votre règne... Et davantage, grâces à Dieu, nous n'avons point si mal profité de l'Évangile, que notre vie ne puisse être à ces détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie et toutes autres vertus.... Et la bouche même des envieux a été contrainte de donner témoignage d'innocence, quant aux hommes, à aucuns de nous, lesquels on faisoit mourir pour ce seul point... » Que le roi donc daigne au moins lire le livre que l'auteur lui présente, et son courroux tombera. « Mais si, au contraire, les dé-

tractions des malveillants empêchent tellement vos oreilles que les accusés n'aient aucun moyen de se défendre, et si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours cruautés par prisons, fouets, géhennes, coupures, brûlures, nous, certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité, tellement néanmoins qu'en notre patience nous posséderons nos âmes et attendrons la main forte du Seigneur, laquelle, sans doute, se montrera en sa saison et apparaîtra armée, tant pour délivrer les pauvres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'égayent si hardiment à cette heure. Le Seigneur, Roi des Rois, veuille établir votre trône en justice et votre siége en équité! »

XIX

Telle est donc cette préface fameuse, que François Ier, à ce qu'on croit, ne se donna pas même la peine de lire, mais qui fut lue partout, et qui révéla en Calvin le Luther de la France. On l'a souvent citée comme le premier morceau littérairement éloquent que la langue française ait possédé ; mais, pour les Réformés, ce ne fut pas seulement le plus

éloquent des plaidoyers écrits jusque-là pour eux : ce fut le modèle et comme le programme de toutes les apologies qu'ils auraient à écrire, et, de fait, aujourd'hui même, la marche suivie par Calvin est celle à laquelle on revient toujours.

Le nom de l'auteur fut bientôt dans toutes les bouches, et d'unanimes témoignages de reconnaissance, d'admiration, l'allèrent chercher dans sa retraite de Bâle. L'*Institution* eut le succès de tout livre appelé par des aspirations sérieuses, formulant ce qui est dans l'air, disant ce que tout le monde pense ; un pareil livre est l'œuvre de tout le monde, et tout le monde est prêt à le louer comme sien. Beaucoup de gens, pourtant, ne furent pas sans s'effrayer d'avoir pensé tout cela, et de se trouver, dans leur conscience, solidaires d'une révolution si complète, si radicale. Logiquement, ils ne pouvaient rien objecter ; c'était bien là ce qui découlait du principe, et nul ne pouvait songer à se débattre contre l'indomptable raisonneur. Mais on pouvait, et c'est ce que firent quelques tièdes, abandonner le principe même ; on pouvait se dire éclairé par l'énormité des conséquences, et rentrer, corrigé, dans la vieille ornière catholique. Mais si l'*Institution* eut ce résultat chez quelques-uns, elle fut, pour beaucoup d'autres, le flambeau qui venait briller dans leurs ténèbres, le drapeau sous lequel

ils allaient marcher, bénissant Dieu de ce qu'il leur donnait enfin de bien savoir où ils en étaient, où ils allaient.

XX

Parmi les âmes qui s'abandonnèrent avec joie à cette dernière impression, nous trouvons la duchesse de Ferrare, Renée de France.

Fille de Louis XII, qui ne laissa point de fils, Renée, sans la loi salique, eût été reine de France, et si la reine de France eût eu les sentiments de la duchesse de Ferrare, quel changement peut-être dans les destinées du royaume! Mais laissons ces points d'interrogation qui vont se poser, malgré nous, à côté d'un passé irrévocable. C'est interroger Dieu; c'est presque lui reprocher de n'avoir pas arrangé toutes choses comme nous l'aurions voulu.

La reine manquée faillit devenir impératrice; elle n'avait pas trois ans qu'elle fut fiancée à Charles d'Autriche, le futur Charles-Quint. La politique rompit cette alliance. Fiancée ensuite à Henri VIII, puis au marquis de Brandebourg, François Ier finit par la donner à un petit prince italien, Hercule

d'Este, duc de Ferrare, fils de Lucrèce Borgia.

Renée avait dix-sept ans. Peu douée quant aux avantages extérieurs, elle l'était admirablement en tout le reste. Elle avait appris le latin, le grec, les mathématiques ; une grâce parfaite effaçait la pédanterie qui eût facilement pu résulter, chez une femme, d'études de ce genre. C'était, dit Brantôme, une « fort bonne et habile princesse, car elle avait un des bons esprits et subtils, qui était possible. » Enfant de la Renaissance, l'amour des arts occupait aussi une place, et une grande, dans son esprit et dans son cœur.

Ces goûts se trouvèrent ceux de son mari. Il aimait, comme elle, les arts, les lettres ; mais le côté plus sérieux du mouvement moderne lui était totalement étranger. Elle, elle avait vécu avec Marguerite de Valois ; elle arrivait imbue des idées nouvelles, mûries déjà, dans son cœur, sous l'influence d'une vie pure et d'une piété vraie. Le duc put croire d'abord qu'elle ne franchirait pas cette atmosphère tout intellectuelle et poétique dans laquelle s'étaient renfermés, en Italie, les nouveaux besoins religieux de quelques esprits d'élite. Il la laissa correspondre avec eux, les attirer même à sa cour. Il la vit encore sans trop de crainte accueillir Marot, le poëte, banni de France à la suite de l'affaire des placards, mais trop léger, du moins en apparence,

pour qu'on vît en lui autre chose que le bel-esprit et le rimeur. D'autres français, plus ouvertement protestants, et qui venaient, comme lui, chercher un asile à Ferrare, forcèrent le duc de voir plus clair dans les sentiments de sa femme. Un jour, enfin, arriva Charles d'Espeville, et le duc n'ignora sans doute pas que Charles d'Espeville était Jean Calvin, de Noyon, l'auteur de l'*Institution Chrétienne,* probablement appelé par la princesse.

Nous possédons malheureusement peu de détails sur cette partie de sa vie, moins importante, il est vrai, puisqu'il ne devait rien en rester, mais certainement intéressante. Quelles furent les impressions de Calvin à la vue de l'Italie, de sa religion, de son culte, de son clergé, de ses moines, et aussi de son ciel et de ses arts? On a regretté, sur ce dernier point, que son séjour n'eût pas été plus long. L'Italie, a-t-on dit, aurait assoupli son âme, vivifié son imagination; il n'aurait plus été ce *génie triste,* comme dit Bossuet, dédaignant tout ce qui n'est pas raison, doctrine, austère et âpre vérité. C'est possible; mais aurait-il, dans ce cas, gardé sa force? Calvin, enfant de l'Italie, eût-il encore été Calvin? Ne nous amusons pas à refaire les grands hommes en modifiant sur le papier les éléments de leur grandeur; il y a toujours probabilité qu'ils ont été ce qu'ils devaient être, et que, modifiés, ils au-

raient été beaucoup moindres. Puis, bien que Calvin n'eût encore que vingt-sept ans, son éducation n'était plus à faire. Il ne venait pas en Italie, comme Luther, pour voir, pour s'instruire, pour tâcher de trouver la solution de certains doutes, solution, d'ailleurs, que Luther remporta tout autre qu'il n'était venu la chercher ; Calvin savait déjà tout ce qu'il devait penser et du catholicisme, et de l'Église, et des papes, et de la forme, et du fond. L'Italie ne pouvait ni le renvoyer moins catholique, comme Luther, puisqu'il ne l'était plus du tout, ni, encore moins, le reconquérir au romanisme. Ce n'était pas la papauté qui, vue de plus près, pouvait lui faire regretter de l'avoir condamnée ; ce n'étaient pas les puérilités splendides du culte italien qui pouvaient lui faire craindre d'avoir été trop loin en proscrivant les images, les cérémonies, les pratiques.

Il est probable, au contraire, que ce spectacle lui parut le meilleur commentaire de son livre, comme il l'est encore et le sera aussi longtemps que l'Italie ne sera pas revenue à l'Évangile. Le commentaire aidant, il eut peu de peine à gagner définitivement à la Réforme plusieurs personnes qui n'étaient encore qu'ébranlées, et qui, comme la duchesse, attendaient sa victorieuse impulsion. On cite, en particulier, madame de Soubise, ancienne

gouvernante de la duchesse, Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, Anne de Parthenay, sa femme, Antoine de Pons et le baron de Mirambeau. Que fit-il de Marot? On ne peut le dire exactement; mais il paraît que le poëte, tout poëte et tout léger qu'il était, fut pris, comme les autres, à cette parole austère, ou, du moins, n'en repoussa pas l'influence. C'est peu après sa rencontre avec Calvin que nous le voyons adressant au roi de France une épître décidément courageuse, dont le ton, en quelques endroits, est tout autre que celui du pur bel-esprit. « L'ignorante Sorbonne, dit-il, me veut du mal...

Eux et leur cour, en absence et en face,
Par plusieurs fois m'ont usé de menace,
Dont la plus douce étoit en criminel
M'exécuter. Que plût à l'Éternel,
Pour le grand bien du peuple désolé,
Que leur désir de mon sang fût saoulé,
Et tant d'abus dont ils se sont munis
Fussent à clair découverts et punis!
O quatre fois et cinq fois bienheureuse
La mort, tant soit cruelle et rigoureuse,
Qui feroit seule un million de vies
Sous tels abus n'être plus asservies! »

Le martyre, c'était beaucoup, et nous pouvons douter que Marot l'eût affronté tout de bon; mais, enfin, un souffle de vie a passé à travers ces lignes, et, ce souffle, c'était celui de Calvin. Puis, ne nous

hâtons jamais trop d'accueillir des doutes de ce genre. Il y a des temps où les martyrs se recrutent avec une facilité que d'autres temps risquent de trouver fabuleuse; le poëte eût tenu parole peut-être, tout aussi bien que tel ou tel qui en eût aussi paru incapable, et qui, le moment venu, sut mourir. Il n'est déjà pas vrai que Marot, pour rentrer en France, abjura la Réforme à Lyon; c'est une invention de ses ennemis, mais qui prouve qu'on le regarda, vers ce temps, comme gagné par le réformateur. Banni de nouveau sept ans plus tard, c'est à Genève qu'il va se réfugier. Calvin l'accueille en ami, et Calvin n'était pas homme à bien accueillir, par politique, un réfugié qu'il n'eût pas su être un frère, encore moins eût-il pris sous son patronage et recommandé par une préface les cinquante psaumes que Marot réunit alors et publia. Seulement, comme le raconte Bèze, « ayant été toujours nourri en une très-mauvaise école, et ne pouvant assujettir sa vie à la réformation de l'Évangile, » il quitta Genève peu après. On a bâti, là-dessus, tout un roman d'accusations; Marot aurait mené, à Genève, une vie des plus honteuses. Aucune trace de ce qu'on a raconté n'a été trouvée dans les registres du Conseil ou du Consistoire; il n'y a de vrai qu'un fait : c'est que le poëte des Valois ne s'accommodait pas de la discipline calvi-

niste. Le protestant, pour Calvin, c'était peu : il lui fallait le *converti*, dans le sens intime du mot, le chrétien, le régénéré, le nouvel homme. Mais, le nouvel homme, ce n'est pas un homme qui peut le créer en nous; c'est Dieu.

XXI

Où en était donc, à cette époque, celle qui avait accueilli et Marot et Calvin?

Nous n'avons que des conjectures, mais appuyées de faits assez significatifs. Marot, dans des vers adressés à la reine de Navarre, raconte les ennuis dont Renée de France est accablée.

« Vu la façon comment on la manie,
Diray qu'elle est de la France bannie
Autant que moy...

Son mari, en effet, voulait la forcer de chasser tout son entourage, y compris madame de Soubise, qu'elle aimait comme une mère, et, après bien des résistances, elle dut céder. Il est vrai que la politique avait contribué à effrayer Hercule d'Este. Il venait de se jeter dans les bras de Charles-Quint, et il tremblait que la présence de tant de Français

à Ferrare n'indisposât l'ennemi du roi de France, d'autant plus que Renée avait aussi accueilli des militaires, tristes débris de l'armée française en Italie. Aux premiers reproches qui lui en furent adressés : « Que voulez-vous que je fasse? disait-elle ; ce sont pauvres gens de ma nation, lesquels, si Dieu m'eût donné barbe au menton, seroient maintenant mes sujets ; voire même le seroient-ils sans cette méchante loi salique. » Mais le duc insistait. A la frayeur d'offenser Charles-Quint se joignait celle d'indisposer le pape, qui pouvait lui ôter Ferrare, et dont les yeux ne quittaient pas ce nid de Français et d'hérétiques. Tout dut partir. Marot se retira à Venise ; Calvin reprit le chemin de Bâle, et nous le retrouverons, jusqu'à son lit de mort, en correspondance avec la princesse. C'est à elle qu'est adressée la dernière lettre française que nous ayons de lui, en date du 4 avril 1564. « Madame, lui écrit-il, je vous prierai me pardonnner si je vous écris par la main de mon frère, à cause de la foiblesse en laquelle je suis et des douleurs que je souffre... Je vous prierai aussi m'excuser si cette lettre est courte auprès de la votre... » Il se défend ensuite d'avoir placé parmi les réprouvés le duc de Guise, gendre de la princesse ; il a, dit-il, déclaré au contraire que « ceux qui damnent les gens à leur opinion sont trop hardis, » et tant s'en faut,

ajoute-t-il, « que les gens de bien vous aient eue en haine et horreur pour être belle-mère de feu M. de Guise, qu'ils vous en ont tant plus aimée et honorée, voyant que cela ne vous détournoit point de faire droite profession de chrestienté, et non-seulement de bouche, mais par effets si notables que rien plus... » Il la félicite ensuite de ce que la duchesse de Savoie, sa nièce, est « en assez bon train, jusques à être délibérée de se déclarer franchement. » Mais la jeune princesse « a toujours été timide, tellement qu'il est à craindre que cette bonne affection ne demeure là comme pendue au croc, sinon qu'on la sollicite. Or, Madame, j'estime qu'il n'y a créature en ce monde qui ait plus d'autorité envers elle que vous; pourquoi je vous voudrois bien prier au nom de Dieu de ne point épargner une bonne exhortation et vive, pour lui donner courage à la faire passer plus outre. En quoi je me tiens assuré que vous ferez tout devoir, selon le zèle que vous avez que Dieu soit honoré et servi de plus en plus. » Et il termine en se recommandant au bon souvenir de la princesse, suppliant « le Père céleste vous avoir en sa protection, vous gouverner à toujours par son esprit, et vous maintenir en bonne prospérité. »

Cette lettre n'est pas seulement intéressante par sa date; elle nous aide à comprendre les sentiments

et le rôle d'une femme jetée au milieu de tant de complications, et c'est, à ce titre, une page curieuse de l'histoire du protestantisme français, comme de la vie de Calvin. Protestante depuis longtemps, la duchesse de Ferrare est amenée à donner sa fille au duc de Guise, le chef du parti catholique. Guise, après avoir fait tout le mal possible aux protestants, est tué; mais Guise est le mari de sa fille, et elle ne peut supporter la pensée que Calvin le croie damné. C'est pourtant ce même Guise qui lui a fait signifier par le roi, deux ans auparavant, qu'elle eût à se convertir au plus vite, sous peine d'être enfermée dans un couvent, et c'est encore lui qui, la voyant inébranlable, a envoyé des troupes contre son château de Montargis. Mais elle a déclaré qu'elle se mettrait sur la brèche, pour voir si on oserait tuer la fille de Louis XII, et c'est sur ces entrefaites que le pistolet de Poltrot l'a débarrassée de ce gendre à qui elle espère maintenant que Dieu aura fait miséricorde.

Ainsi s'était passée, ou à peu près, sa vie entière, dont l'unité nous apparaît moins en elle, femme courageuse et forte, mais exposée aux plus redoutables épreuves, que dans celui qui la guidait de loin à travers tant d'écueils et de tempêtes. On s'étonne, parfois, des instructions et des exhortations dont elle a encore besoin. Ainsi, en 1541, cinq

ans après le voyage de Calvin à Ferrare, voilà Calvin obligé de lui parler de la messe, vu qu'un de ses aumôniers, maître François, a réussi à lui persuader qu'elle peut, sans pécher, sans mentir à sa conscience, y assister. La pauvre femme a évidemment été heureuse de pouvoir céder, sur ce point, aux sollicitations de son mari, aux exigences de sa position officielle dans une ville catholique. Mais une de ses demoiselles d'honneur a été plus ferme ; elle a résisté à maître François, et cette résistance a donné à penser à la princesse. Calvin, averti par madame de Pons, fille de madame de Soubise, prend la plume. Il s'excuse d'abord d'écrire sans avoir été consulté; mais bientôt, oubliant cette précaution oratoire, il déclare que, plus les gens sont haut placés en ce monde, plus un ministre de l'Évangile a droit de les rappeler à leur devoir, « jusques-là, ajoute-t-il, que je me penserois maudit si j'omettois les occasions de vous servir et profiter. » Puis vient, peu flatté, le portrait de maître François, toujours oscillant entre le catholicisme et la Réforme, toujours cherchant des accommodements, toujours le premier à en user pour son compte. Or, poursuit le réformateur, « je n'ai aujourd'hui si grande guerre à personne qu'à ceux qui, sous ombre de l'Évangile, caphardent envers les princes, les entretenant toujours enveloppés en

quelque nuée, sans les mener au droit but. » Lui donc, il veut l'y mener, et, « laissant le personnage, » il aborde les choses. Si la princesse croit véritablement au sacrifice de Jésus-Christ, sacrifice unique et parfait, comme dit l'apôtre, comment pourrait-elle douter que la messe ne soit un sacrilége, puisqu'on prétend y renouveler ce sacrifice? Comment se persuaderait-elle qu'en s'agenouillant devant l'hostie on ne soit pas pleinement idolâtre? Car, dans l'idolâtrie, point de degrés. Mais, dit l'aumônier complaisant, refuser d'entendre la messe, n'est-ce pas scandaliser les « infirmes » qui y tiennent? Calvin répond par toute une théorie du scandale, brève, mais complète, et surtout vraie. Il montre combien de lâchetés s'abriteraient derrière cette crainte; il somme la princesse de ne rien faire qui puisse contribuer à prolonger, même d'un jour, le règne de l'erreur, et il la recommande, en terminant, à Celui qui peut seul donner la persévérance et le courage.

Elle allait en avoir grandement besoin. Le duc revenait sans cesse à la charge, tantôt suppliant, tantôt menaçant. Menacé lui-même par le pape, il finit par s'adresser au roi de France, Henri II, lui demandant d'exercer sans pitié sur la princesse, quoiqu'elle ne fût plus française, son autorité de roi de France et de chef de la maison royale. Henri

confia l'affaire au fameux inquisiteur Oriz, habile à séduire, impitoyable à punir. On a retrouvé l'instruction qui lui fut remise à son départ pour l'Italie. Il devait employer d'abord les exhortations, les remontrances. Si la princesse se montrait « opiniâtre et pertinace, » persistant en ses « maudites et damnées erreurs, » le duc serait prié de lui ôter ses enfants et de l'enfermer dans un couvent.

Renée fut « opiniâtre et pertinace, » et la sentence s'exécuta; seulement, au lieu d'un couvent, ce fut le vieux château d'Este qui lui fut donné pour prison. L'éducation de ses enfants avait été sa seule consolation, sa seule joie. Elle ne les vit plus. et, à la douleur de ne les plus voir, se joignait celle de les laisser à des gens qui leur apprendraient à la haïr, elle et la foi qu'elle leur avait donnée.

Elle résista longtemps; elle céda enfin. Nous ne savons pas jusqu'à quel point et sous quelle forme; mais, en novembre 1554, Calvin écrit tristement à Farel : « Il n'est que trop certain que la duchesse a succombé, vaincue par les menaces et les outrages. Que dirai-je à cela, si ce n'est que la constance est chose rare chez les grands? » Mais il écrit, peu après, à la duchesse elle-même. Une charité délicate lui fait voiler des reproches qui n'en seront que plus pénétrants, et des exhortations qui n'en

seront que plus puissantes. Il n'a rien su, dit-il, mais il n'a pu s'empêcher de deviner. « C'est un mauvais signe, Madame, que ceux qui vous faisoient si âprement la guerre, pour vous détourner du service de Dieu, maintenant vous laissent en paix. Le diable en a tellement fait ses triomphes, que nous avons été contraints de gémir et baisser la tête, sans nous enquérir plus outre. » Mais s'il ne veut pas s'enquérir de ce qui a eu lieu, il ne s'enquiert pas davantage des sentiments actuels de la princesse, car il n'admet pas qu'elle puisse ne pas pleurer d'avoir faibli. Il ne s'arrêtera donc pas à lui prêcher de se repentir; il ne lui en dira pas même un mot. Elle a péché : *donc* elle se repent, et il n'y a plus qu'à la consoler. « Comme notre bon Dieu est toujours prêt à nous recevoir à merci, et, quand nous sommes tombés, nous tend la main, je vous prie de reprendre courage... Quand vous penserez bien, Madame, que Dieu, en humiliant les siens, ne les veut pas rendre confus à jamais, cela vous fera espérer en lui, afin de vous évertuer tant mieux à l'avenir... Invoquez-le donc en vous confiant qu'il est suffisant pour subvenir à nos fragilités... »

Mais autant il a été indulgent pour une défaillance passagère, autant il sera sévère quand la princesse lui paraîtra volontairement engagée

dans une voie de relâchement et de faiblesse.

En 1560, devenue veuve, elle se dispose à rentrer en France, où son gendre, le duc de Guise, lui offre une part dans le gouvernement. Calvin devine encore sans peine que ces offres ont dû être accompagnées de certaines conditions. Lesquelles? Il n'en sait rien ; mais la princesse a évidemment consenti à sacrifier plus ou moins tout ce qui pourrait déplaire aux Guises, et rien, cela va sans dire, ne leur est plus déplaisant que ses opinions évangéliques. Calvin va droit au fait. Quelque dure, lui dit-il, qu'ait été sa captivité à Ferrare, être libre pour se lancer dans ces accommodements et ces faiblesses, ce ne serait que tomber d'un abîme dans un autre, bien pire et plus profond. Les Guises se soucient peu, fort peu, du bien qu'elle pourrait faire en les aidant de ses conseils ; ils ne veulent que se couvrir de son nom « pour nourrir le mal qui ne peut plus être enduré. » Ainsi, « se fourrer en telle confusion, c'est tenter Dieu. Si la hautesse et grandeur du monde, poursuit-il, vous empêche d'approcher de Dieu, je vous serois traître vous faisant croire que le noir est blanc. Si vous étiez bien résolue de vous porter franchement et en autre magnanimité que n'avez fait jusques ici, je le prierois de vous avancer bientôt en plus grand maniement qu'on ne vous présente ; mais si c'est pour

dire amen à tout ce qui est condamné de Dieu et des hommes, je ne sais que dire, sinon que vous gardiez bien de tomber de fièvre en chaud mal. » Est-ce à dire qu'elle ne doive pas profiter de la liberté que la mort de son mari lui a rendue? Non; mais que ce soit « pour servir à Dieu à bon escient, et tendre au droit but... Quoi qu'il en soit, c'est par trop languir, Madame, et, si vous n'avez pitié de vous, il est à craindre que vous ne cherchiez trop tard remède à votre mal. Outre ce que Dieu vous a de longtemps montré par sa Parole, l'âge vous avertit de penser que notre héritage n'est pas ici-bas, et Jésus-Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare. »

Ces paroles ne furent pas perdues. Elle revint en France, mais tout autre que ne l'attendaient les Guises, et c'est à partir de cette époque qu'elle tendit décidément « au droit but. » En 1561, elle demande à Genève un ministre, et on lui envoie François Morel. En 1562, nous l'avons vue assiégée à Montargis. En janvier 1564, trois mois avant cette lettre dernière que nous avons citée, voici, sous l'austère plume de Calvin, quelques lignes presque plaisantes. « J'entrerai, Madame, en autre propos. Il y a jà longtemps que j'avois bonne dévotion de vous faire présent d'une pièce d'or. Avisez si je suis hardi... Je l'ai baillée au porteur afin

de vous en faire montre, et, si ce vous est chose nouvelle, qu'il vous plaise la retenir. Ce sont les plus belles étrennes que je vous puisse faire. » Ces *étrennes*, c'était la médaille d'or que le roi Louis XII, père de la princesse, avait fait frapper à l'époque de ses démêlés avec le pape. Tout catholique et tout bon qu'il était, Rome l'avait forcé de se révolter, comme tant d'autres, contre ses tyranniques exigences, et la médaille ne promettait rien moins que la destruction de ce pouvoir devenu aussi odieux aux bons princes qu'aux mauvais. *Perdam Babylonis nomen* [1], disait l'exergue. Renée accueillit avec joie cette espèce de testament politique et religieux du roi son père. « Quant au présent et étrennes que vous m'avez envoyé, je vous assure que je l'ai vu et reçu volontiers, et n'en avois jamais eu de pareil. Et ai loué Dieu que le feu roi mon père eût pris telle devise. Si Dieu ne lui a accordé la grâce de l'exécuter, peut-être réserve-t-il quelqu'un de ses descendants pour l'accomplir. »

Elle survécut à Calvin, mais de plus en plus fidèle à ses exhortations. Montargis fut une des citadelles du protestantisme français, un refuge pour tous les persécutés, et Calvin avait déjà pu,

[1] *J'anéantirai le nom de Babylone.*

en 1563, écrire à la dame du château : « Je sai bien que princesse ne regardant que le monde auroit honte et prendroit quasi à injure qu'on appelât son château un Hôtel-Dieu. Mais je ne vous saurois faire plus grand honneur que de parler ainsi... et souventes fois j'ai pensé, Madame, que Dieu vous avoit réservé telles épreuves sur votre vieillesse pour se payer des arrérages que vous lui deviez à cause de votre timidité du temps passé. » Dans un voyage qu'elle fit au midi de la France, nous la voyons visitant les Églises du Dauphiné, du Languedoc, réunissant et encourageant les pasteurs. A la Saint-Barthélemy, elle était à Paris. Elle fut témoin du massacre, et s'en retourna, le cœur brisé, ouvrir encore son château, malgré les menaces de la cour, aux échappés de ce jour néfaste. Elle y mourut trois ans après, et son testament est une des belles pages à citer dans l'histoire de la piété protestante.

XXII

Nous voici bien loin de 1536, bien loin des vingt-sept ans de Charles d'Espeville arrivant à Ferrare ou s'en retournant à Bâle. Si nous avons suivi Re-

née de France jusqu'à la fin de ses relations avec lui, c'était beaucoup moins pour n'avoir pas à y revenir plus tard, que pour donner avec quelque ensemble, dès l'entrée, un aperçu du rôle de Calvin dans ses relations avec les grands. Il serait difficile, nous semble-t-il, d'unir plus de fermeté à plus de respect des convenances. Calvin sait ce qu'on doit aux grands, et il sait aussi s'arrêter juste au point où commencerait la complaisance ; il sait avoir égard aux difficultés de leur position, et cependant, en somme, il ne leur pardonne rien. Il ne les *malmène* pas, mais il les *mène*, et n'est-ce pas là le vrai rôle du ministre de l'Évangile, avec les petits comme avec les grands?

Peut-être devrions-nous achever aussi l'histoire, assez différente, de ses relations avec un homme que nous avons vu le suivre à sa sortie de France, le chanoine Du Tillet.

Du Tillet s'était cru converti à l'Évangile ; il l'était, à ce qu'il paraît, sauf en un point. Suivre Jésus-Christ, volontiers ; porter sa croix, non. Or, quand on en est là, les scrupules viennent vite ; les scrupules commodes, s'entend, ceux qui coloreront et abriteront la retraite. Du Tillet ne croit donc pas plus que Calvin aux enseignements du romanisme ; mais il se prend à penser à l'Église, et il se demande si l'Église, quoique dans l'erreur

et corrompue, n'est pas cependant toujours l'Église, la mère des fidèles, l'épouse du Christ. Lui défend-elle, après tout, d'être pieux? L'empêchera-t-elle, s'il rentre dans la grande unité extérieure, de garder dans son cœur les opinions évangéliques dont il s'est nourri auprès de Calvin? Calvin — c'était à Genève, dans le courant de 1537, — s'aperçoit peu à peu que Du Tillet n'est plus le même. Il est triste ; il soupire après sa patrie, sans doute, et son presbytère de Claix, si commode, et sa bibliothèque, tant aimée. Calvin, qui n'a rien laissé de semblable, et qui, d'ailleurs, eût-il laissé plus encore, ne permettrait pas à son cœur de s'amollir en y pensant, lui répète, un peu durement peut-être, la sévère parole du Sauveur : « Celui qui met la main à la charrue, et regarde en arrière, n'est point propre pour le royaume des cieux. » Un jour, enfin, Du Tillet disparaît, et, peu après, une lettre de lui apprend à Calvin qu'il est rentré dans le catholicisme.

Calvin répond, mais sans aucune aigreur. Une seule chose le tourmente, dit-il ; c'est qu'il a peut-être contribué, par quelque manque d'égards, à la résolution de Du Tillet, et il le conjure, en ce cas, de lui pardonner. Quant aux raisons que Du Tillet croit pouvoir alléguer, toujours sur ce terrain vague de la notion d'Église, Calvin déclare ne vouloir

répondre qu'un mot : c'est que l'Église romaine l'a en exécration, lui, Calvin, avec qui Du Tillet s'est trouvé et se trouve encore, sur tant de points, en pleine communauté de sentiments. Comment Du Tillet arrange-t-il donc cela dans son esprit, dans son cœur? Ces scrupules venus au bout de trois ans, est-il bien sûr qu'il n'y entre aucun élément humain, aucun calcul, volontaire ou involontaire? Qu'il y prenne bien garde! « Les sacs mouillés dont nous avons coutume de nous couvrir devant les hommes, ne pourront pas porter la chaleur du jugement de Dieu. »

Le chanoine, dans sa réponse, n'aborde pas cette question, la seule importante cependant; il ne sort pas du tableau des angoisses qui l'ont poursuivi, dit-il, jusqu'au moment où il en a fait cesser la cause. Calvin répond encore, mais pour dire qu'il s'en tient à sa précédente léttre, et, comme oubliant que Du Tillet n'est plus l'ami d'autrefois, il lui raconte ses chagrins de Genève, son exil à Bâle et à Strasbourg, où, dit-il, il attend ce que le Seigneur voudra faire de lui. Du Tillet, avec une maladroite charité, s'empare de ces confidences. Puisque les affaires de Calvin vont si mal, n'y aurait-il pas là quelque châtiment providentiel destiné à le ramener? « Je crois que vous avez à considérer, de votre part, si Notre Seigneur ne vous veut point

avertir par là de penser s'il n'y a rien eu à reprendre en votre administration, et de vous humilier envers lui, et que, par ce moyen, les grands dons et grâces que Notre Seigneur vous a élargis soient droitement employés à sa gloire et au salut de ses élus. » La réponse de Calvin est humble et ferme. Distinguant entre le réformateur et l'homme, il commence par déclarer que l'homme s'est depuis longtemps examiné devant Dieu, reconnaissant ses fautes, suppliant Dieu de lui en donner une vue toujours plus claire et un repentir toujours plus vrai. Mais le réformateur a une foi pleine, inébranlable, en sa mission et en son œuvre. Les obstacles et les revers n'ont pas produit en lui un seul moment d'indécision, et, s'il a échoué à comprimer les mauvaises passions qui ont fini par le chasser de Genève, ce n'est qu'une preuve, après mille autres, qu'il y a inimitié entre le monde et l'Évangile, pour peu que l'Évangile soit fidèlement prêché. « Je crois que vous avez estimé notre affliction être suffisante pour me mettre en perplexité extrême... Il est vrai que j'ai été grandement affligé, mais non pas jusques à dire : Je ne sais où sont les voies du Seigneur. » Au reste, poursuit-il, Dieu jugera. « L'un de mes compagnons [1] est maintenant

[1] Le ministre Corault, banni de Genève avec Calvin. Il venait de mourir à Orbe.

devant Dieu pour rendre compte de la cause qui lui a été commune avec nous... C'est là où j'appelle de la sentence de tous les sages. »

Du Tillet resta parmi les *sages;* Calvin persista dans la glorieuse folie de ceux qui ne voient, dans ce monde, que leur devoir et Dieu.

XXIII

Nous l'avons laissé quittant Ferrare. La politique le faisait chasser comme Français; l'Église, comme hérétique. Muratori affirme que l'Église fit davantage, que le réformateur fut saisi dans sa demeure, à côté du château ducal, et que déjà il était conduit à Bologne, où son procès devait s'instruire, lorsqu'il fut enlevé, comme Luther, par des cavaliers masqués, et rendu à la liberté. Le fait est-il vrai? Muratori déclare le tenir d'une personne qui avait lu, dit-il, les rapports de l'Inquisition. Si de nouvelles recherches amènent de nouvelles preuves, il y aura lieu d'admirer une fois de plus la réserve d'un homme gardant le silence sur des détails si importants et si dramatiques de sa vie.

D'autres détails, dont il n'a non plus jamais

parlé, ont été recueillis sur ce voyage, les uns certains, d'autres moins [1]. On suppose qu'il visita, à Modène, les Castelvetro, que Genève devait plus tard recueillir; la démolition de leur antique villa, près de Modène, a fait récemment découvrir une armoire cachée dans le mur, et renfermant plusieurs de ses ouvrages. Arrivé en Piémont, il y trouva de nombreux amis de la Réforme, et nous le voyons prêchant dans le val de Grana, près de Coni. Des femmes de Caraglian, ameutées par les prêtres, le chassent à coups de pierres. Même insuccès à Saluces. Traqué de lieu en lieu, il lui fallait du courage pour deux, car Du Tillet, on le pense bien, n'avait nul goût à ce rude apostolat. Ainsi atteignirent-ils Pignerol. Pourquoi Calvin n'alla-t-il pas voir les Vaudois? Son passage dans leurs vallées fût devenu un de leurs grands souvenirs, une importante page de leur antique histoire. Ils venaient de se rattacher au grand mouvement du siècle. Leur synode d'Angrogne avait accueilli avec bonheur les délégués de la Suisse évangélique, Farel et Saunier; ils attendaient peut-être celui dont le nom, déjà plus grand, était sûrement arrivé jusqu'à eux. Mais, soit qu'il fût pressé de rentrer en Suisse, soit qu'il eût appris en chemin

[1] Voir le travail de M. Jules Bonnet : *Calvin au Val d'Aoste.*

ce qui se passait au val d'Aoste, ce fut de ce côté qu'il tourna tout à coup ses pas.

Le val d'Aoste, en effet, était profondément travaillé par la Réforme. Les dépêches d'Ami Porral, ambassadeur de Genève à Berne, en font foi. « Le duc, écrivait-il en 1535, a beaucoup d'affaires au delà des monts, en partie à cause de l'Évangile, car l'Évangile se répand par tout le pays. C'est une chose qu'il faut qu'elle aille en avant, en dépit des princes, puisqu'elle est de Dieu. » Et, dans une autre dépêche, écrite au mois de décembre : « Les Aostains, disait-il, ont grosses questions avec leur évêque, à cause des excommuniements qu'ils ne peuvent souffrir. » De graves nouvelles étaient récemment venues les encourager dans cette voie. Les Bernois, marchant au secours de Genève, avaient conquis en passant le pays de Vaud, le pays de Gex, le Chablais, et toutes ces contrées, mûres pour la Réforme, s'étaient livrées avec joie aux conquérants qui la leur apportaient.

De là les ardentes espérances de tous ceux qui, dans le val d'Aoste, avaient ouvert les yeux à l'Évangile; de là leur joie à l'arrivée de Calvin. Il n'entra pas dans la ville, trop bien gardée; mais, tout près, dans une ferme connue encore aujourd'hui sous le nom de *Ferme de Calvin*, la noble famille de Vaudan lui offrit un asile. Là devait se vé-

rifier encore une fois ce que nous lui avons vu dire que « toutes retraites » lui étaient comme « écoles publiques. » On venait à lui en foule; on ne parlait de rien moins que de s'adresser à la république puissante qui avait délivré Genève, et de lui demander une délivrance semblable. C'était la révolte politique avec la révolte religieuse; mais, après tout, à qui la faute? N'était-ce pas dans cette même ville d'Aóste que le duc, l'année d'avant, sollicité par l'ambassadeur bernois de permettre aux Genevois de « garder l'Évangile, » avait répondu que jamais il ne le permettrait? Nul espoir, donc, de professer jamais le christianisme évangélique aussi longtemps qu'on serait ses sujets.

Mais le catholicisme avait dans l'évêque d'Aoste, Pierre Gazzini, un défenseur redouté, redoutable. Dès 1528, douze gentilshommes du pays avaient été décapités, sur sa dénonciation, comme luthériens; peu après, quatre colporteurs venus de Genève avaient été mis à la torture et exécutés ensuite. Puissamment secondé par le comte de Chalans, *maréchal* d'Aoste, il établit dans la ville une police religieuse à laquelle ne manquait que le nom d'Inquisition; et quand s'ouvrit, en février 1536, l'assemblée des États de la province, toutes les mesures étaient prises pour écraser la minorité hardie qui avait espéré y faire proclamer les principes de

la Réforme. On ne sait si cette minorité osa ou put faire entendre ses vœux; mais Calvin resta à son poste jusqu'au moment où tout espoir fut perdu. Averti, enfin, qu'il allait être arrêté, il s'enfuit, le 8 mars, avec ceux de ses adhérents qui s'étaient le plus compromis, ecclésiastiques et laïques. Mais le Saint-Bernard était gardé. Il fallut prendre des sentiers, traverser des torrents, côtoyer des précipices, et, même là, craindre encore, car « le comte de Chalans, dit une vieille relation, fut celui qui donna la chasse à Calvin, et le poursuivit, l'épée nue, jusqu'au fond des montagnes. » Mais Calvin et ses compagnons franchirent enfin le col de la Duranda, une des hautes entrées du Vallais, désignée encore de nos jours sous le nom de *Fenêtre de Calvin*.

Prisons et bûchers firent justice de tout ce que la Réforme avait gardé d'adhérents dans le pays, et, en 1541, sur le piédestal d'une croix commémorative élevée au centre de la ville, on grava une inscription rappelant la fuite de Calvin et la *délivrance* d'Aoste. Cette inscription, effacée par le temps, a été rétablie, en 1841, sur le monument restauré. On veut que le pays bénisse à jamais le jour qui le remit sous le joug de Rome, et le replongea dans les ténèbres.

XXIII

Peu après, Calvin était de nouveau à Noyon. Le fait de ce voyage est certain ; mais bien des points seraient à éclaircir, et on ne sait trop où chercher les explications qui manquent. Comment Calvin put-il revenir, en 1536, dans cette France d'où il avait dû fuir à la fin de 1534, et, cela, avant d'être l'auteur de l'*Institution Chrétienne?* Nous l'avons vu, dans la préface, se considérer comme définitivement banni; non pas, il est vrai, par quelque arrêt prononcé contre lui, mais par la force évidente des choses ; les choses n'ayant pas changé, comment se fait-il qu'il rentre, et que, rentrant, il ne soit pas inquiété? Rien même n'indique qu'il ait eu à se cacher. Il acheva de mettre ordre à ses affaires domestiques, gagna quelques nouveaux adhérents, en particulier un juge, M. de Normandie, que nous retrouverons à Genève, puis repartit pour Bâle avec une de ses sœurs, Marie, et un de ses frères, Antoine, le seul qui lui restât. Antoine allait être le compagnon obscur, mais dévoué, de toute sa vie. Il renonçait, lui aussi, au tranquille bien-être que lui eût offert l'Église, car il avait suc-

cédé à son frère comme chapelain de la Gésine, et l'Église n'eût pas manqué de récompenser largement la fidélité d'un frère de l'hérésiarque. Il ne chercha même jamais à se dédommager en jouant au moins un certain rôle. On l'entendait se vanter, en riant, de *travailler* à tous les ouvrages de son frère ; il disait vrai, car il s'était fait relieur. C'est lui que nous avons vu écrivant, sous la dictée de Calvin, la lettre à la duchesse de Ferrare.

Ils quittèrent Noyon en août 1536. Leur intention avait été de se rendre à Bâle par l'Allemagne ; mais la guerre venait de se rallumer entre François I[er] et Charles-Quint, et l'on ne pouvait songer à traverser la Lorraine, pleine de soldats. Calvin repassa donc par la France, et arriva, un des derniers jours du mois, à Genève.

LIVRE DEUXIÈME

LIVRE DEUXIÈME

(1536—1541)

SOMMAIRE

I. Dieu dans l'Histoire.

II. Genève épiscopale. — Ardutius. — Fabri. — Les évêques de la maison de Savoie. — Despotisme. — Scandales.

III. Origines diverses de la Réformation. — Origines intimes et purement religieuses. — Luther. — Origines mixtes. — Genève. — IV. Farel et Viret. — Ils travaillent à faire dominer l'élément religieux. — Obstacles. — L'immoralité; ses causes. — L'incrédulité; ses causes. — On fait jurer au peuple de prendre l'Évangile pour règle unique de conduite, comme de foi. — Beaucoup violent la promesse.— Farel en chaire; éloquence et courage. — Il commence à désespérer. — V. Il apprend que Calvin est à Genève. — Il va le chercher, et le somme, au nom de Dieu, de rester. — Calvin résiste, puis cède. — Ce que lui fut toujours le souvenir de cette scène.

VI. Calvin à Genève. — Dieu la lui donnait, mais à conquérir. — Simples leçons, d'abord, sur l'Écriture. — Succès et foule. — Murmures. — On ne veut pas comprendre que la réformation des mœurs doit suivre celle de la foi. — On croit avoir tout fait en se dévouant pour la patrie.

VII. Confession de foi de 1536. — Analyse. — Partout la pratique à côté du dogme. — On vote en principe, avec cette confession, toutes les lois à faire pour en assurer le règne. — VIII. L'État chrétien. — Discussion du principe. — Reproches que nous faisons à Calvin, et reproches qu'il nous ferait. — Ce qu'il ne faut pas perdre de vue en jugeant les lois de Calvin. — Lois sur les jeux, les danses, etc. — Lois somptuaires. — Lois de police religieuse. — IX. Premières applications des Ordonnances.— Châtiments divers. — L'enseignement est réorganisé, et devient obligatoire — Activité imprimée aux esprits par la Réforme — Le Catéchisme de Calvin. — Idée de sa méthode. — Analyse des quatre parties du livre.

X. L'opposition grandit. — Deux anabaptistes accueillis en haine de Farel et de Calvin. — Corault. — Les *Libertins*. — Ils ne comprennent rien aux nouvelles destinées de Genève. — Le gouvernement est réduit à l'impuissance.— L'opposition triomphe.— XI. Le désordre s'apaise, puis redouble. — Les réformateurs l'attaquent vivement en chaire. — Exil de Corault. — Affaire du pain sans levain. — Les Libertins l'exploitent contre Farel et Calvin. — Synode de Lausanne. — Les réformateurs persistent. — Question légale; question morale. — Scandales aux approches de Pâques. — Farel et Calvin refusent de donner la Cène. — Ils sont bannis. — Bonivard et ses prédictions.

XII. Calvin et les Réformés de France. — Lettre à Roussel, devenu évêque.

XIII. Calvin et Farel à Berne. — Berne demande leur rappel; les Libertins refusent. — Farel appelé à Neuchâtel, et Calvin à Strasbourg. — Leur correspondance; leur inaltérable amitié. — Calvin pasteur de l'Église française. — Dénûment et désintéressement.— Sa position s'améliore. — Renommée et tranquillité.

XIV. Ses regards se portent cependant toujours vers Genève. — Lettre aux fidèles de Genève. — Conseils de persévérance et de charité.

XV. Désorganisation de l'Église et de l'École. — On s'achemine, par le désordre, à rentrer sous le joug de Rome. — XVI. Espérances et joie de la catholicité. — Comité de Lyon. — Le cardinal Sadolet. — Son caractère. — Sa lettre aux Genevois. — Flatteries. — Sophismes. — Maladresse à force d'habilité. — Les paroles et les

I

Le doigt de Dieu, dans l'histoire, est partout; partout, à qui sait le voir, il se révèle. Mais l'histoire a des pages où, à moins d'être aveugle, on ne pourrait pas ne pas le voir, — et nous voici à une de ces pages.

Cet étranger, cet exilé qui n'a d'autre dessein que de se reposer un jour ou deux des fatigues d'un long voyage, — il va être, près de trente ans, le législateur et le maître de cette ville où rien ne l'appelait, et où rien, lui semblait-il, ne devait le retenir. Cette ville, il n'en sera pas seulement le maître, mais il en fera la capitale d'un des plus grands empires qui se soient vus sous le soleil, la capitale d'une idée, comme a dit un historien. Il l'a, cette idée, dans sa tête, et il en a déjà rempli un livre; mais, quelque confiance, et quelque foi qu'il ait en elle, il ne se doute pas encore de ce qu'elle pourra, par lui, comme idée génératrice d'un peuple, d'une Église, d'un siècle. Il a hâte d'aller retrouver ses livres, sa vieille et studieuse Bâle. S'il s'est jeté, çà et là, dans la mêlée, s'il s'est trouvé courageux, c'était comme sans y son-

ger; l'idée ne lui est pas venue que ce fût là son rôle. Il a besoin, pour en venir à se révéler tout entier tel que Dieu l'a fait à son insu, que les événements le forcent de se révéler à lui-même.

Mais aussi, la révélation venue, il sera d'autant plus puissant qu'il a plus tardé à comprendre en quoi et comment il devait l'être. L'ambitieux a beau se bâtir un haut piédestal; il sait qu'il se l'est bâti, et, par cela même, il s'en défie. Calvin se trouva grand sans l'avoir cherché, sans l'avoir voulu. Le piédestal était à Genève, mais bâti avant lui, sans lui, et bâti de la main de Dieu.

L'histoire de Genève va donc s'unir intimement à l'histoire de Calvin; les deux, pendant près de trente ans, n'en feront qu'une, et celle du réformateur se continuera longtemps, lui mort, dans celle de Genève. Il est donc nécessaire que nous prenions rapidement les choses d'un peu plus haut, rassemblant et groupant tout ce dont nous aurons besoin, plus tard, pour être bien compris.

II

La religion, ou, pour mieux dire, l'Église, avait joué de tout temps un grand rôle à Genève. Ville

impériale, la dissolution de l'empire de Charlemagne l'avait laissée dans un isolement dont ses évêques profitèrent pour s'emparer du pouvoir temporel, qui, cependant, resta toujours en partie aux mains du peuple. Un d'eux, Ardutius, contemporain et ami de saint Bernard, obtint de l'empereur Barberousse la confirmation régulière de cet état de choses; Genève, menacée par les comtes de Savoie, accepta cette solution avec bonheur, et bénit longtemps Ardutius comme le vrai fondateur de son indépendance. Plusieurs de ses successeurs marchèrent sur ses traces. Adhémar Fabri, évêque en 1385, voulut consolider encore cet heureux compromis entre les droits de l'évêque et ceux de la cité. Un code fut rédigé qui prit le nom de *Franchises;* Fabri en jura solennellement l'observation, et reconnut aux citoyens le droit d'exiger de ses successeurs le même serment. Les historiens catholiques ont exagéré, surtout de nos jours, la portée de ces faits. Ils ont représenté Genève comme ayant dû toutes ses libertés à ce pouvoir qu'elle proscrivit plus tard; ses évêques les lui auraient octroyées en pur don. Quand cela serait, nous pourrions demander encore où ils avaient pris le droit de les octroyer, et ce droit, évidemment, ne pourrait s'expliquer que par une usurpation antérieure. Mais ce n'est point ainsi que la chose fut

entendue au temps des Ardutius et des Fabri. Ils ne firent que reconnaître, avec une louable loyauté, des libertés depuis longtemps établies et des droits bien plus anciens que les leurs.

Au reste, si quelques évêques méritèrent la reconnaissance de Genève, d'autres allaient venir qui la méritèrent fort peu.

Les comtes (ducs ensuite) de Savoie n'avaient cessé de revendiquer Genève comme une portion de leur héritage, et maintes fois il avait fallu leur reconnaître, au moins en fait, une certaine autorité. De là de perpétuels conflits entre le prince et l'évêque, entre le prince et la cité, souvent forcée d'accorder à l'évêque, pour se garantir du prince, un pouvoir qui n'était jamais sans danger pour les Franchises. Au commencement du xve siècle, Rome trouve un moyen de mettre un terme à ces conflits, souvent fort embarrassants pour elle. Elle s'empare de l'élection de l'évêque, qui appartenait au clergé et devait être confirmée par le peuple, et le diocèse de Genève ne sera plus qu'une espèce d'apanage réservé aux cadets de la maison de Savoie. C'était décréter que l'évêque ne serait plus qu'un représentant du duc, et le duc allait être le seul et vrai souverain.

On ne s'inquiéta même pas de ménager les apparences. En 1451, Amédée VIII fait donner l'évê-

ché au prince Pierre, son petit-fils, âgé de dix ans; l'administrateur, Thomas de Sur, viole ouvertement les Franchises, veut destituer les *syndics*, chefs laïques de la cité, et ne recule que devant la plus énergique résistance. Le jeune évêque meurt, et un autre prince de Savoie, âgé de douze ans, lui succède. En 1484, François de Savoie; en 1495, Philippe de Savoie; en 1513, Jean de Savoie, le pire de tous, qui céda au duc sa juridiction temporelle, lui ouvrit les portes de Genève, et l'aida à noyer dans le sang des citoyens tout ce qui restait des Franchises jurées par ses prédécesseurs. Alors mourut, entre autres, ce *grand mépriseur de mort*, comme dit Bonivard en ses chroniques, Philibert Berthelier. Alors mourut aussi Lévrier, pour avoir dit dans le conseil que le duc n'était pas le souverain de Genève. Alors fut enfermé au château de la Grolée, en Bugey, ce même Bonivard qui devait plus tard passer six ans, toujours pour la même cause, dans les souterrains de Chillon. Voilà ce que l'épiscopat était devenu, en politique, pour Genève et les Genevois.

Religieusement, c'était pis encore, car les violences prennent fin, mais la corruption reste. Genève, comme tous les pays à gouvernement ecclésiastique, avait assisté à un développement exceptionnel de tous les abus et de tous les vices

reprochés alors au clergé. Quelques évêques pieux avaient tâché d'arrêter le torrent ; les ordonnances d'Antoine Champion, en 1493, nous montrent un homme ami du bien, mais, en même temps, nous révèlent à quel incroyable excès le mal était arrivé. Ces ordonnances, comme tant d'autres essais de réformation dans l'Église, n'aboutirent à rien ; l'épiscopat de Champion ne fut qu'une parenthèse de cinq ans dans cette série de prélats qui donnaient, au contraire, l'exemple de tous les désordres. Que pouvait être, sous de pareils chefs, un clergé nombreux, oisif, riche, ignorant? Aussi, longtemps avant qu'il fût question de Réforme et de Réformés, nous voyons le peuple se plaindre de la corruption des prêtres, et les magistrats, à sa requête, s'efforcer d'obtenir au moins quelque modération dans les scandales. Leurs registres nous ont conservé des détails qu'on refuserait d'admettre pour peu que l'authenticité en fût douteuse il semblerait impossible que la corruption ait jamais osé se produire avec une telle audace. Profondément méprisé, même de ceux qui ne valaient pas beaucoup mieux, le clergé n'avait, à Genève, que des racines qui durent céder aisément au premier vent des nouvelles idées.

III

Nous n'avons pas à raconter en détail comment et sous quelle forme ces idées pénétrèrent dans la vieille ville épiscopale. Il ne serait pas facile, d'ailleurs, d'assigner une date aux tout premiers commencements; plusieurs des faits qu'on cite comme ayant marqué, à Genève, les débuts de la Réforme, supposent un mouvement antérieur, une préparation déjà assez avancée. L'état du pays, ses luttes contre le pouvoir épiscopal, l'activité naturelle des esprits, les relations de Genève avec l'Allemagne, out conduit à penser que la Réforme avait eu des échos, dès l'origine, sur les bords du Léman.

Mais une idée s'imprègne nécessairement toujours de l'atmosphère où elle se développe; elle peut, selon les lieux, être ou paraître plus ou moins différente d'elle-même. Que devint donc, à Genève, dans l'atmosphère que nous avons décrite, l'idée de la Réformation?

Des historiens superficiels, soit catholiques, soit protestants, ont vu toute la Réformation dans une seule cause : l'indignation soulevée par tant de scandales et d'abus. Ils se trompaient. Non-seule-

ment cette cause n'a pas été la seule, mais, dans plusieurs pays, elle ne fut que la cause apparente, l'occasion. Plus on a, de nos jours, creusé l'histoire des temps antérieurs à la Réformation, plus on s'est convaincu que la cause intime et première fut un travail religieux, lentement accompli dans les esprits et dans les consciences. Si vous voulez un tableau complet et vivant de ce travail de plusieurs siècles, prenez la jeunesse de Luther. Longtemps avant l'affaire des indulgences, vous le voyez agité, tourmenté ; il frémirait à la pensée d'abandonner le catholicisme, ou, pour mieux dire, cette pensée ne lui vient pas, ne peut pas lui venir ; et cependant il sent que le catholicisme ne le satisfait plus, ne peut plus et ne pourra plus le satisfaire. Son âme s'élance, dans les ténèbres, au devant d'une lumière qu'il pressent bien plus qu'il ne l'entrevoit. Les indulgences ne feront que lui ouvrir les yeux, et que fixer la direction de ses regards jusque-là incertains. Ainsi en fut-il en France, en Angleterre aussi, pour plusieurs des premiers prédicateurs de la Réforme. Les abus et les scandales ne leur furent que l'occasion de se rendre compte du mal, puis de se prononcer ouvertement, et de prêcher ce que la méditation, la souffrance intime, la Bible surtout, avaient déjà accompli dans leurs âmes.

Mais ce travail préliminaire n'avait pas été partout également profond; l'histoire de Genève épiscopale en offre peu de traces. Si quelques hommes de ces temps connurent les angoisses d'un Luther ou les aspirations plus vagues de quelques-uns de ses devanciers, ils se turent, apparemment, ou on les força de se taire. Un moine, nommé Baptiste, qui avait osé élever la voix, fut livré à l'évêque par le duc, venu exprès à Genève, et le bûcher fit justice du Savonarole anticipé. C'était vers 1430. L'Église était assez puissante pour étouffer tout commencement de résistance, et, d'ailleurs, assez corrompue pour que nulle idée évangélique, nul besoin de vie chrétienne et de foi pure, ne se développât, à Genève, dans son sein. Voilà pourquoi, quand on se mit à l'attaquer tout de bon, ce fut moins sur le terrain religieux que sur celui des abus, des désordres, des choses, en un mot, dont on pouvait s'indigner sans être soi-même fort chrétien, et sans s'inquiéter de le devenir.

Ajoutez, enfin, les éléments politiques qui entraient nécessairement, à Genève, dans la question. Comment, dans les attaques, séparer le prince temporel du prince spirituel? Comment ne pas faire servir ou les attaques temporelles contre l'oppresseur spirituel, ou les attaques religieuses contre l'oppresseur temporel? On peut regretter, sans

doute, que le mouvement n'ait pas été, comme dans quelques autres pays, purement religieux; mais il y aurait injustice à ne pas reconnaître que, sous un prince-évêque, les choses ne pouvaient, au début, aller autrement. Il y aurait également injustice à trop généraliser ce que nous venons de dire. Si certains Genevois virent avant tout, dans la Réforme, une affaire politique, d'autres, dès l'origine, en reconnurent et en embrassèrent avec joie le côté religieux, preuves vivantes que Dieu sait tirer le bien de n'importe quels commencements. Mais les premiers faisaient plus de bruit, démolissaient plus publiquement l'ancien culte, et il est arrivé ce qui arrive dans toutes les révolutions : l'histoire a beaucoup parlé des violents, peu des autres, bien que ceux-ci fussent les représentants véritables, sérieux, de l'idée mise en action.

IV

Tous ces faits sont importants à noter si l'on veut déterminer sainement ce que dut être et ce que fut, à Genève, le rôle des réformateurs.

Nous disons *des réformateurs*, car Viret et Farel, à l'arrivée de Calvin, étaient déjà dans la voie où

celui-ci allait rencontrer tant d'obstacles et remporter tant de victoires.

Nous connaissons Farel; nous l'avons vu, disciple de Le Fèvre, déployer autant d'éloquence que de zèle, et, peu après, particulièrement désigné aux persécuteurs, quitter la France. C'était en 1523. A peine arrivé à Bâle, il sollicite une conférence publique avec les prêtres; vainqueur, il est chassé de la ville, mais non sans emporter l'assurance que Bâle est conquise à la Réforme. L'année suivante, il conquiert la principauté de Montbéliard; puis nous le voyons successivement à Berne, à Aigle, à Lausanne, à Morat, à Orbe, où il convertit Viret, à Neuchâtel, surtout, qu'il attaque à plusieurs reprises, et qu'il arrache enfin, par des efforts surhumains, à la domination papale. Il ne lui fallut, à Genève, guère moins d'efforts et de courage, et, sans lui, le grand acte de 1535 aurait pu tarder encore longtemps.

Viret avait eu quelque peine à se tourner vers l'Évangile; mais, une fois décidé, on vit bientôt que ses hésitations n'avaient été ni indifférence ni frayeur. Orbe, Granson, Payerne, l'entendirent prêcher; un coup d'épée le mit en danger de mort. Venu à Genève avec Farel, un empoisonnement lui fit voir la mort de plus près encore. Il n'en resta pas moins, comme Farel, au plus fort de la

mêlée, et la victoire fut la sienne comme celle de son ami.

Mais il s'agissait d'organiser, de discipliner la victoire, et c'était une seconde victoire, plus difficile, à remporter. Ils avaient donc immédiatement proclamé deux choses : l'une, que la Réformation devait être, avant tout, affaire de religion ; l'autre, qu'elle ne serait jamais réelle, ne mériterait jamais son nom, s'il n'y avait réformation morale en même temps que réformation de doctrine.

C'était, comme on voit, couper court à tous les malentendus, à toutes les illusions ; c'était mettre au pied du mur tous ceux qui, volontairement ou non, garderaient ces illusions, se complairaient dans ces malentendus. Or, ces gens-là étaient nombreux, et ces gens-là, d'ailleurs, n'ont pas besoin d'être en majorité : le mal, dans ce pauvre monde, sait toujours assez être puissant.

Genève donc, légalement et officiellement entrée, depuis le mois d'août 1535, dans la Réforme, avait encore beaucoup de chemin à faire pour y entrer comme l'entendait Farel, et, malheureusement, beaucoup de gens n'entendaient pas qu'elle y entrât ainsi. La chute du catholicisme avait été la fin de certains maux, mais, en même temps, le commencement ou l'aggravation de certains autres.

LIVRE DEUXIÈME

les lois prouvent peu; souvent même il est arrivé qu'elles fussent votées avec d'autant plus d'empressement qu'on avait moins l'intention de s'y soumettre : on croit avoir payé sa dette en rendant hommage au principe, et on foule aux pieds, sans scrupule, les obligations qui en sortent. Ce même clergé dont les vices venaient de faciliter le renversement de son Église, ne l'avait-on pas vu maintes fois, dans ses conciles, proclamer les lois les plus sages, les plus sévères? Ainsi voulaient faire plusieurs de ceux qui avaient montré tant d'indignation contre lui. Mais Farel entendait que ce qu'on avait voté ne fût pas une lettre morte. Tantôt, parlant au peuple, il le somme d'obéir; tantôt, parlant aux magistrats, il les somme d'exiger une obéissance entière, les menaçant de tout le courroux de Dieu s'ils laissent enfreindre des lois qui ne sont, au fond, que la loi de Dieu. Les magistrats, généralement bien disposés, font de leur mieux, publient quelques règlements additionnels, infligent quelque châtiment exemplaire. Dans le peuple, les bons appuyent Farel, les moins mauvais finissent par l'appuyer aussi; mais les mauvais, à mesure que leur nombre diminue, deviennent toujours plus mauvais.

Ce qui compliquait encore sa tâche, c'était l'héroïque unanimité de tous, bons ou mauvais, dans

les sacrifices qu'exigeait la défense de la patrie.

La proclamation de la Réforme avait été immédiatement suivie de la reprise des hostilités contre la ville. Dès le 24 septembre 1535, une attaque nocturne avait failli la livrer aux mains du duc et de l'évêque. Dès la fin de novembre, pressée de toutes parts, elle voyait arriver la famine; ses trois faubourgs, rasés pour faciliter la défense, lui avaient donné à nourrir cinq ou six mille habitants de plus. En décembre, voici venir un envoyé français. Le roi offre sa protection, mais à condition qu'on lui donne la juridiction temporelle de l'évêque chassé. Un des syndics mène l'ambassadeur faire le tour des fortifications, auxquelles travaillent, malgré la neige, hommes, femmes, enfants, et lui demande si ce peuple a l'air disposé à accepter une pareille offre. Le 13 janvier, nouvel assaut, et sur quatre points à la fois. Le 24, bataille à un quart de lieue de la ville. En février seulement, l'armée bernoise arrive, et un peu de sécurité reparaît.

Telle était la ville, ou plutôt le camp, que Farel prétendait soumettre à toute la sévérité de la morale évangélique. Les obstacles se multiplient. Farel ne perd pas courage; il se sent tenu de persévérer, de lutter jusqu'au bout, et, si l'œuvre de Dieu doit échouer à Genève devant l'obstination

des hommes, il faut au moins que le ministre de Dieu l'ait soutenue jusqu'au dernier moment. Petit de taille et assez chétif d'apparence, *méprisable*, comme saint Paul le disait de lui-même, il grandissait, devant les rebelles, de toute la hauteur de son indignation et de sa foi. Les yeux se baissaient devant lui ; les murmures l'accompagnaient, mais de loin, et pour se taire encore dès qu'il se retournerait. En chaire, il ne ménageait rien. Sa parole roulait comme un tonnerre, ses invectives pleuvaient à pleine coupe sur tous les contempteurs de l'Évangile. Il était riche de ces formes qu'on est aujourd'hui convenu d'appeler peu évangéliques, mais qu'il serait plus juste d'appeler tout simplement peu polies, car rien de plus évangélique, au fond, que l'indignation dont il s'armait.

Mais il sentait diminuer ses forces ; il commençait à se demander si Genève allait être décidément indigne du rôle qu'il avait rêvé pour elle.

V

Un jour, enfin, — nous avons dit que c'était en 1536, vers la fin d'août, — il apprend que l'auteur de l'*Institution Chrétienne* est descendu dans une

hôtellerie de Genève, mais pour repartir le lendemain. Ne serait-ce pas l'homme qu'il attend? Car Farel, aussi humble que courageux, s'était souvent demandé si un autre ne réussirait pas mieux que lui. Il s'était mis, comme par pressentiment, à attendre et à espérer cet autre.

Il courut donc à l'hôtellerie. Quelle fut, en voyant Calvin, sa première impression? Persista-t-il à croire que c'était l'homme qu'il attendait, ou fut-il un moment déconcerté par la pâleur, la maigreur, l'air maladif de celui à qui il venait proposer une telle charge? Nous l'ignorons. Mais la proposition est formulée, et Calvin, d'abord, la repousse. Il n'est pas fait, dit-il, pour cette charge. Il veut bien être ouvrier du Seigneur dans la grande moisson qui se prépare, soldat du Seigneur, au besoin, dans la grande bataille, comme il l'a été en mainte occasion déjà; mais défricher une portion du champ, mais accepter la garde d'un poste déterminé, il est convaincu que ce n'est pas son affaire. S'il a déjà rendu quelques services, n'est-ce pas par un livre, fruit du silence et de l'étude? Qu'on le laisse donc aller là où il pourra en écrire d'autres. Farel insiste. Le livre est fait; quel autre livre pourrait valoir le commentaire que l'auteur y ajoutera en l'incarnant dans une Église sur laquelle le monde aura les yeux? Qui a le droit,

d'ailleurs, quand de toutes parts la trompette sonne, de dire qu'il n'est pas homme d'action, que sa tâche est d'étudier, d'écrire? La preuve que Dieu attend autre chose de Calvin, c'est que le voici, lui, Farel, qui se trouve sur son chemin, et qui lui demande, au nom de Dieu, sa coopération. Calvin trouve alors des raisons nouvelles; il veut, dirait-on, rebuter Farel en lui peignant les défauts de l'homme qui deviendrait son collègue. Il se connaît, dit-il; il se sait tenace, opiniâtre. Encore une fois, qu'on le laisse s'ensevelir dans ses études; ce n'est que là qu'il peut valoir quelque chose. Alors Farel éclate. « Tes études, s'écrie-t-il, c'est un prétexte! Je te déclare, moi, que si tu refuses de t'associer à mon œuvre, Dieu te maudira pour t'être cherché toi-même et non pas Christ[1]. »

Calvin céda, mais comme devait céder un homme de sa trempe, c'est-à-dire avec la profonde conviction qu'il cédait à Dieu, non à un homme. Mais l'homme lui resta toujours cher et vénérable. Il aimait à se rappeler cette scène, cette « adjuration épouvantable, disait-il, comme si Dieu eût d'en haut étendu sa main sur moi pour m'arrêter[2]. » Il se la rappelait aux jours mauvais, reprenant courage à la pensée de cette

[1] Bèze. *Vie de Calvin.*
[2] Préface sur les Psaumes.

main « étendue d'en-haut » pour le saisir et le soutenir; il se la rappelait, aux jours heureux, pour remercier Dieu de l'avoir choisi et soutenu; il se la rappela, sans doute, quand le vieux Farel le vint voir pour la dernière fois, lui, plus jeune de tant d'années, mais consumé avant le temps. Farel ne venait plus, ce jour-là, pour « l'arrêter, » mais pour lui envier le bonheur du grand départ et les félicités du grand repos.

VI

Calvin, donc, appartenait désormais à Genève, et Genève à Calvin. Comme Dieu sait se servir de tout et de tous! C'était le futur apostat de la Réforme, Du Tillet, qui avait informé Farel de la présence de Calvin, et lui avait conseillé de l'aller voir.

Dieu, avons-nous dit, lui donnait Genève; mais Dieu la lui donnait à conquérir. C'est cette conquête que nous avons maintenant à raconter.

Calvin ne se posa point en conquérant. L'eût-il voulu, il ne le pouvait, car la conquête officielle était faite, et, quant à l'autre, la vraie, l'intime, il la trouvait commencée, sur tous les points, par

Farel. Loin de vouloir se mettre à la place de celui-ci, il n'accepta même pas, d'abord, d'être son collègue dans le ministère pastoral; sa charge, assez mal définie, fut quelque temps comme un milieu entre le professorat et la prédication. Il paraît qu'on ne fixa même pas les honoraires, car nous lisons aux registres du Conseil, à la date du 13 février 1537 : « On donne six écus d'or à Cauvin, soit Calvin, vu qu'il n'a encore guères reçu. » Le 5 septembre de l'année précédente, il est appelé « ce Français. » C'est la première mention qui soit faite de lui dans les registres.

Ce Français ne s'était donc engagé qu'à donner des leçons sur l'Écriture ; mais ces leçons se donnaient dans la cathédrale, et, vu le lieu, vu la foule, elles ne pouvaient que ressembler fort à des prédications proprement dites. Les Genevois avaient beaucoup à apprendre en fait d'*instruction* religieuse ; mais l'*éducation* religieuse laissait encore plus à désirer, et le prédicateur, en conséquence, ne quittait jamais un sujet sans l'avoir largement développé au point de vue de la pratique et des mœurs. Comme Farel, il entendait n'appeler Réformation que ce qui vivrait et grandirait sur le sol religieux ; comme Farel, il ne parlait de rien moins que de faire produire à cette révolution, mêlée de tant d'éléments moins purs,

tous les fruits du christianisme. Les adversaires de Farel purent bientôt s'apercevoir que Calvin n'était qu'un Farel plus jeune, plus savant, plus habile, moins ardent à l'extérieur, et, en réalité, tout autrement fort et puissant. Les murmures ne se firent donc pas attendre. Avec une naïveté qui montre bien où certaines gens en étaient encore, on se plaignait que Calvin manquât à son office. « Il était chargé, disait-on, d'expliquer l'Écriture ; de quel droit se mettait-il à faire autre chose, à parler des mœurs, à censurer? Il avait à montrer qu'on faisait bien de ne plus vouloir la messe, et le pape, et la confession, et le reste ; de quel droit prétendait-il relever une autorité abattue, pour devenir comme le confesseur et le pénitencier de la cité? » — Ne nous moquons pas trop de ces hommes ; ils ne disaient guère là que ce que bien d'autres, plus chrétiens, sont souvent tentés de dire aussi, ou de penser du moins. On aime assez à entendre parler de religion ; on aime peu à entendre tirer des conséquences qui gêneront le vieil homme, et le solliciteront à se régénérer.

Les circonstances politiques continuaient à entretenir ce sentiment. Ces hommes que Calvin, venu au secours de Farel, prétendait soumettre à un pareil joug, c'étaient ceux qui avaient tant combattu pour l'affranchissement de leur patrie,

et comme la lutte religieuse s'était trouvée intimement liée à la lutte politique, peu s'en fallait qu'ils ne se considérassent comme ayant largement payé d'avance tout ce que la religion, tout ce que Dieu pouvait raisonnablement exiger d'eux. Cet Évangile qu'on leur prêchait, n'avaient-ils pas versé leur sang pour conquérir le droit de se le faire prêcher? Ils montreront, au besoin, leurs blessures; les prédicants pourraient-ils en faire autant? Tout danger, d'ailleurs, venait de cesser; une orgueilleuse sécurité succédait à ces jours d'angoisse, où, à défaut d'une piété réelle, le péril tournait plus ou moins les cœurs vers Dieu. Le Pays de Vaud et le Chablais, conquis et protestantisés par les Bernois, entouraient Genève d'un rempart que nul ennemi, semblait-il, ne percerait plus. C'était, après tant de rudes années, la prospérité, le triomphe, — et la prospérité, comme toujours, endurcissait les cœurs.

VII

Calvin, cependant, moins de trois mois après son arrivée à Genève, obtint ou fit obtenir à Farel un grand et encourageant succès.

Ils avaient rédigé une confession de foi où était clairement déterminée, article par article, cette intime liaison qu'ils travaillaient à établir entre la foi et les mœurs. Elle résumait admirablement et la doctrine évangélique, et les erreurs renversées au nom de cette doctrine, et les conséquences morales résultant soit du renversement de ces erreurs, soit de la doctrine elle-même, rendue à sa pureté primitive.

Nous voudrions la reproduire en entier. Bornons-nous à une rapide analyse.

I. *La Bible*, seule « règle à suivre, sans y mêler aucune chose, sans y ajouter ni diminuer. »

II. *Un seul Dieu.* Dieu est esprit; donc, adoration en esprit. Point de « cérémonies et observations charnelles, comme s'il se délectoit en telles choses. » Point de « fiance en créature aucune. » Point d'images dans les temples, ni représentant des créatures, ni prétendant représenter Dieu.

III. *Loi de Dieu, seule pour toutes.* Ici déjà commence l'application morale. « Comme il est le seul Seigneur et Maître, nous confessons que toute notre vie doit être réglée aux commandements de sa sainte loi, et que nous ne devons avoir autre règle de bien vivre, ni inventer autres bonnes œuvres pour complaire à lui que celles qui y sont contenues. » — Puis vient le décalogue.

IV. *L'homme en sa nature.* Aveugle « en ténèbres d'entendement, » corrompu et « pervers de cœur, » il ne peut, par lui-même, ni parvenir à la vraie connaissance de Dieu, ni « s'adonner à bien faire. » Il a donc besoin d'être « illuminé de Dieu » et « redressé à l'obéissance de la justice de Dieu. »

V. *L'homme en soi damné.* Conséquence de ce qui précède. Donc l'homme doit « chercher autre part qu'en soi le moyen de son salut. »

VI. *Salut en Jésus.* Jésus est celui « qui nous a été donné du Père, afin qu'en lui nous recouvrions tout ce qui nous défaut en nous-mêmes. » Or, ce qu'il a fait et souffert, nous le trouvons résumé « au symbole qui est récité en l'Église. » — Suit le symbole des apôtres.

VII. *Justice en Jésus.* C'est par lui que nous sommes « réconciliés et remis en grâce ; » c'est par l'effusion de son sang que « nous sommes nettoyés » de toutes nos souillures.

VIII. *Régénération en Jésus.* C'est l'œuvre de son Esprit. Notre volonté « est rendue conforme à celle de Dieu. » Nous sommes « délivrés de la servitude du péché, » et c'est ainsi seulement que « nous sommes faits capables de bonnes œuvres. »

IX. *Rémission des péchés, toujours nécessaire.* Malgré la régénération, beaucoup de mal et d'im-

perfections restent. Donc « nous avons toujours besoin de la miséricorde de Dieu, » et nous devons toujours « chercher notre justice en Jésus-Christ, ne rien attribuant à nos œuvres. »

X. *Tout notre bien en la grâce de Dieu*, c'est-à-dire que tous les bienfaits ci-dessus nous sont accordés « par sa seule clémence et miséricorde, sans aucune considération du mérite de nos œuvres. » Et cependant, les œuvres « que nous faisons en foi » lui sont « plaisantes et agréables, » parce que, ne nous imputant point « l'imperfection qui y est, » il ne voit plus en elles que ce qui « procède de son esprit. »

XI. *Foi*. C'est elle qui est « l'entrée » à toutes ces « richesses. » Elle consiste à croire « aux promesses de l'Évangile, » et à recevoir Jésus-Christ « tel qu'il nous est décrit par la Parole de Dieu. »

XII. *Invocation de Dieu seul, et intercession de Christ*. Tout nous vient de Dieu par Jésus-Christ; toute autre invocation est donc superflue ou criminelle.

XIII. *Oraison intelligible*. Nullité de toute prière qui ne procède pas « de l'affection de cœur. » Modèle : l'Oraison dominicale.

XIV. *Sacrements*. Ce sont des « exercices de foi, » tant pour la fortifier en nous, que pour la « témoigner envers les hommes. » Il y en a deux,

le Baptême et la Cène. Quant à « ce qui est tenu au royaume du pape, de sept sacrements, nous le condamnons comme fable et mensonge. »

XV. *Le Baptême.* Signe extérieur par lequel « Dieu testifie qu'il nous veut recevoir pour ses enfants. » Et puisque nos enfants « appartiennent à une telle alliance, » c'est à bon droit que « le signe extérieur leur est communiqué. »

XVI. *La Cène.* Représentation de « la vraie communication spirituelle que nous avons en le corps et le sang de Christ. »

XVII. *Traditions humaines.* Point d'ordonnances légitimes que celles qui sont fondées sur la Parole de Dieu ; point donc de « pèlerinages, moineries, différences de viandes, défenses de mariage, confesses et autres semblables. »

XVIII. *Église.* Plusieurs Églises dans le monde, et pourtant une seule Église, ensemble des vrais fidèles, Église « dont la droite marque est quand l'Évangile y est purement prêché, annoncé, écouté et gardé. »

XIX. *Excommunication.* Comme il y a toujours des « contempteurs de Dieu et de sa Parole, » l'excommunication est « une chose sainte et salutaire. » Il est donc « expédient que tous manifestes idolâtres, blasphémateurs, meurtriers, larrons, séditieux, batteurs, ivrognes, après avoir été dûment

admonestés, s'ils ne viennent à amendement, soient séparés de la communion des fidèles, jusques à ce qu'on y aura connu repentance. »

XX. *Ministres de la Parole.* Point de pasteurs légitimes que « les fidèles ministres de la Parole de Dieu, » paissant les brebis de Jésus-Christ « en instructions, admonitions, consolations, exhortations. » Point d'autorité qui leur soit propre et personnelle; ils ne sont quelque chose que par la Parole de Dieu, « en laquelle ils ont puissance de commander, défendre, promettre et menacer, et sans laquelle ils ne peuvent et ne doivent rien attenter. »

XXI. *Magistrats.* L'autorité civile est « une ordonnance de Dieu. » Elle doit donc s'exercer au nom de Dieu et selon ses commandements; elle doit être respectée « en toutes les ordonnances qui ne contreviennent pas aux commandements de Dieu. »

Telle était donc la confession de foi qui fut présentée, en novembre, au Conseil dit *des Deux Cents*, soit *Grand Conseil*. Elle faisait partie d'un ensemble d' « Articles concernant le gouvernement de l'Église, » comme dit le registre, et cet ensemble fut adopté. Ce n'était pas encore une législation complète; les règlements moraux joints à la confession de foi avaient plutôt pour but de con-

sacrer le principe, et ne songeaient pas encore à le suivre dans toutes ses applications.

Mais le principe était voté, et c'est ce que les réformateurs avaient voulu. Le gouvernement était investi par le Grand Conseil du droit de rechercher et de punir toute infraction aux lois chrétiennes; les pasteurs étaient investis du droit de provoquer tous les règlements qu'ils jugeraient nécessaires, de signaler aux magistrats les délits, d'en poursuivre la punition. Les représentants du peuple venaient d'abdiquer en son nom entre les mains des chefs de l'Église, armés désormais légalement de toute l'autorité de l'Évangile, et, pour la soutenir, ne faisant qu'un avec les chefs temporels.

VIII

Il va sans dire que nous n'avons pas la pensée d'approuver sans réserve l'état de choses que ce jour vit inaugurer à Genève, ni, encore moins, de le présenter comme un idéal auquel nos législations doivent tendre.

Cet idéal, que Calvin allait bientôt poursuivre jusqu'en ses dernières applications, c'était celui

de l'état *chrétien*, chrétien dans les détails comme dans l'ensemble de ses lois, et se considérant comme responsable, devant Dieu, de toutes les actions des citoyens.

Ainsi entendu, l'état chrétien devient nécessairement l'État-Église. Il règle souverainement la foi, fondement de l'édifice; il règle souverainement tout ce qui va s'élever sur cette base, c'est-à-dire tout, sans exception, car il n'est rien, chrétiennement parlant, qui ne se lie à la foi et qui n'ait à être déterminé par la foi. La foi occupera donc, dans l'État, la place que nous sommes tous d'accord à lui assigner dans l'individu ; l'État forcera l'individu à faire, en vertu de la foi commune, tout ce que le même individu, à le supposer pleinement chrétien, ferait en vertu de sa foi individuelle.

Voilà l'erreur. La foi, même commune à tous les membres d'une société constituée, est toujours, au fond, individuelle; la communauté de foi est un fait extérieur d'où ne peuvent sortir logiquement que des conséquences extérieures, communauté de culte, organisation ecclésiastique, etc. Ainsi, même fixée sous forme de confession, la foi doit encore être laissée, quant à ses conséquences de détail, à la conscience de chacun. Éveiller et vivifier, chez tous, le sentiment de leur responsabilité devant

Dieu et devant les hommes, voilà la tâche des prédicateurs de la foi, tâche que l'autorité civile pourra et devra leur faciliter; mais, cette responsabilité, laissons-la tout entière à tous, et que ni l'État ni l'Église ne prétendent se substituer à leur conscience.

Voilà, selon nous, la vraie marche. Remarquez cependant que ce système, conforme, selon nous, à l'esprit du christianisme et à la vraie nature de la foi, nous jette, comme celui de Calvin, dans la poursuite d'un idéal, et que Calvin aurait beau jeu à nous demander aujourd'hui ce que devient, dans la pratique, cet idéal réputé plus sage que le sien. « Ces consciences, nous dirait-il, à qui vous laissez le droit de déterminer elles-mêmes ce que la loi de Dieu leur permet ou leur interdit, combien y en a-t-il qui se règlent réellement, sérieusement, sur la loi de Dieu? Vous me reprochez d'être tombé dans l'extrême; n'êtes-vous pas dans l'extrême contraire, vous dont les lois ne frappent que ce qui les offense elles-mêmes, et permettent tout ce qui n'offense que Dieu? Vous n'avez pas résolu le problème, poursuivrait-il; vous avez passé à côté. Moi, je l'ai abordé résolument. La foi posée, j'ai voulu toutes les conséquences de la foi. Je les ai voulues dans l'État comme dans l'Église, dans chacun des citoyens comme dans l'État. J'ai été

logique, et j'ai voulu que tout le monde le fût. »

Nous avons dit ailleurs que la logique peut avoir tort, et nous ne croyons pas davantage, ici, qu'elle ait raison. Mais comment omettre absolument ce qu'il y aurait à dire en faveur des lois de Calvin, et ce qu'il aurait, lui, à dire contre les nôtres?

Gardons-nous, d'ailleurs, en lisant les siennes, de nous laisser trop influencer par l'indignation, vraie ou fausse, que certains détails ont soulevée chez quelques-uns de ses historiens.

D'abord, il a été prouvé qu'on ne fit, sur bien des points, que renouveler des ordonnances antérieures à la Réformation. Nous en connaissons quatre (1503, 1506, 1510, 1511) contre les jeux de hasard; quatre aussi (1484, 1487, 1492, 1516) contre les danses. La débauche, l'ivrognerie, les blasphèmes, avaient aussi été l'objet d'ordonnances, fort mal observées, il est vrai, mais sévères, et souvent nous voyons Calvin ou ses collègues, quand on les accuse d'exiger trop, demander si ce qui était défendu sous une Église corrompue serait donc permis sous l'Évangile.

Il faut ensuite ne pas oublier ce qu'étaient, à cette époque, certaines choses que l'adoucissement des mœurs a plus ou moins modifiées. Tous les usages, et, à plus forte raison, tous les désordres, gardaient l'empreinte des siècles précédents; toutes

les passions dégénéraient aisément en un cynisme brutal, sauvage. Ce que l'ivrognerie et les festins sont aujourd'hui pour les tout derniers des dernières classes, ils l'étaient, alors, pour bien des gens d'une condition plus élevée. Le plaisir ne savait guère être innocent. Ces danses, par exemple, qu'on reproche à Calvin d'avoir si sévèrement interdites, sait-on bien ce qu'elles étaient? On peut l'apprendre dans ces mêmes registres qui nous les montrent défendues si longtemps avant lui ; on peut l'apprendre aussi dans les registres de nos tribunaux correctionnels, car il était rare qu'elles ne dégénérassent pas en ces scandales qu'aucune police honnête ne permettra jamais.

Les lois somptuaires n'avaient non plus, pour le temps, rien d'excessif, et nous ne devons les juger ni sur nos mœurs, ni sur les murmures de ceux qu'elles contrariaient. Certains détails peuvent nous faire sourire, surtout avec ces vieux noms de modes, d'étoffes, de bijoux permis ou défendus ; mais le principe était partout admis, et nous voyons des édits de ce genre, en France, jusque sous Henri IV, quarante ans après la mort de Calvin. Ce que le prince peu moral croyait pourtant devoir réglementer dans son royaume, pourquoi veut-on trouver étrange que Calvin l'ait fait réglementer dans une république?

Quant aux règlements religieux, ils découlaient directement du principe adopté, et, tout ce que nous avons vu qu'on pourrait dire en faveur du principe, on le dirait en faveur de ces règlements. Défions-nous, ici encore, de l'impression que peuvent produire sur nous certains détails, étrangers aux mœurs actuelles; rappelons-nous, d'autre part, combien le catholicisme avait habitué les peuples à voir réglementer la piété. Un historien catholique s'est donné l'air de trouver monstrueux que Calvin eût ordonné aux malades de n'être jamais trois jours au lit sans appeler un pasteur. Or, à Rome, non pas au XVIe siècle, mais au XIXe, tout récemment, en janvier 1860, il a été enjoint aux hôteliers, sous peine de cent écus d'amende, de n'attendre jamais plus de trois jours pour faire venir un confesseur auprès de toute personne tombée malade chez eux. Si donc nous croyons devoir blâmer Calvin pour des prescriptions de ce genre, que ce soit au moins au nom de la liberté chrétienne, non sur des accusations passionnées, sur des indignations factices, comme la plupart de celles dont il est l'objet aujourd'hui.

IX

Ces ordonnances faites — ou plutôt ébauchées, car elles étaient encore loin de ce qu'elles furent plus tard, — restait à les faire exécuter, et on vit bientôt ce que peut une seule volonté ferme, calme, persévérante, pour donner du courage et de la persévérance à qui en eût peut-être manqué totalement. Les syndics et le Conseil [1] de Genève semblent, pendant quelque temps, de nouveaux hommes, et les adversaires de Calvin sont obligés de reconnaître au moins l'impartialité complète qui préside à l'application des peines. Un des premiers frappés est un conseiller, Ami Curtet ; un autre est un citoyen haut placé, Matthieu Manlich. Un joueur opiniâtre est mis une heure au carcan, les cartes pendues autour du cou. L'auteur d'une mascarade ignoble est condamné à demander pardon, à genoux, dans la cathédrale. Un homme coupable de faux serment est hissé sur une échelle et y reste plusieurs heures, la main droite attachée en haut. Un adultère et sa complice sont promenés

[1] Le *Petit Conseil*, le gouvernement, composé de vingt-cinq membres, y compris les quatre syndics.

ignominieusement par la ville. Une coiffeuse, pour avoir paré avec immodestie une jeune épouse, est condamnée à deux jours de prison. Des parents sont punis pour avoir négligé ou refusé d'envoyer leurs enfants à l'école.

Ce dernier point est un de ceux que Calvin avait le plus à cœur. Les évêques n'avaient rien fait pour l'instruction publique; le collége fondé en 1428 par un laïque, François de Versonay, avait subsisté plutôt malgré le clergé qu'avec son aide, et, vers le milieu du même siècle, l'évêque avait fait attendre plusieurs années l'autorisation de reconstruire des classes qui tombaient en ruines. Réorganisé en 1501, mais par le gouvernement, le collége avait d'abord eu quelques années prospères; puis, soit à cause des troubles politiques, soit à cause de l'hostilité du clergé, légitimée, cette fois, par l'adhésion de quelques maîtres aux nouvelles idées religieuses, il avait fini par n'avoir plus ni élèves ni maîtres. Farel, dès 1535, avait demandé l'établissement d'une « école, » dirigée, nous dit le registre, « par un homme à cela faire sçavant, et qu'on le paye tellement qu'il puisse enseigner les pauvres sans leur rien demander de salaire; et aussi que chacun soit tenu d'envoyer ses enfants à l'école, et les faire apprendre. » L'école avait été fondée, humble

commencement d'un édifice qui devait occuper une si grande et si belle place dans la Genève de Calvin. Il la trouva déjà dotée de deux maîtres inférieurs, outre le régent principal, et fréquentée par un assez grand nombre d'élèves. Calvin homme d'étude ne pouvait pas ne pas s'y intéresser; Calvin réformateur avait compris depuis longtemps que la Réformation devait vivre et grandir par les lumières, appelant tous les siens à exercer réellement, sérieusement, ce droit qu'elle leur conférait de connaître eux-mêmes et par eux-mêmes toutes les choses de la foi. Partout, déjà, liée au grand mouvement du siècle, elle avait créé ou transformé les moyens d'instruction; partout, en peu de temps, elle s'était préparé des champions savants, habiles, ardents à en préparer d'autres. Il y a des moments où l'on dirait que toutes les forces sont doublées, et que les fruits succèdent tout mûrs aux fleurs qui les ont annoncés.

Mais Calvin ne concevait l'instruction, n'importe à quel degré, que liée à la religion; il fallait que l'enfant reçût, avec les premiers rudiments des lettres humaines, ceux de cette autre science qui appartenait désormais à tout le monde. Calvin avait écrit l'*Institution* pour les théologiens et les lecteurs d'âge mûr; il rédigea, pour les enfants, son *Catéchisme*, résumé familier de l'*Institution*.

Ce catéchisme, plusieurs fois retravaillé par Calvin, était destiné à un grand rôle; il allait être longtemps la vraie confession de foi de l'Église de Genève et de toutes les Églises se rattachant à elle, confession pratique, vivante, assez rigoureuse pour que les théologiens s'en contentassent, assez simple pour que les plus simples l'entendissent. Malgré sa brièveté, il n'est point sec; la formule théologique n'arrive, le plus souvent, que comme conséquence et résumé du sentiment chrétien, auquel l'auteur a d'abord fait appel. Voyez, par exemple, le début. Calvin ne commencera pas par demander : « Qu'est-ce que la religion? » — question qui amènera toujours, quoi que l'on fasse, une réponse un peu métaphysique ; il dira :

D. Quelle est la principale fin de la vie humaine?

R. C'est de connoître Dieu [1].

D. Pourquoi dis-tu cela?

R. Parce qu'il nous a créés et mis au monde pour être glorifié en nous. Et c'est bien raison que nous rapportions notre vie à sa gloire, puisqu'il en est le commencement.

D. Et quel est le souverain bien des hommes?

R. Cela même.

[1] Nous citons d'après l'édition de 1553.

D. Pourquoi l'appelles-tu le souverain bien ?

R. Parce que sans cela notre condition est plus malheureuse que celle des bêtes brutes.

D. Par cela donc nous voyons qu'il n'y a nul si grand malheur que de ne vivre pas selon Dieu?

R. Voire (*certainement*).

D. Mais quelle est la vraie et droite connoissance de Dieu?

R. Quand on le connoît à fin de l'honorer.

D. Quelle est la manière de le bien honorer?

R. C'est que nous ayons toute notre fiance en lui; que nous le servions en obéissant à sa volonté ; que nous le requérions en toutes nos nécessités, cherchant en lui salut et tous biens; et que nous reconnaissions, tant de cœur que de bouche, que tout bien procède de lui seul.

Voilà la division du catéchisme. La *fiance* va amener tout ce qui se rapporte à la foi, l'*obéissance* tout ce qui se rapporte aux œuvres, les *nécessités* tout ce qui se rapporte à la prière, et le quatrième point tout ce qui se rapporte à la grâce, aux moyens de grâce, etc.

La grande question des œuvres lui sert de transition entre la première partie et la seconde. Il l'expose, en quelques réponses, avec une clarté parfaite, et toute objection tombe d'avance. « La

foi, conclut-il, non-seulement ne nous rend pas nonchalants à bonnes œuvres, mais est la racine dont elles sont produites.» De la prédestination, pas un mot. Le théologien se condamne donc un peu lui-même, puisqu'il omet ici ce qu'il a prêché ailleurs comme étant de la plus haute importance; mais le chrétien montre une fois de plus son sens droit, pratique et pieux.

Ce même sens pratique et pieux n'est pas moins à louer dans la troisième partie, celle qui traite de la prière. Elle renferme onze chapitres, onze *dimanches*, car l'ensemble du livre est une espèce d'*année chrétienne* où chaque semaine a son chapitre. Ce chiffre de onze, plus d'un cinquième du tout, dit assez l'importance que Calvin met à la prière, et on pourrait citer bien des endroits pour montrer à quelle hauteur il la place. Nulle part son christianisme n'est plus spirituel et plus vivant que dans ce qu'il enseigne sur l'homme allant à Dieu dans tous ses besoins de corps et d'âme.

La quatrième partie traite de la Bible, du saint ministère et des sacrements. La fin est un peu froide; il s'agit de « l'ordre et police » à observer dans l'administration de la Cène. Mais, dans la question même de la Cène et de ce qu'elle est pour le fidèle, l'auteur n'a rien oublié ni rien omis.

X

Tandis que la génération nouvelle se formait, dans l'école, à cette conception féconde du christianisme évangélique, l'ancienne se divisait toujours plus profondément en amis et en ennemis de l'Évangile. Le 10 novembre n'avait pas tenu ses promesses; s'il avait raffermi des faibles et rallié des incertains, il avait irrité les violents. Le Grand-Conseil, disaient ceux-ci, avait outrepassé ses droits en votant un code nouveau; le Conseil-Général[1] aurait dû être convoqué. C'était vrai; mais il est douteux qu'une votation plus régulière les eût trouvés plus soumis. Forcés d'obéir, ils épiaient toute occasion de troubles, et se préparaient à en user pour secouer le joug[2].

Ce fut donc avec joie qu'ils accueillirent, en février 1557, deux de ces anabaptistes avec lesquels Calvin, dans son épître au roi de France, avait repoussé si hautement toute solidarité. André Benoit et Hermann de Liége valaient mieux, à

[1] Composé de tous les citoyens.

[2] Nous avons eu de grandes obligations, dans le tableau de ces luttes, à l'*Histoire de l'Église de Genève*, par M. Gaberel.

ce qu'il paraît, que beaucoup de leurs confrères; mais ils n'en professaient pas moins ces doctrines qu'on avait vues se traduire par les plus affreux désordres. D'ailleurs, les plus pieux avaient été souvent les plus dangereux. Fervents chrétiens en certaines choses, leur spiritualisme illuminé s'associait, on ne sait comment, au plus grossier matérialisme, au culte de la force, au mépris de toutes les lois morales et sociales. Voilà ce que représentaient les deux hommes qui venaient s'implanter au sein de Genève à peine sortie du chaos, et défier ceux qui l'en avaient tirée.

Ils demandaient, en effet, une conférence avec les réformateurs, une *dispute*, comme on disait. Le Conseil refusa d'abord; il craignait que cette dispute ne servît qu'à montrer combien ces hommes avaient d'amis. Calvin demanda qu'on acceptât; il craignait, avec encore plus de raison, qu'on ne l'accusât d'avoir eu peur, et que cette peur prétendue ne les aidât à recruter des adeptes. La conférence eut donc lieu, mais devant le Conseil seulement. Elle dura deux jours. On discuta successivement sur le baptême, l'excommunication, la nature de l'âme, que les anabaptistes faisaient matérielle. Calvin releva surtout ce dernier point; ses arguments, belle démonstration de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, ont été repris et

développés par lui dans sa *Briève instruction pour armer tout fidèle contre les erreurs des anabaptistes* (1544). Le Conseil fut heureux de la victoire de Calvin, et les deux hommes, le 19 mars, furent chassés de la ville; mais les *Libertins* — c'est le nom que l'on commençait à donner aux ennemis du nouvel ordre de choses — ne se tinrent point pour battus. Ils annonçaient ouvertement l'intention d'en finir bientôt avec les réformateurs et leurs lois.

Farel et Calvin, de leur côté, ne cédaient rien. Ils avaient acquis un auxiliaire, Corault, jadis moine, prédicateur ensuite de la reine de Navarre, vieux, aveugle, mais plein de verve. Il les soutenait de son courage et les aidait de son éloquence, inculte, mais puissante. Beaucoup de gens prétendant ne pas se considérer comme liés par la confession de foi, les pasteurs demandèrent qu'on l'imprimât, qu'on l'envoyât à tous les citoyens, et qu'on fît demander à chacun, par le dizenier du quartier, s'il entendait, oui ou non, se soumettre. Ainsi fut fait; mais cette mesure rencontra un genre d'opposition auquel on n'avait pas songé: plusieurs des mécontents refusèrent de dire ni oui ni non. Selon nos idées modernes, ils étaient dans leur droit; selon les idées du temps, c'était une révolte, et, d'ailleurs, avec ce que nous sa-

vons de leurs tendances, il est probable que les motifs sérieux, religieux, qu'on invoquerait aujourd'hui en pareil cas, entraient pour peu de chose dans leur opposition. Évidemment, ce n'était pas la partie dogmatique de la confession de foi, mais la partie morale, qui excitait leurs répugnances. Volontiers ils auraient signé le dogme, sinon comme expression de leur foi, du moins comme confirmation et monument de leur rupture avec le catholicisme ; mais, les conséquences chrétiennes, ils n'en voulaient à aucun prix. C'est ce que leur disait Corault, avec une crudité qui le leur rendit bientôt plus odieux encore que ses collègues.

La majorité appartenait cependant encore aux pasteurs et à leurs amis; mais la minorité était de celles qui ne se soumettent pas et finissent toujours par triompher, au moins pour un temps. Le Conseil, ayant réussi à en détacher quelques citoyens, crut pouvoir décider que ceux qui ne se soumettraient pas seraient bannis; mais cette mesure ne reçut pas même un commencement d'exécution, et les opposants commencèrent à s'organiser ouvertement en vue des élections prochaines, qui allaient avoir lieu en février. On entendait, jusque par les rues, des orateurs déclamant contre les ministres, contre leur despotisme intolérable, et, à un cer-

tain point de vue, ces orateurs étaient dans le vrai. Genève avait eu, sous les évêques, beaucoup plus de *liberté*, dans le sens cher aux amis du plaisir et du désordre, et les Libertins avaient beau jeu à faire vibrer cette corde-là. « Que restait-il des vieilles franchises de la ville? On ne les avait donc conservées, malgré le duc, malgré l'évêque, que pour se laisser imposer, au nom de la religion, des lois auxquelles l'évêque n'avait jamais songé, et que le duc n'aurait pas appuyées? » On n'oubliait qu'une chose : c'est que ces lois et l'observation de ces lois étaient désormais la meilleure ou plutôt l'unique sauvegarde et contre l'évêque, et contre le duc. Devant ce redoublement de haines que Genève venait d'exciter contre elle en rompant avec son passé religieux, il lui fallait, comme les événements allaient le montrer bientôt, d'autres remparts qu'un patriotisme tout humain. La liberté comme on prétendait l'entendre n'eût fait que préparer la ruine de l'indépendance politique, et Rome eût bientôt ressaisi sa proie, redescendue dans les basses régions de l'ignorance et de l'immoralité. Une Genève pleinement et sincèrement nouvelle pouvait seule être à la hauteur de sa nouvelle tâche et de ses nouveaux périls.

Le gouvernement était donc réduit à l'impuissance. Les libertins avaient des représentants dans

son sein ; ils entravaient, par eux, toute sérieuse recherche des moyens propres à ramener l'ordre ; et d'ailleurs, ces moyens trouvés, comment les employer? Les pasteurs demandèrent l'excommunication de quelques hommes notoirement immoraux ou impies. Ils n'espéraient probablement pas que cette sentence eût grand effet ; ils la demandaient plutôt comme une consécration du principe de l'excommunication, tel que le posait et l'expliquait la confession de foi, et comme une protestation solennelle contre le triomphe, désormais certain, de la licence. Le gouvernement n'osa pas ; les Deux-Cents ne voulurent pas. Ce vote, marqué à peu près certaine que la majorité avait changé, acheva d'encourager le parti de l'opposition, et, le 3 février 1538, les élections tournèrent dans leur sens. Ils eurent la majorité dans le Conseil, et trois syndics, sur quatre, furent des leurs.

XI

Voilà donc les réformateurs en présence d'un gouvernement hostile, poussé par des gens encore plus hostiles. La possession du pouvoir amena cependant, comme toujours, un certain adoucisse-

ment chez les nouveaux élus, qui n'étaient d'ailleurs pas des plus mauvais. Notons bien ce dernier point, élément important dans l'explication des revirements postérieurs. Beaucoup, à cette époque, étaient avec les Libertins et acceptaient d'eux le pouvoir, qui, au fond, n'étaient pas des leurs; gens honorables, trompés ou se trompant, mais voulant le bien de la patrie, et disposés à se laisser instruire par les faits. Sans en être encore là, les magistrats de 1538 en furent au moins bientôt à vouloir que leurs administrés, s'ils n'étaient guère chrétiens, fussent au moins gouvernables; volontiers ils se seraient entendus avec les pasteurs pour peu que ceux-ci eussent consenti à fermer les yeux sur certaines choses. Mais Calvin, outre qu'il n'était pas homme à rien céder de ce qu'il croyait bon et nécessaire, portait ses regards au delà de la dangereuse trève qu'on lui demandait d'accorder. Il voyait Genève affaiblie, déshonorée; il comprenait quelle énorme brèche serait faite au principe de l'union entre la réforme morale et la réforme religieuse. Il se refusa donc à tout accommodement. Vainqueur ou vaincu, se disait-il, il sauverait le principe.

Tout donc, dans la cité, était désordre et menace. Les Bernois avaient envoyé des députés chargés d'intervenir à l'amiable; le Conseil s'em-

pressa de les éconduire en déclarant qu'on avait grossi les choses, et que tout allait s'arranger. Les réformateurs avaient beaucoup espéré de cette démarche ; il se retrouvèrent seuls. Le Conseil, peu de jours après, les voit entrer dans la salle de ses séances ; ils viennent faire encore une fois le tableau lamentable des désordres qui s'étalent impunément par la ville. Les magistrats sont obligés de promettre qu'ils feront quelque chose. Ils prennent, en effet, un arrêté contre l'ivrognerie, la débauche et les chansons infâmes, et le font crier à son de trompe. Mais ils s'en tiennent là, et rien ne change.

Alors la coupe déborde, et les ministres commencent à parler en chaire, non-seulement contre les désordres, mais contre ces magistrats qui ne veulent ou ne savent rien empêcher. Les pasteurs agissaient-ils sagement, prudemment, chrétiennement? Nous savons que beaucoup de gens diront non, s'appuyant sur cet axiome moderne que l'homme de la religion ne doit toucher, en aucun cas, aux hommes du pouvoir. Laissons l'axiome moderne aux gens modernes, et, avant de l'appliquer aux hommes du seizième siècle, qu'on veuille bien se demander ce que Farel et Calvin pouvaient donc faire. Le principe de l'intervention des magistrats en matière morale et religieuse

était admis par tout le monde ; les désordres arrivaient d'ailleurs à un point où nul gouvernement honorable, même purement civil, même de nos jours, ne pourrait plus ne pas intervenir. Les magistrats manquaient donc ouvertement, scandaleusement, à leur devoir; et qui a jamais pu prétendre que la chaire chrétienne doive toujours, partout, absolument, rester muette en pareil cas? D'ailleurs, la position de Farel et de Calvin était tout autre que celle de simples pasteurs desservant une Église organisée. Tout était à organiser, à créer, et une tâche aussi exceptionnelle entraînait nécessairement des droits exceptionnels.

Mais leurs adversaires ne raisonnaient point ainsi. Les pasteurs, selon eux, n'étaient que des gens aux gages de l'État; ils avaient à se taire absolument sur tout ce qui regardait l'État. Un arrêté dans ce sens leur est signifié. Corault brave la défense, et on le met en prison. Ses collègues, appuyés par de nombreux amis, réclament énergiquement sa liberté. Il sort de prison, mais on le bannit de la ville, et nous avons déjà vu ce que Calvin disait de lui à l'occasion de sa mort, qui arriva cette même année, en octobre.

Un nouvel embarras était venu précipiter le dénouement. Au point où en étaient les choses, c'était plutôt à désirer qu'à craindre.

La Réforme bernoise, moins radicale que celle de Genève, avait maintenu certains usages que Genève n'admettait pas. Genève communiait avec du pain ordinaire ; Berne, avec du pain sans levain. Genève avait ôté les fonts baptismaux de ses églises; Berne les avait conservés. Genève ne reconnaissait que le dimanche ; Berne avait maintenu quelques fêtes. Les Bernois demandèrent donc que, sur ces divers points, on fît comme eux. Farel et Calvin s'y opposant, il n'en fallut pas davantage pour que le vœu des Bernois devînt celui des Libertins. Ils entendaient bien continuer à communier indignement, la bouche pleine encore de leurs sarcasmes ordinaires; mais ils s'étaient pris tout à coup d'un ardent désir de communier avec du pain sans levain, et ce fut bientôt la grande affaire.

Un synode fut convoqué à Lausanne pour en délibérer. Farel et Calvin s'y rendirent. Mais Lausanne appartenait aux Bernois, et les Bernois excellaient dans l'art d'être les maîtres. Le synode, comme on devait s'y attendre, vota selon leurs vues. Mais les réformateurs en appelèrent au prochain synode de Zurich, où les mêmes points devaient se débattre, et, de retour à Genève, ils demandèrent qu'avant de rien innover on attendît jusqu'à Pentecôte, époque où la décision de Zurich serait connue.

C'était s'engager à s'y soumettre en cas qu'elle fût conforme à celle de Lausanne; grande concession de la part de Calvin, qui ne comprenait pas qu'après avoir rompu avec le catholicisme, on pût vouloir en garder n'importe quoi. Toujours la logique, et, cette fois, avant de trouver qu'elle avait tort, il nous faudrait peser avec soin les circonstances. Le catholicisme avait tellement régné par les cérémonies, par les formes, qu'on ne pouvait guère en conserver ni surtout en reprendre aucune sans avoir l'air de le ramener plus ou moins, et sans risquer de le ramener tout de bon. Calvin put donc se considérer comme ayant grandement cédé en promettant de se soumettre à la décision de Zurich.

Mais cette concession ne faisait pas le compte des Libertins; ils voulaient une résistance ouverte, afin d'avoir occasion de la briser. On approchait de Pâques; ils demandèrent que la communion de ce jour fût célébrée selon le rite bernois, et le Conseil ordonna qu'il en fût ainsi. Une lettre du gouvernement bernois exhortait le Conseil de Genève à ne pas tolérer la résistance des pasteurs.

Cette résistance, en soi, était contraire aux principes que les pasteurs eux-mêmes avaient précédemment posés en faisant voter la confession; ce qu'une majorité avait fait, une autre majorité avait incontestablement le droit de le

modifier. Mais ici s'ouvrait l'autre point de vue que Calvin n'avait jamais séparé de celui-là. Le droit positif n'existait, pour lui, que lié au droit moral; l'absence du second élément anéantissait le tout. Une majorité chrétienne avait le droit de réglementer l'Église; une majorité incrédule et vicieuse ne l'avait pas, ne pouvait pas l'avoir. Il y aurait fort à objecter, en fait, contre cette distinction. Qui jugera si une majorité est chrétienne, ou non chrétienne? Qui déterminera où commence et où finit la somme de piété, de foi, nécessaire pour qu'une majorité ait moralement le droit de régir l'Église? Mais ce sont là encore des difficultés modernes, toujours moindres, d'ailleurs, en pratique qu'en théorie. Pour Calvin, elles n'existaient même pas. Carrément campé dans sa conscience, autant il avait encouragé la majorité de 1537 à se croire en droit de voter une confession chrétienne, autant il était hardi à déclarer à la majorité de 1538 qu'elle n'avait pas le droit de toucher à l'édifice élevé par l'autre.

Au reste, s'il avait eu des scrupules, les Libertins les lui auraient ôtés par leur conduite aux approches de Pâques. Ce rite bernois dont ils ne se souciaient, au fond, pas plus que de tout autre, ils le réclamaient avec fureur. Des bandes, le soir, couraient les rues, vociférant, hurlant. On s'arrê-

tait devant la demeure des pasteurs, criant : « Au Rhône! au Rhône! » et déchargeant des arquebuses. Mais c'était peu encore. Cette communion de Pâques, qu'on profanait d'avance par des violences ridicules, on tenait à la profaner aussi par un redoublement de scandales, comme pour constater définitivement que la liberté conquise était bien celle du désordre et de l'immoralité. On organise une mascarade parodiant des scènes de l'Évangile; danses, chansons, excès de tout genre, rien ne manque à ces déplorables jours, à ces honteuses nuits. Il est probable que nous serions fort injustes si nous considérions tout le parti comme ayant pris part à ces folies. Beaucoup, peut-être, en gémirent; mais, les blâmer publiquement, c'eût été se donner l'air de renier la cause, et il n'y eut, en somme, d'autre protestation que le douloureux silence du parti moral et chrétien.

Enfin, le jour arrive, et les cloches semblent sonner l'agonie de Genève chrétienne comme de Genève protestante; les catholiques, nombreux encore, et qui ne cachaient plus guère leur joie à la vue de tant de maux, songèrent sans doute au moment où ces mêmes cloches recommenceraient à sonner la messe. Farel monte en chaire à Saint-Gervais, et Calvin à Saint-Pierre. Farel aperçoit

dans son auditoire les plus fougueux et les plus tarés des Libertins ; on lui faisait l'honneur de le haïr plus que Calvin, sans doute parce qu'il avait rendu, jusque-là, plus de services, et qu'on lui devait, en grande partie, la liberté dont on usait si mal. Il ne parla, d'abord, que des sentiments à apporter à la table sainte; on crut peut-être un moment qu'il s'en tiendrait à les rappeler, laissant ensuite à chacun la tâche de s'examiner devant Dieu. Mais si c'est là ce que le ministre a de mieux à faire en temps ordinaire, peut-il et doit-il ne jamais faire autrement? Les Libertins s'étaient assez affichés pour qu'il n'y eût pas usurpation à lire dans leurs consciences. Farel déclare donc qu'il n'entend pas être complice des profanations qu'on médite, et que la Cène n'aura pas lieu. Des cris de colère l'interrompent; sa voix domine le tumulte, et on est forcé de l'entendre. Il reprend ce qu'il a dit sur les dispositions à apporter, et il met en regard le honteux tableau de celles qu'on a apportées. « Il faut de la foi pour communier, et vous blasphémez l'Évangile. Il faut de la charité, et vous voilà avec des épées et des bâtons. Il faut de la repentance; à quoi avez-vous passé la nuit? » On s'agite, on crie; enfin, des épées sont tirées, et plusieurs furieux se précipitent vers la chaire. Farel se tait, croise les bras, et attend.

Mais ses amis, nombreux aussi, l'entourent, le font descendre, et le reconduisent chez lui. Même scène autour de Calvin à Saint-Pierre, quoique un peu moins violente. Elle devait se renouveler, quinze ans après, dans ce même temple, contre le même homme. Ses ennemis ne changèrent jamais; mais il changea, lui, encore moins, et le vaincu de 1538 préparait glorieusement le vainqueur de 1553.

Le Conseil, dès le lendemain, prononça le bannissement des deux ministres, et, le mardi, le Conseil Général ratifia cet arrêt. On aimerait savoir à quelle majorité cette décision fut prise; le registre ne donne aucun détail, et dit seulement « la plus grande voix. » Quoi qu'il en soit, on signifia aux deux ministres d'avoir à quitter la ville dans trois jours. « Soit! dit Calvin; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Un historien catholique trouve ce mot bien vieux. Il est vieux, en effet, comme l'Évangile; mais il sera éternellement neuf dans la bouche de quiconque aura acheté, en se sacrifiant à son devoir, le droit de le prononcer.

Bonivard était depuis deux ans hors des cachots de Chillon; il put voir l'accomplissement de ce qu'il avait prédit à quelques-uns des tristes Réformés dont nous venons de raconter les exploits.

« Vous avez haï les prêtres, leur disait-il, pour être à vous trop semblables ; vous haïrez les prédicants pour être à vous trop dissemblables, et ne les aurez gardés deux ans que pour les renvoyer, sans les payer de leurs peines qu'à bons coups de bâton. » Au reste, Bonivard était de ces gens qui se contentent de voir juste, moins affligés du mal que charmés de l'avoir prédit, et peu soucieux de le combattre. Il ne pardonna jamais bien à la Réformation de lui avoir enlevé son beau prieuré de Saint-Victor. Quand Genève, rendue à l'influence de Calvin, rentra dans les voies de l'ordre, il fallut souvent toute la reconnaissance qu'elle devait à Bonivard, toute l'admiration qu'il avait jadis méritée, pour qu'on tolérât dans la ville ce perpétuel mécontent, frondeur, boudeur, et, dans l'occasion, intrigant. Bonivard ne fut qu'un Érasme courageux, et courageux seulement en politique ; il ignora le courage chrétien, et c'est pour cela que sa figure, si nette et si belle d'abord, s'efface totalement devant celle de Calvin.

XII

Ce courage qu'il venait de montrer à Genève, Calvin venait aussi de le prêcher à ses anciens

amis de France, plus persécutés que jamais. A côté de dévouements admirables, il y avait eu des défaillances. Des hommes qu'il avait connus protestants, ou près de l'être, étaient retournés au romanisme; d'autres, sans y retourner ouvertement, dissimulaient et se taisaient. De là les deux *Lettres* de Calvin, l'une sur l'obligation de fuir tout culte auquel on ne croit pas, l'autre sur ce que doit faire un prêtre s'il se trouve avoir connu l'Évangile, et c'est cette seconde qu'il adresse à Gérard Roussel, devenu évêque. « Maintenant, chacun va disant que tu es bienheureux, et, par manière de dire, le mignon de la fortune, à cause de la nouvelle dignité qui t'est échue ; car, outre le titre de prélat, elle t'apporte aussi un grand revenu de deniers... Voilà ce que les hommes disent de toi, et par aventure aussi te le font croire. Mais moi, quand je pense un petit ce que valent toutes ces choses desquelles les hommes font communément si grande estime, j'ai grande compassion de ta calamité. » Roussel a vu et connu tous les abus, toutes les erreurs du romanisme; Roussel a ouvertement et éloquemment prêché contre. Que fera-t-il, que pourra-t-il faire, comme évêque, pour les redresser? « Ceux que le Seigneur ordonne pasteurs à son Église, il dénonce qu'il les établit gardes et guettes pour la

défense de son peuple. Ils sont nommés sel de la terre, lumière du monde, anges de Dieu, ouvriers avec Dieu. La prédication est appelée vertu et puissance de Dieu. Réponds-moi : en conscience, toi, super-intendant et chef de la religion, en quelle fidélité est-ce que tu travailles à redresser ce qui est déchu ? » Les heureux donc, les vrais heureux, ce ne sont pas les Nicodémites, même sous la mitre épiscopale ; ce sont, comme l'a dit Jésus-Christ, ceux « qui sont persécutés pour la justice. »

Voilà le bonheur que choisiront les Réformés de France. « Vraie piété, leur dit Calvin dans l'autre lettre, engendre vraie confession ; et ne faut point tenir pour chose légère et vaine ce que dit saint Paul : Comme on croit de cœur à la justice, ainsi on fait confession à salut. » Les premiers siècles ont donné l'exemple ; que la longue chaîne des martyrs, déjà si glorieusement renouée, ne s'interrompe plus tant qu'il y aura, dans le monde, des persécuteurs et des bourreaux. Qu'on se rappelle, entre mille autres, la mort de Cyprien, racontée par Augustin. Il n'aurait eu, pour échapper au supplice, qu'un mot à dire ; le proconsul, ému, offrait de se contenter d'une abjuration aussi vague, aussi insignifiante que possible. Cyprien persiste. Pourquoi ? « Quand les tourments étoient

appareillés devant ses yeux, et que le bourreau, avec un regard de travers, félon et cruel, le serroit de près, que le coup de l'épée jà étoit sur le col, si quelqu'un s'émerveille comment ce saint personnage n'a laissé de se présenter alègrement au tourment, c'est qu'il avoit son cœur fixé au commandement de Dieu qui l'appeloit à faire confession de sa religion. » Ainsi feront donc les Réformés. Ils comprendront qu'aucun accommodement, dans ces choses, n'est permis, n'est possible.

Puis vient un rapide exposé de ce que sont réellement ces cérémonies et ces formes que les timides prétendraient regarder comme indifférentes. Pas une, selon Calvin, qui le soit réellement; pas une à laquelle on puisse prendre part sans renier l'Évangile, dont l'esprit les condamne toutes. Il y a là des détails qu'on n'écrirait pas aujourd'hui, et dont le ton railleur, trivial, burlesque même, contraste étrangement, pour nous, avec la noble éloquence du reste. Mais, après tout, ces lettres nous arrivent comme signées et scellées du sang des martyrs qui les lisaient, et qui, tant de fois, y puisèrent courage et force. S'ils ont ri à certaines phrases railleuses, ils ont pleuré, ailleurs, sous le coup d'une émotion sainte, et, en définitive, ils ont marché à la mort sans sourciller.

XIII

Cependant Farel et Calvin, sortis de Genève au jour fixé par le décret de bannissement, s'acheminaient vers Berne. Sans reconnaître la suprématie religieuse que cette cité puissante cherchait à se faire accorder, ils tenaient à exposer au gouvernement bernois le véritable état des choses. On les accueillit d'abord assez mal, puis mieux. Ils rédigèrent un mémoire où ils expliquaient leur conduite. L'affaire du pain sans levain n'avait été pour leurs adversaires, disaient-ils, qu'un prétexte. Ils savaient de bonne source que le projet de se débarrasser d'eux datait de loin; que ce projet, chez quelques-uns des meneurs, se liait à celui de ramener le catholicisme, et que, à Lyon par exemple, des marchandises avaient été livrées à certains négociants genevois, payables, disait le contrat, quand Genève aurait chassé les ministres et rétabli l'ancien culte. Ils protestaient, enfin, n'avoir point refusé la Cène à cause de la question du pain, mais à cause de l'indignité patente de ceux qui l'exploitaient. Ces explications adoucirent fort les esprits; nos deux exilés, partis pour

Zurich, y trouvèrent l'accueil le plus bienveillant, et, à leur tour, se montrèrent plus disposés à faire quelques concessions, non aux émeutiers de Genève, mais à l'Église helvétique. Bullinger, l'ami de Calvin, demanda au synode d'intervenir auprès du Conseil de Berne, pour que ce Conseil intervînt auprès de celui de Genève. La démarche fut faite. Berne se montra favorable, et envoya des députés auxquels se joignit Viret; fixé à Lausanne depuis dix-huit mois, il n'avait pas été mêlé aux querelles de Genève, et il pensait que sa voix, longtemps écoutée, le serait peut-être encore. Farel et Calvin le suivirent, mais sans entrer sur le territoire genevois; ils attendirent, à la frontière, le résultat des négociations. On consentit à convoquer, le 26 mai, un nouveau Conseil Général; mais l'assemblée confirma le décret d'avril, et il y eut une espèce d'émeute contre les quelques citoyens qui osèrent voter dans l'autre sens. Le soir, des bandes coururent la ville, hurlant d'ignobles quolibets contre les pasteurs exilés. Les mêmes gens qui leur avaient tant reproché de vouloir brouiller la république avec Berne, s'inquiétaient peu, maintenant, d'offenser Berne en accueillant ainsi sa demande. Le gouvernement vit ces manifestations avec peine; mais que peut un gouvernement contre les gens qui l'ont fait?

Les exilés se retirèrent à Bâle; toujours cette Bâle paisible qui apparaissait à Calvin comme son refuge et son repos, et qui ne devait jamais le garder que quelques moments. A peine y était-il qu'il reçut des lettres de Bucer, et Bucer faisait de vives instances pour le ravoir à Strasbourg. Il résista, puis consentit, et, fort tristement, se sépara de Farel, que tant de communes épreuves lui avaient rendu toujours plus cher. C'est de ce moment que date leur correspondance. Heureux, malheureux, Calvin dira toujours tout à son ami. Au milieu d'occupations innombrables, il trouvera toujours du temps pour causer longuement avec Farel. Les protestations d'amitié sont rares, brèves; mais on les sent d'autant plus vraies, et le commentaire en est dans le fait même de cette profonde et perpétuelle intimité. Calvin, quoique devenu rapidement bien supérieur en renommée, ne fut jamais tenté de se croire supérieur à un homme d'une individualité si originale et si forte; Farel, d'autre part, ne le fut jamais d'être jaloux d'un ami qu'il savait si plein d'estime pour lui, si éloigné de toute pensée orgueilleuse à son égard. En 1549, Calvin dédie à Viret et à lui son Commentaire sur l'Épitre à Tite, et c'est, dit-il, parce que sa charge à Genève « ressemble à celle que saint Paul avait commise à Tite. » C'est Farel, c'est

Viret qui lui ont confié Genève, comme Paul confia les Crétois à son disciple; il n'a pas l'air de soupçonner que, malgré cette circonstance, c'est bien plutôt lui qui est Paul, le chef, le maître. Mais il veut aussi que ce livre soit comme un monument de leur « amitié et conjonction sainte » à tous trois. « J'ai fait, dit-il, ici office de pasteur avec vous, et, tant s'en faut qu'il y eût aucune apparence d'envie, qu'il me sembloit que vous et moi n'étions qu'un. » Mais ce fut surtout avec Farel que l'intimité alla croissant. En mars 1553, Calvin apprend que Farel est malade. Il court à Neuchâtel; il le trouve à l'extrémité, le voit déjà mort, et, non sans peine, offre à Dieu le douloureux sacrifice que Dieu, pense-t-il, va lui demander. Mais Farel revient à la vie. Un mois après : « Puisque ma douleur, écrit Calvin, t'a enseveli avant le temps, fasse le Seigneur que ton tour vienne de m'ensevelir aussi, et que l'Église te voie me survivre! C'est le bien de l'Église que je demande là, et aussi mon avantage privé, car je serai plus tôt délivré de ce train de guerre, et je n'aurai pas à pleurer ta mort. »

Strasbourg accueillit Calvin avec joie. Le Conseil de la ville l'autorisa à donner des leçons publiques sur l'Écriture sainte, et ensuite à organiser en Église les réfugiés français que la persécution

avait jetés dans Strasbourg. On lui prêta, pour leur culte, l'Église des Frères Prêcheurs, aujourd'hui le Temple-Neuf. Mais il paraît qu'en lui fournissant abondamment les moyens d'exercer son zèle, on oubliait un peu de lui fournir les nécessités de la vie. Ses lettres nous le montrent dans une vraie misère, réduit à faire vendre, pour se procurer quelque argent, les livres qu'il avait laissés à Genève. Du Tillet, l'opulent chanoine, dans cette même lettre où il tâchait de lui persuader que ses malheurs pouvaient bien être un châtiment du ciel, lui avait offert de l'argent. Calvin ne relève pas ce que cette offre, ainsi encadrée, avait d'étrange; il refuse, mais sans vouloir apercevoir là autre chose qu'un dernier reste d'amitié. « Vous me faites, dit-il, une offre dont je ne puis vous assez remercier, et ne suis pas tant inhumain que je n'en sente la gratuité si grande... Mais je m'abstiendrai de charger tant que possible un chacun, principalement vous, lequel en avez eu trop de charge le temps passé. Pour le présent, ma nourriture ne me coûte rien. Aux autres nécessités fournira l'argent des livres, car j'espère que vous daignerez m'en donner d'autres au besoin. » Et il reprend le fil de sa vigoureuse réponse aux sophismes du protestant redevenu chanoine. « Du Tillet m'offrait de l'ar-

gent, écrit-il ensuite à Farel, mais à un trop gros intérêt. Ne parlait-il pas de me convertir? » Farel aussi, établi à Neuchâtel, lui en avait offert, et Calvin refuse également. « Merci à tous mes frères pour leurs charitables offres, pauvres âmes qui voudraient faire l'aumône à plus pauvre qu'elles encore. Mais je me suis promis de ne rien accepter de toi, ni de nos amis communs, tant que je n'y serai pas absolument contraint. Les livres que j'ai laissés à Genève payeront mon hôte jusqu'à l'hiver prochain. Le Seigneur fera le reste [1]. »

Sa vie se partageait donc, à Strasbourg, entre les fonctions pastorales et les travaux théologiques. Il préparait la seconde édition de l'*Institution Chrétienne*. Comme pasteur, il avait à prêcher tous les soirs; comme professeur, il donnait chaque matin une leçon sur l'Évangile de saint Jean, et il amassait, chemin faisant, les matériaux de l'important commentaire qu'il ne devait publier qu'en 1553. Ces leçons, comme à Genève, attirèrent bientôt la foule, mais une foule plus lettrée, telle que pouvait la fournir une ville déjà savante, tandis que Genève ne devait le devenir que par

[1] 15 avril 1539. — Les lettres de Calvin à Farel sont en latin; celles à Du Tillet sont en français. On distinguera sans peine, ici et partout ailleurs, quand nous citons textuellement ou quand nous traduisons.



Calvin. La France, d'ailleurs, continuait d'envoyer chaque jour son contingent de fugitifs, avides de la Parole sainte, avides aussi de voir et d'entendre l'auteur de l'*Institution* ; il en venait encore que rien ne chassait de leur patrie, mais qu'attirait le renom du professeur, et plus d'un, venu en curieux, s'en retourna pour aller braver les rigueurs qui avaient chassé les autres. Le Conseil était heureux des hommages dont le nouveau professeur était l'objet. On lui donna le droit de bourgeoisie, prisé très-haut dans la vieille cité impériale. On augmenta son salaire. Tout se réunissait pour qu'il n'eût plus rien, ce semble, à regretter ni à désirer.

XIV

Et cependant il la regrettait toujours, cette dure vie que lui avait faite Genève. Au milieu d'une cité calme et studieuse, il regrettait celle qui n'avait guère su, jusqu'à ce jour, que manier l'épée, et porter dans la vie civile toutes les licences de la guerre. Entouré de la plus bienveillante admiration, il regrettait ces deux années où on l'avait abreuvé de contradictions et d'ennuis. Non qu'il

allât jusqu'à formuler positivement ni même jusqu'à concevoir le désir de se replonger dans ce chaos; il n'en parle, au contraire, dans ses lettres, qu'avec effroi, avec horreur. Mais quel homme est bien sûr de ses sentiments véritables? Derrière ceux que Calvin exprimait si vivement, il y en avait un autre, vivace, intime, enraciné dans sa conscience : c'est que sa tâche était à Genève, sa place à Genève. Pur instinct de domination, a-t-on dit; il n'était, à Strasbourg, qu'un ouvrier, et, à Genève, il avait entrevu la possibilité d'être le maître. Soit; mais en quoi cela exclurait-il le sentiment d'une grande tâche à remplir, d'une sérieuse et suprême responsabilité devant Dieu et devant les hommes? Il ne s'est fait aucune grande œuvre dans l'Église qu'on ne pût aussi attribuer à l'ambition, au despotisme. Puis, avec ce qu'était alors Genève, les sentiments que l'on prête à Calvin l'auraient plutôt conduit à y renoncer pour jamais, et à se chercher ailleurs un peuple plus docile, un trône moins chancelant.

Ses regards étaient donc tournés vers elle, et, dès le 1er octobre 1538, moins de six mois après l'avoir quittée, il adresse une longue et touchante épître à ses « bien-aimés frères en Notre-Seigneur, qui sont les reliques de la dissipation de l'Église de Genève. » Cette Église n'existe plus, à ses

yeux, que dans les membres qui sont demeurés fidèles à l'esprit dont il voulut l'animer. Si elle n'a pas été « dissipée, » comme d'autres, par le vent des persécutions, elle l'a été par ce vent de révolte et d'anarchie que les Libertins ont fait souffler sur elle. Les hommes sont encore là, mais liés uniquement par des intérêts, des passions ; le vrai lien, le seul qui constitue une Église, la foi agissante et sanctifiante, a été brisé comme un joug. Que vont devenir les « reliques » de ce grand désastre? Calvin, dans d'autres lettres, parle sévèrement de quelques-uns des pasteurs restés à Genève, et qui, sans se livrer positivement aux Libertins, n'osaient rien contre leurs désordres ; mais ici, parlant aux fidèles, il ne veut pas désigner la robe à leur mépris, et il se contente de se taire sur ceux qui la portent sans courage. Que les fidèles cherchent donc leur force en eux-mêmes, ce qui veut dire en Dieu. En Dieu aussi est le lien qui les unit encore et les unira toujours à leur pasteur exilé, car « il ne doit être en la puissance des hommes de rompre un tel lien. » Ce ne sont pas les hommes il est vrai, qui ont fait tout ce mal ; c'est Satan « usant de leur malice comme d'instrument pour guerroyer. » Et de cette idée, selon Calvin, découle un conseil de charité. « Si vous cherchez vraie victoire, ne combattez point le mal par semblable

mal. » Ne haïssez pas ces hommes qui ne sont point vos vrais ennemis ; ne haïssez que Satan, qui les égare. Et pourquoi Dieu a-t-il déchaîné Satan? Pour vous punir de vos fautes, car n'allez pas croire que vous fussiez sans reproche, et pour faire éclater sa force en votre faiblesse. Que les fidèles s'humilient donc, et ils seront forts. Quant à lui, c'est ce qu'il a fait. Plus il s'est humilié devant Dieu dans le sentiment de sa misère, de son insuffisance et de ses fautes, plus il s'est senti de hardiesse à protester devant les hommes contre l'iniquité de leurs arrêts, bien sûr que son innocence apparaîtra une fois « comme l'étoile première du jour. »

Que les fidèles de Genève prennent donc courage aussi. Les ennemis de la vérité se croient « au but de leur entreprise ; » regardez bien, et « vous trouverez évidemment que toutes leurs voies tendent à confusion. » Encore un peu de temps, et Dieu ressuscitera l'Église ; ne savez-vous pas « qu'il donne la couronne de joie à ceux qui sont en pleurs et larmes, qu'il rend la lumière à ceux qui sont en ténèbres, et même qu'il suscite en vie ceux qui sont en l'ombre de la mort? » Veillez donc et priez, et, quant à moi, je prie « le Seigneur de toute consolation vous reconforter et soutenir en bonne patience. »

XV

Ainsi écrivait Calvin, et les fidèles de Genève purent voir « évidemment, » en effet, que les voies de leurs ennemis « tendaient à confusion. »

La désorganisation de l'Église entraîna celle de l'instruction publique. On voulut forcer les régents à faire office de pasteurs, et à distribuer la Cène selon le rite bernois. Amis de Calvin, — un d'eux était Mathurin Cordier, son ancien maître, — ils refusèrent et furent bannis ; on ferma le collége. Les désordres publics allaient leur train. On avait cependant publié encore une fois des ordonnances très sévères, comme pour montrer qu'on saurait bien les faire sans Calvin ; mais la force morale était partie avec le réformateur, et les ordonnances restèrent encore une fois sur le papier. Quelques condamnations, de loin en loin, avaient lieu, mais insignifiantes, et ne servant, en somme, qu'à aiguiser l'attrait du mal. Tout était relâchement, impuissance, anarchie.

Répudiant donc, en fait, toutes les conséquences de la Réformation, on s'acheminait à ré-

pudier la Réformation elle-même, et ce travail intime était déjà assez avancé chez plusieurs, complet même chez quelques-uns, comme les événements allaient le montrer bientôt.

En mars 1539, des citoyens montent à l'Hôtel-de-Ville pour demander d'être relevés du serment prêté à la confession de foi. Ceux-là, pourtant, leur pensée n'était pas de retourner au romanisme ; ils n'en voulaient qu'à la partie morale de l'engagement juré par eux, et, décidés à ne pas l'observer en ces points-là, ils ne voulaient plus se sentir liés. C'était de la franchise ; mais cette franchise nous permet de toucher au doigt l'état des choses. La confession de foi était une. En renier la morale, c'était, nécessairement, en renier plus ou moins le dogme.

Vers la même époque, on commence à rendre toute liberté aux prêtres restés dans la ville, chose louable si c'eût été tolérance, mais, dans le cas présent, pure faiblesse ou pur abandon de l'Évangile. Les ministres réclament. On mande quelques prêtres qu'on sait avoir dit la messe ; on les renvoie avec quelques mots de remontrance, et ils sont libres de recommencer le lendemain. Rien de mieux, encore une fois, si c'eût été vrai libéralisme ; mais ce n'était qu'un honteux acheminement vers Rome, plus indulgente pour le vice,

plus habituée à se prêter aux accommodements entre la terre et le ciel.

Voilà ce que le réformateur suivait des yeux depuis Strasbourg, attendant avec confiance le moment où Dieu tirerait le bien du mal.

XVI

Cette ville que Calvin ne perdait pas de vue, deux autres hommes, l'un de plus près que lui, l'autre de plus loin, avaient aussi les yeux fixés sur elle : c'étaient Pierre de la Baume, l'évêque chassé, et le pape Paul III.

L'évêque pleurait ce siége opulent, sur lequel des princes mêmes avaient été fiers de s'asseoir. Le pape n'avait peut-être pas compris d'abord tout ce qu'il perdait en perdant Genève; mais les événements lui avaient bientôt révélé, surtout pendant le séjour de Calvin, ce que la Réforme gagnait à la possession de cette ville. Les protestants de France avaient commencé à voir en elle leur capitale religieuse, citadelle et temple à la fois, refuge dans les défaites, base d'opérations quand on marcherait en avant.

Ce fut donc avec joie que le catholicisme apprit

l'exil du chef, et les désordres auxquels son départ lâchait la bride. Il suivait avidement les progrès de ce mouvement rétrograde qui ramenait certains Genevois vers Rome, mauvais catholiques, sans doute, après avoir été de non moins mauvais protestants, mais catholiques, mais disposés à rentrer dans la grande unité extérieure, et c'était tout ce qu'on voulait. On comprenait, pourtant, qu'il fallait agir avec prudence, et que ces mauvais catholiques, brusquement effarouchés, pourraient bien se retrouver protestants, peut-être même plus qu'avant. Un, pourtant, était déjà tout gagné : c'était — on le sut plus tard — l'ancien syndic Jean Philippe, un de ceux qui avaient le plus contribué à l'exil de Calvin. Il alla à Lyon pour s'aboucher avec l'évêque, et l'évêque faisait partie d'une espèce de comité organisé principalement dans le but de reconquérir Genève. Dans ce comité siégeaient les archevêques de Lyon, de Besançon, de Vienne, de Turin, et les évêques de Lausanne, de Langres et de Carpentras.

Ce dernier, Jacques Sadolet, était un des hommes les plus instruits de l'Église romaine, un des meilleurs aussi. Secrétaire de Léon X, mais de Léon X homme d'esprit beaucoup plus que du pape, il s'était enthousiasmé de cette renaissance littéraire, poétique, mythologique, dont un

pape né Médicis s'était fait le centre et le patron. Personne ne l'avait célébrée en plus beaux vers; personne ne s'était plus poétiquement fâché contre cette absurde Réforme qui venait troubler le beau ciel de la Rome de Léon X, tout occupée de statues, de tableaux, de musique et de fêtes. Ce fut un triste jour pour le secrétaire du pape que celui où on vint lui dire qu'il fallait aller à Carpentras. Il voulut au moins s'y faire suivre de tout ce qui lui rendrait quelque peu son Italie, manuscrits antiques, objets d'art, tableaux. Il embarqua tout cela, et tout cela périt en route. Ses lettres sur ce malheur sont touchantes. Il ne pleure pas des trésors, mais des amis, et la plaie saignera longtemps.

Du reste, curieux caractère à étudier. Il est savant, il est pieux, il est large; il professe pour Mélanchthon une véritable amitié; il passe et repasse à tout moment sur le grand chemin de la Réforme, et toujours il trompe agréablement les catholiques, désagréablement les protestants, en se retrouvant catholique, évêque, cardinal, prêt à écrire, au besoin, contre ceux dont il a paru s'approcher.

Ce fut lui que le comité de Lyon chargea d'écrire, non pas contre les Genevois, mais aux Genevois. On lui recommanda même de les flatter,

de les caresser, de mettre habilement tous leurs maux, non sur leur compte, mais sur celui de la Réforme et des réformateurs, et de leur peindre, enfin, le catholicisme, l'Église, comme le port, le repos, la paix dans ce monde et le salut dans l'autre. Ce thème déplaisait d'autant moins à Sadolet qu'il se l'était évidemment fait, depuis longtemps, à son usage. Esprit à la fois aventureux et timide, il trouvait commode d'avoir à côté de lui une Église dont l'autorité le rassurât sur ses propres idées, le soutînt dans ses luttes contre les idées d'autrui, et, en définitive, le dispensât d'avoir ou de formuler une opinion sur tant de points plus ou moins ébranlés.

Son épître « au sénat et peuple de Genève » est un morceau unique, en son genre, au seizième siècle. Il ne le serait pas aujourd'hui; nous pourrions même dire qu'il a servi de modèle à la plupart des apologies catholiques publiées depuis trente ans. Comme lui, on s'est mis à laisser de côté tous les détails pour ne prêcher que l'Église, l'autorité, l'unité; ce repos qu'il offrait aux Genevois, on l'a offert de la même manière à tous les peuples, couvrant de ce mot séducteur cet autre mot qui effrayerait : abdication.

Sadolet commence donc par flatter. « Pour vrai, dit-il, très-chers, ce n'est pas dès maintenant que



j'ai telle volonté et bonne affection envers vous... Dès le temps que, par la volonté de Dieu, je fus élu évêque de Carpentras, je commençai à priser et aimer la noblesse de votre ville, l'ordre et forme de votre république, l'excellence des citoyens, et surtout cette tant exquise et louable humanité de vous envers toutes gens...» Mais que sont devenus tous ces éléments de bonheur et de considération? Dès le premier jour où Genève a paru incliner vers la Réforme, il a compris, lui, Sadolet, qu'elle se condamnait à l'anarchie et à toutes sortes de maux. Son amour pour les Genevois lui fait un devoir de leur parler. Il ne procédera cependant point « par subtiles, ardues et épineuses disputations, lesquelles saint Paul appelle vaine philosophie.» La doctrine chrétienne n'est-elle pas fondée, non sur des syllogismes, mais « en humilité, piété et obéissance du Seigneur?» Puis vient un bel éloge de l'Écriture Sainte, puis une fort belle page sur Jésus-Christ, unique auteur du salut, puis une autre sur la justification par la foi, et ce n'est qu'après avoir eu l'air de poser, comme bases, les bases du protestantisme, qu'il se hasarde à bâtir, sur ces bases, l'Église et l'autorité de l'Église. Mais, en fait, il ne bâtit point, et c'est ici surtout que sa tactique a été suivie, de nos jours, par certains écrivains. Il prend l'édifice tout bâti; il en

décrit poétiquement la grandeur, la beauté, la majestueuse unité, et il demande, à chaque peinture, comment on pourrait persister à se bâtir une autre demeure. L'argument, sous sa plume, avait au moins le mérite d'être neuf, quoique valant, au fond, moins encore qu'aujourd'hui. Il fallait une singulière hardiesse ou une singulière puissance d'abstraction pour venir parler poétiquement de cette Église inondée de vices, de cette unité tombée en pièces au premier choc de la Réforme, et ne se maintenant, là où elle existait encore, que par la terreur et les bûchers; il fallait, surtout, singulièrement compter sur le peu de mémoire des Genevois, à qui cette Église avait donné plus de motifs encore qu'à d'autres de la mépriser et de la craindre.

Mais Sadolet compte surtout sur les bonnes paroles qui coulent de sa plume, sur cette charité qu'il croit profonde et qui l'est peut-être en effet, car, bien que le tout ne soit qu'un long sophisme et une perpétuelle échappatoire, on répugne à penser que l'auteur fût un hypocrite. Il s'élève, parfois, jusqu'à une véritable éloquence, témoin cet endroit souvent cité où il représente arrivant au tribunal de Dieu, juge suprême, deux âmes dont l'une a suivi l'ancienne voie, toujours sûre, tandis que l'autre s'est jetée dans la voie des réfor-

mateurs. Les dernières pages sont d'un pathétique achevé, mais où domine pourtant, comme au début, cette flatterie insinuante, cette humilité décidément trop profonde qui voudrait faire oublier le prêtre, l'évêque, le cardinal, et qui en fait souvenir. On se rappelle involontairement ce *serviteur des serviteurs de Dieu*, qui mettait son pied sur les couronnes, ce *père* des chrétiens, qui savait si bien demander l'extermination de ses enfants, et, sans aller jusqu'à croire que le cardinal Sadolet eût été, le cas échéant, aussi impitoyable que tant d'autres, on lit entre les lignes l'effrayant commentaire dont l'histoire du temps accompagnait ces paroles si charitables, si doucereusement évangéliques. Sadolet, sur ce point, joua de malheur. Sa lettre est du 18 mars 1539, et, en avril, deux Genevois étaient brûlés en Savoie, l'un à Annecy, l'autre à Chambéry. Le supplice de ce dernier, Jean Lambert, frère d'un des membres du Conseil, fut marqué par les plus odieuses circonstances. Saisi comme Genevois et protestant, les prêtres ne permirent même pas qu'il y eût forme de procès. Le bûcher fut immédiatement dressé. Ils présidèrent au supplice, et, tout ce qu'ils purent ajouter, par leurs obsessions et par leurs imprécations, aux souffrances du martyr, ils l'ajoutèrent avec une joie sauvage. Voilà ce qu'é-

taient, à quelques lieues de Genève, les ministres de cette douce et compatissante mère dont Sadolet faisait le portrait aux Genevois, les conjurant de retourner dans ses bras.

Il avait donc dépassé le but. L'effet ne fut pas ce qu'il avait espéré; rien, du moins, dans les documents du temps, n'indique une activité nouvelle imprimée aux tendances catholiques, et ce moment allait marquer, au contraire, le commencement de la réaction protestante. Tout ce qui n'était pas déjà catholique au fond du cœur se réveilla comme d'un songe, et se mit à s'interroger. Avaient-ils donc fait, sans le savoir, tant de chemin vers Rome, qu'elle s'imaginât ne plus avoir qu'à les inviter à rentrer? L'abîme entre elle et eux s'était-il donc tellement rétréci, que Sadolet pût jeter par dessus, en se jouant, ce pont tapissé de velours, jonché de fleurs? Les protestants plus sérieux se demandaient s'ils avaient donc tant lutté, tant souffert, sur un simple malentendu, et pour en venir à se séparer d'une Église avec laquelle il eût été si facile de s'entendre et de vivre en paix. Tous sentaient qu'il y avait là-dessous un grand sophisme; tous désiraient, et pour leur propre instruction, et pour l'honneur de Genève, que ce sophisme fût démasqué. Mais à qui donner cette tâche? Personne, dans la cité, ne se sentait capa-

ble de s'en tirer. Les pasteurs reculaient comme le reste. Non qu'ils ne vissent mieux ce qu'il y avait à répondre ; mais ils sentaient mieux aussi la nécessité de bien répondre, et aucun d'eux n'était un écrivain. Un seul nom était prononcé, d'abord tout bas, puis plus haut, et les plus grands ennemis de Calvin se surprenaient disant, ou du moins pensant, qu'on eût été, avec lui, bien moins embarrassé. Il apprit à Strasbourg ce qu'on pensait, ce qu'on disait, et la réponse au cardinal ne se fit pas attendre.

Calvin, dès le début, ébranle tout l'échafaudage. Il commencera bien par des compliments à Sadolet, mais à Sadolet homme de lettres, connu par sa « grâce merveilleuse en parler, » et tenu par les savants « en grosse admiration. » Il lui « déplaît merveilleusement, » dira-t-il, d'avoir à « toucher et blesser cette bonne renommée et opinion ; » mais aussi ce serait « une lâcheté trop grande » que de se taire, et il ne se taira pas. Sadolet a usé « de l'office d'un bon orateur, » autrement dit d'un habile rhéteur ; il n'a eu pour les Genevois que de douces paroles, et il a tout rejeté sur ceux « par le moyen desquels ils se sont soustraits de la tyrannie. » — En voici un, de ces hommes, et il répondra pour tous.

C'est donc, d'abord, son apologie qu'il présente.

Rien de plus net que ces premières pages. Il défie Sadolet de prouver une seule de ses allégations; il le harcelle sur chaque point, sur chaque phrase, jusque dans ses derniers retranchements. Sadolet l'a accusé d'ambition; mais qu'est-ce que la Réforme lui a donné, lui donnera jamais, qui ne lui fût « tout appareillé » dans le royaume du pape? Ne pouvait-il pas prétendre à tout, et n'était-il pas déjà en chemin de tout obtenir? Mais, même alors, il n'ambitionnait qu'une chose : vivre en paix et étudier. Ce sont les événements, c'est la Parole de Dieu, c'est Dieu qui l'a jeté dans la mêlée. De cette apologie générale, il passe à celle de sa conduite à Genève. Qu'a-t-il fait, dans cette ville, que ne doive approuver tout ami de l'ordre et des mœurs, même catholique? Et s'il n'a rien fait que de bon, pourquoi refuser de reconnaître l'arbre à ses fruits? Pourquoi considérer comme une peste cette Réformation dont lui, Calvin, faisait sortir le salut et la vie de Genève régénérée?

Et ceci le conduit à la question principale. Il écarte, d'abord, ce que Sadolet a dit, et fort bien dit, sur ce qui n'était point en discussion, la vie éternelle, par exemple; évidemment Sadolet n'a cherché là qu'à « se rendre en plus grosse estime et recommandation, en faisant apparoître que toute sa pensée étoit de la vie bienheureuse. » Que n'est-

il au moins aussi long, aussi complet, quand il arrive aux vraies difficultés ? Il les a toutes éludées. Dans sa théorie de l'Église, il montre fort bien l'Église conduite par l'esprit de Dieu ; mais il a soin de ne pas ajouter qu'elle est régie aussi par sa Parole, et, la Parole ôtée, l'Esprit de Dieu pourra toujours n'être qu'un mot dont on autorisera tout ce qu'on voudra. Calvin passe alors en revue tout ce qu'on a couvert de ce grand mot; chaque point lui prend peu de lignes, mais incisives, nerveuses, tombant comme des coups de marteau. On aimerait mieux qu'il s'adressât moins obstinément à Sadolet, et ne s'acharnât pas à diriger contre lui, personnellement, toutes ses argumentations, toutes ses figures, tous ses mots ; on souffre un peu de cette tension perpétuelle qui ne concède rien, n'adoucit rien. Mais on comprend aussi qu'un esprit de cette trempe ait dû être particulièrement irrité, agacé, par la flexible polémique du mielleux cardinal. Que l'homme fût menteur ou non, sa polémique était menteuse, et Calvin n'a eu que le tort de déverser trop continuellement sur l'homme le mépris et l'irritation que produisait en lui l'ouvrage.

Deux points l'arrêtent plus longtemps : l'un, c'est la justification par la foi ; l'autre, la Cène. Nous avons vu Sadolet, sur le premier, accorder le principe, et même avec empressement. Calvin de-

mande ce que l'Église en a fait, ce qu'il peut en rester parmi tant de choses qui vont toutes à le faire oublier, à le détruire. Sadolet n'avait pas manqué de faire sonner bien haut le prétendu anéantissement des œuvres, singulier reproche à Calvin chassé de Genève pour avoir été, en fait d'œuvres, plus exigeant que qui que ce fût. « Si tu regardois, répond Calvin, le catéchisme et instruction que j'ai écrit à ceux de Genève, au premier mot tu te tairais. » Mais comme Calvin sait bien que l'objection sera souvent reproduite, il y consacre cinq ou six pages qui sont des mieux raisonnées de la lettre, et, ce qui nous les rend encore meilleures, presque sans personnalités. Quant à la Cène, il réfute peu, mais cherche surtout à établir que la présence spirituelle du Christ est, en fait, pour quiconque a véritablement de la foi et de la piété, plus impressive, plus *réelle*, que celle qu'on désigne si mal à propos par ce dernier nom, comme si la *réalité* du Christ n'était pas celle de son esprit bien plus que celle de son corps.

Viennent enfin la confession, les saints, le ministère, la papauté, la tradition, les désordres de l'Église, et ce dernier point le conduit à une chaleureuse reproduction, en sens inverse, de la prosopopée de Sadolet. L'âme qu'il fait arriver devant Dieu est celle d'un de ces hommes que le cardinal

a flétris comme novateurs et téméraires. Il va plaider la cause de tous ceux qui ont pensé, comme lui, que les maux de l'Église appelaient et légitimaient une révolte. J'ai vu le Christ mis en oubli, devenu inutile ; que devais-je faire? J'ai vu l'Évangile étouffé sous les superstitions ; que devais-je faire? J'ai vu la Parole sainte volontairement ignorée, cachée; que devais-je faire? Si celui-là ne doit pas « être réputé traître, lequel, voyant les soudarts épars et écartés, élève l'enseigne du capitaine et les rappelle et remet en leur ordre, » suis-je donc un traître, moi, pour avoir élevé, au milieu de l'Église débandée, le vieux drapeau de Jésus-Christ? Car ce n'est point une nouvelle et « étrangère enseigne que j'ai mise au vent, mais ton noble étendart, Seigneur! » Nos adversaires, d'ailleurs, ne nous ont-ils pas assez justifiés par leur conduite? « Ne couroient-ils pas tout soudain, et furieusement, aux épées et au gibet? N'estimoient-ils pas que leur seul recours étoit aux armes et à la cruauté? » Ils nous ont donné, à défaut d'autre, la consécration de l'épreuve et du sang. Et ce sont eux qui viennent nous demander nos titres! Ils nous justifient encore par ces peintures flattées, menteuses, de l'Église que nous avons reniée. La défendre ainsi, n'est-ce pas renoncer à la défendre telle qu'elle est? N'est-ce pas avouer que

nous l'avons bien jugée? « Va maintenant, Sadolet, et appelle-nous séditieux ! » Nous savons ce que nous avons fait et en qui nous avons cru, et « fasse le ciel, Sadolet, que toi et les autres tiens » puissiez un jour en dire sincèrement autant !

XVII

Aucune réplique ni aucun essai de réplique ne fut fait, que nous sachions, à cette réponse de Calvin. Elle courut bientôt l'Europe. Luther la goûta vivement ; il comprit ce qu'il y avait de force et d'avenir dans cette controverse aux allures si dégagées, si franches, si vivantes. « Voilà un écrit, dit-il, qui a des mains et des pieds. Je me réjouis de ce que Dieu suscite de tels hommes. Ils continueront ce que j'ai commencé contre l'antechrist, et, avec l'aide de Dieu, ils l'achèveront. »

Quand Sadolet reçut l'épître, il put recevoir, en même temps, des détails sur l'effet produit à Genève.

C'était, d'abord, la satisfaction toujours éprouvée à la lecture d'un écrit disant précisément ce qu'on aurait dit soi-même, pour peu qu'on eût su le dire ; c'était, ensuite, la joie de la victoire, car la

victoire sur Sadolet était évidente, incontestable, et, comme la victoire entraîne toujours les indécis, cette joie fut celle de tous, ou à peu près. Les amis de Calvin la transformèrent aisément, chez beaucoup de gens, en reconnaissance; on osa dire publiquement qu'il n'y avait que lui pour rendre de pareils services. On relisait l'éloquente apologie qu'il avait faite, en passant, de son ministère à Genève, et on se laissait émouvoir à ces paroles si vraies, si nobles : « Quoique je sois déchargé, pour le présent, de l'administration de l'Église de Genève, néanmoins celà ne me peut ni doit retirer de lui porter une paternelle amour et charité ; à celle-là, dis-je, sur laquelle Dieu m'ordonnant une fois, il m'a obligé à toujours de lui tenir foi et loyauté. »

Vers le même temps, les événements commençaient à se précipiter. Le chef de ses ennemis, Jean Philippe, allait périr, et cette mort devait donner le signal d'une réaction définitive en faveur du réformateur.

Le supplice de Jean Philippe n'eut cependant pas pour cause ou sa trahison de Lyon, encore ignorée, ou quelque autre affaire religieuse. Chargé, avec deux autres, de négocier avec Berne au sujet de la souveraineté du territoire conquis autour de Genève, il abandonna complétement les intérêts de

sa patrie, et quand le traité, tenu secret quelque temps, fut enfin produit, on vit avec indignation que la souveraineté genevoise allait se trouver renfermée dans les murailles de la ville. Or, une loi de l'année précédente condamnait à mort tout citoyen convaincu d'avoir amoindri la souveraineté de l'État. Le Conseil-Général usa cependant d'indulgence ; Jean Philippe et ses deux complices ne furent condamnés qu'au bannissement. Mais, le lendemain, Jean Philippe excite une émeute. Il est pris, condamné à mort, et exécuté. — C'était en juin 1540.

La réaction politique s'était manifestée, dès le commencement de l'année, par le choix de quatre syndics honorables ; les ordonnances avaient déjà repris, entre leurs mains, quelque force. Le crime de Jean Philippe ayant fait faire à beaucoup de gens des réflexions sur le patriotisme des Libertins, les pasteurs crurent le moment favorable pour obtenir un renouvellement du serment à la confession ; ils demandèrent au Conseil-Général de « remettre les choses où elles étoient quatre ans auparavant, que chacun avoit Genève en grosse estime, et y venoit pour voir l'ordre évangélique établi. » Mais c'était encore trop tôt, et ces pasteurs n'avaient pas une telle autorité personnelle qu'ils pussent hâter les temps ; le souvenir de

Calvin, ravivé, leur faisait plutôt du tort, bien que Calvin eût écrit une lettre où il les recommandait à l'affection du troupeau. On refusa le serment. Deux d'entre eux, peu après, découragés par le peu de respect que beaucoup de gens leur témoignaient, quittèrent Genève. Le Conseil écrivit à Viret, pasteur à Lausanne, pour le prier de venir les remplacer, au moins pendant quelque temps, et Viret répondit qu'il allait faire son possible pour en obtenir l'autorisation. Mais l'appel de Viret n'était qu'un acheminement à ce rappel dont la nécessité était maintenant reconnue à peu près par tout le monde.

Enfin, le 21 septembre, le Conseil charge Amied Perrin, un de ses membres, de « trouver moyen, dit le registre, s'il pourroit faire revenir maître Caulvin. » Perrin écrit; Farel, banni avec Calvin, lui écrit aussi, de Neuchâtel, pour le presser d'accepter. Calvin, devant cette porte qui se rouvre, n'aperçoit plus que les redoutables chances qu'on l'invite à courir; comme il n'admet pas même la pensée d'une modification dans ses tendances, d'un adoucissement dans ses rigueurs, il ne comprend pas que ces gens qui l'ont chassé comme trop sévère puissent en venir jamais à s'accommoder de lui. Ils lui seront intolérables, écrit-il à Farel, et lui à eux. Tout sera à recommencer,

et, cela, sans la confiance qui l'animait la première fois. Et cependant, Dieu le préserve de refuser absolument ! S'il peut réellement faire quelque chose pour l'Église de Genève, son devoir est d'accepter.

Les registres du Conseil nous tiennent, presque jour par jour, au courant de cette affaire, devenue la grande préoccupation des Genevois.

Le 13 octobre, arrêté d'écrire « à monsieur Caulvin » une lettre pour le prier « de nous vouloir assister. » Le porteur de la lettre sera chargé de voir aussi les pasteurs de Strasbourg, les priant d'agir sur lui dans ce sens.

Le 19 octobre, en Conseil des Deux-Cents, arrêté, « afin que l'honneur et gloire de Dieu soient avancés, » de chercher tous les moyens possibles d'avoir « maître Caulvin pour prédicant. »

Le 20 octobre, en Conseil-Général, ordonné « d'envoyer quérir à Strasbourg maître Jean Calvinus, lequel est bien savant, pour être ministre évangélique en cette ville. »

Le 21, ordonné que le conseiller Amied Perrin parte avec un héraut de l'État pour aller chercher Calvin. On écrira aux Strasbourgeois, pour qu'ils ne s'opposent pas au départ du réformateur.

Le 22, on rédige la lettre qui lui sera portée. « Monsieur notre bon frère et singulier ami, très-affectueusement à vous nous recommandons,

pource que sommes entièrement informés que votre désir n'est autre sinon l'accroissement et avancement de la gloire et honneur de Dieu et de sa sainte Parole. De la part de notre Petit, Grand et Général Conseil, lesquels de ceci faire nous font grandement admonester, vous prions très-affectueusement vous vouloir transporter par devers nous, et en votre pristine place et ministère retourner, et espérons en l'aide de Dieu que ce sera un grand bien et fruit à l'augmentation de la sainte Évangile, voyant que notre peuple grandement vous désire, et ferons avec vous de sorte que aurez occasion vous contenter. »

Le 8 novembre, Louis Dufour, porteur de la lettre, écrit de Bâle que Calvin n'est pas à Strasbourg, mais à Worms, où se tient une diète « pour la réformation chrestienne »

Revenons donc un peu en arrière, et reprenons le séjour de Calvin à Strasbourg.

XVIII.

Cette diète de Worms, où il se trouvait en novembre 1540, n'était pas la première à laquelle il eût assisté; l'Église de Strasbourg l'avait déjà en-

voyé, en 1539, à celle de Francfort, et, en cette même année 1540, à celle de Haguenau. Il nous serait trop long de raconter à quels événements se rattachait la convocation coup sur coup de ces trois grandes assemblées. On a de la peine, aujourd'hui, à se figurer ce mélange de questions si diverses, ces querelles sur la Cène s'enchevêtrant aux débats politiques, ces théologiens tenant leur diète à côté de celle de l'Empire, souvent effacée par la leur. Mais, à y regarder de plus près, l'étonnement cesse. La question religieuse était la première partout, en tout, et nul n'aurait songé à voir là une usurpation. Au fond, n'était-on pas dans le vrai? Et s'il en est autrement aujourd'hui, n'est-ce pas autant et plus encore par indifférence religieuse que par une entente plus juste de la séparation des deux domaines?

Un jour, — c'était le 1er janvier 1541, à Worms, — Calvin repassait dans son esprit les redoutables chances de cette guerre si compliquée, si longue déjà et si loin de toucher à sa fin. Le Christ, il ne peut en douter, vaincra; mais quand? Nul ne le sait. Mais le Christ n'est-il pas, même vaincu, toujours vainqueur? Ne triomphe-t-il pas tout aussi glorieusement dans l'opprobre et la mort des siens que dans leurs succès parmi les hommes? — Cette idée saisit Calvin. Pour la première fois il

appellera la poésie au secours de sa pensée, et c'est ainsi que nous aurons son *Hymne au Christ vainqueur*.

Un curieux intérêt s'attache à ces quelques vers, les seuls que nous ayons de lui, et les seuls, probablement, qu'il ait faits. Il ne les publia même pas, et n'en donna que deux ou trois copies; mais, quatre ans après, il les trouva signalés dans un index des inquisiteurs de Toulouse, et c'est alors qu'il les publia.

Amis et ennemis, dans leurs jugements sur ce morceau, ont abusé, ce nous semble, de l'idée que Calvin n'était pas né poëte. Il est vrai que lui-même, en terminant, le reconnaît. « Ce que la nature *m'a refusé*, dit-il, mon zèle pieux vient de le faire[1]. » Mais ce zèle pieux avait pourtant à son service une plume fort exercée, et Cicéron n'avait pas tellement fait négliger Virgile que le bon prosateur fût condamné à faire de mauvais vers. Aussi ne le sont-ils nullement, quoi qu'on ait dit. Si l'ensemble est un peu trop raisonné, les détails sont vivants, et l'idée première s'y reflète avec toute sa poésie; si quelques vers sont prosaïques, d'autres sont fort élégants, même fort beaux. Voyez, entre autres, ceux où il peint les menaces

[1] *Quod natura negat, studii pius efficit ardor.*

dont Rome et le monde poursuivent les amis de la vérité ; voyez, ensuite, ceux où il revient à l'idée que le chrétien peut toujours et partout chanter victoire, grâce à son union avec le Christ, toujours vainqueur [1] ; voyez encore ceux où il peint le Christ s'élançant, le glaive à la main, parmi la mêlée du siècle, et frappant de ce divin glaive, sa Parole, l'ennemi déjà terrassé par son regard. Nous ne saurions donc être fâchés que les loisirs de Worms nous aient valu cet unique essai poétique, et, en le lisant, nous nous sommes dit plus d'une fois que bon nombre de ceux qui en ont parlé ne l'ont point lu.

Calvin, dans ces divers voyages, n'eut pas occasion de voir Luther. On le regrette; on se demande avec curiosité ce qu'eût été une discussion entre eux, et ce que chacun d'eux eût été en face de l'autre. Qui eût gagné, qui eût perdu à la comparaison? Peut-être n'auraient-ils gagné ni perdu ni l'un ni l'autre, car ils étaient trop divers pour que la comparaison fût même possible. Il est probable que Calvin eût été peu facilement désarçonné par la verve de Luther. La logique, sa bonne épée, lui

[1] *Sed quia mors vita est, et crux victoria Christi,*
Nil diræ impediunt gaudia nostra minæ;
Ille sui similis manet æternumque manebit,
Vincere non vinci qui patiendo solet.

servait aussi de bouclier; il n'était pas homme à recevoir impression des formes plus ou moins vives, plus ou moins poétiques ou caustiques, qu'un argument peut revêtir.

Il ne put cependant échapper complétement à l'influence aimable de Mélanchthon, qui, il est vrai, subissait à son tour la sienne avec une facilité bien propre à ôter entre eux toute barrière. Calvin, avant de partir pour Francfort, lui avait exposé, dans une lettre, ses idées sur la Cène; Mélanchthon, la première fois qu'ils se virent, lui déclara qu'il ne pensait pas autrement. Or, la question de la Cène était vivement débattue, en ce moment, dans la Réforme allemande, les uns s'en tenant à l'opinion de Luther, assez voisine de l'opinion romaine, et les autres penchant vers l'opinion de Calvin. Luther lui-même était arrivé peu à peu à spiritualiser assez sa présence réelle pour que Mélanchthon ne crût pas, en se rapprochant de Calvin, se séparer de son vieil ami. Les discussions ultérieures montrèrent l'accord moins complet que Mélanchthon ne l'avait cru ou n'avait voulu le croire; Calvin eut souvent aussi à se plaindre des concessions qu'un amour exagéré de la paix arrachait au pieux allemand. Il ne lui épargnait pas les reproches, mais toujours adoucis par la plus respectueuse amitié. « Ou je n'entends rien aux choses saintes,

lui écrit-il en 1551, ou tu n'aurais pas dû céder ainsi aux papistes... En vérité, c'est nous montrer bien avares de notre encre si nous ne voulons pas écrire, sur le papier, ce que tant de martyrs écrivent tous les jours, de leur sang, sur les échafauds... Je te parle en toute franchise; mon seul désir est que rien ne comprime la grandeur vraiment divine de ton âme. Si je te parais véhément, tu sais pourquoi : c'est que j'aimerais cent fois mieux mourir avec toi pour la vérité que de te voir survivre à la vérité par toi trahie. Est-ce à dire que je me défie de toi? Non; mais tu ne prendras jamais trop de précautions pour que ta facilité ne fournisse pas aux impies cette occasion, qu'ils cherchent, de se railler de la vérité de Dieu. »

L'amitié resta donc intacte, et, quand mourut l'ami de Luther, voici ce qu'écrivait encore Calvin dans son livre contre Heshusius : « O Philippe Mélanchthon, — car c'est à toi que je m'adresse, toi qui maintenant vis auprès de Dieu avec Christ, nous attendant là haut jusqu'à ce que nous soyons recueillis avec toi dans le repos bienheureux, — cent fois tu m'as dit, lorsque, fatigué de travaux et d'ennuis, tu reposais ta tête sur mon sein : Plût à Dieu, plût à Dieu que je pusse mourir sur ce sein-là! Pour moi, plus tard, cent fois j'ai souhaité qu'il nous fût donné d'être ensemble. Certainement tu aurais été

plus hardi à affronter les luttes, plus courageux à mépriser l'envie et la calomnie. Alors aussi eût été réprimée la méchanceté de beaucoup de gens, chez qui l'audace a crû en proportion de ce qu'ils appelaient ta pusillanimité. » — Il est sûr que Mélanchthon et Calvin, fondus en un, eussent formé un caractère admirable ; et sans aller jusqu'à ces fusions chimériques, il est probable qu'une association avec Calvin eût fait plus que d'aguerrir Mélanchthon : il eût été plus content de lui-même, plus sûr dans sa voie, plus heureux.

On crut un moment, parmi les théologiens suisses, que Calvin, gagné par Mélanchthon, avait fait quelques concessions sur la doctrine de la Cène. Ce fut pour les rassurer, en même temps que pour exposer au complet ses idées sur la matière, qu'il écrivit, à Strasbourg, son traité *De la Cène du Seigneur*. C'est le plus modéré de ses écrits de controverse ; Mélanchthon a passé par là. Mais la modération des formes ne lui fait rien céder sur le fond, et la consubstantiation luthérienne ne lui paraît pas mieux enseignée dans l'Écriture que la transsubstantiation du docteur Eck, le champion du catholicisme à Worms.

Il avait, du reste, toujours poursuivi l'idée d'un rapprochement avec Luther, et il ne cessa pas de la poursuivre. Si, en 1538, dans une lettre à

Bucer, il se plaint de l'obstination du réformateur allemand, c'est avec les témoignages de la plus profonde estime pour sa sincérité, sa piété, son génie. Calvin ne cédera rien de ce qui lui paraît la vérité ; mais il suivra des yeux avec bonheur, avec reconnaissance, les moindres mouvements que Luther lui paraîtra faire vers lui. En 1539, il enregistre, tout joyeux, dans une lettre à Farel, les paroles bienveillantes que Luther a chargé Bucer de lui transmettre. « Bucer, dit-il, a reçu de Luther une lettre où on lit : Salue de ma part Sturm et Calvin, dont j'ai lu les livres avec un singulier plaisir. » Et Calvin, se rappelant qu'il y avait pourtant, dans ce que Luther a lu, plus d'une chose qui aurait pu lui déplaire, ajoute avec non moins de joie : « Vois donc la candeur de Luther ! Pourquoi donc y a-t-il des gens qui se séparent si opiniâtrement de lui ? » Puis, Mélanchthon a aussi écrit à Bucer, et Mélanchthon a dit que le théologien français est en grande faveur à Wittenberg. Mais voici qui est encore mieux. « Mélanchthon, raconte Calvin, a chargé le porteur des lettres de lui narrer ceci. Des gens, pour irriter le docteur Martin, lui avaient indiqué un endroit où, selon eux, je parlais mal de lui et des siens. Il a examiné l'endroit, et a bien vu qu'en effet c'était lui que j'avais en vue. Mais, après réflexion : J'espère,

a-t-il dit, que Calvin me rendra un jour mieux justice; en attendant, on peut bien supporter quelque chose de la part d'un si bon esprit.» Calvin n'en demande pas davantage. « Si une telle modération, dit-il, ne nous brise pas, en vérité, nous sommes des rocs. Quant à moi, je me confesse brisé.» Mais, en 1544, Luther reprend la plume contre les Zwingliens, et, oubliant qu'il a reconnu lui-même, dans cette question de la Cène, combien Calvin a modifié Zwingli, il attaque, sans distinction, tout ce qui n'est pas luthérien. Calvin ressent vivement l'injustice; mais Luther, pour lui, n'en sera pas moins Luther, et il veut que ce sentiment soit celui de ceux mêmes qui ont été le plus vivement attaqués. « O Bullinger, écrit-il au successeur de Zwingli, je te conjure de ne jamais oublier quel homme éminent est Luther, et de quels dons il est doué. Pense avec quelle force d'âme, quelle persévérance inébranlable, quelle puissance de doctrine, il s'est consacré, jusqu'à ce jour, à renverser l'antechrist, et a répandu, près et loin, les doctrines du salut... Pour moi, je l'ai souvent dit et je le répète encore : quand il m'appellerait un diable, je ne cesserais pas de le tenir en grande estime, et de reconnaître en lui un illustre serviteur de Dieu. » Et quelques mois après, écrivant à Luther lui-même : « Oh ! si je

pouvais voler vers toi, et jouir, ne fût-ce que quelques heures, de ta société!... Mais puisque ce bonheur ne m'est pas donné ici-bas, bientôt, j'espère, il nous sera donné dans le royaume de Dieu. Adieu donc, homme très-illustre, éminent ministre de Christ, père à jamais vénérable pour moi. Que le Seigneur continue à te diriger par son Esprit, pour le bien commun de son Église. »

Hélas! cette lettre si touchante, Luther ne la reçut pas. Encore une des timidités de Mélanchthon. Calvin lui avait envoyé la lettre; il n'osa pas la remettre à Luther, craignant, écrit-il à Calvin, que son ami, aigri par tant de luttes, ne la prît en mauvaise part, bien qu'elle ne touchât pas à la question de la Cène. Mais d'autres faits, vers le même temps, permirent à Calvin d'espérer encore une entente sur cette question même, et, après la mort de Luther, quand recommença la lutte, nous le retrouvons persuadé que le maître eût été plus accommodant que les disciples.

XIX

Mais ne dépassons pas 1540, à Strasbourg.

La même année vit paraître encore deux ouvrages, son Commentaire sur l'Épître aux Ro-

mains, dédié à Simon Grynée, son ami de Bâle, et sa version de la Bible. Quoique cette version ne soit que celle d'Olivetan, corrigée, on ne peut guère ne pas se demander où Calvin trouvait le temps de faire tant de choses, car nous l'avons laissé, à la fin de 1538, remaniant l'*Institution Chrétienne*, et montant chaque jour dans ses deux chaires de pasteur et de professeur. Mais ne dépensons pas trop tôt notre étonnement sur ce sujet ; nous en aurons plus tard assez d'occasions, encore meilleures.

Comme pasteur, Calvin ne s'était jamais renfermé strictement, à Strasbourg, dans les fonctions qu'il avait à remplir au milieu de la colonie française ; ses lettres nous le montrent plus d'une fois s'efforçant de faire entrer l'Église de Strasbourg dans cette voie d'ordre religieux et moral qu'il avait rêvée pour Genève. Strasbourg, il est vrai, ne connaissait pas cette opposition brutale que certains Genevois avaient faite à l'Évangile ; les scandales, s'il y en avait, ne présentaient pas ce caractère de violence et d'intention. Mais Calvin aurait voulu davantage ; il s'accommodait mal d'une Église où foi et mœurs n'étaient pas, selon lui, assez nettement disciplinées. De là, dans ses prédications, quelques attaques contre cet état de choses ; de là aussi, dans ses lettres, quelques plaintes contre

Bucer, docteur habile, pasteur plein de zèle et très-capable de s'indigner contre le mal, mais moins porté à chercher le remède dans des règles. Bucer, de son côté, se plaint aussi parfois de Calvin. Il le voudrait plus indulgent, plus doux ; il n'aime pas le voir persister si longtemps dans l'indignation que lui a causée une faute, dans l'irritation où l'a jeté une erreur qui a osé se produire devant lui. Il lui en parle fraternellement à lui-même, et Calvin reconnaît que ce n'est pas sans raison. « Il est ainsi fait, dit-il. De tous ses défauts, c'est celui qu'il lui est le plus difficile de combattre. Il ne croit pas n'avoir absolument rien gagné ; mais il sent bien qu'il n'est pas encore arrivé à dompter tout à fait la bête. » Or, cette *bête* que nous portons tous en nous, il vaudrait souvent presque mieux lui laisser toute liberté que de la dompter à demi. Vous vouliez être doux, et vous n'arrivez qu'à être froid ; vous domptez l'extérieur, ce qui est bien quelque chose, mais vous risquez alors de vous croire au bout, de vous persuader que vous agissez sans colère, sous l'impulsion de la raison seule, et d'être, en somme, plus rigoureux que vous ne l'eussiez été avec plus d'ardeur apparente. N'est-ce pas l'histoire de Calvin ? Moins contenu, moins maître de sa pensée et de ses passions, il eût été plus mécontent de lui-même, mais, en

réalité, plus charitable, et sans doute aussi ses adversaires auraient été plus indulgents envers lui, soit pendant sa vie, soit après.

XX.

Un événement moins important pour le réformateur que pour l'homme nous appellerait encore, en cet endroit, à quelques études sur son caractère et son cœur. Au moment où lui arriva la première missive sollicitant son retour à Genève, une femme venait de prendre place à son foyer jusque-là solitaire.

On a généralement épargné au mariage de Calvin les accusations et les injures dont on a poursuivi celui de Luther. Mais on ne lui a pas, pour cela, fait grâce, et on s'est rejeté sur l'absence même des passions dont on faisait un crime à d'autres. Jamais, a-t-on dit, il n'éprouva nul besoin d'affection. Son cœur était dans sa tête.

Non; mais son cœur était ce que devait être le cœur d'un homme dévoué à une si grande tâche, et si habitué à penser peu à lui-même, à son plaisir, à son bonheur.

Il laissa donc à ses amis le soin de lui trouver

une compagne. Nous ne savons pas s'ils y pensèrent pendant son séjour à Genève ; c'est à Strasbourg que nous les voyons s'en occuper. Farel, qui n'y pensa pour lui-même que bien des années après, s'associait de loin à leurs démarches. Calvin, dans une de ses lettres (mai 1539), lui rappelle ce qu'il lui avait dit probablement plus d'une fois. « Souviens-toi de ce que je désire surtout rencontrer dans une compagne. Je ne suis pas, tu le sais, de ces amants qui adorent jusqu'aux défauts de la femme dont ils sont épris. La seule beauté qui puisse plaire à mon cœur est celle qui est douce, chaste, modeste, économe, patiente, soigneuse, enfin, de la santé de son mari. » Hélas ! quoiqu'il n'eût pas trente ans, il était bien forcé d'ajouter cette triste clause. On ne possède pas impunément des facultés comme les siennes ; d'affreuses migraines continuaient de labourer cette tête labourée déjà par la pensée. Une autre lettre nous donne de curieux détails sur l'intervention de Calvin dans une de ces affaires qu'entamait la sollicitude de ses amis. « On m'offrait, écrit-il à Farel, une personne jeune, riche, de noble naissance, dont la dot surpasse de beaucoup tout ce que je puis désirer. Deux choses, cependant, me poussaient à refuser : elle ne sait pas le français, et me semble devoir être un peu fière de

sa naissance et de son éducation. Son frère, d'une rare piété, et aveuglé par son amitié pour moi au point d'oublier ses propres intérêts, me pressait d'accepter, et les instances de sa femme se joignaient aux siennes. Que faire? J'allais avoir la main forcée, si le Seigneur ne m'eût tiré d'embarras. Je réponds que j'accepte, si elle veut bien, de son côté, s'engager à apprendre notre langue. Elle demande à réfléchir, et je charge aussitôt mon frère, avec un de nos amis, d'aller demander pour moi la main d'une autre personne qui m'apportera, sans fortune, une dot assez belle, pour peu que ses qualités répondent à ce qu'on en dit. Si, comme je l'espère, ma demande est accueillie, les noces ne tarderont pas au delà du 10 mars (1540), et tout mon désir est que tu viennes bénir notre union. » Ce projet ne se réalisa pas. Quelques détails révélés à Calvin sur sa fiancée le forcèrent de retirer sa parole, et, quelques mois après, il se montre assez découragé. « Je n'ai pas encore trouvé, écrit-il à Farel. Ne serait-il pas plus sage de renoncer à mes recherches? »

Il n'a donc « pas trouvé, » mais parce qu'il a cherché en homme sérieux et en chrétien, et n'a pas voulu se contenter de ce que le monde aurait trouvé suffisant, brillant. Il a voulu la femme selon la Bible, la femme « couronne de son mari, »

comme disent les Proverbes, et il n'a pas estimé que la richesse ni la naissance pussent former cette couronne. Non-seulement il refuse le riche parti qu'on lui offre, mais il le refuse sans hésitation, sans effort ; il ne cherche aucun accommodement avec lui-même, et, frappant aussitôt à une autre porte, il s'enlève tout moyen de renouer l'affaire. N'oublions pas qu'il n'avait rien, et que son modeste salaire était toute sa fortune.

Il trouva enfin ce qu'il cherchait. Un anabaptiste, Jean Storder, ramené par lui à l'Évangile, était mort peu après, laissant une veuve et des enfants. Elle se nommait Idelette, Idelette *de Bure*, du nom d'une petite ville de la Gueldre. Bucer la connaissait ; il avait vu ses belles et solides qualités se développer encore, dans son veuvage, sous le poids de l'épreuve et du devoir. Il parla d'elle à Calvin, et le choix de Calvin fut fait. Elle lui apportait en dot une piété sérieuse, une tendresse vigilante, une âme, enfin, à la hauteur de tous les sacrifices.

Le mariage eut donc lieu en septembre. Des députés de l'Église de Neuchâtel y assistèrent ; on ne sait pas si Farel fut du nombre. En partant, peu après, pour Worms, Calvin confia sa femme aux soins de son frère Antoine et d'une famille distinguée, celle des Richebourg, dont il avait instruit

les fils. Mais de tristes nouvelles vinrent bientôt le chercher à Worms, puis à Ratisbonne, où la diète avait été transférée. Strasbourg était décimé par la peste. Le jeune Louis de Richebourg avait succombé au fléau, et, après lui, son précepteur, Claude Ferey, ami intime de Calvin. Calvin tremblait de recevoir d'autres nouvelles, plus cruelles encore. Une lettre à un ami de Strasbourg (avril 1541) nous peint vivement ses angoisses. « Je fais effort, écrit-il, pour résister à ma douleur. Je recours à la prière, aux méditations saintes, afin de ne pas perdre tout courage. » Ses prières furent exaucées. Il eut la force de remplir son devoir jusqu'au bout, et il retrouva à Strasbourg celle qui était désormais une portion de lui-même.

XXI

Ce fut donc à Worms que l'allèrent chercher les envoyés genevois. Il avait déjà répondu, le 23 octobre 1540, aux premières ouvertures du Conseil de Genève. « Magnifiques, nobles et honorables Seigneurs, écrivait-il, je vous puis testifier devant Dieu que j'ai en telle recommandation votre Église que je ne voudrois jamais défaillir à sa nécessité,

en tout ce que je me pourrois employer.... Et à cette cause je suis en merveilleuse perplexité, désirant de satifaire à votre demande... et d'autre part je ne puis pas légèrement quitter la charge en laquelle le Seigneur m'a ici appelé, sans qu'il m'en délivre par bon et légitime moyen. » Il ajoutait qu'il allait partir pour Worms, qu'il avait communiqué à ses collègues la lettre du Conseil, et que leur avis avait été que le mieux serait, en attendant, d'appeler Viret à Genève. — Nous avons vu que le Conseil en avait déjà eu l'idée.

Le 12 novembre, autre lettre, écrite de Worms. Calvin a reçu celle du 22 octobre, si honorable et si pressante, et il a vu ceux qui l'ont apportée. Il ne s'engage pas encore, mais il en est bien près. « Quand il n'y auroit que l'honnêteté et gracieuseté dont vous usez envers moi en toutes sortes, je ne me pourrois acquitter de mon devoir qu'en m'efforçant, en tant qu'il est en moi, de satisfaire à votre demande. Toutes fois, il y a encore une raison... C'est le singulier amour que je porte à votre Église... » Dieu la lui a confiée une fois; il se sent donc « obligé à jamais de procurer son bien et son salut. » Mais il ne peut encore fixer aucune époque. Après Worms, il faudra aller à Ratisbonne. Mais, de retour à Strasbourg, il consultera de nouveau ses collègues, et ses collègues

sont grandement portés « à l'induire de secourir l'Église de Genève. »

Cependant, trois mois après, au moment de partir pour Ratisbonne, il semble plutôt moins porté à quitter l'Église de Strasbourg. Il a appris que Viret est à Genève, ce dont il a été, dit-il, fort joyeux, car « maître Pierre Viret est de telle fidélité et prudence que, en l'ayant, vous n'êtes pas dépourvus. » Il ne paraît pas savoir que Viret a été « prêté » pour six mois seulement, et, sans dire qu'il se considère comme libéré de sa promesse, il ne parle plus positivement de la remplir. « Je vous prie d'aviser tous les moyens de bien constituer votre Église, afin qu'elle soit régie selon l'ordre de notre Seigneur. »

Ces paroles, qui étaient presque un adieu, ne furent point acceptées comme telles. La prédication de Viret, en ramenant de mieux en mieux les esprits et les cœurs à l'Évangile, les ramenait aussi de mieux en mieux à celui dont le nom était devenu comme le symbole de l'Évangile et de l'ordre à Genève. L'insinuante charité du pasteur de Lausanne adoucissait en même temps les haines politiques; il obtint le retour des enfants de Jean Philippe, enveloppés, selon les cruelles lois du temps, dans la condamnation de leur père. On le pria d'agir lui-même auprès de Calvin, et Calvin,

dans une lettre écrite en même temps que sa troisième au Conseil de Genève, nous donne la clef du vague où il s'était renfermé dans celle-là. « Tu me dis que, si j'abandonne Genève, l'Église est en danger. Je ne puis répondre autre chose que ce que je t'ai dit : c'est qu'il n'y a aucun lieu qui m'effraie autant que Genève. Non que je garde aucune haine contre eux ; mais je vois tant de difficultés, que je me sens incapable de m'en tirer. Chaque fois que le souvenir des temps passés me revient, mon cœur se glace d'épouvante. » Mais Viret sait bien que cette frayeur n'ira pas jusqu'à l'empêcher de venir, si une fois le devoir est clair, indubitable. « Maître Pierre Viret, dit le registre à la date du 28 février, a exposé qu'il seroit bien convenable d'écrire encore à maître Caulvin. Ordonné de lui écrire. » On lui faisait écrire, en même temps, par ses amis de Bâle et de Zurich, et on redoublait d'instances auprès du Conseil de Strasbourg, afin que, lui accordant positivement son congé, il lui ôtât un des motifs de son hésitation. Et si Calvin avait pu craindre que le vœu des magistrats ne fût pas celui du peuple, une lettre du pasteur Bernard l'aurait pleinement rassuré. Bernard lui raconte qu'un jour, en février, étant en chaire, il a vu les fidèles profondément émus à la pensée du dénuement où se trouvait

l'Église ; qu'il les a exhortés à s'adresser au pasteur des pasteurs, Jésus-Christ, le suppliant de mettre un terme à ce triste état de choses ; que tous, alors, ont eu dans l'esprit le nom de Calvin, et que tous, après, l'ont prononcé. —« Pour moi, ajoute-t-il, j'ai béni Dieu de ce que la pierre rejetée devenait la pierre angulaire. Viens donc, vénérable père en Christ. Tu es à nous, car le Seigneur t'a donné à nous... Viens ; le Seigneur te redemanderait notre sang, car c'est toi qu'il a établi berger sur la maison d'Israël parmi nous. »

Calvin répond à tous comme à Viret. La perspective de se retrouver à Genève l'effraie, l'épouvante, et, quand il dira enfin *oui*, il le dira (lettre à Farel, août 1541) en s'écriant : « Non pas ce que je veux, ô Dieu, mais ce que tu veux ! J'offre mon cœur en sacrifice au Seigneur. » Longtemps après, racontant ses angoisses de cette époque : « Enfin, dit-il, le regard de mon devoir, que je considérois avec révérence et conscience, me gagna, et fit condescendre à retourner vers le troupeau d'avec lequel j'avois été comme arraché ; ce que je fis avec tristesse, larmes, grande sollicitude et détresse, comme le Seigneur m'en est très-bon témoin. »

Toutes ses lettres de ce temps, en effet, portent l'empreinte d'une sincérité parfaite. Qu'il refuse

ou qu'il cède, qu'il prenne courage ou qu'il recule, aucune trace d'un calcul pour se faire presser, ni, encore moins, pour obliger ses anciens adversaires de s'humilier devant lui. Ce fut sans aucune demande ni aucune insinuation de sa part qu'on assembla, le 1er mai, le Conseil-Général, et qu'on révoqua solennellement l'arrêt d'exil prononcé en avril 1538. Le peuple genevois déclare tenir Farel et Calvin pour « gens de bien et de Dieu. » Il approuve tout ce que le Conseil a fait pour ravoir Calvin, et tout ce qu'il jugera bon de faire encore. — Nous avons déja raconté les incidents des trois mois qui suivirent.

Calvin avait donc enfin dit oui. Le 19 août, on décide de l'envoyer chercher. Le 22, allocation de 36 écus « à Eustache Vincent, notre héraut de cheval, pour aller quérir maître Caulvin. » Le 29, arrêté qu'on le logera « dans la maison maintenant occupée par le ministre Bernard, à qui on en donnera une autre. » Le 30, lettre écrite au Conseil de Neuchâtel, pour que Farel soit autorisé à « tenir compagnie » à son ami jusqu'à Genève. Le 4 septembre, arrêté de loger Calvin dans la maison dite de la Chantrerie, devant la cathédrale. Le 9, nouveau changement. On lui donnera « la maison du seigneur de Freyneville. » Deux conseillers sont chargés de l'y installer, attendu qu' « il doit être

ici ce soir. » Le 13, enfin : « Maître Jean Calvin est arrivé de Strasbourg, et a tout au long fait ses excuses de la longue demeurance qu'il a faite. »

Cette « longue demeurance » était déjà expliquée dans une lettre écrite par lui de Neuchâtel, huit jours auparavant. « Ayant entendu à Soleure, écrivait-il, qu'il y avoit quelque trouble en cette Église de Neuchâtel, j'ai été contraint selon Dieu de me détourner de mon chemin pour voir si j'y pourrois aucunement remédier. » Ce « trouble » à Neuchâtel ressemblait assez quant à la cause, sinon quant à la violence, à ceux qui avaient agité Genève. Une dame de qualité, dont la conduite était un sujet de scandale, avait été publiquement censurée par Farel. Les parents de la dame accusèrent le ministre, et, soulevant contre lui tout ce qu'il y avait de mécontents, obtinrent de la Bourgeoisie un arrêté de destitution. Calvin alla donc défendre son ami, et, avec son ami, ce qu'il regardait comme les droits naturels et nécessaires du ministère évangélique. Il ne put s'arrêter assez pour mener l'affaire à bonne fin; aussi, peu de jours après son arrivée à Genève, nous le voyons écrire au gouvernement de Neuchâtel. Cette lettre, outre l'intérêt des détails, a une valeur historique : c'est la première, à notre connaissance, qui ait été écrite au nom *des pasteurs* de Genève, et où le mot

de *Compagnie* ait été employé en parlant d'eux. « Magnifiques et honorables Seigneurs, disent-ils, ayant entendu que votre Église n'est pas encore délivrée des troubles qui y sont naguère advenus, nous avons pensé que c'étoit de notre devoir envoyer quelques-uns *de notre compagnie* pour s'offrir à vous, en tant que notre vocation et office porte, à éteindre ce scandale que le diable a suscité entre vous. Nous avons donc avisé de vous envoyer notre bon frère et ancien pasteur de votre Église, Pierre Viret, vous suppliant que votre bon plaisir soit l'écouter en ce qu'il vous dira au nom de notre assemblée, selon le devoir de notre ministère qui nous oblige et contraint de nous entremettre en cette cause, vu qu'elle est ecclésiastique [1] et ainsi nous attouche, en tant que nous sommes membres d'un même corps. » Calvin ne considère donc pas cette démarche comme exceptionnelle; il la rattache au grand principe de l'unité de l'Église, lequel, selon lui, donne à chaque Église le droit d'intervenir fraternellement dans les affaires de toutes les autres. Cette idée fut celle des premiers siècles chrétiens; nous voyons, en ces temps, toutes les Églises, tous les évêques, se considérer comme solidaires de tout ce qui se passait dans le monde

[1] Qu'elle regarde l'Église, toute l'Église.

chrétien, et s'en mêler, par conséquent, sans scrupule. Les applications de ce droit vont nécessairement s'amoindrissant à mesure que les Églises reçoivent une organisation plus régulière; mais, quand reviennent des circonstances plus ou moins analogues à celles des premiers siècles, le droit se retrouve entier et le devoir aussi. Ce n'était donc point un privilége que Calvin réclamât pour l'Église de Genève; mais bientôt, grâce aux circonstances, grâce à lui, surtout, et à son génie, le privilége se trouva établi, et même d'autant plus solidement qu'il n'avait à sa base aucune idée hiérarchique. Nous reviendrons sur cette espèce de papauté fraternelle que la Compagnie de Genève allait exercer au milieu du monde protestant, et nous n'avons voulu qu'en marquer ici l'humble début. Tout est fécond dans la main d'un grand homme.

XXII

Calvin, du reste, n'avait pas perdu un moment pour remettre l'Église de Genève en état de jouer dignement ce rôle. Dès sa première audience en Conseil, après ces « excuses tout au long » dont il

est parlé dans le registre, Calvin « prie Messieurs qu'on mette ordre en l'Église, que cet ordre soit mis par écrit, et qu'on choisisse gens du Conseil pour en conférer ensemble. » Il entendait que l'on coordonnât tous les règlements existants, qu'on y ajoutât ceux qui seraient jugés nécessaires, et que le tout formât un code ecclésiastique complet. Cette proposition ne pouvait soulever aucun débat; elle était acceptée d'avance par le seul fait du rappel de Calvin. Six conseillers, quatre du Petit Conseil, deux du Grand, sont élus « pour avoir conférence avec les prédicants, » et préparer soit les Ordonnances générales, soit ce qui a rapport au *Consistoire*.

Ce dernier mot avait paru au registre, pour la première fois, le 5 avril. « Ordonné qu'il soit érigé un Consistoire, » soit pour juger les causes matrimoniales, soit pour « faire des remonstrances à plusieurs qui vivent mal. » On était donc revenu, avant le retour de Calvin, à une des idées auxquelles il tenait le plus. Il estimait que tout corps de lois suppose un tribunal chargé de punir les infractions; mais il ne voulait pas que le Conseil, le gouvernement, continuât à être ce tribunal, et, en demandant une juridiction spéciale, il avait en vue deux choses : assurer une répresson régulière; séparer, autant que cela était alors possible, le do-

maine religieux du domaine politique. Ainsi, le Consistoire émanerait de l'État, *serait* l'État, mais l'État organisé en vue d'un mandat moral et religieux. La séparation des deux domaines serait donc analogue à celle que nos lois modernes établissent entre le pouvoir politique, quelle qu'en soit la forme, et le pouvoir judiciaire. Le juge émane du souverain, prononce au nom du souverain, et prononce pourtant souverainement. Il est souverain dans le domaine que lui a assigné le souverain.

L'idée n'avait cependant reçu, depuis le mois d'avril, aucun commencement d'exécution. Après quelques tâtonnements, on avait fini par décider qu'on attendrait Calvin, et nous venons de voir ce qui eut lieu, en effet, dès le premier jour.

XXIII

Nous avons aussi vu que l'on s'était occupé, avant son arrivée, du logement à lui donner. D'autres détails ont été trouvés dans les registres. Ainsi, le 20 septembre: « Ordonné qu'il lui soit acheté du drap pour lui faire une robe, » et, quelques jours après : « Fait mandement au trésorier de livrer pour la robe de maître Calvin, enclus

drap et fourrure, huit écus soleil. » Le 4 octobre : « Salaire de maître Calvin, lequel est homme de grand savoir et propice à la restauration des Églises chrestiennes, et supporte grande charge de passants. Sur quoi, résolu qu'il ait de gage par an cinq cents florins, douze coupes de froment et deux bossots de vin. » Cinq cents florins représentaient environ trois mille francs d'aujourd'hui.

Mais revenons au logement. Quelques détails sur ce point ne seront peut-être pas sans intérêt.

La maison « du Seigneur de Freyneville » était une maison vendue précédemment par l'État à ce Seigneur, originaire de Picardie. Ayant quitté Genève, il désirait la revendre, et le Conseil avait décidé de la racheter. Calvin, cependant, nous ne savons pour quelles raisons, n'y entra que deux ans après, et fut logé, pendant ces deux années, dans une maison touchant à celle-là, ancienne propriété de l'abbé de Bonmont, Aimé de Gingins. Les deux étaient dans la rue des Chanoines, et correspondaient, l'une au numéro actuel 11, l'autre au numéro 13. Moins grandes que celles qui les ont remplacées, elles avaient chacune, par derrière, un petit jardin ; la vue, par derrière aussi, passait par dessus les toits échelonnés de la ville, et embrassait au loin le lac, ses rives, le pays de Vaud, les pentes boisées du Jura.

Là donc allait vivre Calvin; là il devait, après vingt-trois années, rendre le dernier soupir. Ce lac, ces montagnes, ce lointain à la fois si riant et si grandiose, on aimerait savoir si ses yeux en étaient charmés, si son âme y cherchait parfois le repos et son esprit le délassement. Luther ne nous aurait pas laissés dans cette incertitude. Le Léman bleu se serait reflété dans plus d'une de ses pages; le Jura lui aurait fourni plus d'une image gracieuse, les Alpes plus d'une image austère, l'ensemble plus d'une prière à l'auteur de toutes ces merveilles. Pourtant, de ce que Calvin n'en a rien dit, ne nous hâtons pas de conclure qu'il n'en ait rien su voir; il pourrait, au contraire, tel que nous le connaissons, en avoir beaucoup joui sans en jamais rien dire. Une lettre à M. de Falais, en février 1547, n'est pas d'un homme qui ne mette aucun prix aux petits jardins, aux belles vues. Chargé par son ami de lui louer une maison à Genève, il décrit celle qu'il a choisie. « Vous aurez jardin au devant; derrière, autre jardin encore. Une grand'salle d'aussi belle vue que vous en sauriez souhaiter pour l'été... » Il dit cela sans phrases, car toute phrase lui fait peur; mais c'est précisément pourquoi un seul mot, chez lui, dit beaucoup. Que de choses, par conséquent, dans cette autre lettre, fort courte, qu'il écrit à Viret en juillet

1550 ! Il a appris que le pasteur de Lausanne veut lui faire une visite, et le voilà bâtissant, sur cette nouvelle, tout le plan d'une charmante semaine pendant laquelle il prendra, ce qui ne lui arrive guère, ses vacances. Viret s'arrangera pour être à Genève le dimanche. Il prêchera, le matin, à la ville ; Calvin doit prêcher à Jussy, au pied de la montagne, et Viret viendra l'y rejoindre après dîner. Promenade, ensuite, jusque chez M. de Falais, à Veigy. Le lendemain, on traversera le lac, et on ira « *rustiquer* » jusqu'au jeudi, sur les riants coteaux du pays de Vaud, chez les seigneurs de Pommier et de l'Isle. Le vendredi, enfin, excursion à Pregny ou à Bellerive. Dans tout cela, point de phrases non plus ; mais on sent palpiter, sous ces quelques mots si simples, un cœur ouvert aux charmes de la nature comme aux douceurs de l'amitié.

Au reste, il est bien d'autres choses qu'on voudrait pouvoir demander à cette humble maison où habita et mourut Jean Calvin.

Sa femme vint l'y rejoindre en octobre. Le Conseil avait donné ordre, dès le 16 septembre, d'aller la chercher à Strasbourg, elle et « son ménage, » et le registre mentionne, un mois après, les vingt-deux journées payées au messager pour l'allée et le retour, puis la vente aux enchères du « char-

ret » et des trois chevaux que la république avait achetés pour ce voyage, considérable alors. Mais le « ménage, » plus que modeste, allait être insuffisant pour la maison ; aussi, dès le lendemain du jour où on avait arrêté de le faire chercher, le registre mentionne « cent vingt et un florins deux sols » votés pour payer « le ménage livré à maître Jehan Calvin, » ménage que nous trouvons inventorié, du moins quant aux meubles de bois, en date du 12 décembre 1547, et inventorié encore, après la mort de Calvin, le 25 septembre 1564, jour où l'État en reprit possession. L'inventaire constate, à cette époque, qu'il manque « un buffet sans serrure ; » mais, en revanche, une douzaine d'escabelles que l'ancien inventaire appelait « tant bonnes que méchantes » se trouvent neuves dans le dernier. L'un comme l'autre mentionne « une chaise à dos, de noyer, menuisée, » et cette chaise, longtemps conservée dans la chaire de la chapelle de l'hôpital, est aujourd'hui dans celle de Saint-Pierre. Il n'y a, du moins, aucune raison de révoquer en doute la vérité de la tradition qui l'affirme.

Mais, ce modeste intérieur dont on se figure assez bien l'aspect matériel, on voudrait pouvoir l'animer de détails vivants, surtout pendant le peu d'années qu'Idelette de Bure en fut le centre. Ici

revient, malheureusement, sous un de ses aspects les plus sévères, le contraste que nous retrouvons sans cesse entre le génie du réformateur allemand et celui du réformateur français. « Autant Luther est prodigue de ces effusions familières qui nous initient aux événements, heureux ou tristes, de sa vie [1], soit qu'il loue en termes enjoués sa chère Ketha, soit qu'il pleure sur le cercueil de sa petite Madeleine, soit qu'il décrive poétiquement à son fils les joies du paradis, autant Calvin est sobre de ces détails intimes qui répandent une douce lumière autour du foyer domestique. Son âme, absorbée par les tragiques émotions de la lutte qu'il soutient à Genève et par les travaux de sa vaste propagande au dehors, semble redouter l'effusion comme une faiblesse, et ne s'épanche que rarement, par des paroles brèves, rapides, éclairs de sensibilité qui révèlent des profondeurs inconnues, mais sans les dévoiler entièrement. Vivant, pour ainsi dire, à l'ombre du réformateur, Idelette nous apparaît dans un demi-jour mystérieux. Quelques traits, cependant, peuvent être fixés et réunis.

» Ces traits, épars dans la correspondance de Calvin et de ses amis, sont ceux de la femme chré-

[1] Nous empruntons ces lignes à M. Jules Bonnet. (*Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*.)

tienne appliquée à tous les devoirs de sa vocation. Visiter les pauvres, consoler les affligés, accueillir les étrangers qui viennent frapper à la porte du réformateur ; veiller à son chevet durant les jours de maladie, ou lorsque, bien disposé « par tout le reste du corps, » il est « tourmenté d'une douleur qui ne le souffre quasi rien faire, » tellement qu'il a « presque honte de vivre ainsi inutile ; » le soutenir aux heures de découragement et de tristesse ; prier, enfin, seule au fond de sa demeure, quand l'émeute gronde par les rues et que de toutes parts s'élèvent des cris de mort contre les ministres : voilà les soins qui remplissent la vie d'Idelette. Ses plaisirs les plus vifs sont d'ouïr les saintes admonitions, d'exercer l'hospitalité chrétienne envers les amis de Calvin, Farel, Viret, Théodore de Bèze, de l'accompagner dans ses rares promenades à Cologny ou à Bellerive, de visiter, à Lausanne, la femme de Viret, la pieuse Élisabeth Turtaz, qu'elle aime comme un sœur et dont elle aura trop tôt à pleurer la perte. C'est auprès d'elle qu'Idelette va passer quelques jours, en mai 1545, lorsque Calvin se rend à Zurich pour plaider la cause des Vaudois de Provence, et suspendre, par une solennelle intervention des cantons, l'affreux massacre de Cabrières et de Mérindol. C'est à Lausanne qu'elle retourne une dernière fois, en juin 1548, préoc-

cupée de ne causer aucun embarras à ses hôtes, et souffrant de ne pouvoir leur rendre quelques bons offices en échange de ceux qu'elle en reçoit.

» Idelette nous apparaît sous un aspect encore plus touchant dans ses afflictions maternelles. La seconde année de son mariage, en juillet 1542, elle eut un fils ; mais cet enfant lui fut bientôt ravi, et elle fut soutenue dans son épreuve par les témoignages de sympathie que lui prodiguèrent les Églises de Genève et de Lausanne. Une lettre du réformateur à Viret nous initie à sa douleur et à celle de sa compagne. « Salue tous nos frères, dit-il ; salue aussi ta femme, à qui la mienne envoie ses remercîments pour les douces et saintes consolations qu'elle en a reçues. Elle voudrait pouvoir y répondre de sa main ; mais elle n'a pas même la force de dicter quelques mots. En nous retirant notre fils, le Seigneur nous a frappés d'un coup bien douloureux ; mais il est notre père : il sait ce qui convient à ses enfants. » Deux ans après, le cœur d'Idelette fut déchiré par une nouvelle épreuve, la perte d'une fille qui, durant quelques jours, avait consolé sa solitude. Un troisième enfant, dont M. de Falais devait être le parrain, lui fut aussi enlevé. Idelette pleura ; le réformateur, frappé tant de fois dans ses affections les plus douces, ne trouvait de consolations que dans le

sentiment de paternité spirituelle qui lui inspirait, plus tard, cette éloquente réponse à un de ses adversaires, Baudoin : « Dieu m'avait donné un fils ; Dieu me le reprit. Que mes ennemis voient un opprobre pour moi dans cette épreuve ! N'ai-je pas des dix milliers d'enfants dans le monde chrétien ? »

Là donc est l'excuse, s'il en faut une, de cette extrême sobriété de détails sur tout ce qui tient aux siens, à ses affections et à lui-même. Il est l'homme de sa tâche, l'homme de l'Église, l'homme du monde chrétien ; le temps qu'il mettrait à parler de sa famille selon la chair, il croirait le dérober à cette autre famille que Dieu lui a donnée, à ces « dix milliers » qui le reconnaissent pour leur père. Il se trompe, assurément. Ce ne serait point du temps perdu, même pour les dix milliers et pour sa tâche au milieu d'eux ; plus *homme*, plus faible même, comme homme, dans certains moments, il n'en eût été que plus fort, comme Luther, dans beaucoup d'autres. Mais cette erreur est celle de l'abnégation, du devoir, de la conscience, et, mieux encore, comme le prouveraient, au besoin, beaucoup de ses lettres, celle d'une profonde et inaltérable piété. Luther, non moins pieux, et, dans les grandes occasions, non moins

sérieux, sait rire et aime à rire; les angoisses de sa jeunesse n'ont pas détruit ce fond de verve joyeuse et pétulante. Calvin a moins souffert dans son esprit, dans sa conscience; mais toutes les choses de la terre ont conspiré, dirait-on, de ne se montrer à lui que par leurs côtés graves, et on ne voit guère à quel moment des dispositions différentes auraient pu se développer en lui. Dans toute sa correspondance, une seule fois il parle de rire, et c'est d'autant plus méritoire qu'il vient d'être obligé de passer la plume à son secrétaire, un rhumatisme lui « donnant si rude sur l'épaule » qu'il ne peut plus « jeter coup de plume. » Mais M. de Falais, à qui il écrit, venait d'avoir un fils, et la joie paternelle s'était épanchée, à ce qu'il paraît, en une lettre semée de quelques plaisanteries. Calvin ne veut pas rester en arrière. Mais ce ne sera qu'un éclair; le rire jaillira du grave pour s'y replonger au même instant. « Je prie notre Seigneur qu'il lui plaise vous avoir en sa sainte garde, vous conserver la bénédiction qu'il vous a donnée, jusqu'à ce que vous en voyiez le fruit pour en recevoir plus ample consolation et joie. Il me fait mal que je ne puis là être avec vous du moins un demi jour, pour rire avec vous, en attendant que l'on fasse rire le petit enfant qui crie et pleure. Car c'est la première note pour entonner au commencement de cette vie,

pour rire à bon escient quand nous en serons sortis. » Voilà donc, selon lui, la « première note » de la vie, celle qui doit donner le ton : Pleurer. Rire n'est qu'une dissonance, permise, il est vrai, mais à condition de se résoudre au plus vite dans le ton premier, normal, qui ne changera qu'au seuil des félicités éternelles.

Ne nous étonnons donc pas qu'il se soit si peu occupé de nous conserver les détails de ses joies ou de ses peines. Peines et joies, devant l'éternité, ne sont rien, et c'est devant l'éternité qu'il se plaça toujours, non devant la postérité. Ne regrettons pas trop d'avoir si peu de traits intimes à entremêler dans son histoire ; notre récit n'en sera que mieux la reproduction de sa vie, telle qu'il l'entendait en vue du but. Si, dans les pages qui précèdent, nous en avons réuni quelques-uns, empiétant de quelques années sur la période que nous avons maintenant à parcourir, c'était pour n'avoir plus à considérer de longtemps que le réformateur à l'œuvre, l'ouvrier à sa tâche. Nous ne nous arrêterons plus que deux fois, — la première, au lit de mort d'Idelette, la seconde, au lit de mort de Calvin.

LIVRE TROISIÈME

LIVRE TROISIÈME

(1541—1555)

SOMMAIRE

I. Rédaction et votation des *Ordonnances Ecclésiastiques*. — II. Esprit de ce code. — Analyse. — Quatre *Ordres* dans l'Église. — Les pasteurs et le ministère pastoral. — Le Consistoire, ses fonctions et ses droits. — L'excommunication. — Les causes matrimoniales. — Les diaeres. — Comment Calvin entendait l'union de l'Église et de l'État.

III. L'ordre et la paix semblent assurés. — Le nom du Christ dans les armoiries de Genève. — La liturgie. — La prédication. — Le chant sacré. — Le psautier. — L'instruction religieuse. — Calvin veut que la foi, réglée par les formulaires de l'Église, soit néanmoins, pour chacun, raisonnée, réelle, personnelle. — Mesures diverses prises dans ce but. — On chasse quelques pasteurs indignes. — L'œuvre marche ; la vraie réformation s'enracine. — Le syndic Porral.

IV. Genève au dehors. — Genève partout considérée, malgré ses lois sévères, comme la cité libre.

V. Calvin en route pour Metz. — Triste état de l'Europe. — La peste à Genève. — Caractères du dévouement chez Calvin. — Ses collègues de 1542.

VI. Ses ouvrages pendant cette période. — Écrit satirique contre la faculté de théologie de Paris. — L'*Exhortation* à Charles-Quint. — *De la servitude et de l'affranchissement de la volonté humaine.* — Traité sur la divinité de Jésus-Christ — Les *Scholies sur l'admonition de Paul III à l'empereur.* — L'*Excuse aux Nicodémites.* — L'*Avertissement* sur les reliques. — Plusieurs de ces écrits rappellent le genre de Luther.

VII. Écrits contre les Libertins dits *spirituels.* — Leur système. — Les Libertins genevois l'adoptent, au moins en fait et comme arme contre la législation calviniste.

VIII. La lutte recommence. — Deux Genève, celle de Calvin, celle des Libertins. — L'une des deux devait périr. — Ce qu'étaient et ce que valaient les Libertins. — IX. Affaire d'Ameaux. — Procès de Gruet. — Rôle d'Amied Perrin. — Premiers débats sur l'excommunication. — Perrin en révolte ouverte. — Perrin arrêté comme traître. — Une scène à l'Hôtel-de-Ville. — Courage de Calvin. — Réconciliation. — X. Nouveaux désordres. — Perrin premier syndic. — Proclamation chrétienne inspirée par Calvin. — Courte trève. — Procès de Monnet. — Querelle des noms de baptême. — Berthelier, chef des Libertins. — Encore l'excommunication. — Le 3 septembre 1553. — Calvin se croit sûr d'être banni. — Sa position, au contraire, s'améliore. — Farel reçu avec honneur.

XI. Nouvelle trève. — Tout recommence. — Question des réfugiés. — Les vrais Genevois et la vraie Genève. — Insultes aux réfugiés et mesures prises contre eux. — Le gouvernement les favorise, et beaucoup sont reçus bourgeois. — Les Libertins recourent à l'émeute. — Ils sont vaincus. — Supplices et exils. — Triste conduite des Libertins exilés.

XII. Triomphe diffinitif de Calvin. — Ce qu'il avait eu à souffrir durant ces dernières luttes. — Épreuves domestiques. — Dernières années et mort d'Idelette de Bure. — La douleur chez Calvin.

XIII Coup d'œil sur ce qui va suivre. — Affaire de Castalion. — Bolsec. — Sa vie. — Ce n'est qu'en haine de Calvin qu'on s'est intéressé à lui. — Sa condamnation. — Son livre contre le réformateur.

XIV. Servet. — Quelques observations préliminaires. — XV. Servet

à Paris, à Lyon, à Vienne. — Sa correspondance avec Calvin. — Ses hardiesses panthéistes. — Est-il vrai que Calvin fut son dénonciateur à Vienne? — Impossibilité, pour la Réforme, pour Genève surtout, de se montrer indulgente envers Servèt. — Ce qu'on dirait si elle l'eût été. — XVI. Le procès. — Pourquoi Servet était venu à Genève. — Il est emprisonné. — Premiers interrogatoires. — Les Libertins travaillent à le sauver. — Berthelier; Colladon. — Phases diverses. — XVII. Servet se croit sur le point de vaincre. — Sa victoire entraînait l'exil de Calvin, la chute de tout l'établissement calviniste, doctrine et discipline.— Angoisses de Calvin. — Farel le rassure et l'encourage.— Servet demande que Calvin soit mis en accusation. — Il change de langage. — Ses souffrances dans la prison. — XVIII. Les Églises suisses, consultées, se prononcent à l'unanimité contre Servet. — Les gouvernements, consultés aussi, ne sont pas moins unanimes. — Genève ne peut plus ne pas condamner. — Derniers efforts des Libertins en faveur de Servet. — Condamnation. — Calvin n'avait pas demandé le bûcher, et il demande que le glaive soit substitué au feu. — XIX. Dernière entrevue avec Servet. — Farel. — Tristes détails. — Le supplice. — XX. Dernier coup d'œil sur le tout. — Calomnies diverses. — L'intolérance de Calvin et l'intolérance romaine. — Son traité *De la punition des hérétiques*. — Côté grandiose, héroïque, de ces rigueurs qui nous révoltent.

I.

Voilà donc Calvin rentré à Genève, et « tellement reçu de singulière affection, nous dit Bèze, par ce pauvre peuple affamé d'ouïr son fidèle pasteur, qu'on ne cessa point qu'il ne se fût arrêté pour toujours, » car le conseil de Strasbourg avait d'abord

refusé de faire plus que de le prêter aux Genevois. Strasbourg céda enfin, non sans peine, aux sollicitations de Genève. Calvin conserva le droit de bourgeoisie ; on avait voulu lui continuer son traitement de professeur, mais il avait refusé.

Nous l'avons vu, dès sa première audience en Conseil, demander qu'on s'occupât sans délai de la rédaction des Ordonnances. La commission nommée se mit à l'œuvre le 16 septembre, et, dès le 28, nous voyons le Conseil convoqué pour examiner le projet élaboré par elle. Mais, dit à ce jour le registre, « plusieurs seigneurs conseillers n'ont pas été obéissants à comparoître pour aviser sur les Ordonnances touchant la religion. » Était-ce déjà un commencement d'opposition ? Était-ce frayeur des difficultés de l'œuvre, ou peut-être aussi des obstacles que rencontrerait l'application ? — Nous ne le savons pas. Le lendemain, dans une séance à laquelle les absents de la veille sont convoqués « sous le serment, » c'est-à-dire sous peine d'être admonestés, s'ils y manquent, comme infidèles à leur serment de conseillers, on commence l'examen, lequel se poursuit jusqu'au 27 octobre. Le projet, définitivement amendé, est soumis, le 9 novembre, au Conseil des Deux-Cents, puis, le 20, au Conseil-Général. Quoique votées, les Ordonnances subissent encore quelques remaniements, et la votation dé-

finitive a lieu le 2 janvier 1542. C'est de ce jour que date, légalement, la république calviniste.

II

Calvin, dans ce code, se place résolument, absolument, sur le terrain de l'Évangile. Tout ce qu'il peut emprunter à la primitive Église, il le prend; ce que cette Église ne lui fournit pas, il le crée, mais en s'inspirant strictement de ses traditions, de son esprit. Cet esprit, il veut que les mœurs publiques et privées le reflètent comme les institutions; il est convaincu, en outre, qu'on ne saurait l'altérer en l'accentuant, et que les plus sévères des législateurs antiques peuvent servir de guides au législateur chrétien. Le triomphe de l'Evangile sera d'obtenir plus encore que n'obtinrent ces hommes; les droits de l'État chrétien ne sauraient être moindres que ceux de l'État païen. L'État, par conséquent, peut et doit faire, au nom de Dieu, toutes les lois qui lui paraîtront devoir concourir à l'établissement et au maintien du règne de Dieu sur la terre. Le temporel et le spirituel seront suffisamment séparés, selon Calvin, par le fait que la sur-

veillance des délits et l'application des peines seront l'œuvre d'un corps spécial.

Mais ce corps, partie importante de l'Église, n'en sera pourtant pas la tête. « Il y a, dit l'Ordonnance, quatre ordres ou espèces de charges que Notre Seigneur a institués pour le gouvernement ordinaire de son Église, assavoir les Pasteurs, puis les Docteurs, après, les Anciens, quartement les Diacres. » Le Consistoire n'est que le corps des Anciens, troisième ordre, auquel Calvin adjoint le premier ordre, les pasteurs, considérés *dans ce cas*, selon le langage et l'usage des premiers siècles, comme Anciens.

L'ordonnance traite donc d'abord des pasteurs, « que l'Écriture nomme aussi aucunes fois surveillants ou Évêques, Anciens et Ministres. » Leur charge est « d'annoncer la Parole de Dieu pour endoctriner, admonester et reprendre, tant en public qu'en particulier, administrer les sacrements, et faire, avec les Anciens, les censures ecclésiastiques. » Or, afin que rien « ne se fasse confusément dans l'Église, » tout aspirant au ministère devra d'abord être examiné par les pasteurs, et cet examen portera premièrement sur la doctrine, « assavoir si celui dont il est question a bonne et saine connaissance de l'Écriture; » secondement, « s'il est propre et suffisant pour la communiquer

au peuple ; » troisièmement, « s'il est de bonnes mœurs et a toujours vécu sans reproche. » Cela fait, on lui impose les mains, selon la coutume apostolique, et il est apte à être élu pasteur. C'est la Compagnie qui élit ; mais l'élection est aussitôt communiquée au Conseil, qui envoie quelques-uns de ses membres pour entendre le candidat « traiter de l'Écriture en l'assemblée des ministres. » Le dimanche suivant, on annonce « par tous les temples » qu'un tel « a été élu et approuvé selon l'ordre accoutumé, » mais que, si quelqu'un a des observations à faire, on ait à les communiquer à un des syndics avant le dimanche suivant. Ce jour venu, si aucune objection valable n'a été faite, le pasteur est publiquement installé. L'officiant lui fera « déclaration et remontrance de la charge en laquelle on l'ordonne, » avec « prières et oraisons, afin que le Seigneur lui fasse la grâce de s'en acquitter. » — Suit la formule du serment qu'il prêtera devant le Conseil.

Voilà le ministère organisé. Les articles suivants traitent de la « bonne police » à établir pour « entretenir les pasteurs en leur devoir, » et comme leur devoir est, avant tout, de faire des progrès constants dans la connaissance des saints Livres, ils se réuniront, un jour par semaine, dans un temple, pour écouter une explication biblique

dont tous, à tour de rôle, « tant de la ville que des champs, » seront successivement chargés. Réunis ensuite au lieu ordinaire de leurs séances, ils délibéreront sur ce qu'ils auront entendu. « S'il survient quelque différend en la doctrine, » qu'ils en traitent d'abord ensemble ; « si cela ne suffit, » qu'ils appellent les Anciens ; si cela ne suffit encore pas, « que la cause soit rapportée au Magistrat pour y mettre ordre. » Étrange article ! Il est probable que Calvin, dans le Magistrat, s'est vu lui-même, influant souverainement sur la décision à prendre. On ne peut pourtant guère supposer qu'il n'ait pas vu les dangers du principe, ni, encore moins, qu'il ait sciemment sacrifié la dignité de l'Église au besoin d'étaler une influence dont il n'était pas même sûr. Voyons donc plutôt là les nécessités du moment, le besoin de consolider à tout prix un édifice qu'allaient assaillir tant de tempêtes. Peut-être aussi n'est-il pas juste d'attribuer cet article à Calvin. Le Conseil avait longuement retravaillé les Ordonnances, et ses registres font foi que ce ne fut pas toujours selon les vues des pasteurs.

Si un pasteur commet une faute punissable d'après la loi civile, c'est au pouvoir civil à le juger, à le punir, et toute condamnation de cette espèce entraîne déposition. Les fautes dont la re-

cherche appartient, en droit commun, au Consistoire, seront punies par le Consistoire; celles qui touchent, plus particulièrement, au ministère, seront sous l'inspection de la Compagnie des pasteurs, laquelle ne recourra au Consistoire qu'après avoir épuisé ses moyens d'action et de correction. Les pasteurs devront, avant chaque communion, « avoir spécialement regard entre eux, pour remédier aux défauts par bonnes censures. » Les Églises de la campagne seront visitées, tous les trois ans, par un délégué de la Compagnie et un délégué du Conseil. C'est l'ancienne visite épiscopale, de tout temps usitée dans l'Église.

Le Baptême ne peut être administré que par un pasteur. On refusera tout parrain qui ne serait notoirement pas en état de « faire promesses à l'Église » d'être spirituellement un père pour l'enfant.

La Cène ne doit se célébrer que dans les temples. Elle aura lieu quatre fois par an, — à Pâques, à Pentecôte, le premier dimanche de septembre, et « le dimanche le plus prochain de Noël, » car le dimanche seul est d'institution divine, et Calvin n'admet aucune autre fête, pas même Noël.

Le chant, « tant avant qu'après le sermon, » sera celui des psaumes.

Tout enfant devra assister régulièrement au catéchisme, jusqu'à ce que, suffisamment instruit, il soit admis à « faire en présence de l'Église profession de sa chrestienté. » Défense obsolue de se présenter à la Cène auparavant.

Mais beaucoup de fidèles n'ont pas passé par cette instruction première, et tous ont besoin qu'on la leur rappelle. Ordonné donc « qu'il se fasse visitation chacun an par les maisons, pour examiner chacun simplement de sa foi, afin que nul ne vienne à la Cène sans savoir quel est le fondement de son salut. » Cette visite sera faite dans chaque paroisse, avant Pâques, par le pasteur, accompagné d'un Ancien et du dizenier du quartier. Le pasteur devra visiter, toute l'année, tous les malades, afin « que nul ne meure sans admonition ou doctrine, laquelle lors est à l'homme plus nécessaire que jamais. » — Visite aussi d'un pasteur, chaque semaine, aux prisonniers.

Là se termine ce qui a rapport aux pasteurs. Malgré quelques changements, les uns bons, d'autres moins, on peut dire que cette partie des Ordonnances est encore en pleine vigueur à Genève.

Une autre ne l'est plus, et même depuis assez longtemps : le Consistoire n'a plus guère de commun que le nom avec celui qu'instituait Cal-

vin. C'est, aujourd'hui, le corps administratif de l'Église ; c'était, sous Calvin, le gardien des Ordonnances, et, spécialement, un tribunal de mœurs.

Calvin le compose des pasteurs et de douze laïques ; ces douze laïques sont nommés par le Conseil, mais sur préavis des pasteurs, et confirmés, ensuite, par le Conseil des Deux-Cents. Leurs noms sont proclamés un dimanche, et le peuple a jusqu'au jeudi pour communiquer à un syndic les objections que provoquerait tel ou tel. Ils jurent devant le Conseil qu'ils rapporteront au Consistoire tout ce qui leur paraîtra mériter blâme ; ils le feront « sans haine ni faveur, mais seulement afin que l'Église soit maintenue en bon ordre et en la crainte de Dieu. » Les Anciens sont élus pour une année ; mais il sera bon qu'on réélise tous ceux qui en paraîtront dignes. Le Consistoire s'assemble tous les jeudis « pour voir s'il y a quelque désordre en l'Église. » Or, l'Église, c'est tout ce qui vit dans le pays. Le Consistoire peut donc citer devant lui qui que ce soit ; mais il ne dispose d'aucune force, ni pour contraindre les gens à comparaître, ni pour faire exécuter ses sentences : il « avertit » le Conseil, et le Conseil « y donne ordre. » Toute faute connue est, de plein droit, sous la juridiction du Consistoire ; quant aux fautes cachées, que nul « n'amène son prochain en Consistoire » avant

d'avoir tâché, selon l'ordre de Jésus-Christ, de « l'amener en secret à repentance. »

Si le gouvernement dispose seul de la force matérielle, le Consistoire a seul le droit d'excommunier ; autre point important où Calvin avait établi la séparation des deux pouvoirs. Mais nous verrons bientôt à quels débats ce point donna lieu.

Sera donc excommunié, même en cas de faute secrète, celui qui refusera obstinément de se reconnaître coupable et de s'amender. Sera excommunié, pour un temps plus ou moins long, quiconque aura commis une faute entraînant un châtiment grave. Sera excommunié quiconque « dogmatisera contre la doctrine reçue, » refusant de « se ranger. » Sera excommunié celui qui, après plusieurs avertissements, persistera à s'absenter des assemblées religieuses ; excommunié encore celui qui s'abstiendra volontairement de la Cène, ou qui, invité à s'en abstenir pour un temps, ne fera rien pour y être admis de nouveau. S'il persiste encore six mois, qu'il soit banni du pays pour un an ; qu'il le soit également si, après avoir promis de communier, il continue à s'en abstenir.

Sans approuver tous ces articles, il y a pourtant à rappeler ce que nous disions ailleurs : c'est qu'on ne doit pas les lire sous l'impression du sens odieux que les rigueurs de l'Église romaine ont

fait attacher à ce mot d'excommunication. Calvin n'y associe aucune idée mystique de réprobation, de damnation ; il le prend dans son sens primitif, apostolique : *excommunier*, c'était retrancher de la communion des fidèles, et, comme signe visible de ce retranchement, interdire la Cène. Calvin ne fait non plus découler de l'excommunication aucun châtiment temporel ; s'il parle de bannissement, ce n'est point pour les excommuniés en général, mais pour ceux que l'excommunication n'aura pu vaincre, et il fallait bien, en effet, que force restât à la loi. Bref, étant admis le principe, on ne voit guère comment il eût pu être appliqué plus modérément et plus sagement.

Le rôle du Consistoire étant aussi celui d'un tribunal pour causes matrimoniales, les articles suivants forment un code sur la matière. L'autorité paternelle en fait de mariages est consacrée d'abord, puis limitée ; vient ensuite tout ce qui a rapport à l'âge, aux veufs, aux veuves, aux degrés de parenté, aux promesses de mariage, aux fiançailles, aux noces, aux difficultés survenant avant ou après le mariage, au divorce, enfin, car Calvin admet le divorce, le jugeant admis, en principe, dans les paroles où Jésus-Christ le défend « *si ce n'est pour cause d'adultère.* » Mais il l'entoure de toutes les précautions qui sauvegarderont la sain-

teté et l'indissolubilité du mariage, — et le mariage, en fait, n'a été nulle part plus saint, plus indissoluble qu'à Genève, sous les Ordonnances de Calvin.

Après les Anciens et le Consistoire, les Diacres, « quatrième ordre du gouvernement ecclésiastique. » Calvin les divise en deux classes : ceux qui recueilleront et administreront le bien des pauvres, et ceux qui s'occuperont des pauvres pour les assister, les soigner, etc. Ceux-ci porteront le nom d'*Hospitaliers* ; ceux-là, celui de *Procureurs*. L'Ordonnance confirme une mesure déjà prise aussitôt après la Réformation : un seul établissement de charité, l'*Hôpital Général*, recevra toutes les aumônes, administrera tous les secours. Aucun pauvre ne risquant d'être abandonné, la mendicité est interdite.

Un dernier article porte que « publication et lecture » des Ordonnances sera faite, tous les cinq ans, en Conseil-Général, et que rien n'y sera changé par personne « sinon qu'il ait été au préalable proposé et conclu par le Petit, Grand et Général Conseil. »

Plus cette législation a été étudiée, plus on y a vu de choses qui étaient alors nouvelles, progrès incontestables sur toutes les législations antérieures. La forme, parfois, étonne un peu ; on serait

tenté de sourire à cette naïveté si éloignée du langage actuel des lois, à ces petits détails qui viennent se mêler aux grandes règles. Mais la grandeur du tout n'en est pas moins évidente à qui la cherche; elle allait, d'ailleurs, apparaître assez dans l'histoire de l'humble peuple à qui cette législation devait donner une si belle place dans le monde intellectuel comme dans le monde religieux.

La suite allait montrer aussi combien le réformateur avait habilement sauvegardé l'indépendance de l'Église, sacrifiée, semblait-il, dans quelques articles, et compromise, dans l'ensemble, par le fait même d'une si étroite union entre l'Église et l'État. Plus heureuse que ses sœurs de la Suisse allemande, qui avaient et même ont encore pour évêque le gouvernement civil, l'Église de Genève eut toujours son évêque à elle, la Compagnie des pasteurs; toujours elle eut son autonomie, gênée, çà et là, par d'inévitables frottements avec le pouvoir politique, mais reconnue et respectée, dans ses traits généraux, comme une indestructible tradition. Sans absorber ni abaisser l'État, l'Église se maintint, à côté de lui, toujours libre, dans la mesure où le réformateur avait entendu qu'elle le fût.

C'était là, du reste, un élément important, indispensable, de son influence au dehors. Une Église

qu'on aurait su être sous la main des magistrats d'un si petit État, qui aurait écouté sa voix? Disons mieux : une telle Église n'aurait pas eu même la pensée d'être quelque chose au loin. Mais l'Église de Genève avait été mise en possession d'une individualité libre et vivace. Peu importait, dès lors, qu'elle fût numériquement petite ou grande, et qu'elle vécût, chez elle, sous la protection d'un petit ou d'un grand gouvernement. C'était l'Église de Genève, l'héritière de Calvin. Nul, en Europe, ami ou ennemi, ne songeait à en demander davantage.

III

Le réformateur avait obtenu ce qu'il voulait; mais, loin d'être achevée, sa tâche ne faisait que recommencer plus sérieuse. Il avait fallu toute sa persévérance pour arriver à se faire mettre entre les mains, après cinq ans, l'instrument de la régénération de Genève; il s'agissait maintenant de le faire fonctionner. La persévérance et le courage allaient bientôt lui être aussi nécessaires que jamais.

Les premiers temps furent paisibles. La réaction

qui avait ramené Calvin n'était pas un de ces caprices qui brisent le lendemain leur favori de la veille; ce n'était pas non plus, nous l'avons vu, un mouvement factice, préparé par des meneurs, subi par une foule aveugle. Peuple et magistrats avaient été insensiblement reconquis par Calvin absent, mais reconnu nécessaire, indispensable; peuple et magistrats se sentaient tenus d'entrer fermement et loyalement dans ses vues. L'idéal d'une république chrétienne commençait à être compris, et, pour ceux qui étaient décidément hors d'état de le comprendre, la dislocation de toutes choses pendant l'exil de Calvin leur avait fait reconnaître au moins qu'en lui étaient l'ordre et la force. Mais l'ordre et la force procédaient, selon lui, d'un plus grand que lui. Il n'avait pas attendu la votation des Ordonnances pour demander au Conseil que le monogramme du Christ (J. H. S.) fût inscrit sur les édifices publics, sur les monnaies, sur les drapeaux. Calvin ne veut pas la croix, malheureusement devenue le symbole d'une Église où le salut par la croix est étouffé sous les formes, sous les œuvres, et où le signe ne sert plus guère qu'à voiler l'absence de la chose; il veut le nom de Jésus-Christ, symbole spirituel, inaltérable, évoquant perpétuellement la pensée de tout ce que Jésus est et doit être, le sauveur des âmes

avant tout, mais aussi le sauveur des peuples. Le Conseil accède à ce vœu, et le monogramme du Christ scellera au front la nouvelle Rome.

Ennemi, dans le culte, de toute forme superflue, Calvin n'allait pas jusqu'à n'en vouloir aucune ; la régularité, quoique risquant de conduire au formalisme, lui paraissait indispensable pour que le culte, au temple, fût digne de Dieu et de l'Église. La fixation des liturgies fut donc un de ses premiers soins. Il mit à contribution celles de Strasbourg, d'autres encore ; l'Écriture, surtout, lui servit de guide, soit pour le fond, soit pour la forme. La liturgie du Baptême, rédigée par lui à Strasbourg, garda des traces de ses luttes contre les anabaptistes ; celle de la Cène n'aurait guère pu ne rien dire des erreurs romaines sur ce point.

La prédication prit aussi des formes plus régulières. Calvin donna l'exemple de choisir, pour chaque sermon, un sujet bien déterminé ; on avait souvent, jusque-là, parlé de tout à propos de tout, chose naturelle et même bonne tant qu'il ne s'était agi que de remuer les esprits, mais nuisible à l'étude approfondie des sujets. Tout en recommandant aux prédicateurs de se nourrir de l'Écriture et d'en nourrir leurs sermons, Calvin condamnait les accumulations de passages ; il y voyait

un fâcheux acheminement à laisser l'esprit pour la lettre, et il savait, d'ailleurs, que c'est souvent un moyen de faire dire à la Bible tout ce qu'on veut. Il n'approuvait même pas qu'on prît, pour un seul sermon, deux textes. Si les deux disent la même chose, pourquoi en prendre deux? Si l'un doit modifier l'autre, rien n'empêchera de le citer, dans le cours du sermon, comme éclaircissement et commentaire. Le respect de Calvin pour l'Écriture est toujours empreint de cet esprit. Ce n'est pas le respect de l'enthousiasme, fort peu respectueux quelquefois, mais celui de la raison et de la conscience.

Calvin ne veut pas non plus que le prédicateur, sous prétexte que sa parole est la Parole de Dieu, s'impose trop longuement à l'attention des gens. « Il y a une chose, dont je veux te parler, écrit-il un jour à Farel. On dit que la longueur de tes sermons est un sujet de plainte. Tu m'as dit toi-même plus d'une fois que tu voulais y veiller; ne l'oublie pas, je t'en supplie... Et puisque ce n'est pas pour notre propre édifica tion que le Seigneur nous appelle à monter en chaire, mais pour celle du peuple, il est de ton devoir de te modérer de telle sorte que la Parole de Dieu n'ait pas à pâtir de ce que tu auras lassé les gens. » Même observation sur les priè-

res, bien que Farel, au dire de tous les contemporains, priât admirablement. « Il vaut mieux, lui écrit Calvin, prier longuement en particulier, brièvement dans l'assemblée. Si tu attends de tous une ardeur égale à la tienne, tu te trompes. »

Chaque prédicateur avait d'abord été attaché à un des temples. Calvin fit décider, en août 1542, qu'ils prêcheraient tous, à tour de rôle, dans toutes les chaires de la ville, « afin que le peuple fût mieux édifié et profitât de tous les ministres. » C'était aussi plus conforme au grand principe apostolique de l'égalité des pasteurs, principe auquel Calvin s'attachait rigoureusement en toutes choses, à commencer par ce qui le concernait. Aucun titre, aucun privilége officiel ne le distingua jamais de ses collègues.

L'Église apostolique était à imiter encore dans ce qui tenait au chant.

Rome avait confisqué le chant sacré comme tout le reste; les fidèles n'avaient rien à faire dans le culte, réservé exclusivement aux hommes de l'Église, prêtres, chantres, etc. La résurrection de l'Église comme corps des fidèles devait amener celle du chant; aussi le chant était-il devenu comme une sorte de profession de foi : *chanteur de psaumes* et Réformé étaient synonymes en France. Il paraît que ce fait s'était produit moins généralement à

Genève ; Calvin trouva le chant presque à créer, et l'importance qu'on le vit mettre à cette création devrait peut-être modifier un peu ce qu'on a tant dit de sa froideur, de son mépris pour tous les moyens esthétiques. Dès 1537, dans un mémoire sur l'organisation de l'Église : « Certes, disait-il, comme nous faisons, les oraisons des fidèles sont si froides, que cela nous doit tourner à grand honte et confusion. Les psaumes nous pourront inciter à élever nos cœurs à Dieu, et nous émouvoir à une ardeur tant de l'invoquer que d'exalter par louanges la gloire de son nom. » Luther n'aurait pas dit mieux. Mais, ce but, comment l'atteindre? « La manière d'y procéder, poursuivait Calvin, seroit si aucuns enfants, auxquels on ait auparavant recordé un chant modeste et ecclésiastique, chantent en l'église à haute et distincte voix, le peuple écoutant en toute attention et suivant de cœur ce qui est chanté de bouche, jusqu'à ce que petit à petit un chacun s'accoutumera à chanter en commun. »

C'est ce plan qui fut suivi. Calvin fit imprimer quelques-uns des psaumes de Marot, accompagnés de notations musicales très simples. Un maître, payé par l'État, donnait trois leçons par semaine à des chœurs d'enfants, et, lorsqu'un psaume était suffisamment préparé, on l'exécutait « au sermon

le plus voisin.» Le psautier s'augmenta, en 1548, d'autres psaumes traduits par Théodore de Bèze. Mais Calvin exigeait qu'on imprimât au bas de chaque page la traduction exacte, en prose, du texte hébreu; il ne voulait pas qu'on pût attribuer au psalmiste ce qui pouvait n'être dû qu'aux exigences de la versification.

L'instruction religieuse laissait beaucoup à désirer; beaucoup de gens, même bien disposés pour l'Évangile, étaient encore presque totalement dépourvus de connaissances positives en Histoire Sainte et en dogme. On comprenait peu, dans le peuple, la nécessité d'en savoir davantage; on voulait avoir foi dans les ministres de la même manière que jadis dans les prêtres, laissant la religion aux hommes de la religion, et se contentant d'adhérer, en gros, à l'enseignement officiel. Mais Calvin entendait que le changement du principe fût le changement des conséquences, et que la foi devînt individuelle comme la responsabilité. Non qu'il accordât à l'individu, comme la suite ne le fit que trôp voir, le droit de se faire une croyance qui ne fût pas celle de l'Église; mais il voulait que celle de l'Église devînt individuelle, en chaque homme, par une acceptation réelle, une appropriation intelligente et raisonnée. Quand, en géométrie, vous enseignez les propriétés du triangle

ou du cercle, vous n'admettez pas que personne puisse les entendre autrement que vous; vous exigez pourtant qu'on ne se contente pas d'en accepter l'énoncé, et vous voulez que chaque proposition devienne, par l'examen, l'opinion réelle, la conviction propre de l'élève. Ainsi faisait Calvin en religion. Le droit de croire autrement que l'Église, autrement que lui, il ne l'accordait pas; le droit de s'approprier, par l'examen, la croyance commune, — non-seulement il l'accordait, mais il entendait, il exigeait que chacun en usât.

De là des mesures qui ne peuvent guère non plus trouver grâce devant nos idées plus larges, mais qui, vues à leur jour, s'expliquent, sinon se justifient. Calvin trouvait tout simple que le peuple ignorant fût contraint d'aller à l'église, comme on contraint les enfants d'aller à l'école; le pasteur, responsable de leur instruction religieuse, devait pouvoir les obliger de venir chercher ce qui leur manquait, et l'État chrétien pouvait tout aussi naturellement imposer le sermon, le catéchisme, que l'État guerrier imposait les exercices militaires. Il y eut, cela va sans dire, des gens qui ne voyaient là qu'une continuation du régime catholique, et qu'une fâcheuse ressemblance entre le sermon et la messe; les gens de la campagne, surtout, eurent quelque peine à comprendre que, la messe abolie,

on eût encore besoin d'être assidu dans la maison de Dieu. La contrainte matérielle fut cependant rarement employée. On vit souvent les pasteurs de campagne parcourir leurs villages, le dimanche matin, pour presser les gens de se rendre au culte; Calvin lui-même fit plus d'une fois cette tournée dans les localités suburbaines des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex. Rien ne lui semblait au-dessous de lui pourvu que l'œuvre se fît, que l'armée chrétienne se recrutât, et que Genève, peu à peu, devînt la citadelle qu'il rêvait. Esclave lui-même de ce glorieux idéal, ne nous étonnons pas trop qu'il lui sacrifiât, au besoin, la liberté des autres.

Dans ce laborieux enfantement de la Rome protestante, un des grands soucis du réformateur était de ne pas avoir en ses collègues des ouvriers tous dignes de la tâche. Nous le voyons, peu après son retour, se féliciter de deux choix qu'on vient de faire; Blanchet et De Geneston, écrit-il à Farel, promettent d'excellents pasteurs, et le peuple les aime. Quelques autres, en particulier Cop et Des Gallars, le secondent avec non moins de zèle et de succès. Mais d'autres étaient incapables ou indignes. De 1542 à 1546, cinq durent être renvoyés. Calvin avait fait tous ses efforts pour garder Viret et pour ravoir Farel. Mais Farel avait dû rester à Neuchâtel, et Viret retourner à Lausanne. Dieu

voulait que Calvin eût seul la responsabilité de l'œuvre.

L'œuvre se faisait donc. Elle se faisait dans la masse, dans l'ensemble, régularisé, façonné, meurtri parfois mais en même temps vivifié ; elle se faisait aussi dans le secret des consciences, disciplinées par un homme, régénérées par l'Esprit de Dieu. « L'Esprit souffle où il veut, » dit l'Écriture. Il soufflait, puissant et vivifiant, à travers ces lois et ces moyens qui nous sembleraient plutôt, aujourd'hui, les expédients d'une Église faible, usée, mourante. Ces paysans du pays de Gex et du Chablais, si éloignés encore, semblait-il, comme ceux des villages genevois, de comprendre seulement ce dont il s'agissait, — la persécution allait les trouver, quelques années plus tard, inébranlables dans leur foi, et prêts à tout souffrir plutôt que d'abandonner ces assemblées auxquelles il avait d'abord fallu les amener presque par force. Mêmes progrès, mêmes transformations à Genève. On commençait à voir se dessiner ces graves et belles physionomies qui allaient plus tard figurer, en si grand nombre, dans la magistrature, dans le clergé, dans tous les rangs de la nouvelle cité.

Un de ces hommes était surtout cher à Calvin, — le syndic Ami Porral. Converti un des premiers, en 1532, aux idées évangéliques, il avait concouru

plus que personne à les faire triompher; c'était aussi grâce à lui, en grande partie, que Genève avait obtenu des Bernois, en 1536, le secours qui sauva son indépendance. Nul, dans la république, n'avait mieux compris que lui ce que Genève pouvait attendre de la Réformation, mais de la Réformation conséquente, et nul n'avait mieux secondé Calvin dans ses efforts pour la faire comprendre ainsi de tous. Mais Dieu ne permit pas qu'il vît les fruits de son zèle; il mourut en juin 1542, et c'est Calvin qui a raconté sa mort. « Nous lui parlâmes en peu de mots, écrit-il à Farel, de la croix, de la grâce de Jésus-Christ, et de la vie éternelle; il répondit qu'il recevait ce message de Dieu avec autant de certitude que si un ange même lui apparaissait. Puis, ayant fait venir des gens avec qui il était brouillé, il leur tendit la main, et exhorta tous les assistants à demeurer unis en la communion de l'Église. Enfin, se sentant défaillir, il dit avec Siméon : Seigneur, tu laisses maintenant ton serviteur aller en paix, selon ta Parole, car mes yeux ont vu ton salut. — Et peu après, il rendit son âme sainte au Seigneur. » De tels amis pouvaient consoler Calvin de bien des tracasseries; leur autorité morale, plus encore que leur autorité de magistrats, lui était une arme puissante contre toutes les difficultés.

IV

La période comprise entre 1541 et 1546 fut donc relativement paisible. Les désordres punis étaient généralement peu graves, ou, même graves, ne présentaient généralement pas un caractère d'immoralité systématique, d'opposition directe et calculée. Calvin eut parfois à faire punir de l'amende ou de la prison les fils de magistrats qui avaient noblement servi la patrie et la Réforme; mais ces magistrats savaient comprendre ce que réclamaient encore et la Réforme et la patrie, et ils restaient loyalement les amis du réformateur. En somme, on pouvait bien murmurer encore quelquefois contre les Ordonnances, contre Calvin; quant à se révolter, nul n'y songeait, et nul, d'ailleurs, n'eût osé laisser voir qu'il y songeât, car on ne pouvait mettre en doute que la volonté générale ne fût pour cet ordre de choses. Le Consistoire ne céda-t-il jamais à la tentation de faire montre de son autorité? Calvin eut-il toujours assez de modération et de sagesse pour n'approuver, en fait de sévérités, que ce qui était vraiment nécessaire en vue du but poursuivi? Nous ne voudrions pas

l'affirmer. Mais les détails se perdaient dans l'ensemble, et Genève, vue du dehors, commençait à offrir le spectacle qui pouvait le mieux la recommander au respect du monde protestant. Arrivés dans son sein, les étrangers dignes d'elle n'apercevaient non plus rien qui les fît changer d'avis. Un d'eux, réfugié lyonnais, s'écriait un jour : « Qu'on est heureux de voir si belle liberté dans cette ville !» — « Belle liberté ! dit une femme du peuple. On était forcé, autrefois, d'aller à la messe, et on est forcé, maintenant, d'aller au sermon. » La bonne femme, nous l'avons déjà reconnu, n'avait pas tout à fait tort ; mais le réfugié avait raison, car il se plaçait au vrai point de vue. La liberté, pour lui, pour toute la France protestante, pour l'Allemagne de Luther, pour tous ces millions, enfin, de gens plus ou moins persécutés, c'était celle dont on jouissait à Genève, celle de servir Dieu selon l'Évangile restauré. Volontiers il lui sacrifiait, à celle-là, toutes les autres, et ce n'était d'ailleurs même pas un sacrifice, tant la compensation paraissait grande. Ainsi firent ces milliers et ces dix-milliers de fugitifs, qui, comme lui, sous le joug de Calvin, se trouvaient libres et remerciaient Dieu.

V

On s'habituait donc à regarder de toutes parts à l'Église de Genève, au chef de l'Église de Genève. Strasbourg avait renoncé à le ravoir; aucune autre Église n'essaya, que nous sachions, de l'attirer à son service. Calvin à Genève, c'était, comme le pape à Rome, un fait acquis à l'histoire. Nul ne songeait à s'étonner, encore moins à se scandaliser, qu'il ne payât plus de sa personne aux combats d'avant-poste.

On ne pouvait, du reste, douter qu'il ne se trouvât tout prêt, le cas échéant, à retourner dans la mêlée, comme le prouva, en 1543, l'affaire de Metz. Farel, appelé par les Réformés de cette ville, puis chassé avec un grand nombre d'entre eux, était à Strasbourg. Calvin alla l'y trouver, et il ne tint pas à lui qu'ils n'allassent « tout droit à Metz, combien que ce ne fût pas sans danger, » comme il le dit dans une lettre au Conseil de Genève; et le danger était tel, en effet, que les magistrats de Strasbourg ne permirent pas cette tentative.

Cette lettre au Conseil nous révèle, ainsi que d'autres écrites pendant ce voyage, dans quelle

atmosphère tourmentée s'agitaient toutes les affaires de l'Europe. La bataille religieuse et la bataille par les armes se croisaient et s'entre-croisaient toujours plus. Les incendies de la guerre joignaient leurs lueurs à celles des bûchers; l'empereur et le roi de France semblaient avoir juré de ne mettre fin à leurs querelles que lorsque la guerre aurait achevé l'œuvre des persécutions, et réduit l'Europe en un désert. Vienne une trève, et François Ier emploiera aux exterminations de Mérindol et de Cabrières les loisirs que lui laissera Charles-Quint. Puis, à l'extrémité de cette Europe ravagée, apparaissait sans cesse le fantôme du Turc, « lequel, écrit Calvin en juillet, descend avec fort grande puissance pour assaillir l'Allemagne par trois côtés. » C'était déjà miracle que les Turcs n'eussent pas, depuis longtemps, réalisé leur incessante menace. Ils pouvaient, en quelques campagnes, s'emparer de l'Europe entière, et mettre sous un même joug protestants, catholiques, l'empereur et le pape, Rome et Genève. Ajoutez aussi les terreurs que ramenait incessamment la peste, toujours établie en quelques villes, toujours menaçant toutes les autres.

Ce fléau visita plusieurs fois Genève. Il a été dit, de nos jours, que les pasteurs se refusèrent à remplir auprès des pestiférés les devoirs de leur minis-

tère. Nous écrivons l'histoire de Calvin, et nous pourrions nous en tenir à montrer Calvin ne refusant point, pas plus qu'il n'avait refusé à Strasbourg, lors de son pastorat dans cette ville. Mais il vaut mieux que nous reprenions toute l'affaire.

C'était en 1542. Dès la première apparition du fléau, le Conseil demande à la Compagnie de désigner un aumônier pour « l'hôpital pestilentiel. » Le pasteur Blanchet offre ses services, et entre aussitôt en fonctions. Peu après, dans une lettre à Viret : « La peste, écrit Calvin, sévit avec une violence telle, que peu de personnes atteintes échappent à la mort. Un de nous ayant dû être choisi pour assister les malades, Blanchet s'est offert. Si malheur lui arrive, je crains bien que ce ne soit moi qui le remplace, car, comme tu le dis, nous sommes tous membres les uns des autres, et nous ne pouvons faire défaut à ceux qui ont le plus besoin de notre ministère... Puisque nous avons accepté cette charge, je ne vois pas quel motif nous alléguerions pour nous dérober au péril. » Toujours le même homme; toujours la loi du devoir, froide, mais toute puissante. Il *craint* d'être appelé à remplacer Pierre Blanchet; mais, s'il le faut, il le remplacera : cela ne fait pas question. Le fléau cesse, puis reparaît; Blanchet reprend ses fonctions, et meurt au bout de quelques jours.

Le Conseil ordonne d'en nommer un autre, mais défend que l'on choisisse Calvin, vu le besoin que toute l'Église a de lui, ou, comme dit le registre, « pour ce qu'il besoigne à servir en l'Église et répondre à tous passants, et aussi pour avoir conseil de lui. » Quatre des pasteurs, Abel Poupin, Philippe de Ecclesia et les deux frères Champereau, déclarent qu'ils ne se sentent pas le courage d'aller s'enfermer à l'hôpital [1] ; mais un autre, De Geneston, se présente, et sa femme veut partager le péril. Ils s'enferment à l'hôpital et y meurent tous les deux, la femme la première, le mari quelques jours après.

Voilà la vérité sur cette affaire, dont on a tiré tant de choses contre la Réformation, contre Calvin, contre Genève. Et qu'étaient-ils, ces quatre hommes dont la faiblesse a été l'occasion de tant d'attaques? Un seul, Poupin, resta à Genève, expiant, par un ministère dévoué, sa lâcheté d'un jour. Les trois autres, anciens prêtres, furent de ceux que nous avons vu chasser, comme indignes, avant 1546. Leur lâcheté n'était que le renouvellement de ce que Genève avait souvent eu à reprocher, avant la Réformation, à leurs confrères. De

[1] Une phrase du registre a pu faire croire que Calvin s'était d'abord joint à eux; supposition absurde en présence de tout le reste.



1494 à 1498, les registres reviennent huit ou dix fois sur la difficulté d'avoir des prêtres pour les pestiférés, ou sur la mauvaise conduite de ceux qui ont accepté cette charge; et les prêtres n'étaient pas six ou sept, comme les pasteurs de 1543, mais au moins trois cents.

VI

Il nous resterait maintenant, pour achever cette période, à donner la liste des ouvrages publiés par Calvin pendant ces mêmes années.

C'est, d'abord, un écrit de la plus piquante ironie contre la Faculté de Théologie de Paris. Ce docte corps avait rédigé certains *articles*, fort brefs et fort tranchants, espèce de manuel contre les négations et les assertions de la Réforme. Calvin suppose qu'un ami de la Faculté veut rendre ce travail encore meilleur en y ajoutant les preuves, — et cet ami se trouve être un niais qui donne les preuves, en effet, ou plutôt les raisons, mais celles que les docteurs se seraient bien gardés de dire. Elles reviennent toutes, sur chaque point, à une : « Cela est vrai, cela est divin, *car* l'Église en a besoin, *car* nous ne pourrions nous en passer, *car* si nous

perdions ceci nous perdrions encore cela, et puis cela, et puis tout. » L'énumération est parfois d'un haut comique; il y a là un coup d'œil de maître sur les ressorts cachés du romanisme. Chaque article est suivi d'un autre, intitulé l'*Antidote*, résumé rapide, mais sérieux, de ce qu'il y a de mieux à dire contre chacune des thèses romaines énoncées.

Un autre écrit est l'*Humble exhortation à l'empereur Charles-Quint et à la diète de Spire, pour qu'ils veuillent bien mettre sérieusement la main à la restauration de l'Église.* Calvin avait probablement peu de foi en Charles-Quint, peu en la diète, peu en tout ce qu'on pourrait faire, même avec de bonnes intentions, aussi longtemps qu'on ne romprait pas avec le catholicisme; son but était donc beaucoup moins d'éclairer l'empereur ou la diète, que de tracer un tableau rapide, complet, des corruptions et des erreurs de l'Église. Ce travail fut beaucoup loué; rien de si serré, rien de si fort, dit Bèze, n'avait encore été fait dans ce siècle, et cet éloge n'est pas exagéré. Ajoutons que la dignité, dans cet écrit, n'est pas moins remarquable que la force; Calvin est bien ce que devait être un avocat de l'Évangile devant une telle assemblée. On ne lui souhaiterait que d'avoir eu, comme Luther à Worms, l'honneur de plaider en personne.

Nous ne pouvons louer autant ses *Scholies sur l'admonition paternelle du pape Paul III à l'empereur Charles-Quint*. La force y est; la dignité manque souvent. Il est vrai que le pape, dans son *admonition*, prêtait singulièrement le flanc, et comme pape, et comme homme, aux récriminations de la Réforme. Dès le début, pour s'autoriser à admonester Charles-Quint, son *cher fils*, comme trop indulgent pour l'hérésie, il cite l'exemple d'Héli, puni de Dieu pour n'avoir pas eu l'œil ouvert sur les fautes de ses enfants. Or, il avait des fils, Paul III, nullement au figuré; de vrais fils qu'il avait faits princes, et dont les mœurs n'édifiaient pas, à beaucoup près, les États de leur père. Calvin s'empare du fait, le tourne et le retourne en cent manières, et, ramenant toutes les questions à celle des mœurs des papes, il s'abandonne à des boutades qu'on voudrait retrancher d'une discussion religieuse. Mais, tout en regrettant qu'il n'en ait pas été plus sobre, comprenons ce que devaient éprouver les contemporains de ces tristes papes quand ils leur voyaient emboucher, du sein de leurs désordres, la soi-disant trompette apostolique, et réclamer, au nom de la religion, des droits si complétement perdus aux yeux de la simple morale.

Deux traités plus spécialement dogmatiques vi-

rent le jour en 1543 et 1545. L'un, contre Albert Pighius, est la *Défense de la saine et orthodoxe doctrine sur la servitude et l'affranchissement de la volonté humaine;* l'autre, contre Pierre Caroli, attaque l'arianisme, et parut plus tard en français sous le titre de *Traité de la divinité de Christ contre les Ariens.* Calvin dédia le premier à Mélanchthon, dont il traduisit, vers ce même temps, les *Loci Communes*, sous le titre de : *La somme de Théologie, ou les Lieux Communs de Mélanchthon.* On s'est demandé comment Calvin fut conduit à répandre un livre où plusieurs doctrines, notamment celle de l'élection, sont présentées assez autrement que dans les siens. Il ne voulait probablement qu'entretenir l'idée d'une fusion entre les deux moitiés de la Réforme, et se montrer prêt à faire, dans ce but, toutes les concessions qui lui paraîtraient possibles.

La question des Nicodémites, traitée dans les deux épîtres de 1537, lui fournit, en 1545, la matière d'un nouvel écrit, dont il paraît que la seconde partie était déjà publiée, en français, dès l'année précédente. Cette seconde partie, la plus neuve, est l'*Excuse de Jean Calvin à messieurs les Nicodémites, sur la complainte qu'ils font de sa trop grande rigueur.* Il va sans dire que cette *Excuse* n'en est nullement une, et que l'auteur ne demande grâce

qu'en attaquant toujours plus fort. Malheur donc à ces gens qui n'offrent à Dieu, *pour tout potage*, qu'un cœur timide et lâche, qu'une foi dont ils n'osent faire profession devant les hommes! Calvin les divise en quatre classes :

I. Ceux qui ne veulent pas, disent-ils, scandaliser les faibles, — comme si ce n'était pas le plus grand de tous les scandales de mentir à sa conscience.

II. Les *délicats*, « bien contents d'avoir l'Évangile et d'en deviser avec les dames, moyennant que cela ne les empêche point de vivre à leur plaisir. »

III. Les *philosophes*, considérant, attendant, et cette troisième classe « est quasi toute de gens de lettres, » non pas pourtant « que toutes gens de lettres en soient. »

IV. Les *marchands*, les hommes d'argent, « qui se trouvent bien de leur ménage » et « se fâchent qu'on les vienne inquiéter. »

Que de vérité là dedans, et comme le moraliste du seizième siècle a bien peint le dix-neuvième!

Notons encore un traité fort curieux, l'*Avertissement très-utile du grand profit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit inventaire de tous les corps saints et reliques qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Espagne, et autres royaumes et pays.* Ce *grand profit*, ce serait de constater à quelles

absurdes fraudes conduit le culte des reliques.

Calvin commence par quelques observations sur ce culte, considéré en soi ; il y voit une de ces choses dont saint Paul disait que « tout service de Dieu inventé en la tête de l'homme, quelque apparence de sagesse qu'il ait, n'est que vanité et folie. » Or, ici, l'apparence même de la sagesse a disparu ; quand la folie serait moins évidente dans la chose, elle le serait encore assez dans l'abus. L'auteur ne s'arrêtera cependant pas aux fraudes proprement dites ; Genève n'a pas oublié, entre autres comédies dont le secret s'est découvert chez elle lorsqu'on a osé regarder, cette fameuse cervelle de saint Pierre qui se trouva un morceau de pierre ponce. Mais que de reliques non examinées encore, et qui seraient l'occasion des mêmes découvertes ! Que d'autres contre lesquelles on ne peut trouver, il est vrai, aucune preuve, mais sans qu'il y ait non plus aucune preuve en leur faveur, et dont la fausseté est moralement évidente ! Que d'objets retrouvés au bout de sept ou huit siècles, sans que personne en eût jamais parlé jusque-là ! Cheveux, dents, sang de Jésus-Christ ; la crèche où il fut couché, les langes qui l'enveloppèrent, les amphores de Cana, la table de la Cène, le linceul du sépulcre, la croix, enfin, la *vraie croix*, dont les fragments feraient « la charge d'un bien grand

bateau, » — voilà quelques-uns des échantillons que l'auteur donne. Et quelle est la relique qui ne se soit pas multipliée, comme la croix, entre les mains des prêtres! De quelle grandeur serait la couronne d'épines, si on réunissait tout ce que l'Église en montre? Quatre villes possèdent le fer de la lance dont fut percé le côté du Christ; trois possèdent sa robe, et tout entière. Où n'est pas la tête de Jean-Baptiste, soit entière, soit par fragments? Lequel des apôtres n'aurait pas au moins deux ou trois corps, si on rassemblait tous les os qui passent pour les leurs? Et quel saint un peu en renom n'offrirait pas le même phénomène?

Tout cela, Calvin l'accompagne des détails les plus circonstanciés; il nomme les villes, les églises, les couvents. L'ironie abonde sous sa plume, mais ne se prolonge jamais; à peine s'y est-il abandonné durant quelques lignes, que le voilà de nouveau raisonnant, s'indignant, voulant qu'on raisonne et qu'on s'indigne. « N'est-ce pas une tromperie par trop forte? Qui est-ce qui croira cela? Ne serait-ce pas folie à moi de redarguer des moqueries tant évidentes? » Répétitions fort inutiles d'une objection nécessairement toujours la même, et qui, partout, saute aux yeux. On voudrait pouvoir le lui dire; on ne comprend pas qu'il n'ait pas vu combien l'ironie prolongée serait plus

piquante et plus concluante que cet entrecoupement d'ironie et de conclusions. Mais Calvin est l'homme de la conclusion; il ne peut pas la laisser longtemps suspendue. Ce serait de l'art, de l'habileté, et il ne veut pas être habile; ce serait plaisant, et il ne veut pas qu'on rie, même pour lui donner mieux raison.

Malgré cela, il serait difficile de ne pas remarquer combien ses écrits se rapprochèrent, pendant cette période, du genre et du ton de Luther. Avait-il, pendant son séjour à Strasbourg et ses voyages en Allemagne, mieux compris comment on remue certaines classes? Avait-il demandé à Mélanchthon le secret de la popularité de Luther? Toujours est-il que l'homme de l'*Institution Chrétienne* se révèle à nous, dans plusieurs de ses écrits de ce temps, sous un aspect tout nouveau. C'était le docteur des théologiens, des gens instruits, du moins, et graves; le voici qui semble vouloir devenir le docteur du peuple, de tous. Mais il y a dans les masses comme un instinct qui leur fait discerner la vraie nature de chacun des hommes qui les mènent; elles savent rester fidèles à ce qui est fondamental en eux, l'élément premier de leur génie, et subir l'influence de cet élément-là, même tenu momentanément en sous-ordre. Ainsi, malgré la spirituelle verve jetée par Calvin dans ces ou-

vrages qui rappelleraient plutôt Luther, il est certain que son influence continua de s'exercer beaucoup plus par ses ouvrages sérieux, par l'élément froid de son génie. Le vrai Calvin était là, tous le sentaient; et c'est le vrai Calvin que tous voulaient, même en France, où des écrits plus légers auraient mieux répondu, ce semble, à certaines allures du caractère national. Calvin se trouva donc avoir déjà fait plus et mieux que de descendre au niveau des petits : il les avait élevés à son niveau, et ce fut, dans les pays calvinistes, un des traits caractéristiques de la Réformation.

VII

Dans cette liste, déjà longue, de ses écrits pendant ces quatre années, nous avons omis un ouvrage qui se rapportait plutôt aux luttes de la période suivante. Il est temps d'en dire quelques mots, qui nous serviront d'introduction à l'histoire de ces luttes.

Calvin publia donc, en 1544, un écrit intitulé : *Aux ministres de l'Église de Neuchâtel, contre la secte fanatique et furieuse des Libertins qui se disent spirituels*. Dans une édition de l'année sui-

vante, la secte *fanatique* devient la secte *phantastique*, épithète plus exacte. Les Libertins *spirituels* se proposaient un but que non-seulement Calvin, mais tout chrétien, pouvait trouver étrange, fantastique : c'était d'accommoder le matérialisme et l'Évangile. Il fallait, pour cela, ou matérialiser l'Évangile, ou spiritualiser le matérialisme. Ils avaient pris cette dernière voie ; de là ce nom de *spirituels* qu'ils se donnaient. Étaient-ils, en se le donnant, de mauvaise foi ? Il y a lieu, sur ce point, à distinguer. Ceux de Genève ne firent évidemment que s'emparer, par tactique, d'une doctrine qui sanctionnait leurs désordres ; rien, chez eux, n'indiqua jamais qu'ils cherchassent réellement à concilier l'Évangile, auquel ils ne croyaient guère, avec les thèses panthéistes, trop abstraites pour qu'ils se donnassent la peine de les sonder philosophiquement. Mais le caractère abstrait, nébuleux, de ces mêmes thèses, est une raison pour croire à la sincérité des chefs de la secte, Coppin, Quintin, Perceval et Pocque, spécialement attaqués dans ce premier écrit de Calvin contre leurs idées. Au fond, ils ne faisaient que donner à l'anabaptisme une forme plus philosophique, s'efforçant, en même temps, de le rattacher mieux à l'Évangile, mais à l'Évangile philosophisé dans ce but. Beaucoup de gens s'y

laissaient prendre. La reine de Navarre avait accueilli Quintin et Pocque comme deux chrétiens persécutés ; elle trouva fort mal que Calvin les eût attaqués. « Madame, lui écrit-il, un chien aboie quand on assaille son maître ; je serois bien lâche si, voyant la vérité de Dieu ainsi assaillie, je faisois du muet sans sonner mot. »

Dieu est partout, donc Dieu est tout ; voilà le point de départ du système. Dieu est le Grand-Esprit, mais il est aussi la matière, car la matière, de toute éternité, est son enveloppe. Tous les mouvements de la matière sont donc en lui ; tous les mouvements des esprits sont également en lui, car tous les esprits sont lui. Il n'y a donc dans le monde, en réalité, ni bien, ni mal, ni vérité, ni mensonge, car tout procède du même être ; l'Évangile, dans ce sens, est divin, mais au même titre que toute autre doctrine. Tout, par la même raison, est commun à tous, car tout n'est qu'un corps unique, dont toutes les parties sont à moi aussi bien qu'à ce qu'on appelle *autrui*.

Voilà le système dans lequel s'étaient réfugiés ceux qui commencèrent ou recommencèrent à se poser en ennemis du régime de Calvin. Non qu'ils eussent prêché, dès le début, toutes les conséquences, ni qu'ils parussent même devoir les prêcher jamais. Ils ne voulaient pas plus que Calvin

permettre le vol, l'assassinat, le règne absolu de la force ; leur corruption même était garant qu'ils n'entendaient pas pousser les choses jusqu'au point où leurs biens, où leurs plaisirs seraient menacés. Mais ce système les constituait seuls juges des applications qu'il leur conviendrait d'en faire ; il les autorisait à secouer toute loi gênante, soit religieuse, soit civile, et, quant aux dogmes, à ne plus croire que ce qui s'accommoderait avec une telle morale. Aussi Calvin n'attendit-il pas les grands désordres pour lutter contre des idées si propres à les amener. L'écrit contre les *spirituels* est de 1544. Dès cette époque et même avant, ses prédications et ses entretiens étaient pleins du même sujet ; il conjurait les uns de revenir à des idées plus saines, les autres, les bons, d'en bien sentir le danger. Mais la contagion était puissante, et Calvin allait avoir la douleur de rencontrer parmi ses adversaires un de ceux qui avaient le plus contribué à son retour, ce même Amied Perrin que nous avons vu députer vers lui pour le presser de revenir. Un système philosophique est toujours, pour un parti, une grande force. Même peu compris par les uns, même repoussé, au fond, par d'autres, il unit les efforts, fournit les motifs ou les prétextes, et justifie, pour les timides, tout ce que feront les plus hardis. C'est

un arsenal où les habiles puiseront, à point nommé, ce dont ils auront besoin, mêlant ou ne mêlant pas, selon les cas, l'idée et l'action, sortant du vague ou y rentrant, arborant ou n'arborant pas le drapeau, mais toujours formant une armée.

VIII

La lutte allait donc recommencer, et recommencer pour neuf ans. Luther venait de s'endormir en paix; Calvin restait à l'œuvre, condamné à des combats incessants dans l'intérieur même de ce camp dressé par ses mains au centre de l'universelle bataille. Neuf ans il fut à tout moment sur le point d'être, non pas vaincu, car il n'était pas de ceux qu'on peut vaincre, mais écrasé; neuf ans il put s'attendre, chaque mois, chaque semaine, à être chassé de cette ville qu'il continuait cependant à rendre illustre et puissante au dehors; neuf ans il la mena comme le vaisseau incendié qui brûle les pieds du capitaine, et qui obéit cependant toujours, et qui, dans le combat, n'en est pas moins redoutable et redouté.

Il est vrai que ce sont, au fond, comme deux histoires distinctes, liées seulement par la person-

nalité de l'homme qui jouait, dans l'une et dans l'autre, le grand rôle. La Genève de Calvin et la Genève des Libertins ne sont réellement pas la même. La première était celle de tous les hommes graves, moraux et pieux, de tous les exilés qui venaient demander abri sous le drapeau de l'Évangile, de tous ceux qui venaient chercher la lumière pour la porter ensuite, à travers prisons et bûchers, par toute l'Europe ; la seconde était celle d'une poignée de gens qui ne comprenaient rien à la première, gens dissimulant sous l'audace leur petit nombre, et ne cherchant même pas à dissimuler leurs désordres sous quelques formes de respect pour la religion et les lois.

Un jour, dans la vaste salle du Cloître, derrière la cathédrale, Calvin donnait sa leçon de théologie. Autour de sa chaire se pressaient des centaines d'hommes, et, parmi eux, nombre de futurs prédicateurs et de futurs martyrs. On entend tout à coup, au dehors, des rires, des cris, un grand tapage. Ce sont quinze ou vingt Libertins qui viennent, en haine de Calvin, donner un échantillon de leurs allures et de ce qu'ils appellent liberté.

Voilà l'image des deux Genève. L'une des deux devait nécessairement périr.

L'histoire de celle qui tomba nous appellerait à

raconter une foule de traits qui se ressemblent, impiétés grandes et petites, immoralités graves, immoralités légères mais aggravées par l'intention, révoltes sérieuses, révoltes puériles, tout le va-et-vient d'un parti qui n'a réellement point de principes, et qui, même quand il pourrait avoir raison, met les torts de son côté par la manière dont il procède. On a affecté, de nos jours, de ne voir dans les Libertins que des libéraux politiques, réclamant, contre le gouvernement, la liberté civile, et, contre le Consistoire, contre Calvin, la liberté religieuse. C'est ignorer tous les détails de la lutte. On prête aux Libertins les idées des plus sages et des plus sincères libéraux du dix-neuvième siècle. Il y a là, d'abord, anachronisme : même loyaux et modérés, les Libertins n'auraient pas été cela. Mais furent-ils loyaux et modérés? Là est la question, et c'est ce que leur histoire ne permet pas de soutenir.

IX

La lutte éclata, en 1546, à l'occasion d'une femme, Benoite Ameaux, mandée en Consistoire « à cause de plusieurs propos énormes. » Ces

propos, plus *énormes*, en effet, dans la bouche d'une femme que dans une autre, étaient de l'anabaptisme tout pur; elle ne faisait, du reste, que répéter ce que lui avait enseigné son mari. Fabricant de cartes à jouer, Pierre Ameaux détestait Calvin, qui les avait fait interdire; il le détesta plus encore lorsqu'on eut condamné sa femme à quelques jours de prison, en le désignant, lui, comme le premier auteur du scandale. Un soir, échauffé par le vin, il donna libre cours à sa colère. « Calvin n'était qu'un nouvel évêque, pire que ceux de jadis; les magistrats, qui le soutenaient, étaient des traîtres. La vraie religion, c'était celle de lui, Ameaux, et des siens; celle de Calvin n'était que tromperie et tyrannie. » Le Consistoire le fit emprisonner, et le Conseil le condamna à paraître à l'Hôtel-de-Ville en demandant pardon à Dieu et à la justice. Mais Calvin sut qu'une portion du Conseil avait voulu être plus sévère, et, aussitôt, considérant le vote de la majorité comme une faiblesse dangereuse, il refuse d'accepter pour la religion, pour l'Église, l'imparfaite satisfaction qu'on leur offre. Si la faute d'Ameaux paraît au Conseil si légère, c'est donc que le Conseil regarde Calvin et ses collègues comme ayant prêché, selon le dire d'Ameaux, une doctrine fausse; il ne reste donc plus qu'à

mettre les pasteurs en jugement, et les pasteurs, par la bouche de Calvin, déclarent qu'ils l'exigent. C'était aller bien loin; c'était aussi établir un précédent bien dangereux. Les Deux-Cents, à qui le Conseil avait remis l'affaire, refusèrent d'entrer dans cette voie, et, après beaucoup d'hésitations, condamnèrent Pierre Ameaux à la grande amende honorable, torche en main. L'irritation, dans le parti, était vive, et, il faut bien le reconnaître, assez fondée; Calvin avait évidemment forcé la main aux Deux-Cents. Mais le gouvernement se montra décidé à ne tolérer aucun désordre. Quelques Libertins, peu de jours après, ayant troublé le sermon de Calvin en entrant avec grand bruit dans le temple, une potence fut dressée sur la place de Saint-Gervais, et cette potence, heureusement, n'eut à servir pour personne. La menace et la fermeté avaient suffi.

Le sang devait couler l'année suivante.

Parmi les chefs des Libertins était Jacques Gruet, ancien chanoine. Après avoir quelque temps professé l'incrédulité sérieuse et philosophique de Quintin, il avait jeté ce masque; l'incrédulité la plus grossière, le plus complet mépris du christianisme, du Christ, de toute espèce de foi, respirait dans ses entretiens intimes. On le savait depuis longtemps, mais les preuves manquaient.

Un jour, dans la chaire de Saint-Pierre, on trouva un billet rempli d'injures contre Calvin et ses collègues. Les soupçons se portèrent sur Gruet, qu'on avait vu roder autour du temple. On l'arrêta. Une perquisition faite chez lui amena la découverte d'écrits blasphématoires, et, de plus, mit sur la voie d'une correspondance tendant à livrer Genève au duc. On lui fit son procès, et il eut la tête tranchée.

C'est donc à tort que sa condamnation a été représentée comme un monstrueux châtiment du billet à Calvin. Le billet ne fut que l'occasion, et, sur les découvertes faites, quand Gruet n'aurait pas été condamné, pour ses écrits, comme impie, il l'eût encore été, pour sa correspondance, comme traître. L'arrêt mentionne les deux crimes, et les considère, l'un et l'autre, comme entraînant la peine de mort. Nous reviendrons, dans le procès de Servet, sur cette jurisprudence, triste héritage des siècles catholiques; mais nous devions, ici, commencer par laver Calvin du reproche injuste, absurde, d'avoir exigé le sang d'un homme pour une petite injure personnelle, pour une plaisanterie, car le billet de Gruet, écrit en patois savoyard, était moins une injure qu'une mauvaise farce.

Vers ce même temps avait commencé le triste

rôle qu'allait jouer Amied Perrin, l'ancien ami de Calvin.

Sa femme était la fille de François Favre, jadis brave soldat et honorable citoyen, mais maintenant, dit Bonivard, « vieux, riche, et abêti par le vice. » Elle fut mandée en Consistoire à l'occasion d'un bal donné au mépris des Ordonnances, et où s'était trouvé cependant un des syndics, Amblard Corne. Le syndic écouta les remontrances de Calvin, déclarant même qu'il était bon que les grands fussent châtiés comme les petits; la femme ne voulut rien écouter, et se répandit en injures. On la condamna donc à quelques jours de prison, et son père, peu après, fut emprisonné aussi, mais pour débauche et adultère. Perrin, qui s'était aussi trouvé au bal, avait quitté la ville pour ne pas comparaître en Consistoire. Calvin lui écrivit, le suppliant, au nom de leur vieille amitié, d'immoler son orgueil au bien de la république et d'imiter la soumission du syndic. Perrin, touché, revint à Genève, subit sans résistance un court emprisonnement, et parut réconcilié avec Calvin. C'était en mai 1546.

En février 1547, Favre est de nouveau mandé pour divers faits de débauche. Ses amis et tout le parti se mettent alors à soutenir que le droit d'excommunier appartient au Conseil; le Conseil, en-

clin, comme tout gouvernement, à accepter tout accroissement de pouvoir, ne repousse pas cette idée. C'était le renversement de tout l'édifice de Calvin ; et cependant on ne peut nier que l'édifice même ne renfermât cet élément de ruine. Sans cesse appelé par le Consistoire à sévir contre des délits religieux, le Conseil, en fait, prononçait en dernier ressort, puisque la sentence, sans lui, était une lettre morte ; pourquoi donc ne pas prononcer aussi, s'il le jugeait bon, avant le Consistoire, sans le Consistoire? Les Libertins, en soulevant cette idée, ne se proposaient évidemment qu'une chose : enlever au Consistoire le plus important de ses droits ; ils ne le donnaient au gouvernement que dans l'espoir qu'il n'en userait pas, et que le grand ressort de la discipline calvinienne resterait indéfiniment détendu. Calvin eut donc besoin de toute son énergie pour arrêter le Conseil sur cette pente. Il n'obtint pourtant pas une décision formelle dans le sens de l'autorité du Consistoire ; on ne la reconnut qu'indirectement, et même sous la forme d'un reproche : le Consistoire était prié de se presser moins, à l'avenir, d'appeler l'intervention du Conseil. Pâques approchait ; une réconciliation parut désirable et possible. « Il est advisé, dit le registre, que le différend et la haine qui pourroit être entre les mi-

nistres et le capitaine Perrin, sa femme et autres parents dudit Favre, soit pacifié amiablement, toutefois que le dit Favre soit obéissant à Dieu et à la justice comme les autres citoyens, et qu'il mène autant meilleure vie que faire se pourra. » La recommandation est naïve, et Calvin eut probablement à se faire un peu violence pour souscrire à un arrêté qui supposait une querelle entre égaux, un simple différend, quand il y avait eu condamnation par le Consistoire, autorité constituée. Mais Calvin crut devoir céder, et le registre constate que la réconciliation a eu lieu en Consistoire, où les ministres ont dit à Perrin et aux siens « non dures choses, mais bonnes et amiables remontrances. »

Au mois de juin, Perrin est envoyé en France pour négocier un traité de commerce. Pendant son absence, sa femme donne de nouveaux sujets de plainte, et, à son retour, en septembre, il la trouve exilée avec son père à Pregny, tout près de Genève, mais sur terres bernoises. Bravant également le Conseil et le Consistoire, il va la chercher, la ramène, et, entrant furieux dans la salle du Conseil, dont il interrompt la séance, il s'écrie qu'il a rendu assez de services pour qu'on ne dût pas se permettre de punir sa femme ou ses parents.

Ce n'était pas la première fois que ses parents ou lui réclamaient cette impunité, renversement de l'égalité républicaine comme de l'égalité religieuse. Calvin, dans une lettre à Farel, nous raconte une de ces tristes scènes. « Si vous ne voulez décidément pas subir le joug du Christ, leur avait-il dit, bâtissez-vous quelque part une ville où vous puissiez vivre à votre fantaisie ; mais, tant que vous serez ici, vous n'échapperez pas aux lois, et, quand il y aurait en votre logis autant de diadèmes que de têtes, *Dieu saura bien rester le maître.* » Et ce fut là, dans tous ces débats misérables, sa constante pensée. Qu'il parle en face aux rebelles ou qu'il raconte à un ami ses impressions intimes, toujours c'est du haut de sa foi, du haut de sa grande tâche, qu'il jugera les gens essayant de lui faire obstacle. Ils ont beau être humainement redoutables ; Calvin les voit et les verra jusqu'au bout dans toute leur petitesse d'insensés, et ce sera presque en plaisantant, lui qui plaisante si peu, qu'il parlera de leur haine. « On augmente, au dehors, ce que nous avons ici eu de fâcheries. On m'a fait mort, à Lyon, en plus de vingt sortes... Vrai est que Satan a ici assez d'allumettes ; mais la flamme s'en va comme celle des étoupes... Quant aux injures de Perrin, elles ne me pèsent non plus que sa personne a d'importance envers moi, qui

est un peu moins qu'une plume. » Ainsi écrit-il, vers le même temps, à M. de Falais. Mais il a une autre raison, plus relevée, pour ne pas trop se plaindre de la vie que les Libertins lui font. Il sait, dit-il, quelle est « la condition des serviteurs de Dieu, » faits pour souffrir, et « nous avons encore jusqu'ici, ajoute-t-il, trop bon marché. »

Perrin en appelait donc encore une fois à ses services, et, outre l'illégalité du fait, il se trouvait que ses services étaient en ce moment fort discutés. Il revenait de France avec un traité favorable; mais on avait eu vent de bien étranges pourparlers entre lui et le cardinal Du Bellay. Il n'avait été question de rien moins que d'un corps de cavalerie qui tiendrait quartier à Genève, sous le commandement de lui, Perrin, pour la défense de la ville, et, au besoin, des terres françaises d'alentour. C'était livrer Genève à la France. Perrin fut donc arrêté comme traître. Les preuves positives ne se trouvèrent pas; on put se convaincre, d'ailleurs, qu'il avait été moins coupable que présomptueux, léger, et, surtout, fort mal conseillé. On l'acquitta, mais en lui ôtant sa charge de capitaine général, charge de haute confiance, qui lui donnait, en cas de guerre, le commandement des troupes, et qui n'était évidemment plus faite pour lui.

Les Libertins jetèrent les hauts cris ; d'autres, en grand nombre, trouvaient la peine trop douce. Les Conseils étaient divisés; la ville était en proie à la plus violente agitation. Le 12 décembre, les pasteurs se rendent à l'Hôtel-de-Ville ; ils viennent remontrer qu'il se fait « beaucoup d'insolences, débauchements, dissolutions, inimitiés, qui tournent à la ruine de l'État. » Le 16, comme le Conseil des Deux-Cents entre en séance pour discuter les mesures à prendre, une querelle s'élève entre quelques membres; elle devient bientôt générale, et de telles menaces sont proférées contre les pasteurs, contre Calvin surtout, que quelques personnes courent les prier de ne pas venir. Ils étaient à Saint-Pierre. Calvin laisse ses collègues, va seul à l'Hôtel-de-Ville, entre seul dans la salle. Les cris redoublent; quelques épées sont tirées. Calvin s'avance au milieu, froid, impassible, et on se tait. « Il sait, dit-il, que la première cause de toutes ces discordes, c'est lui. S'il faut du sang, qu'on verse le sien. » Le silence redouble ; il continue. « Si l'on veut décidément qu'il s'exile, il s'exilera; si l'on veut essayer encore une fois de sauver Genève sans l'Évangile, qu'on l'essaye. » A ce défi, qu'appuyaient tous les souvenirs du désarroi où l'on s'était trouvé pendant l'exil de Calvin, plusieurs des plus irrités réfléchissent. Cet

homme qu'ils peuvent briser, c'est, au dedans, le centre et le noyau de l'État, et, au dehors, c'est l'État même, personnifié en lui, grand par lui. Et ne vient-il pas, tout à l'heure, de se montrer plus grand qu'on ne l'avait encore vu? Qui peut être honteux de céder à un pareil homme? On s'adoucit; on vote l'oubli du passé. Trois jours après, Calvin rappelle que Noël approche, qu'il faut pouvoir communier ensemble. Il désire, quant à lui, tendre la main à Perrin. Perrin, de son côté, déclare qu'il ne veut de mal à personne, et qu'il est prêt à vivre en paix.

Perrin, dans ce moment, était sincère; plusieurs des siens l'étaient probablement aussi. Mais, quand les principes restent en lutte, les hommes ne peuvent rester amis longtemps.

X

Le calme n'était donc qu'à la surface.

Un an après les faits que nous venons de raconter, — et bien s'en faut que l'année entière (1548) se fût passée paisiblement, — nous retrouvons Calvin devant le Conseil. Il se plaint que des citoyens, Amied Perrin, entre autres, s'abstiennent

de la Cène ; il demande si c'est donc là ce qu'on avait promis. Est-ce de lui que ces citoyens se plaignent? S'il voulait, à son tour, énumérer ses griefs, il n'en manquerait certes pas. Les Libertins l'abreuvent des plus basses injures. Il y en a qui donnent son nom à leurs chiens. Quand il passe dans les rues, il y en a qui sifflent, d'autres qui crient *Calvin* de manière à faire entendre *Caïn*. Ce ne sont pas les chefs qui font ces choses, mais ce sont eux qui les inspirent, et, en tous cas, ils ne font rien pour que leurs amis s'en abstiennent. Il veut pourtant demander encore une fois qu'on se réconcilie, que la communion de Noël ne soit pas profanée par des inimitiés ou délaissée pour des rancunes. Les syndics le remercient, et promettent de faire de leur mieux. — Un mois après, les Libertins avaient si bien manœuvré, que Perrin était premier syndic.

Tout semblait perdu ; Calvin seul comprit que c'était peut-être chose heureuse, et, voyant ses collègues profondément découragés, il imagina de les relever par la voix même de ces magistrats dont ils avaient, semblait-il, tout à craindre. Comment s'y prit-il? Trouva-t-il moyen de ramener tout de bon, pour un temps, Amied Perrin? Les Libertins arrivés au pouvoir se piquèrent-ils de montrer qu'ils savaient être, eux aussi, des hommes

de gouvernement et d'ordre? La majorité du Conseil était-elle restée, malgré les élections nouvelles, meilleure qu'on ne pensait? Toujours est-il que la proclamation du 18 janvier 1549 est une des plus chrétiennes et la plus chrétienne peut-être qui se fût encore faite. Considérant « les grands malheurs qui sont à présent par toute la terre, lesquels sont certains témoignages de l'ire de Dieu contre les hommes; » considérant, d'autre part, « qu'il nous lui faut rendre compte du peuple qu'il nous a commis en charge, » tellement que son sang nous serait redemandé « si Dieu, par notre coulpe et négligence, étoit déshonoré et ses saintes ordonnances mises sous les pieds; » voulant, enfin, suivre l'exemple « des bons rois de l'Église ancienne, et aussi des princes, seigneurs et magistrats chrétiens, qui se sont gouvernés selon la Parole de Dieu, » nous déclarons « à tous les susdits nos sujets que nous sommes fort marris de ce que les saintes admonitions qui leur ont été faites par la Parole de Dieu, laquelle leur est journellement prêchée, n'ont été mieux observées comme il appartenoit. » Une des causes de ce mal, c'est « que les ministres de la Parole de Dieu *ont été négligents et n'ont pas fait leur devoir en admonestant et reprenant...* » Curieux reproche! Si cette proclamation, comme on le pense, est l'œuvre de

Calvin, c'était un singulier coup de maître que de faire recommander la sévérité aux pasteurs par ceux qui la leur avaient tant reprochée. Suit une longue énumération des désordres auxquels le Conseil déclare que son « vouloir » est de tenir la main. Que tous, petits et grands, « se rangent donc à vivre chrestiennement. » Que les pères de famille soient « diligents » à surveiller enfants et serviteurs ; que « nos officiers soient vigilants à faire observer nos ordonnances, sans aucun support ni de grand ni de petit ; » que « les prêcheurs *fassent leur devoir à être plus soigneux et ardents qu'ils n'ont été à enseigner, admonester et redarguer les vices comme il faut.* » Le reproche devient donc un ordre formel de n'épargner personne à l'avenir.

Sincère ou non, le zèle du Conseil porta des fruits. Les pasteurs reprirent courage. Calvin, dans une lettre à Viret, constate que tout va passablement, « malgré, dit-il, les efforts de nos adversaires. » Il ne se faisait donc point d'illusion, et sentait bien que les vieux ferments subsistaient.

Cet état relatif de calme et d'ordre fit ressortir d'autant les tristes folies d'un homme qui avait aussi rendu jadis des services, et qu'on avait même vu, en temps de peste, se dévouer noblement. Raoul Monnet, non content de vivre dans le désordre, avait dessiné ou fait dessiner une série d'es-

tampes licencieuses, scènes de l'Aretin, trop bien rendues, scènes bibliques, ignoblement travesties. Il appelait ce recueil son Nouveau-Testament, le portait partout avec lui, et se plaisait surtout à le montrer aux jeunes gens. On lui fit son procès; il fut condamné à mort. Les Libertins n'essayèrent pas de le sauver, soit que le crime leur parût assez grand pour qu'ils ne s'exposassent pas à en devenir solidaires, soit, comme le raconte Bonivard, que Monnet eût porté le désordre et le déshonneur dans la maison de plusieurs d'entre eux. Sa mort ne fut donc pas, au moins visiblement, une cause d'irritation.

Mais il restait assez d'autres causes, et les plus futiles concouraient avec les plus graves.

Les Ordonnances défendaient de donner aux enfants, à leur baptême, certains noms auxquels s'était attachée, sous le catholicisme, une signification superstitieuse. *Claude* promettait longue vie; *Balthasar*, une santé florissante; etc. Or, quelques Libertins portaient de ces noms, *Claude* Genève, par exemple, et *Balthasar* Sept. Ils s'obstinaient à les donner aux enfants dont ils étaient parrains; les pasteurs s'obstinaient à refuser, et le Conseil, à moins de violer ouvertement l'Ordonnance, était obligé de donner raison aux pasteurs. Alors les Libertins se plaignaient qu'on leur ôtât

le droit d'être parrains, droit qu'ils se mettaient tout à coup à considérer comme infiniment précieux.

Il en était de même du droit de communier, — et ceci nous conduit à un des plus graves incidents de cette longue lutte.

Berthelier, fils du glorieux martyr politique de 1521, ne se souvenait guère de son père que pour se croire tout permis. Cité plusieurs fois en Consistoire, il n'avait comparu qu'en insultant ou en se moquant, et ses moqueries étaient moins celles d'un homme que d'un écolier mal-appris. Ce fut lui qui, en 1553, remit sur le tapis la grande affaire de l'excommunication, toujours pendante, mais assoupie ; le moment lui parut propice pour amener le Conseil à s'emparer du droit laissé jusque-là au Consistoire, mais, comme nous l'avons vu, contesté, contestable même, pour peu qu'il y eût mauvais vouloir contre ce dernier corps.

Excommunié, pour divers scandales, peu de jours avant la Cène de septembre, Berthelier en appelle au Conseil ; le Conseil, dominé par les amis de Berthelier, casse l'arrêt, déclarant que si, dans sa conscience, il croit pouvoir communier, il est libre. Selon nos idées d'aujourd'hui, rien de mieux ; nous voulons que le pécheur soit averti, et, une fois averti, soit juge de ce qu'il devra faire

ou ne pas faire. En 1553, à Genève, c'était une violation et de la lettre et de l'esprit des Ordonnances, lois de l'État; c'était, d'ailleurs, un recul déplorable, sous la pression du vice et de l'incrédulité. Aucun moyen de croire ou de faire croire qu'il fût question de protéger une conscience honnête contre une méticuleuse intolérance; c'était bien au débauché, au brouillon, au séditieux, que le Conseil accordait, malgré la loi, l'autorisation de communier. Calvin déclare donc qu'il ne se soumettra pas, et que Berthelier, lui vivant, ne communiera pas. Le Conseil, tout en maintenant sa décision, fait secrètement prier Berthelier de ne pas paraître au temple. Berthelier ne promet rien, et le bruit se répand qu'il sera le lendemain à Saint-Pierre, accompagné d'une troupe d'amis.

Le lendemain donc, 3 septembre, à l'heure ordinaire, Calvin monte en chaire. Il aperçoit, dans l'auditoire, le groupe insolent des Libertins, déjà peut-être assez mal à leur aise, car ils se sentent isolés au milieu de la foule, et puis Calvin est là, devant eux. Il n'a pourtant pas l'air de les voir. Aussi calm que jamais, du moins à l'extérieur, il prêche, comme Farel en 1538, sur les dispositions à apporter à la Sainte Cène. Puis : « Quant à moi, pendant que Dieu me laissera ici, puisqu'il m'a donné la constance et que je l'ai prise de lui, j'en

userai, quelque chose qu'il y ait, et je me gouvernerai suivant la règle de mon Maître, laquelle m'est toute claire et notoire... Comme nous devons recevoir la Sainte Cène, si quelqu'un auquel il est défendu par le Consistoire se vouloit ingérer à cette Table, il est certain que je me montrerai, pour ma vie, tel que je le dois. »

Les liturgies terminées, il descend de la chaire et bénit le pain et le vin. Les Libertins se lèvent, s'ébranlent pour s'approcher. Lui, alors, couvrant de ses mains les symboles sacrés : « Vous pouvez, s'écrie-t-il, couper ces mains, briser ces membres. Mon sang est à vous ; versez-le... Mais vous ne me forcerez jamais à donner les choses saintes aux profanes ! » A ce geste, à cette voix, les *profanes* s'arrêtent. Ils se regardent, regardent autour d'eux. Un murmure d'indignation circule dans la foule, et, sans la sainteté du lieu, évidemment ce seraient des cris. La voix du peuple est pour Calvin. Les Libertins hésitent encore un instant, puis reculent. La foule s'ouvre ; ils sortent, et la Cène est distribuée aux fidèles, émus encore, mais fiers de leur pasteur et heureux de sa victoire.

Il s'attendait à être banni ; il en parla même ouvertement dans son sermon de l'après-midi. « C'était peut-être, dit-il, la dernière fois qu'il parlait au peuple de Genève. Fermement décidé à ne rien

faire de ce qui n'est pas selon Dieu, il restera cependant aussi longtemps que sa voix pourra se faire entendre; si on le contraint de se taire, alors il s'en ira. » Il avait pris pour texte le beau passage des adieux de saint Paul aux Éphésiens. Il répéta, au milieu de son auditoire en larmes, les paroles de l'apôtre : « Je vous recommande à Dieu et à la Parole de sa grâce, » — et il alla attendre chez lui l'ordre d'exil.

L'ordre ne vint pas. Il vit bientôt que sa position, au contraire, était meilleure. On gagne toujours à montrer du courage, et il avait gagné, en outre, de mettre une fois les Libertins en présence du peuple, du vrai peuple, déjà las de leurs prétentions, de leurs révoltes, de leur mépris pour tout ce qui n'était pas eux. Cette séparation entre eux et le peuple allait s'accentuer rapidement. On vit de mieux en mieux qu'ils étaient en petit nombre, qu'ils formaient moins un parti qu'une faction, et que, malgré les beaux noms genevois portés par quelques-uns d'entre eux, la nation genevoise était ailleurs.

Farel eut aussi son triomphe. Il était venu de Neuchâtel pour remplacer Calvin malade, et aussi, il faut bien le dire, pour assister à la mort de Servet, car le procès de Servet, commencé en août, s'entremêlait à tout ce que nous venons de racon-

ter. Dans un de ses sermons, il ménagea peu les Libertins, les appelant même athées, soit qu'il fît allusion au panthéisme de quelques-uns, soit qu'il ne parlât que de leur vie sans Dieu, sans foi. Eux, aussitôt, de crier, et le Conseil fait signifier à Farel, déjà retourné dans son Église, qu'il ait à venir répondre sur ce dont on l'accuse. Les magistrats de Neuchâtel voulaient le retenir. Il part; il arrive à Genève. A peine entré dans la ville, quelques Libertins le reconnaissent, l'insultent, parlent de le jeter dans le Rhône. « Voilà bien, leur dit-il, comme criaient, il y a vingt ans, les prêtres et les papistes ! » Mais il n'était pas seul, heureusement, à se rappeler ce qu'il avait fait, en ces temps-là, pour Genève. Une foule de gens accourent. On disperse les Libertins, et un nombreux cortége l'accompagne jusque chez Calvin. Le surlendemain, comme le Conseil venait de le faire appeler, des citoyens en grand nombre entourent l'Hôtel-de-Ville, et quelques-uns, au nom de tous, demandent audience. Ils venaient, nous dit le registre de la Compagnie des Pasteurs, « s'opposer à l'encontre de ceux qui s'étoient plaints de maître Farel. » Aucun père de famille, dirent-ils, ne s'était joint à ces plaintes, et, quant à eux, ils tenaient Farel pour un bon et vrai serviteur de Dieu. « Sur quoi fut ordonné, poursuit le même regis-

tre, que ledit maître Farel seroit reconnu pour vrai pasteur, comme il avoit toujours été, et fut déclaré qu'il avoit fidèlement prêché et fait son office. Il fut aussi par plusieurs appelé *Père*, comme les ayant engendrés à Notre Seigneur, et qui avoit le premier dressé ici l'Église... Le tout fut ainsi grande consolation aux enfants de Dieu, et confusion aux iniques. » L'autorité de Calvin s'accrut d'autant. De près, de loin, dans les mauvais jours comme dans les bons, jamais il n'avait séparé sa cause de celle de son vieux collègue. C'était lui que les Libertins avaient attaqué en Farel, et lui, par conséquent, déjà vainqueur en septembre, qui venait de vaincre, en novembre, avec Farel.

XI

Il put donc, sans risquer de paraître faible, se prêter aux nouveaux efforts que le Conseil allait faire pour mettre un terme aux divisions. On put croire un moment, en janvier 1554, que ce but était atteint. Berthelier et les siens avaient paru s'adoucir. On décida encore une fois que tout serait « mis sous les pieds, » qu'il y aurait à l'avenir « bonne et ferme union entre tous. » Mais

Berthelier, supplié par le Consistoire de reconnaître au moins qu'il y avait eu contre lui des griefs sérieux, s'y refusa nettement. Alors, comme à un signal donné, tout recommence, y compris les tapages, les orgies, les désordres de toute espèce, devenus inséparables des mouvements de ce malheureux parti. Les chefs discutent sur l'excommunication, et, par moments, on les croirait gens sérieux ; le reste est dans les cabarets à chanter des chansons impies, et, ce qu'ils chantent tout haut, ils savent bien que les chefs le chantent tout bas. Quelques-uns des plus bruyants sont emprisonnés ; mais, leurs amis ayant obtenu de les aller voir, la prison est témoin de scandaleuses fêtes. On y met ordre. Enfin, en octobre, sur de nouvelles instances, Berthelier consent à faire la paix, et, trois mois après, en janvier, Calvin obtient des Conseils une déclaration dans le sens des droits du Consistoire.

Mais Berthelier n'avait cédé un moment que pour mieux cacher ses projets et ceux du parti. Les petites révoltes n'aboutissant à rien, on s'occupa d'en organiser une grande.

Le prétexte était tout trouvé, et même assez spécieux. Cette majorité, toujours plus forte, qui s'était dessinée contre les Libertins, comptait dans ses rangs beaucoup de nouveaux venus, Français

ou Italiens. Les Libertins étaient presque tous anciens Genevois. Était-il naturel, était-il juste que les nouveaux venus fissent la loi aux enfants du pays?

Quelques écrivains, de nos jours, ont posé la question dans ces mêmes termes. L'histoire les y autorisait-elle?

Nous avons déjà relevé une de leurs erreurs, celle de considérer les Libertins comme des gens à principes, des patriotes vrais, des amis vrais de la liberté genevoise. Quoique les limites et le sujet de ce livre nous aient fait omettre bien des choses, ce que nous avons raconté suffit amplement, ce nous semble, à prouver le contraire.

Nous voici devant une autre erreur. Les Libertins étaient anciens Genevois, c'est vrai; mais, d'abord, étaient-ils la majorité de la nation? Tout indique, plutôt, surtout dans les derniers temps, qu'ils étaient peu, très-peu, et on comprend sans peine que leur conduite eût éloigné d'eux bien des gens primitivement séduits par les idées libérales dont ils se disaient les apôtres. Les réfugiés venaient donc en aide à une majorité réelle, considérable, mais harcelée par une minorité turbulente et sans frein.

Ce n'est là, pourtant, qu'une considération accessoire. La vraie question, la voici.

Genève devait nécessairement ou se résigner à n'être rien, ou être et être toujours mieux ce que la Réforme l'avait faite. Nous l'avons vu : Genève livrée aux Libertins, c'eût été ou Genève reconquise bientôt par ses anciens maîtres catholiques, où Genève s'acheminant d'elle-même vers le catholicisme par la corruption et l'anarchie. Ce n'est pas sans raison que les écrivains catholiques se montrent si doux envers eux, s'indignent si fort des sévérités de Calvin. Que ne dirait-on pas, en sens inverse, si Calvin avait toléré leurs désordres ! Que de réflexions sur la Réforme ouvrant la porte à tous les vices ! Mais Calvin s'est jeté courageusement en travers ; Calvin a sauvé Genève et la Réforme : donc Calvin a été un despote, un tyran, et, les Libertins, des victimes. Il est vrai que ces mêmes écrivains ne renoncent pas, pour cela, à l'autre thèse, celle qui veut que Réforme et désordres aient nécessairement marché de front. Les réfugiés, selon eux, étaient l'écume de l'Europe; l'indulgence que Calvin n'avait pas pour les Libertins, il l'avait pour ces gens tarés qui venaient servir son despotisme. Des gens tarés, il y en eut, en effet, quelques-uns, comme dans toutes les émigrations ; mais comment le sait-on? Précisément par les plaintes de Calvin, et par l'ardeur qu'il mit à en débarrasser Genève. Jamais homme

n'a moins pu être accusé d'avoir eu deux poids et deux mesures.

Si donc le vrai citoyen d'un pays n'est pas celui que ce pays a vu naître, mais celui qui, citoyen ou non par la naissance, comprend les conditions de l'existence et de la grandeur du peuple, travaille et combat en conséquence, persévère, aime et se dévoue, — certainement les réfugiés étaient citoyens de Genève, et Genève n'en avait point de meilleurs. Il n'était pas légalement citoyen, ce Farel que les vrais représentants de Genève, les vrais amis de l'Église et de la patrie, venaient de saluer du nom de père; il ne l'était pas davantage, Calvin, le plus grand de tous, car il n'en eut le titre qu'en 1559, cinq ans avant sa mort. Qu'importe! Avant de l'être par les lois du pays, ils l'étaient en vertu d'une autre loi, l'Évangile, loi du pays aussi, et la plus haute. Là était le lien, là l'unité. L'histoire n'offre peut-être aucun exemple d'une si rapide et si complète absorption de nationalités, de caractères. On arrivait à Genève, non-seulement comme dans un refuge, mais comme dans une patrie à laquelle on vînt faire hommage de tout ce qu'on avait souffert, en d'autres pays, pour la même cause.

Voilà les hommes que les Libertins s'indignaient de voir se multiplier à Genève. Ils ne

voyaient en eux que des suppôts de Calvin; ils ne comprenaient rien à ce pieux héroïsme qui leur avait fait quitter châteaux et terres pour devenir simples sujets d'une toute petite république, et se soumettre à ces Ordonnances rigides dont eux, bourgeois, ne voulaient pas. Ils leur prodiguaient même la raillerie, l'insulte. « Ils outragent honteusement, écrit Calvin en novembre 1553, les exilés du Christ. » Ceux qui n'avaient rien sauvé de leur fortune, les Libertins leur reprochaient le pain de l'hospitalité, ou, s'ils gagnaient leur vie en travaillant, s'efforçaient d'ameuter contre eux les ouvriers et les marchands genevois; ceux qui arrivaient avec de l'or, on les représentait comme venant pour acheter ou trahir la république. En avril 1553, Amied Perrin avait demandé qu'on leur enlevât leurs armes, à l'exception de l'épée, qu'ils ne devaient même point porter en public. En juillet 1554, il demanda qu'on leur ôtât même leurs épées. Ils avaient formé, disait-il, le projet de livrer Genève au roi de France, et c'était Henri II lui-même qui avait révélé la chose dans une lettre écrite au Conseil de Berne. Les réfugiés s'émurent. L'accusation n'était pas seulement fausse, mais absurde. Livrer Genève à ce Henri II qui se baignait dans le sang de leurs frères, à cette reine Catherine qui

avait apporté en France toutes les perfidies et toutes les cruautés des cours de son pays! On somma Perrin de fournir des preuves. Le syndic Lambert, frère du martyr de Chambéry, lui rappela en plein Conseil des Deux-Cents qu'il avait été moins scrupuleux, sept ans auparavant, lorsqu'il voulait faire loger dans la ville deux cents cavaliers soldés par le roi de France. Lambert conclut qu'une large hospitalité devait continuer à être offerte aux exilés, qu'il fallait donner la bourgeoisie à plus encore qu'on ne l'avait fait jusque-là, puisque seulement quatre-vingts avaient été reçus depuis cinq ans, et que Genève avait tout à gagner à s'enrichir de pareils citoyens.

Soixante, environ, furent reçus pendant les premiers mois de 1555; et si le syndic Lambert fût revenu au monde un siècle après, il eût reconnu avec joie, parmi les noms les plus illustres et les plus honorables de Genève, bon nombre de ces soixante ou des quatre-vingts d'auparavant. Le 13 mai, les Libertins, par l'organe de deux des leurs, se plaignent de ces admissions nombreuses; mais le Conseil ne les écoute pas. Le 15 et le 16, nouvelles plaintes. Le peuple, disent-ils, pourrait bien enfin s'émouvoir. Le Conseil ordonne une enquête.

Les Libertins n'attendirent pas le résultat.

Le 18 mai, dans la soirée, une taverne réunis-

sait Berthelier, Perrin, deux autres chefs, et un certain nombre de « compagnons des tumultes, » comme dit Bonivard. « Après que la langue, poursuit-il, eut fait son office, le vin émut les pieds et les mains à faire le leur. » Perrin n'était cependant pas décidé. On l'excite ; on le flatte en lui disant que le peuple compte sur lui, que c'est lui qu'on s'attend à voir à la tête du mouvement. Il cède, il marche, et bientôt l'affaire est en train.

Elle ne fut pas longue. Les révoltés ne trouvèrent, sur aucun point, l'appui qu'ils avaient espéré. Ils eurent beau crier et faire crier que les réfugiés allaient saccager la ville ; les citoyens ne s'émurent pas, ou, du moins, ne s'émurent que pour aller grossir les rangs des amis de l'ordre. Il y eut cependant quelques rencontres meurtrières, mais nulle part un commencement de succès pour la révolte. Les troupes balayèrent tout ce qui résistait, prirent ce qu'elles purent prendre, et tout se trouva terminé.

Les Libertins semblaient avoir pris d'avance à tâche de ne mériter aucune indulgence ; ils n'en obtinrent aucune. Plusieurs têtes tombèrent sous la hache. Celle d'un frère de Berthelier en fut ; celle de Berthelier, celle de Perrin en eût été, s'ils n'avaient réussi à fuir. D'autres aussi avaient fui. Le reste fut exilé.

Il est toujours pénible d'avoir à enregistrer des exils, des supplices; on voudrait ne trouver sur son chemin que des amnisties. Génève pouvait-elle, en 1555, réaliser cet idéal? Quand les lois et les mœurs du temps lui auraient permis d'être clémente, eût-elle pu l'être, dans ce cas, sans se condamner à repasser par tous les maux des neuf dernières années? Les Libertins avaient tout fait pour qu'elle ne pût faire autrement que de les écraser, si elle ne voulait périr, après une longue agonie, par leur système et leurs désordres.

Les survivants, du reste, firent peu regretter les morts. Réfugiés sur terres bernoises, mais presque aux portes de Genève, plus d'une fois leur vengeance frappa quelque citoyen inoffensif, et il fallut obtenir de Berne qu'on les forçât de se fixer plus loin. Ils poussèrent alors le gouvernement bernois à solliciter leur retour, puis à l'exiger ouvertement, se constituant juge entre Genève et les bannis. La république, après cela, n'avait plus qu'à être vassale et bientôt sujette de Berne. Il fallut, pour conjurer cet orage, beaucoup de fermeté mais aussi beaucoup de prudence, car Berne était puissante et Berne n'aimait pas Genève. Ce fut Calvin qui mena l'affaire. Berne dut renoncer à ses prétentions envahissantes; mais, n'espérant plus rien de ce côté, les Libertins cherchèrent

ailleurs. Tout leur était bon contre Genève. En 1563, les magistrats sont informés que le duc de Savoie prépare un coup de main contre la ville, et on acquiert la preuve que ce sont les Libertins exilés qui ont conseillé, arrangé la chose. Ils ont reçu de l'argent du duc; ils se sont réservé le pillage d'un certain nombre de maisons, et, si l'entreprise échoue, comme ils ne pourront plus rester sur le territoire des Bernois, alliés de Genève, ils recevront des terres en Savoie. — La ville, mise aussitôt en bon état de défense, ne fut pas attaquée; les Libertins en furent pour la honte de s'être vendus aux deux grands ennemis de leur patrie, le duc de Savoie et le pape. Calvin demanda au Conseil d'ordonner un jeûne d'actions de grâces. Le jeûne eut lieu, et la nation se trouva unanime à remercier Dieu de cette nouvelle délivrance. Trente-neuf ans plus tard, dans cette fameuse affaire de l'*Escalade*, qui fut si près d'être le tombeau de Genève, on retrouva encore des traces de ce misérable parti, toujours prêt à faire cause commune avec les ennemis de Genève et de la Réforme. Nous savons ce que les ennuis de l'exil peuvent amasser d'aigreur dans une âme, même loyale, même nourrie du patriotisme le plus pur; les Libertins ne seraient pas les premiers à qui cette aigreur eût fait haïr une patrie anciennement

aimée. Mais, de bonne foi, l'histoire de leur conduite antérieure autorise-t-elle à les ranger parmi ces proscrits honorables? Et quand leur cause eût été ce qu'ils prétendaient, celle de la liberté, qu'avaient-ils fait, comme hommes, qui ne les montrât incapables de la comprendre, indignes de la soutenir?

XII

Mais revenons. Nous ne devons pas dépasser, pour le moment, l'exil des Libertins, en mai 1555. C'est, dans la vie de Calvin, la clôture de cette importante période que nous avons vue commencer en 1546. Nous venons de la parcourir sur le terrain politique; reprenons-la sur le terrain religieux, beaucoup trop voisin, malheureusement, du premier.

Il est une remarque qu'on ne pourrait guère ne pas faire à chaque nouveau détail de la longue lutte que nous venons d'esquisser. Dans quel état d'esprit et d'âme devait se trouver un homme enveloppé de ce tourbillon, heurté de tous ces chocs, perpétuellement en cause dans les plus petites comme dans les plus grandes affaires? Ce dernier

trait est surtout à noter. Dans les grands combats, on peut plus facilement rester calme, maître de soi; l'importance même de la lutte, le rôle élevé qu'elle vous donne, vous aide à vous maintenir à une hauteur digne d'elle. Mais avoir, à la fois, et la conduite de la guerre et le souci des plus misérables détails, combattre le lion et être assailli, en même temps, par des nuées de mouches, — voilà qui peut aigrir, exaspérer le plus doux des hommes, et à plus forte raison celui qui sera déjà, de sa nature, irritable et ardent. Tout, d'ailleurs, tend à s'user dans ce monde, même la constance d'un Calvin. Ce même homme que nous avons vu, dans les premiers temps de la lutte, mépriser de si haut les fureurs de ses adversaires, nous lui verrions, quelques années après, des moments d'épuisement, courts, mais cruels. « Mieux me vaudrait, écrira-t-il à Wolff en 1555, être brûlé une bonne fois par les papistes, que d'être incessamment torturé par ces gens-ci... Une seule chose me soutient dans ce rude service : c'est que la mort viendra bientôt me donner mon congé. » Prenez donc, dans ces neuf années, un jour quelconque, et allez à Genève voir Calvin. Vous venez pour le réformateur, pour l'homme dont le nom remplit l'Europe, et, certes, vous le trouverez ; mais savez-vous qui vous trouverez aussi? Un homme

qu'on poursuit des plus ignobles taquineries, qu'on irrite à plaisir par les plus grossiers petits affronts. Accompagnez-le par les rues, et vous entendrez ces sifflets dont il vous a parlé. Ce chien qui vient se jeter entre ses jambes, on le rappelle en l'appelant *Calvin,* et le chien obéit, car c'est son nom. Sur ce pont qu'il traverse, le voilà presque renversé par trois mauvais sujets qui ont feint de ne pas le voir, comme la femme de Perrin, sortant de la ville à cheval, a renversé hier un autre pasteur et a failli le tuer. Passez un soir sous ses fenêtres, et c'est merveille si vous ne rencontrez pas quelque Libertin aviné lui criant quelque injure, ou chantant quelque abominable couplet. Jeudi dernier, en Consistoire, il lui a fallu essuyer les sarcasmes de ce jeune homme, de cet homme, de cette femme ou de cette fille qu'on enverra bien en prison, mais qui ont juré de recommencer; jeudi prochain il en entendra tout autant, ou pis encore. Et tout cela n'est que l'accompagnement des préoccupations plus graves du dedans et du dehors, des méditations de l'écrivain, des soins d'une correspondance immense, des fatigues du pasteur et du prédicateur, des souffrances, enfin, et des angoisses du malade, car nous savons ce que souffrait, physiquement, cette tête si travaillée. On est pris de vertige rien qu'à penser à tout cela, et il

faut y penser, pourtant, si on ne veut être injuste envers celui à qui ses nerfs irrités firent plus d'une fois écrire ou faire ce que nous aimerions mieux qu'il n'eût pas écrit ou pas fait.

Ajoutez, enfin, l'isolement douloureux où le plongea, dès 1549, la mort de sa femme.

Nous l'avons laissée au moment où elle venait de perdre le troisième et dernier des enfants qu'elle eut de lui. « Sa santé, toujours délicate [1], fut ébranlée par ces coups répétés. Ses dernières années s'écoulèrent dans un état de langueur et de souffrance dont on retrouve la mélancolique expression dans les lettres du réformateur. Tantôt il prend congé de madame de Falais au nom de sa femme « qui gît au lit, malade ; » tantôt il lui offre les salutations « d'une femme ressuscitée ; » ailleurs, il demande pour elle les prières de ses amis. « Salue ta femme, écrit-il à Viret ; la mienne est sa triste compagne dans les langueurs de la maladie. Je redoute une issue funeste. Mais n'est-ce pas assez de tant de maux qui nous menacent dans le présent ? Le Seigneur nous montrera peut-être un visage plus favorable. » Le savant médecin Benoît Textor multiplie les avis de sa sollicitude au chevet d'Idelette ; mais les secours de l'art sont

[1] Nous reprenons le récit de M. Jules Bonnet.

impuissants, et le réformateur, témoin des soins prodigués à sa compagne, s'en souviendra pieusement un jour, en dédiant à Textor son Commentaire sur la seconde épître aux Thessaloniciens.

» Aux premiers jours d'avril 1549, l'état d'Idelette empira. Les amis de Calvin, Bèze, Hotman, Des Gallars, Laurent de Normandie, accoururent auprès de lui dans la prévision d'un malheur prochain. Détachée du monde, dont elle avait appris à « *user comme n'en usant point*, » Idelette ne tenait plus à la terre que par ses sollicitudes sur le sort des enfants qu'elle avait eus de son premier mari. Mais, par un scrupule délicat ou par une foi supérieure, elle se taisait sur le sujet de ses préoccupations maternelles. Une de ses amies la pressant d'en parler à son mari : « Pourquoi le ferais-je? répondit-elle. Ce qui m'importe, c'est qu'il soient élevés dans le bien... S'ils sont vertueux, ils trouveront en lui un père; s'ils ne l'étaient pas, pourquoi les lui aurais-je recommandés? » Dans un dernier entretien, Calvin, allant au-devant de ses secrètes pensées, lui promit de les traiter comme ses propres enfants. « Je les ai déjà recommandés à Dieu, dit-elle. — Mais cela n'empêche pas, répondit-il, que je n'en prenne soin aussi. — Je sais bien, reprit-elle alors, que tu n'abandonneras pas ceux que j'ai confiés au Seigneur. » Tranquille

sur ce sujet, elle vit approcher la mort avec sérénité. La constance de son âme ne se démentit pas au milieu de ses souffrances, mêlées de défaillances continuelles. A défaut de paroles, son regard, ses gestes, l'expression de sa physionomie, disaient la foi qui la soutenait à sa dernière heure. Dans la matinée du 6 avril, le ministre Bourgoin lui adressa de pieuses exhortations. Elle s'y associait par des exclamations entrecoupées, mais ardentes, qui semblaient un élan anticipé vers le ciel. « O résurrection glorieuse!.. O Dieu d'Abraham et de nos pères!...» Mais, à sept heures, elle défaillit de nouveau, et, sentant que la voix allait lui manquer: Priez; dit-elle, mes amis; priez pour moi! » Calvin s'approcha; elle manifesta sa joie par ses regards. D'une voix émue, il lui parla de la grâce du Christ, du pèlerinage terrestre, de l'assurance d'une éternité bienheureuse, et termina par une fervente prière. Elle suivait en esprit ces paroles, et se montrait attentive à la sainte doctrine. Vers neuf heures, elle expira, mais si doucement qu'on ne savait si elle s'était endormie ou si elle avait cessé de vivre.

» Tel est le récit transmis par Calvin lui-même à Farel et à Viret, et terminé par un triste retour sur son existence, condamnée à la solitude du veuvage. « J'ai perdu, dit-il à Viret, l'excellente

compagne de ma vie, celle qui ne m'eût jamais quitté, ni dans l'exil, ni dans la misère, ni dans la mort. Elle m'était une aide précieuse, ne s'occupant jamais d'elle-même... Je comprime ma douleur tant que je puis ; mes amis font leur devoir, mais, eux et moi, nous gagnons peu de chose. Tu connais la tendresse de mon cœur, pour ne pas dire sa faiblesse. Je succomberais, si je ne faisais effort sur moi-même pour surmonter mon affliction. » La lettre à Farel n'est pas moins touchante. « Adieu donc, cher et bien-aimé frère ; que Dieu te dirige par son Esprit et m'assiste dans mon épreuve. Je n'aurais pas résisté à ce coup s'il ne m'avait, du ciel, tendu la main. C'est lui qui relève les cœurs abattus, qui fortifie les genoux tremblants. » Calvin eut cependant la force d'accomplir tous les devoirs de son ministère, et sa constance, au milieu de ses larmes, excita l'admiration de ses amis. Mais le souvenir de celle qu'il avait perdue ne s'effaça jamais de son cœur ; quoique jeune encore, il ne songea jamais à former d'autres liens, et il ne prononçait le nom d'Idelette qu'avec un profond respect pour ses vertus et une tendre vénération pour sa mémoire.

» Jamais hommage plus légitime et regrets plus mérités. En perdant Idelette de Bure, Calvin ne perdait pas seulement la compagne de son minis-

tère et de sa vie : il perdait aussi une vertu. Si le rôle de la femme chrétienne est de consoler et de bénir, de rappeler aux hommes les droits de la charité, trop méconnus dans les siècles de révolutions, personne ne fut plus digne qu'Idelette d'accomplir auprès du réformateur une telle mission. Souvent malade et chagrin, aigri par les résistances des hommes et par celles des choses, qui ne se plient que lentement aux desseins du génie, Calvin perdit trop tôt ces affections domestiques pour lesquelles il était si bien fait, et dont il n'éprouva que neuf ans la salutaire influence. Que de fois, sans doute, dans ces années de luttes héroïques et de secrètes défaillances dont sa correspondance reproduit les phases, il retrouva le calme auprès de la femme courageuse et douce qui ne savait pas transiger avec le devoir ! Que de fois peut-être il fut modéré, attendri, par une de ces paroles qui viennent du cœur, et dont la femme a le secret ! Et quand enfin vinrent des jours plus sombres, quand la controverse des opinions, se mêlant au choc des partis, suscita Bolsec, Servet, Gentilis, qui peut dire combien les conseils et la miséricordieuse influence d'Idelette de Bure manquèrent au réformateur ? »

XIII

Il serait téméraire d'insister trop sur cette dernière idée; les torts de Calvin furent trop graves pour qu'une supposition, même plausible, suffise à les laver. Une chose reste, pourtant : c'est que les tristes faits dont le souvenir s'associe aux noms de Bolsec, de Servet et de Gentilis, furent tous postérieurs à la mort d'Idelette. Un autre nom, celui de Castalion, a été souvent prononcé comme rappelant également l'intolérance de Calvin. Or, la querelle avec Castalion eut lieu à deux reprises, l'une avant, l'autre après 1549, et ce n'est réellement qu'à la seconde que Calvin se montra dur, violent et injuste. En 1544, il n'avait fait que s'opposer à ce que Castalion, professant certaines idées nouvelles sur le Cantique des Cantiques, sur la descente de Jésus-Christ aux enfers, etc., fût nommé pasteur à Genève; il lui avait même donné, au nom de la Compagnie, un certificat portant qu'on l'excluait à regret, vu son mérite, son zèle, et les services qu'il avait rendus, au collége, comme régent. Ce procédé, d'une rare

douceur à cette époque, ne l'avait pas empêché de garder rancune à Calvin, jusqu'à l'interrompre, un jour, en plein sermon. Calvin le fit censurer, et c'était bien le moins qu'on pût faire à qui avait troublé le culte; mais il n'y eut alors rien de plus. Castalion s'était volontairement démis de ses fonctions de régent; il se retira volontairement à Bâle, et c'est là que nous le retrouverions, mais seulement dix ans après, injustement et violemment attaqué par Calvin pour s'être élevé contre le supplice de Servet.

Passons maintenant de 1544 à 1551, et abordons l'affaire de Bolsec.

Plus nous l'avons étudiée, mieux nous est apparu le vrai motif de l'importance qu'on y a mise : ce n'est pas la personne de Bolsec, c'est son livre contre Calvin qui lui a valu tant d'intérêt de la part des ennemis de Calvin. Non que nous prétendions aucunement approuver l'extrême âpreté du réformateur envers lui; nous avons déjà fait assez souvent notre profession de foi à cet égard, et on voudra bien ne pas exiger que nous la refassions tout entière à chaque occasion. Mais, enfin, Bolsec ne fut ni brûlé ni décapité; Bolsec fut simplement banni, et le supplice de Servet, qu'on a tant exploité, devrait au moins faire trouver relativement bien douce la condamnation de Bolsec.

Mais ne fallait-il pas faire à tout prix un piédestal à celui dont on répétait si complaisamment les calomnies?

Jérôme Bolsec avait été Carme à Paris. Dénoncé pour quelques sermons qui sentaient la Réforme, il avait dû quitter la France et s'était réfugié à Ferrare. Après divers voyages, il vint à Genève, non comme théologien, mais comme médecin. Bientôt, cependant, il recommença à s'occuper de théologie, et on sut que ses opinions sur quelques points, notamment sur la prédestination, n'étaient pas celles de la théologie genevoise. La Compagnie le fit venir. Il promit de se taire, et, pendant plusieurs mois, les registres ne font plus mention de lui. Le 16 octobre, au sermon du jeudi, ayant entendu exposer, dans toute sa rigueur, la prédestination calvinienne, il prit vivement la parole. C'était là, dit-il, non-seulement une erreur, mais une hérésie, et il le prouverait quand on voudrait. Calvin, non moins vivement, releva l'accusation, et un des témoins de cette scène, substitut du lieutenant criminel, « voyant, dit le registre, le scandale que le dit maître Jérôme avoit fait en l'église, » le fit conduire en prison. Les pasteurs s'assemblèrent le jour même, et décidèrent d'avoir, devant le Conseil, une conférence avec Bolsec. Cette conférence

eut lieu. Bolsec se défendait habilement, et, plus d'une fois, ce fut à Calvin à se défendre, notamment quand Bolsec eut développé l'idée que sa doctrine pouvait conduire à faire Dieu auteur du mal. Calvin reproduisit avec beaucoup de vigueur ce qu'il avait déjà souvent répondu à ce reproche, malheureusement assez fondé.

La discussion dura deux jours. Le Conseil était fort embarrassé. Non qu'il hésitât à donner raison à Calvin; mais les arguments de Bolsec ne lui paraissaient pas tellement mauvais qu'il y eût lieu à le condamner sévèrement. On écrivit donc aux Églises suisses pour leur demander leur avis. Le Conseil, en attendant les réponses, voulait relâcher l'accusé, sous caution néanmoins; Bolsec ne resta en prison que faute d'avoir trouvé quelqu'un qui répondît pour lui.

L'Église de Zurich conseilla la sévérité; Berne et Bâle, l'indulgence. L'arrêt, prononcé le 18 décembre, est très-sévère dans la forme, très-doux au fond. Bolsec, nous l'avons déjà dit, fut condamné à quitter Genève, avec défense d'y revenir. Remarquez que ce n'était même point un Genevois qu'on chassât de sa patrie, mais un étranger établi depuis moins d'un an dans le pays. Calvin avait-il demandé une peine plus sévère? Rien, dans le procès, ne l'indique, et, quelques jours après la con-

damnation, dans une lettre à Bullinger : « Des médisants, dit Calvin, ont répandu le bruit que nous voulions une peine plus dure, et on l'a cru sottement. » Or, Calvin n'a jamais dissimulé ses rigueurs ; s'il déclare, ici, n'avoir pas voulu autre chose que le bannissement, c'est que c'est vrai, et nous pouvons le croire d'autant mieux que nous le verrons plus franc, en ce même temps, dans son horreur pour les opinions de Bolsec. C'est une triste lettre que celle où il rompt avec son ancien ami, M. de Falais, coupable de n'avoir pas eu pour Bolsec la même horreur. Il aimerait « cent fois mieux être papiste, » dit-il, que d'être ou Bolsec ou Castalion. Voilà ce que le réformateur a pu écrire, et c'est une affligeante page dans l'histoire du cœur humain. Mais nous étions dans une question de fait; restons-y. Le nom de Bolsec est exploité, contre le réformateur, comme celui d'un martyr, — et le fait est que Bolsec fut simplement banni de Genève. Quant à ceux qui s'indigneraient que Bolsec ait été même banni, nous ne saurions que leur dire, sinon qu'ils n'entendent rien à la manière dont la question se posait pour la Réforme et pour Genève, pour Genève surtout. Souhaiter qu'elle eût ouvert ses murailles à toutes les variations et à toutes les hardiesses de la pensée religieuse, c'est vouloir que ce grand levier, la

Réforme, se fût passé d'un point d'appui pour soulever le monde.

Bolsec eût-il été traité plus sévèrement, il n'en serait pas plus excusable d'avoir écrit le livre qui a fait sa réputation auprès des ennemis de Calvin. Que la colère lui eût dicté des pages violentes, on le pardonnerait facilement à un homme envers qui Calvin s'était montré si impérieux, si amer; mais publier, vingt-six ans après la querelle, treize ans après la mort de Calvin, cet abominable pamphlet qu'il donna pour l'histoire « *de la vie*, *mœurs*, *actes*, *doctrine et mort* » du réformateur, c'est dépasser de beaucoup ce qu'on peut pardonner au ressentiment le plus juste. L'ancien moine, redevenu catholique, voulut payer sa bienvenue au milieu de ses anciens frères; il n'imagina rien de mieux que d'immoler Calvin sous les plus ignobles flétrissures. Mais il y a des gens plus coupables que Bolsec : ce sont les gens qui continuent à puiser dans son livre, et qui forcent les historiens sérieux, catholiques comme protestants, de leur répéter qu'ils mentent. Dès le seizième siècle, Papyre Masson et Ræmond, ardents ennemis de Calvin, déclarent faux tout ce que Bolsec a dit de ses mœurs. Au dix-septième, Maimbourg, dans son *Histoire du Calvinisme*, rend ouvertement au réformateur le même hommage, et le grave Ellies Du

Pin conseille aux catholiques de ne plus « déchirer sa personne par des contes. » *Contes*, en effet, dans toute la force du mot, car Bolsec ne prend généralement pas même la peine de donner quelque vraisemblance à ses récits, et on dirait parfois qu'il ne veut que contrefaire, par amusement, un menteur encore plus maladroit que hardi. Qui s'imaginerait qu'il ait pu avoir, par exemple, l'idée de faire de Calvin, ce « grand jeûneur, » comme dit Ræmond, un insatiable mangeur pour qui on accaparait, au marché, les meilleurs morceaux? Tout le livre est de cette force. C'est la haine arrivée, nous ne dirons pas au délire, mais à la stupidité, et nous renvoyons encore une fois, pour les détails, à l'écrivain qui a eu la patience de les réfuter pied à pied, Drelincourt.

XIV

Bolsec nous conduit à Servet, mais par un chemin tout autre que celui qui plaît, en cette affaire, aux accusateurs de Calvin.

Dans ce même livre, en effet, où le réformateur est déchiré, Bolsec, arrivé à Servet, déclare nettement n'éprouver « aucun déplaisir de la mort d'un

si monstrueux hérétique. » Servet, ajoute-t-il, était « indigne de converser avec les hommes, » et il voudrait, quant à lui, que « tous ses semblables fussent exterminés, et l'Église de Notre-Seigneur bien purgée de telle vermine. » Ainsi, c'est le plus ardent des ennemis de Calvin, celui qui paraît croire que Calvin lui eût volontiers dressé un bûcher à lui-même, c'est Bolsec, enfin, qui interrompt ses calomnieuses pages pour déclarer que la mort de Servet lui paraît juste.

De là une conclusion que nous verrons sortir de tous les faits relatifs à cette triste affaire : c'est qu'il y a profond anachronisme à en charger Calvin comme d'une faute qui fût sienne, et que son siècle ait pu lui reprocher. Plaignez-le d'avoir eu occasion de la commettre ; blâmez-le de l'avoir commise avec ce zèle amer qui est toujours et en tout condamnable ; mais l'en accuser, seul, quand tous ses amis, y compris le doux Mélanchthon, tous ses ennemis, sauf Castalion mais y compris Bolsec, tout son siècle, enfin, l'a approuvée, l'a commise, en quelque sorte, avec lui, — n'est-ce pas l'immoler, en quelque sorte, aux idées du dix-neuvième siècle, comme Servet fut immolé aux idées du seizième ? Et quand cette immolation de Calvin est réclamée par des écrivains catholiques, quand ceux qui témoignent tant d'horreur devant le bûcher de

Servet sont ceux qui n'en éprouvent aucune devant les trente ou quarante mille bûchers que l'Église romaine dressa dans ce même siècle, — où est, nous ne dirons plus la justice, mais la plus simple bonne foi et la plus vulgaire pudeur?

XV.

Nous avons laissé Servet à Paris, en 1534, demandant à Calvin une conférence qui n'eut pas lieu, Servet n'étant pas venu.

Né en Espagne en 1509, envoyé en France par son père qui redoutait pour lui les rigueurs de l'Inquisition, converti, à Toulouse, aux idées nouvelles qu'il avait entrevues en Espagne, mêlant, dans ses études, le droit, la médecine et la théologie, il apportait en toutes choses cette ardeur juvénile qui peut également être admirée comme généreuse, courageuse, ou condamnée comme orgueil, imprudence et témérité. Travailleur comme le seizième siècle, hardi déjà comme le dix-huitième, il fouillait tout à propos de tout. Dans son premier ouvrage contre la Trinité, au cinquième livre, est un passage auquel les contemporains ne firent aucune attention, et qui s'est trouvé renfer-

mer la théorie complète de la circulation du sang.

Auteur déjà de deux ouvrages, nous le trouvons en 1535, à Lyon, simple correcteur d'imprimerie, mais publiant, avec notes, une édition de la géographie de Ptolémée. En 1537, à Paris, il professe avec succès la géographie, les mathématiques, et même l'astrologie, ce qui lui valut une dénonciation de la Sorbonne et une sentence du parlement. Nous le trouvons enfin fixé, comme médecin, d'abord dans les environs de Lyon, puis à Vienne, en Dauphiné.

C'est de là qu'il se remit en relation avec Calvin. Poursuivi par la pensée que les réformateurs s'étaient arrêtés trop tôt, et que le christianisme, pour redevenir vrai, avait besoin d'une restauration beaucoup plus intime et plus complète, il espérait amener Calvin à se mettre à la tête de l'œuvre ainsi reprise. C'était le connaître bien peu, et, d'ailleurs, eût-il été d'un esprit plus flexible, c'était demander beaucoup que de vouloir qu'il déclarât n'avoir enseigné jusque-là qu'une demi-réformation. Puis, ce que demandait Servet, ce n'étaient pas seulement des modifications à la formule de tel ou tel dogme : le panthéisme anabaptiste était mis à la base, et Calvin avait grandement raison de considérer cette base comme la ruine des choses mêmes que Servet respectait encore. Ainsi, comme le montra le procès

et comme le montraient déjà les livres de Servet, développés par lui dans cette correspondance avec Calvin, c'était de sa théorie panthéiste que découlaient ses objections contre la Trinité. Si, pour le grand public et pour l'histoire, la querelle s'est concentrée dans le champ de ce dogme, c'est qu'il est naturel qu'une théorie générale se résume et s'incarne, à chaque époque, en une question spéciale, celle qui mettra le plus en jeu les sympathies et les antipathies du moment. Le panthéisme, aujourd'hui, est souvent enseigné ou combattu sur le terrain des questions sociales; il l'était, entre Calvin et Servet, sur le terrain du dogme. Donc, fût-on disposé à donner dogmatiquement à la question de la Trinité moins d'importance que ne lui en donnait Calvin, il faudrait reconnaître encore que Calvin eut raison d'apercevoir, dans le système et dans la méthode de Servet, un renversement du christianisme. Aucun chrétien, même des plus larges, n'en jugerait autrement aujourd'hui avec un nouveau Servet; il n'aurait besoin que d'une conversation comme celle que Calvin raconte avoir eue un jour, devant le Conseil, avec l'hérétique espagnol. « Comment! disait Calvin, si quelqu'un frappoit ce pavé ici avec le pied, et qu'il dît qu'il foule ton Dieu, n'aurais-tu point horreur d'avoir assujetti la majesté de Dieu à tel opprobre? — Alors

il dit : Je ne fais nul doute que ce banc, ce buffet, et tout ce qu'on pourra montrer, ne soit la substance de Dieu. — Derechef, quand il lui fut objecté que donc à son compte le diable seroit substantiellement Dieu, en se riant il répondit : En doutez-vous ? Toutes choses sont une partie et portion de Dieu. »

Voilà ce que le réformateur avait vu ou entrevu, sept ans auparavant, dans la correspondance de Servet, et c'est ce qui lui dictait, en 1546, sa fameuse lettre à Viret. « Servet, disait-il, m'a envoyé dernièrement un gros manuscrit de ses rêveries, m'avertissant, avec une fabuleuse arrogance, que j'y verrais des choses étonnantes. Il m'offre de venir ici, si cela me plaît ; mais je ne veux pas y engager ma parole, car, s'il venait, je ne souffrirais pas, pour peu que mon autorité eût de poids, qu'il sortît vivant de Genève. » Les historiens de la Réforme ont quelquefois nié cette lettre, dont l'authenticité, en effet, était douteuse, mais est devenue incontestable. Pourquoi tiendrait-on à pouvoir effacer ces lignes ? Que Calvin ait parlé d'avance de demander, le cas échéant, la mort de l'hérétique, n'est-ce pas bien mieux, au fond, que s'il l'avait plus ou moins ménagé, lui cachant ce qui l'attendait à Genève ? Cette lettre, d'ailleurs, a l'avantage d'établir clairement comment la question se

posait dans l'esprit de Calvin. Si, d'un côté, il nous est pénible, douloureux, de le voir prêt à solliciter la mort d'un homme qui s'est mis familièrement en correspondance avec lui, ce fait établit au moins, d'autre part, une totale absence d'animosité personnelle. La menace exécutée en 1553 est celle d'une époque où l'Espagnol ne lui témoignait encore que des égards, presque de l'affection. Calvin ne pouvait donc le haïr personnellement; Calvin a donc pu dire en toute sincérité, lors du procès, qu'il avait haï et qu'ils haïssait les erreurs, non l'homme.

Une chose pourrait nous sembler beaucoup plus triste : ce serait que Calvin eût travaillé à faire condamner Servet à Vienne. Est-ce vrai? On a pu le croire. Servet venait d'imprimer secrètement dans cette ville son *Christianismi Restitutio*, qui n'était autre, à ce qu'il paraît, que le gros manuscrit de 1546. Une première enquête, sur renseignements venus de Genève, n'amena rien ; Servet, prévenu à temps par un ami, avait fait disparaître tout ce qui eût pu prouver qu'il était l'auteur du livre. Une seconde enquête le prouva, grâce à des pièces venues aussi de Genève, et ces pièces étaient les lettres mêmes jadis écrites au réformateur par Servet.

L'apparence est donc contre Calvin, et nous

n'avons à y opposr qu'une chose, mais grave : c'est que Calvin a nié le fait. « Le bruit vole, dit-il, que j'ai pratiqué que Servet fût pris en la papauté, savoir à Vienne, et sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honnêtement porté, l'exposant aux ennemis mortels de la foi. » Après quelques mots d'explication : « Il n'est besoin, poursuit-il, d'insister à rembarrer une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'aurai dit en un mot qu'il n'en est rien. » Ses ennemis conviennent que l'affaire ne fut pas menée par lui, mais par un réfugié lyonnais, M. de Trye, qui lui servait de secrétaire. La question se réduirait donc, en tous cas, à savoir si le secrétaire avait ordre de faire ce qu'il fit ; or, nous ne pensons pas que nul homme de bonne foi, connaissant quelque peu Calvin, ose le soupçonner d'avoir pu dire : « Ce n'est pas moi, » quand le coupable eût été son agent. Et que parlons-nous, d'ailleurs, de coupable? Calvin dit bien que « plusieurs » trouvent la chose mauvaise ; mais il n'est, lui, nullement de leur avis. « Si cela, dit-il, m'étoit vraiment objecté[1], je ne le voudrais point nier, *et ne pense point que cela me tournât à déshonneur.* » Deux états en guerre ne cessent pas, pour cela, de se prêter mutuellement main forte pour l'arresta-

[1] Si l'accusation était vraie.

tion d'un meurtrier; nulle honte, par conséquent, selon les idées d'alors, à s'entr'aider pour la punition de Servet, meurtrier d'âmes. Ne voyons-nous pas les magistrats genevois, peu après, demander le concours de ceux de Vienne, et ceux de Vienne l'accorder avec empressement? Les juges de Genève recevront communication de la procédure française; ils écriront fraternellement à ces hommes qui ont voulu brûler Servet, mais qui les brûleraient, eux, bien plus volontiers encore. Genève et Rome, ce jour-là, se donneront la main. Tout cela, pour nous, est odieux, mais n'avait, alors, rien que de tout simple; et quand le réformateur — ce qui n'est point — pourrait être convaincu d'avoir fait condamner Servet à Vienne, ses torts réels dans cette triste affaire n'en seraient aucunement augmentés.

Ici reviendrait, en outre, une observation déjà indiquée. Nous avons vu que Servet, à Paris, en attaquant personnellement Calvin sur un dogme qu'il aurait pu attaquer également chez tous les théologiens, catholiques et protestants, le constituait, en quelque sorte, gardien et champion de ce dogme. Cette position faite à Calvin et pleinement acceptée par lui, ce fut bientôt celle de toutes les Églises calvinistes, et, spécialement, de l'Église de Genève. Un dogme de cette importance, resté commun à toute la chrétienté, devenait tout particulièrement im-

portant pour ceux qu'on accusait d'ébranler le christianisme ; ils pouvaient moins que qui que ce fût, nous ne dirons pas l'abandonner, nul n'y songeait, mais le défendre mollement et se montrer doux à qui le nierait. Quand les juges de Vienne apprirent que le condamné, échappé de leurs prisons, venait d'être arrêté à Genève, ils s'empressèrent de le redemander aux magistrats genevois. Or, il était de droit public à Genève de ne jamais accorder d'extradition; deux demandes, l'une du roi de France, l'autre du sénat de Savoie, avaient récemment été repoussées. On refusa donc de livrer Servet; mais, l'enlever au bûcher de Vienne, c'était, dans la situation que nous venons d'indiquer, se condamner à ne pas le traiter mieux. Qu'aurait dit le catholicisme si le condamné de Vienne eût été absous à Genève? Même aujourd'hui, ces écrivains catholiques qui affectent tant de pitié pour Servet, tant d'horreur pour son adversaire, que ne diraient-ils pas si Calvin s'était montré indulgent! Servet ne serait plus que l'audacieux panthéiste, ruinant, avec la Trinité, le christianisme entier; Calvin ne serait plus que le chef impuissant ou lâche, autorisant, dès le début, tous les écarts auxquels on accuse la Réforme d'avoir conduit les générations suivantes.

XVI

Mais revenons au procès. Nous laisserons de côté tous les détails qui ne seraient pas indispensables.

Échappé donc des prisons de Vienne et voulant se rendre en Italie, pourquoi Servet passa-t-il par Genève? Il pouvait, du moins, éviter la ville. Pourquoi, surtout, au lieu de la traverser au plus vite, y resta-t-il un mois? Le procès n'a pas éclairci ce point. On a conjecturé qu'il avait été retenu par les Libertins, toujours à l'affût de ce qui pouvait les servir contre le réformateur. Il se peut aussi que, les voyant si près de triompher, car c'était sous le syndicat de Perrin, l'idée lui fût venue à lui-même de se tenir prêt à succéder au réformateur vaincu. Quoi qu'il en soit, l'ensemble du procès ne permet pas de révoquer en doute une alliance entre eux et lui, un lien, du moins, et même un lien fort intime, entre leur cause et la sienne. Ce lien, peu importe qu'il résultât d'une entente formelle ou seulement des circonstances; peu importe aussi que Calvin eût compris ou non, dès le début, toute la portée du procès. Les Libertins le forcèrent assez de la comprendre, et la mort de Servet se trouva une

nécessité politique et sociale, tout autant qu'une nécessité religieuse[1].

Informé, le 13 août, de sa présence dans la ville, Calvin requiert qu'on l'arrête, et un des syndics en donne l'ordre. Mais, selon la loi genevoise, nul ne pouvait être arrêté sur dénonciation, que le dénonciateur, en même temps, ne se constituât prisonnier. Un jeune français, Nicolas de la Fontaine, secrétaire de Calvin, remplit pour lui cette formalité, et présenta, dès le lendemain, une plainte en trente-huit articles, rédigée par le réformateur. Les cinq premiers sont relatifs aux antécédents de Servet; les autres résument un peu pêle-mêle ses opinions panthéistes, ses arguments contre la Trinité, et ses idées sur certains points spéciaux, baptême des enfants, âge auquel le péché commence, etc. Interrogé, le même jour, sur ces trente-huit articles, Servet confirma les uns, nia les autres, et le lieutenant criminel, en transmettant au Conseil le sommaire de l'interrogatoire, conclut à la mise en accusation.

Le lendemain, en conséquence, le Conseil se réunit dans la salle de ses audiences criminelles, située dans la prison. Servet est de nouveau inter-

[1] Ce point de vue, que la plupart des historiens ont ignoré ou négligé jusqu'ici, est développé, pour la première fois, dans un mémoire de M. Rilliet de Candolle. (Genève, 1844.)

rogé sur tous les points; mais, encouragé probablement par la présence de tel ou tel conseiller qu'il sait être hostile à Calvin, il ne se borne plus à se défendre : qu'on ordonne une conférence publique, et il est prêt à confondre Calvin par l'Écriture et par les Pères. Calvin n'aurait pas refusé, car, nous dit-il dans sa *Déclaration contre les erreurs de Servet*, il n'y avait rien qu'il désirât plus que de « mener telle cause au temple devant le peuple. » Ainsi, à côté de son despotisme, toujours l'idée démocratique. Il n'accepterait pas les décisions d'une majorité contraire; mais, dans le champ qu'il croit être celui de la vérité, il veut l'Église-peuple, l'Église associée en masse à tous les travaux et à tous les combats de ses chefs. — Le Conseil n'autorisa pas cette conférence publique.

Le 16 août, nouvelle séance, marquée par une assez vive altercation entre Berthelier, assesseur du lieutenant criminel, et Colladon, le jurisconsulte, avocat de l'accusateur. Nous connaissons Berthelier. Colladon était, au contraire, un type du protestant sérieux, du réfugié aimant sa foi en proportion de ce qu'il avait sacrifié pour elle, mais un type, aussi, du théologien laïque, plus absolu, souvent, que le théologien de profession. Au reste, entre Berthelier et lui, il s'agissait moins de Servet que de Calvin, et, pour Berthelier, la ques-

tion politique était de beaucoup au premier rang. Calvin, qui n'avait guère coutume de se cacher derrière qui que ce fût, comprit que le moment arrivait de prendre personnellement l'affaire en main. Dès le jour suivant, il déclare se porter accusateur, et on l'autorise à assister, lui « et quel il voudra avec lui, » aux interrogatoires de Servet. Il y en eut, ce même jour, un très-long, qui prit souvent la forme d'un débat entre Calvin et l'accusé. C'est dans ce débat que Servet laissa échapper la singulière profession de foi panthéiste que nous avons ci-dessus rapportée. Il paraît qu'elle fit sur l'esprit des juges une très-fâcheuse impression, et découragea fort ceux qui le favorisaient. Calvin put écrire à Farel (20 août) : « J'espère qu'il y aura peine de mort; » mais, ajoutait-il, « je désire qu'on lui fasse grâce de la partie horrible du supplice[1]. » Calvin voulait donc la mort par le glaive, non la mort par le feu. Changea-t-il d'avis plus tard? Nous verrons que non. Eût-il changé, ce mouvement de pitié, au moment même où il venait d'être le plus vivement aux prises avec Servet, prouverait encore qu'on se trompe quand on veut que sa haine se soit nourrie, longtemps d'avance, de la perspective d'un bûcher.

[1] *Pœnæ atrocitatem remitti cupio.*

Ce fut à ce moment qu'on décida d'écrire à Vienne pour avoir communication du procès instruit dans cette ville, et aux Églises suisses pour avoir leur avis. Calvin ne cacha pas le déplaisir que lui causait cette dernière démarche. Il se rappelait Berne et Bâle conseillant la clémence envers Bolsec; il les voyait déjà sauvant Servet.

Le procès continua néanmoins, mais bientôt sous une nouvelle forme. La question dogmatique était vidée et le cas d'hérésie suffisamment prouvé; on entama, comme pour gagner du temps, une série de discussions sur le mal que Servet avait pu faire ou voulu faire, sur la publicité donnée par lui à ses idées, sur sa persistance à les soutenir, bien que les sachant condamnées par les anciens conciles et les anciens décrets impériaux. Ces tristes chicanes, si étranges dans des bouches protestantes, fournirent plus d'une fois à Servet l'occasion de dire des choses qui n'avaient qu'un tort, mais un tort grave, celui de venir près de trois siècles trop tôt, et de s'adresser à des gens qui ne les pouvaient comprendre. Si, disait-il, il ne s'était pas rétracté, c'était tout simplement que c'eût été, de sa part, un mensonge. S'il n'avait pas cru devoir se taire, malgré les lois impériales qui le menaçaient de mort, c'était que ces lois dataient d'un temps où le christianisme était déjà plus ou

moins altéré. L'Église, aux temps apostoliques, connaissait-elle cette législation? Ce dernier argument fut un de ceux qui blessèrent le plus les juges. Servet osait donc nier jusqu'au droit en vertu duquel on le jugeait? La vieille cité impériale, épiscopale, avait bien pu secouer le joug et de l'empereur et du pape; mais ses magistrats entendaient avoir hérité de tous les droits de l'Empire et de l'Église, et, ces droits, ils n'entendaient pas que nul osât les contester.

XVII

Cependant le sort de Servet ne se débattait pas seulement aux audiences. Nous avons dit les luttes qui s'entremêlaient au procès; ce que nous venons de raconter eut lieu dans la semaine même de la communion de septembre, où Calvin joua son autorité, sa vie peut-être, contre les Libertins exaspérés. Il pouvait vaincre, et, en effet, il vainquit; mais il pouvait aussi être vaincu, et sa défaite était le salut du prisonnier. Servet, du fond de sa prison, suivait les péripéties du combat; les phases diverses de son procès nous le montrent tantôt plus hardi, tantôt plus humble, selon qu'il espère où

n'espère pas le secours des événements extérieurs. Le mémoire écrit qu'on lui demanda, au commencement de septembre, sur les trente-huit articles, est évidemment rédigé sous l'impression d'une baisse notable dans le crédit de Calvin. C'est l'accusé qui parle haut, qui accuse. Calvin n'est pas seulement dans l'erreur; il a calomnié, il a menti, et « qui est-ce qui dira qu'un accusateur criminel et un homicide soit vrai ministre de l'Église? » Et tout est du même genre. « Tu ne sais ce que tu dis; tu es un misérable si tu poursuis à condamner ce que tu n'entends point. Penses-tu étourdir les oreilles des juges par ton seul aboiement de chien? » Mais Calvin, eût-il été aussi près de sa chute que Servet se le figurait, n'était pas homme à rien changer, pour cela, dans ses allures. Dans sa réponse, écrite aussi, il ne descend au niveau de Servet que pour lui renvoyer, dans le même ton, ses injures, et, de sa main de fer, il l'a bientôt refoulé dans l'humble rôle d'accusé. Le malheureux avait cru n'avoir plus besoin de rien voiler; son hardi mémoire devenait un acte d'accusation dressé par lui contre lui-même, et accompagné de toutes les preuves.

On avait décidé que ce mémoire et la réponse seraient envoyés aux Églises suisses; mais, quoique les deux pièces eussent été présentées au Con-

seil le 5 septembre, il se passa encore quinze jours avant qu'on les expédiât. Le Conseil hésitait à s'engager. Si les Églises suisses ne jugent pas comme Calvin, que faire? Si elles jugent comme Calvin, il faudra condamner; or, au milieu des autres débats genevois, le Conseil se souciait peu de procurer à Calvin une victoire qui pouvait en amener d'autres. Calvin démêlait fort bien ce sentiment. Ses lettres à Bullinger, à Farel, sont profondément découragées. L'absolution possible de Servet lui paraît le renversement de son œuvre, de son œuvre morale et politique comme de son œuvre religieuse, et l'indice trop certain que Dieu ne la soutient plus ; il va jusqu'à laisser entrevoir la pensée de tout lâcher et de s'en aller. Encore une erreur, par conséquent, à relever ici. On suppose Calvin tout puissant à cette époque ; on le voit dictant la sentence à un gouvernement dont il est l'âme, — et jamais, au contraire, il n'avait été si près de ne pouvoir plus rien.

Bullinger le conjure de ne pas céder à ce sentiment, et de ne pas exposer Genève, en la quittant, à consommer de ses mains sa ruine. Farel, toujours ardent, s'efforcera de lui montrer, dans l'arrivée de Servet à Genève, une admirable dispensation de Dieu. Il est venu pour que le Gouvernement et l'Église eussent occasion de se montrer fermes et

fidèles ; Dieu ne permettra pas que cette occasion soit repoussée par ceux à qui il l'a offerte. La mort de Servet est nécessaire, indispensable ; ceux qui diraient le contraire sont des traîtres, ou, tout au moins, des sots, d'absurdes sots. « Pour moi, continue Farel, j'ai toujours déclaré que j'étais prêt à mourir si j'avais enseigné quoi que ce fût de contraire à la saine doctrine, et j'ajoutais que je serais digne des plus affreux supplices si je détournais quelqu'un de la foi en Christ. Je ne puis donc appliquer aux autres une règle différente. » Ainsi raisonnaient ces rudes hommes. La question de sincérité, d'intention, ils la laissaient totalement en dehors, ou, pour mieux dire, ils la considéraient toujours et partout comme tranchée par la nature même de ce qu'on aurait enseigné. Point de bonne intention, point de bonne foi possible chez qui enseignait l'erreur, ou, du moins, chez qui persistait à l'enseigner. C'était l'idée romaine dans toute sa rigueur, moins sa logique, car elle ne peut être logique que là où l'on pose en principe l'infaillibilité du tribunal. Mais l'idée romaine était si bien établie, que nous voyons Servet lui-même, après l'avoir combattue, l'accepter. Dans une lettre au Conseil, il est « content de mourir, » dit-il, s'il ne parvient à confondre Calvin ; il demande seulement que Calvin « soit détenu prison-

nier » comme lui, et, une fois confondu, soit mis à mort à sa place.

En prison depuis un mois, il commençait à ne pas comprendre pourquoi on tardait tant. Il avait dit son dernier mot; qu'attendait-on pour le condamner ou l'absoudre? Le 15 septembre, probablement sur quelque avis du dehors, il demande que sa cause « soit mise au Conseil des Deux-Cents, » et il représente Calvin comme son seul ennemi. Trois jours après, ayant reçu communication de la réponse à son mémoire, il la renvoie chargée de notes, et signe : « Michel Servet, seul, il est vrai, mais ayant Christ comme très-assuré protecteur. » Le 21 septembre, on expédie les deux pièces, accompagnées de quelques autres, aux Églises de Berne, de Zurich, de Bâle et de Schaffouse. Le 22, soit que des avis secrets lui fissent considérer la position de Calvin comme encore très ébranlée, soit que son imagination amplifiât ce qu'il en savait, il écrit au Conseil pour demander formellement que Calvin soit mis en accusation, et il dresse à son tour une longue liste d'« Articles sur lesquels Michel Servetus demande que Jehan Calvin soit interrogé. » Toute la lettre se ressent de l'état de fièvre où le chagrin, l'impatience, d'autres causes encore, comme nous le verrons, plongeaient le malheureux prisonnier. Il termine en

disant que Calvin doit être chassé de Genève « comme magicien qu'il est, » et, ajoute-t-il, « son bien doit être adjugé à moi, en récompense du mien que lui m'a fait perdre. »

Trois semaines se passent, et Servet, ne recevant point de réponse, comprend enfin qu'il s'est trompé. Une lettre du 10 octobre, humble, douloureuse, nous révèle tout un autre monde de souffrances. Le séjour des prisons, au seizième siècle, était horrible; l'humanité, si peu soigneuse dans les hôpitaux mêmes, ne connaissait guère le chemin des demeures du crime, et, quant à distinguer entre les crimes, nul n'y songeait. Servet, traité comme un malfaiteur vulgaire, avait déjà adressé au Conseil le 15 septembre, une lettre remplie des plus lamentables détails. Il la rappelle le 10 octobre, car on ne lui a rien répondu. Ses vêtements sont en lambeaux; la malpropreté le dévore; les premiers froids de l'automne lui sont un nouveau tourment. Exagérait-il? C'est possible; on comprend difficilement que ce fût bien là l'état d'un homme qui avait pour lui le premier syndic, plusieurs conseillers, et, de plus, le geôlier, Claude Genève, un des affidés de Perrin. Mais ne disputons pas sur ses souffrances ; il en restera toujours assez, toujours trop, aux yeux de l'humanité. Le Conseil en jugea ainsi, car il fut décidé, sur sa se-

conde requête, qu'on s'occuperait de lui procurer quelques soulagements.

XVIII

Son sort, pendant ce temps, se décidait, mais hors de Genève. Un messager d'État, chargé d'aller recueillir les réponses des Églises, les remit au Conseil le 18. Chacune de ces réponses était double : il y avait celle de l'Église, soit des pasteurs, et celle du gouvernement. Total : huit.

Unanimité complète, effrayante : il faut que Servet périsse. Berne et Bâle, si indulgentes, deux ans auparavant, envers Bolsec, n'ont pour Servet que des expressions d'horreur. « Nous prions le Seigneur, disent les pasteurs de Berne, qu'il vous donne un esprit de prudence, de conseil et de force, afin que vous mettiez votre Église et les autres à l'abri de cette peste. » Les pasteurs de Bâle se réjouissent de voir Servet entre les mains des magistrats de Genève, afin que, selon leur charge et le pouvoir qu'ils tiennent de Dieu, ces magistrats le répriment de telle sorte « qu'il ne puisse plus dorénavant inquiéter l'Église de Christ. » Les pasteurs de Zurich écrivent : « Nous pensons que vous devez déployer beaucoup de foi

et beaucoup de zèle, surtout parce que nos Églises ont au dehors la mauvaise réputation d'être hérétiques et de favoriser l'hérésie. La Providence de Dieu vous offre une occasion de vous laver, ainsi que nous, de cet injurieux soupçon. » Schaffouse souscrit à ces paroles, ajoutant qu'il faut couper court aux blasphèmes de Servet, lesquels, comme une gangrène, rongeraient le corps de Christ. Les réponses des gouvernements sont encore plus explicites. Berne, dont le gouvernement de Genève tenait surtout à suivre l'avis, ne se contenta pas de conseiller clairement la mort; on sut que les magistrats bernois avaient ouvertement parlé du feu comme de la seule peine égale aux crimes d'un tel homme.

Voilà donc la Suisse protestante qui, constituée en jury, prononce à l'unanimité, par la voix de ses magistrats et de ses pasteurs, la condamnation de l'accusé. Aucune mention de circonstances atténuantes; aucune invitation, ni directe, ni indirecte, au pardon ou à l'indulgence, et tous, pourtant, savaient qu'il s'agissait de la mort. Le Conseil de Genève ne pouvait plus ne pas condamner; l'indulgence eût été un affront aux Églises suisses, une espèce de trahison envers la Réforme tout entière, qui avait, par leur voix, demandé la mort du coupable au nom de sa sûreté à elle, de son honneur

et de son salut. C'est ce que comprirent, à ce moment, plusieurs des conseillers qui n'avaient vu jusque-là, dans cette affaire, qu'un procès entre l'Espagnol, dont ils s'inquiétaient médiocrement, et le réformateur, qu'ils n'aimaient pas. Ils purent désormais céder, non à Calvin, mais à quatre Églises importantes, à tout le corps de la Réforme, — et Servet eut décidément contre lui la majorité du Conseil.

Ses amis, Perrin surtout, tentèrent cependant encore de le sauver. Perrin demanda d'abord une absolution pure et simple. C'était l'exil de Calvin, le triomphe définitif des Libertins. On refusa. Il demanda alors, ce qu'avait déjà demandé Servet, que la cause fût portée au Conseil des Deux-Cents. Calvin avait là bien des ennemis, et ce Conseil était moins lié par le préavis des quatre Églises et des quatre gouvernements. On refusa encore. Personne, aujourd'hui, qui ne dise : « Plût à Dieu que Perrin eût réussi ! » Et nous le disons comme tout le monde. Mais il n'en est pas moins vrai que, étant donnée la situation générale telle que nous l'avons analysée, les efforts de Perrin n'étaient ni ceux d'un ami de la Réforme, ni ceux d'un sage politique ; regretter qu'il ait échoué, c'est de l'humanité, assurément, mais c'est aussi un peu de l'égoïsme. Nous pensons à nous-mêmes, aux

désagréments que nous a causés cette affaire, et nous faisons bon marché des nécessités du moment, méconnues ou trahies par le magistrat Libertin. Au reste, nous n'avons à nous occuper ici que de ce qui touche à Calvin, et Calvin nous a laissé des détails qui facilitent singulièrement notre tâche. « Depuis que Servet, dit-il, fut convaincu de ses hérésies, je n'ai fait nulle instance pour le faire punir à mort; et de ce que je dis non-seulement toutes gens de bien m'en seront témoins, mais aussi je dépite tous les malins qu'ainsi ne soit[1]. » Calvin pouvait se passer de ces témoignages qu'il invoque; il n'a donné à personne le droit de douter de ce qu'il dit, et l'ouvrage que nous citons parut en 1554, peu de mois après la mort de Servet. A plus forte raison le croirons-nous quand il déclare, dans une lettre intime écrite la veille du supplice, qu'il a fait, lui et ses collègues, tous ses efforts pour faire substituer le glaive au feu. Notez qu'il n'écrit point à quelque ami plus doux que lui, auprès de qui il ait pu avoir la pensée de se parer d'une humanité fausse. L'ami est Farel, plus ennemi de Servet que Calvin même, et c'est à lui déjà, nous l'avons vu,

[1] Je défie même les méchants de dire le contraire. — *Déclaration contre les erreurs de Servet.*

que Calvin déclarait, un mois avant, ne pas vouloir pour Servet la mort affreuse dont il le voyait menacé.

Pourquoi le Conseil refusa-t-il cet adoucissement? Peut-être pour ne pas avoir l'air de n'entrer qu'à demi dans la voie du droit canonique impérial, qui ne connaît que le feu pour l'hérésie; peut-être aussi, car nous savons que ceux qui avaient voté le bûcher n'étaient pas tous amis de Calvin, pour ne pas donner au réformateur une nouvelle victoire en lui reconnaissant comme un droit de faire grâce. Mais, enfin, l'assertion demeure, et demeure indubitable. Ce bûcher qui a tant servi à l'apothéose intéressée du malheureux qui y monta, car la simple mort par le glaive eût été beaucoup moins exploitée; ce bûcher dont la sanglante fumée a projeté un reflet si odieux sur toute la vie de Calvin, — Calvin ne l'a pas demandé, Calvin ne l'a pas désiré, Calvin voulait qu'on en fît grâce au coupable.

XIX

Raconterons-nous le supplice? — Farel s'était chargé d'accompagner le condamné. Il se trouva auprès de lui quand on lui annonça, le 27 octobre,

au matin, que ce jour était son dernier jour. On lui laissa ignorer le bûcher; mais la pensée de la mort suffit pour lui enlever, au premier moment, toute force et tout courage. A peine remis, ce fut pour recommencer avec Farel la discussion théologique tant de fois reprise avec Calvin. Farel désira que Calvin revît une fois le condamné. Calvin et deux conseillers arrivèrent. Interrogé par l'un des deux sur ce qu'il voulait dire à Calvin, Servet répondit qu'il ne voulait que le prier de lui pardonner. Alors Calvin : « Je proteste que je n'ai jamais poursuivi contre toi aucune injure particulière[1] ». Il disait vrai; mais cette pensée n'a servi trop souvent qu'à encourager dans leurs rigueurs ceux qui se rendaient ce témoignage. Calvin se mit ensuite à énumérer les occasions où il avait montré ce bon vouloir en s'efforçant de ramener Servet dans la bonne voie. Toujours le cercle vicieux. Servet ne pouvait-il pas en dire autant? N'avait-il pas aussi, et à Paris, et dans sa correspondance, et à Genève, tâché d'amener Calvin à ce qu'il considérait comme la vérité? On souffre, au récit de cette dernière entrevue, racontée dans tous ses détails par Calvin, de ne trouver encore en lui, jusqu'au bout, que le théo-

[1] *Déclaration.*

logien raisonnant, discutant, condamnant. Il n'a pas l'air de soupçonner qu'on puisse, malgré le dogme et à travers le dogme, adresser un mot de sympathie à ce malheureux qui va mourir, et qu'attend l'épouvantable surprise de trouver un bûcher où il croyait ne trouver que le glaive. On a pu dire, il est vrai, non sans fondement, que l'excès même de cette ardente insistance en est l'explication, l'excuse; que Calvin, croyant de toute son âme à la damnation de Servet, ne pouvait le lui dire trop; que, lorsqu'on voit un homme près de rouler dans un abîme, il s'agit beaucoup moins de lui montrer de la pitié que de l'effrayer salutairement, et de le retenir, au besoin, violemment. Mais la comparaison pèche pourtant en un point. Cet abîme que Calvin voyait s'ouvrir devant Servet, on aurait pu, on aurait dû tenter de l'en éloigner par la douceur. C'est ce que Calvin ne comprend pas. Tel il s'est montré avec Servet accusé, tel il sera avec Servet condamné. Pas un mot, pas un mouvement qui tende à le fléchir par la bonté, par la pitié; Calvin s'est imposé la loi de ne lui offrir, jusqu'au bout, que l'idée contre laquelle il l'a vu se roidir depuis vingt ans. Et Servet se roidit encore; et Calvin obéit alors, nous dit-il, au précepte de saint Paul : il « *se retire* » de l'hérétique, et le laisse à Farel.

Farel eut le triste honneur de se montrer encore plus dur. Quand Servet, conduit à l'Hôtel-de-Ville, apprit là comment il allait mourir, et qu'il se roula, d'épouvante, aux pieds des juges, et qu'il sollicita le glaive comme une grâce, et que, malgré cette épouvante, il refusa encore de consentir, pour se sauver, à une rétractation, — Farel, au lieu de reconnaître au moins la sincérité dont le malheureux faisait preuve, le menaça de ne pas l'accompagner jusqu'au bûcher s'il persistait à se dire innocent. Il se tut; mais aucune trace de combat, d'hésitation même, ne se manifestait dans ses terreurs; il n'abordait évidemment pas l'idée de se sauver par un mensonge. Farel, de qui nous tenons tous ces détails, ne sut voir là que de l'obstination, et, plus le condamné, malgré ses horribles transes, persistait à ne pas céder, plus il devenait, à ses yeux, indigne de pitié. Au pied du bûcher comme à l'Hôtel-de-Ville, comme auparavant dans la prison, pas un mot de consolation chrétienne. Une seule fois, Farel lui demande s'il ne veut pas se recommander aux prières des assistants. Servet dit oui, et Farel invite la foule à prier. Mais lui, Farel, il ne priera pas; son unique tâche est de harceler Servet pour lui arracher quelque mot qui puisse être considéré comme un désaveu de ses erreurs. Enfin, le bourreau fait son

office, et bientôt il ne reste plus de Servet qu'un peu de cendre. Farel, peu de jours après, racontera tout cela dans une lettre, et ne se montrera pas plus ému sur l'hérétique mort qu'il ne l'a été, le jour du supplice, auprès de l'hérétique encore vivant.

XX

On ne nous reprochera pas d'avoir rien adouci ni rien voilé de ces tristes scènes. Nous avons expliqué comment ce supplice fut possible et put paraître nécessaire. Nous avons réfuté, mais par des faits, quelques-unes des calomnies dont il a été l'occasion. Il s'en est dit bien d'autres auxquelles nous ne ferons pas même l'honneur de les rappeler ; on a reproché à Calvin jusqu'au bois vert dont le bûcher de Servet, a-t-on dit, était formé, afin que la mort fût plus lente. Ainsi, au moment même où il demandait pour Servet une mort plus douce, Calvin se serait occupé de lui rendre l'autre plus affreuse. Puis, à quoi pense-t-on ? Le bois vert était une faveur, la victime étant alors étouffée avant que le feu l'atteignît. Tout ce débat, d'ailleurs, ne repose historiquement sur rien ; les documents dignes de foi ne parlent ni de bois vert, ni de bois

sec, et le tout n'est qu'une des mille fables que d'aveugles haines entassent autour du nom de Calvin. Il fallait bien inventer quelque chose qui fût ou parût plus odieux que la sentence de Vienne, laquelle porte, en toute lettres : « Brûlé tout vif *à petit feu.* » Mais laissons, une fois pour toutes, les détails. On aura beau grossir les horreurs de ce jour néfaste ; on n'atteindra jamais à celles de tant de jours qu'avaient vus et que devaient voir encore, nous ne dirons pas l'Espagne, ce sol pétri de cendres humaines, mais les Pays-Bas, mais l'Autriche, mais l'Angleterre sous la sanguinaire Marie, mais la France sous ses rois dissolus et dévots. Si Servet eût péri à Vienne, qui parlerait de lui? Qui relèverait cette malheureuse unité perdue dans l'énorme chiffre des victimes de Rome? Quel catholique, au seizième siècle, eut l'audace ou seulement la pensée de reprocher la mort de Servet à Calvin ou aux Genevois? La tardive horreur qu'elle inspire aux catholiques d'aujourd'hui ne sera jamais, quoi qu'ils fassent, qu'un hommage à la Réforme ; c'est le catholicisme que l'on attaque et que l'on condamne lorsqu'on la condamne, elle, pour avoir fait une fois, par inconséquence, ce qu'il faisait tous les jours par principe.

On se demande comment cette inconséquence a pu échapper à Calvin, esprit si éminemment logi-

que; on se le demande surtout en lisant le livre qu'il publia l'année suivante, et dans lequel il érigea en système ce qui avait été fait à l'occasion de Servet.

Dans une première partie, il réfute les opinions du théologien; dans une seconde, il démontre la légitimité du droit du glaive appliqué à la répression des hérétiques. Nous ne le suivrons pas dans le détail des arguments, tous enchaînés à un même cercle vicieux, car, comme nous l'avons déjà fait observer, dès qu'il n'y a plus de tribunal réputé infaillible, il ne peut plus exister logiquement de lois pénales contre l'erreur. Calvin, pourtant, a senti en partie cette difficulté. Il parle peu de la punition de l'erreur en tant qu'erreur, et, sous ce rapport, il se sépare à peu près totalement de l'idée romaine, telle que la réalisait l'Inquisition, telle que l'appliquaient, même en dehors de l'Inquisition proprement dite, tous les tribunaux qui jugeaient sous l'influence de l'Église. Là, c'était l'hérésie, l'hérésie en soi, qu'on frappait; l'hérésie dans ses plus obscurs adhérents comme dans ses plus renommés apôtres, l'hérésie aperçue au plus profond des consciences comme l'hérésie affichée dans des prédications et dans des livres. Rien de tel chez Calvin. Non-seulement il ne fait punir l'hérétique que comme perturbateur

de la société, mais il suppose toujours le cas où il y aura eu réellement perturbation, ébranlement des bases, danger grave produit par la gravité de l'erreur et l'activité de l'hérétique. C'est ce que Théodore de Bèze entend aussi. Il publia, cette même année, son livre *De la punition des hérétiques par le magistrat civil,* et, comme Calvin, c'est uniquement contre le délit civil, contre la perturbation sociale, mais réelle, grave, qu'il appelle l'action du magistrat. Cette distinction, Calvin et le Conseil de Genève l'avaient faite avec soin dans le procès de Servet. Plusieurs des interrogatoires, comme nous l'avons raconté, portèrent moins sur les erreurs de Servet que sur ce qu'il avait fait pour les répandre, sur le mal qu'elles avaient pu produire. Dans la sentence, qui est fort longue, l'arrêt de mort est lié à ces considérations beaucoup plus qu'au fait même d'hérésie.

De là, en pratique, une conséquence importante : c'est que le système de Calvin sur la punition des hérétiques n'atteignait nullement, comme le système romain, tout hérétique, toute opinion réputée hérétique, mais seulement les cas extrêmes, la prédication et la diffusion d'erreurs considérées comme renversant le christianisme. Et c'est à cela que se rattache un fait dont les écrivains catholiques devraient au moins tenir quelque peu

compte. Des milliers de gens mouraient comme protestants; jamais Calvin n'a parlé de faire mourir, comme catholique, un catholique. Les Gruet, les Servet, ceux, en un mot, que toute la chrétienté d'alors eût frappés comme lui, voilà ceux qu'il frappa. C'est, pour nous, encore trop; mais l'histoire doit pourtant noter ces différences. L'intolérance de Calvin ne pouvait conduire au supplice qu'un tout petit nombre de victimes; l'intolérance romaine en immolait, dans ce moment même, des milliers.

Et quand nous en resterions à ce que l'intolérance de Calvin avait d'inconséquent, d'odieux, comment l'histoire impartiale se refuserait-elle à voir ce qu'il y avait là, en même temps, de hardi et de grand? Calvin savait très-bien à qui il allait fournir des armes. Il savait que son livre allait paraître un irréfutable argument en faveur des cruautés catholiques, et que lui, en particulier, aux yeux de millions d'hommes, il était le premier des hérétiques, le plus coupable et le plus dangereux; il savait, enfin, qu'il autorisait l'Europe catholique à noyer peut-être un jour dans le sang ce nid d'hérétiques, ce repaire où il venait de prêcher sa thèse. Luther, non moins courageux, mais plus *homme*, avouera franchement que ces considérations ne lui sont pas indifférentes. « Tu

me demandes, écrit-il à Link, s'il est permis au magistrat de faire mourir les faux prophètes. J'aime peu les condamnations à mort, même tout à fait méritées. Puis, dans cette affaire, une chose m'effraye : c'est l'exemple donné. Voyez les papistes, et, avant Jésus-Christ, les Juifs. La loi ordonnait de tuer les faux prophètes, et on finit par ne plus guère tuer que des prophètes saints et innocents... Je ne puis donc en aucune façon approuver que les faux docteurs soient mis à mort. » Mais, Calvin, cette crainte ne lui fera pas retrancher, pas adoucir un mot. Que les tisons du bûcher de Servet doivent un jour allumer le sien, peu lui importe ; que Genève doive périr écrasée, peu lui importe encore. Elle aura eu, comme lui, la gloire de publier tout ce qu'elle aura cru vrai, et de faire, sans peur, tout ce qu'elle aura cru être son devoir.

LIVRE QUATRIÈME

LIVRE QUATRIÈME

[1553—1564]

I. Nouvelles rigueurs en France. — Nombreux martyrs. — *Les cinq prisonniers de Lyon*. — Lettres que Calvin leur adresse. — Leur mort. — Dymonet. — Richard Lefèvre. — Ce qu'était Calvin pour les martyrs. — *Morituri te salutant*.

II. Calvin et l'Angleterre. — Sa lettre au duc de Somerset, régent. — Quelques détails. — Comment on doit prêcher l'Évangile. — Comment se réforment les abus. — Comment se corrigent les vices. — Zèle et piété du régent. — Sa mort. — Édouard VI. — Calvin lui dédie plusieurs de ses ouvrages. — Progrès de la vraie Réformation. — Calvin et Cranmer. — Projet d'un concile protestant. — Mort du jeune roi. — La reine Marie. — Persécution. — Les Anglais à Genève. — Genève et l'Angleterre. — Genève et l'Écosse. — Genève et la Hollande.

III. Les Italiens à Genève. — Gentilis.

IV. Les Commentaires de Calvin sur le Nouveau Testament. — Ils marquent une révolution dans l'étude de la Bible. — Sagesse et perspicacité. — Point d'érudition vaine. — Sens pratique et expérience chrétienne. — Comment Calvin nous met à l'aise et nous charme.

V. Autres écrits. — Contre le concile de Trente. — Contre l'*Intérim*. — Vigueur de logique et de morale. — Calvin avait-il rompu trop absolument avec le catholicisme? — VI. Traité contre l'astrologie judiciaire. — Traité *des scandales*. — Analyse et détails. — Quatre sermons sur divers sujets actuels. — Analyse et citations. — VII. Traité sur la prédestination. — Écrits contre Castalion. — Contre Westphal. — Les discussions sur la Cène. — Calvin ménage un accord entre Genève et les Églises suisses.

VIII. Coup-d'œil sur la période suivante. — Activité de Calvin. — Paix dans Genève, mais guerre et embûches tout autour. — Genève s'associe hardiment à l'apostolat de Calvin. — Plaintes du roi de France. — Calvin rédige la réponse. — Missionnaires et martyrs se multipliant autour de lui.

IX. Calvin et la France. — Il déconseille et blâme tout soulèvement, toute violence. — Ses lettres prétendues à M. du Poët. — Ses lettres au baron des Adrets. — Comment il veut qu'on s'empare des églises. — Combien la Réforme française aurait été puissante si elle l'avait mieux écouté. — Conjuration d'Amboise. — Douleur de Calvin. — X. Caractère général de son influence sur la France. — Ses épîtres *aux fidèles de France*. — XI. Comment il surveillait l'application de ses principes — Formes de son autorité. — Ses relations avec l'Église de Paris. — Affaire de la rue Saint-Jacques. — Ses exhortations aux martyrs. — Genève leur envoie le pasteur Macar. — Calvin rédige la confession de foi qui sera présentée à Henri II au nom des protestants de France. — XII. Le premier synode national se réunit sous son inspiration. — La confession de foi. — La discipline. — Analyse. — La question de l'épiscopat. — Ce que voulaient les protestants français.

XIII. Progrès rapides de la Réforme en France. — Coligny. — Commencement de ses relations avec Calvin. — Sa conversion. — Son courage à Fontainebleau. — Faiblesse et relèvement de son frère, d'Andelot. — XIV. Colloque de Poissy. — Calvin présent, quoique absent. — Théodore de Bèze. — Résultats du Colloque. — Deux mille cent cinquante Églises organisées. — Édit de Janvier. — Le roi de Navarre abandonne la cause. — XV. Quand et comment les protestants de France commencèrent à recourir aux armes. — Calvin dans cette nouvelle phase de la lutte. — Accusations in-

I

Rome n'avait pas eu besoin des tristes encouragements que Genève venait de lui donner. Les rigueurs ne s'étaient jamais affaiblies. De menaçants nuages s'accumulaient, de toutes parts, autour de la Réforme et autour de sa capitale.

Nous avons dit à combien de réfugiés s'ouvraient les portes de Genève; ces mêmes portes s'ouvraient aussi tous les jours pour en laisser sortir qui retournaient à la bataille, accompagnés des instructions et des prières du chef. La collection des lettres de Calvin en renferme une adressée, quinze jours avant la mort de Servet, « aux fidèles des îles, » soit des côtes de la Saintonge, et celui qui portera cette lettre est Philibert Hamelin, premier prédicateur de la Réforme en ces contrées. Arrêté à Saintes, condamné à mort, il s'est échappé et a pu fuir à Genève, où il s'est fait imprimeur. Mais il n'a pu supporter longtemps d'être en repos quand ses frères souffraient ailleurs. Il part, muni de la précieuse lettre. Il arrive, rassemble, prêche, encourage, organise, et, après quatre

années d'apostolat, pris de nouveau, il est brûlé à Bordeaux.

D'autres, plus près de Genève, avaient péri pendant le procès de Servet, consolés aussi et fortifiés par la voix du réformateur. Une lettre du 22 août est adressée à deux hommes qui attendaient la mort dans les prisons de Lyon, et qui furent brûlés, le mois suivant, avec deux autres. Déjà, le 7 juillet, à la nouvelle de leur emprisonnement: « Quoique ce nous ait été, leur écrivait-il, un message triste selon la chair, même selon le juste amour que nous vous portons en Dieu, si nous faut-il néanmoins ranger à la volonté de ce bon Père et Seigneur... Comme il vous a munis de sa vertu pour soutenir le premier assaut, il reste de le prier qu'il vous renforce de plus en plus, selon que vous aurez à combattre... Quand il fait cet honneur aux siens de les employer pour maintenir sa vérité, et qu'il les amène au martyre comme par la main, jamais il ne les laisse dépourvus des armes qui y sont requises... Soyez donc assurés que ce bon Dieu, qui se montre au besoin, ne vous délaissera point que vous n'ayez de quoi magnifier puisamment son nom... Méditez cette gloire et immortalité céleste à laquelle nous sommes conviés et sommes certains de parvenir par la croix, ignominie et mort... C'est chose étrange, au sens

humain; que les esclaves de Satan nous tiennent les pieds sur la gorge; mais nous avons de quoi nous consoler en toutes nos misères, attendant cette heureuse issue, laquelle nous est promise, que Dieu lui-même essuyera les larmes de nos yeux... » Et après bien d'autres paroles que nous regrettons de ne pas transcrire : « Si vous pouvez, ajoutait-il, communiquer avec les autres frères, je vous prie les saluer aussi de par moi. » Or, savez-vous comment ils communiquaient entre eux? Voici ce que Louis de Marsac, un d'eux, écrivait à Calvin. « Je ne vous pourrois réciter, Monsieur et Frère, la grande consolation que j'ai reçue des lettres qu'avez envoyées à mon frère Denis Peloquin, lequel trouva moyen de les bailler à un de nos frères qui étoit en un croton[1] au-dessus de moi, et m'en fit la lecture, parceque je ne les pouvois lire, d'autant que je ne voyois rien en mon croton. Je vous prie donc de persévérer pour nous assister toujours de semblable consolation, qui nous invite à pleurer et prier. » C'est ce Louis de Marsac qui s'indigna, partant pour le bûcher, qu'on ne lui mît pas, comme aux autres, une corde au cou, vu qu'il était noble. Il demanda pourquoi on lui refusait le collier de

[1] Cachot souterrain.

« cet excellent ordre » du martyre. Un Genevois, Pierre Berger, avait eu peu auparavant cet honneur, et, au moment où les flammes l'atteignaient, il avait dit, comme Étienne : « Je vois les cieux ouverts ! »

Mais de tous les martyrs que Calvin eut à exhorter à cette époque, cinq surtout, *les cinq prisonniers de Lyon*, comme on disait, eurent à le bénir en leur épreuve.

C'étaient cinq jeunes Français qui avaient étudié à Lausanne, où l'on venait de leur conférer le Ministère. Après quelques jour passés à Genève, ils rentrèrent en France, et, à Lyon, furent arrêtés. L'intervention du gouvernement bernois, les hautes protections qu'on mit en jeu, l'intérêt que ces jeunes gens excitèrent chez beaucoup de catholiques, tout cela ne servit qu'à prolonger un douloureux procès où l'acharnement des juges ne fut égalé que par la constance des victimes. Dans une première lettre, écrite en juin 1552, Calvin leur parle de ce qu'on a fait pour les sauver et de ce qu'on veut faire encore ; mais, sans leur ôter tout espoir, il les prépare aux plus redoutables chances, et les invite à chercher en Dieu, sans tarder, ce courage qui n'est qu'en Dieu. Condamnés, en effet, par les juges de Lyon, ils en appelèrent au Parlement de Paris. Conduits à Paris, ramenés ensuite

à Lyon pour y attendre leur sentence, ils la reçurent le 1er mars 1553 : l'arrêt de mort était définitif. « Nous avons été, leur écrit Calvin, en plus grande tristesse que jamais, ayant entendu la conclusion prise par les ennemis de la vérité. » On tentera encore quelques démarches ; mais la grande, la seule qui ne puisse échouer, c'est de les recommander à Celui qui les a déjà tant soutenus. « Nous ferons ici notre devoir de le prier qu'il se glorifie de plus en plus en votre constance, et que, par la consolation de son Esprit, il adoucisse et rende aimable tout ce qui est amer à la chair, et tellement ravisse vos sens à soi, qu'en regardant à cette couronne céleste, vous soyez prêts de quitter sans regret tout ce qui est du monde. » Enfin, au commencement de mai, dernière lettre. « Le roy de France a refusé plat et court toutes les requêtes que lui ont faites Messieurs de Berne. Il n'y a, de ce côté là, plus d'attente, et même quelque part que nous regardions ici-bas. » Ils ont su, quand il y avait encore de l'espoir, ne pas cesser de regarder à Dieu ; comment ne le feraient-ils pas maintenant que « la nécessité les exhorte d'adresser tous leurs sens au ciel? » Dieu les a choisis pour faire éclater sa force en leur faiblesse. « D'autant qu'il vous a fait ce privilége que vos liens ont été renommés et que le bruit en a été épandu partout, il faudra, en dépit

de Satan, que votre mort retentisse encore plus fort, à ce que le nom de notre Dieu en soit magnifié. » Ainsi continue-t-il encore longtemps, ému, mais ferme, toujours parlant au nom du devoir, toujours demandant le sacrifice tel qu'il l'accomplirait lui-même, sans s'étourdir, sans demander à l'enthousiasme de lui épargner aucune douleur, aucun effort, mais inébranlable en son courage et inébranlable en sa foi.

Ils périrent donc, le 16 mai, animés de cet esprit et pleins de ce courage. « Étant venus au lieu du supplice, raconte Crespin dans l'*Histoire des Martyrs*, ils montèrent d'un cœur alègre sur le monceau de bois, les deux plus jeunes les premiers... Le dernier qui monta fut Martial Alba, le plus âgé des cinq, lequel avoit été longtemps à deux genoux, priant le Seigneur. Il demanda au lieutenant Tignac de lui octroyer un don. Le lieutenant lui dit : « Que veux-tu? » Il lui dit : « Que je puisse baiser mes frères devant que mourir. » Le lieutenant le lui accorda. Lors le dit Martial baisa les quatre déjà liés, leur disant à chacun : « Adieu, adieu, mon frère! » Le feu fut allumé. On entendit la voix des cinq confesseurs s'exhortant encore l'un l'autre : « Courage, mes frères, courage! » et ce furent, poursuit Crespin, « les dernières paroles ouïes des dits

cinq vaillants champions et martyrs du Seigneur.»

Ainsi mourut, deux mois après, un autre martyr, Dymonet, qu'une longue et belle lettre de Calvin avait aussi consolé dans sa prison; ainsi mourut, l'année suivante, ce Richard Le Fèvre, de Rouen, depuis longtemps en correspondance avec Calvin, et qui lui écrivait au commencement de mai : « La présente est pour vous faire savoir que j'espère aller faire la Pentecôte au royaume des cieux et aux noces du Fils de Dieu, si plus tôt ne suis appelé du bon Seigneur et Maître. » La Pentecôte le trouva encore ici-bas; le bûcher ne fut prêt qu'au 7 juillet.

Nous pourrions allonger beaucoup cette liste; en voilà assez, peut-être trop. Mais ce n'est jamais sans peine qu'on se décide à omettre des martyrs. On se reproche de les frustrer de leur gloire, et on ne se console qu'en se rappelant celle dont ils sont couronnés auprès de Dieu.

Les gens qui n'ont pas vu la guerre se demandent souvent ce que l'on doit éprouver dans cette terrible vie où chaque jour, chaque heure, peut voir tomber tant de gens qu'attendaient de longues années. Cette question, comment ne pas se la faire au tableau de cette lugubre époque? Que devait-on penser, que devait-on éprouver, à Genève, quand on apprenait, coup sur coup, la mort de

gens qu'on avait connus, aimés, et de tant d'autres qui n'avaient jamais vu Genève, mais qui étaient morts, on le savait, en pensant à elle et à son chef? Ce chef, surtout, on voudrait analyser tout à fond, d'après ses ouvrages et ses lettres, ce qui se passait dans son cœur. Certaines choses, au premier abord, étonnent. On voudrait le trouver, avec les martyrs, plus sensible, plus expansif, plus homme, enfin; on cherche, parmi ces exhortations admirables, les traces de quelques larmes, et on ne les trouve pas. Contentons-nous de ce qui s'y trouve; c'est encore assez beau et assez grand. Chef d'armée, son caractère et son rôle étaient d'accord. Les martyrs, pour lui, ce sont des soldats qui tombent; leur mort n'est qu'un événement tout ordinaire, une mauvaise chance, à parler humainement, une bonne, à parler chrétiennement. Pourquoi serions-nous plus difficiles qu'ils ne l'ont été eux-mêmes? Ils l'admirèrent, ils l'aimèrent, ce Calvin que nous aimons peu, nous, gens plus sensibles, mais faibles. Ils comprirent que c'était l'homme qu'il fallait à l'Église, le général qu'il fallait à la bataille, et de grand cœur ils lui criaient, en marchant à la mort: *Morituri te salutant!* « Ceux qui vont mourir te saluent! »

II

Mais tandis que la France protestante semblait n'avoir plus guère à demander que des exhortations pour ses martyrs, l'Angleterre s'ouvrait à la Réforme, à la vraie Réforme, proscrite sous Henri VIII, et l'influence de Calvin s'y faisait puissamment sentir.

Henri VIII était mort en 1546, et, avec lui, cette religion que la mauvaise foi ou l'ignorance a seule pu confondre avec le protestantisme évangélique. Son fils, Édouard VI, n'avait que neuf ans; le duc de Somerset, Régent, l'éleva dans les principes d'un christianisme sérieux, et les proclama, sans délai, dans le royaume. De là les relations du Régent avec Calvin, qui lui dédie, en juin 1548, son Commentaire sur la première Épître à Timothée; de là, en particulier, cette remarquable lettre que Calvin lui adresse, cette même année, en octobre, et qui renferme un exposé complet des vues du réformateur sur la transformation à faire subir à l'Angleterre.

Il commence par féliciter le Régent de ce que

Dieu lui a mis au cœur cette grande œuvre. Dépositaire de l'autorité royale, il peut « réprimer par le glaive » ceux qui s'opposeraient à ses projets; mais, le grand moyen, c'est de faire en sorte que l'Évangile porte tous ses fruits de sainteté, et que « ceux qui font profession de l'Évangile soient vraiment réparés à l'image de Dieu. » Pour cela, trois choses sont nécessaires : Pureté de la doctrine, extirpation des abus, correction des vices.

Sur le premier point, un seul principe est réellement fécond, et tout doit y être ramené : c'est celui de la justification par la foi. Mais la fécondité de ce principe dépend de la manière dont on le prêche; et ici vient une belle page sur ce que doit être ou ne pas être une prédication vraiment chrétienne. Il faut que le peuple soit « touché au vif, » et Calvin craint qu'il n'y ait encore « bien peu de prédication vive » en Angleterre. Or, « vous savez, Monseigneur, comme saint Paul parle de la vivacité qui doit être en la bouche des bons ministres de Dieu, qui ne doivent point avoir une parade de rhétorique pour se faire valoir, mais que l'Esprit de Dieu doit résonner en leur voix. » Qu'on ait donc « de bonnes trompettes qui entrent jusques au profond des cœurs, car il y a danger que vous ne voyiez pas grand profit de toute la réformation que vous aurez faite, quelque bonne et sainte

qu'elle soit, sinon que cette vertu de prédication soit déployée quant et quant. »

Sur le second point (les abus), un seul principe est aussi à poser : c'est de revenir pleinement à l'Écriture et aux vraies traditions apostoliques. Sans nommer Henri VIII, qu'il ne pouvait directement prendre à partie sous le règne de son fils, Calvin demande qu'on proscrive tout ce qu'il avait conservé du romanisme, tous les accommodements qu'il avait imaginés entre le romanisme et l'Évangile. « Rien qui déplaise plus à Dieu que quand nous voulons par notre prudence humaine modérer ou retrancher, ou avancer ou reculer, outre (*au delà de*) sa volonté. » La Réformation doit être l'œuvre de Dieu ; si ce n'est pas la Parole de Dieu qui règle souverainement ce qu'on doit conserver ou abolir, la Réformation n'est plus qu'œuvre d'homme, fragile et vaine comme toute œuvre d'homme.

Sur le troisième point (les vices), un seul principe encore : réprimer tout ce qu'on pourra réprimer, punir tout ce qu'on pourra punir. Même logique et même erreur ici que dans les lois données par lui à Genève. Même logique : Vous punissez, dit Calvin, les crimes commis contre les hommes ; pouvez-vous ne pas punir les crimes commis contre Dieu ? Même erreur et même danger : En punissant les

crimes commis contre Dieu, vous risquez d'usurper ses droits, d'être un tyran, et, ce qui est pis, de lui en donner l'air à lui-même. Mais Calvin ne voit et ne veut voir, en Angleterre comme à Genève, que la nécessité de mettre les mœurs en harmonie avec la foi; il ne comprend pas un chrétien ayant le pouvoir en main, et ne l'employant pas à faire régner l'Évangile.

Le Régent goûtait ce programme; il fit de son mieux pour le remplir. Renversé, l'année suivante, par une coalition d'intérêts politiques et de haines religieuses, emprisonné, menacé de mort, il prouva, par une chrétienne patience, que le christianisme n'était pas seulement, pour lui, un moyen de gouvernement, mais une force intime et une vie. C'est ce dont Calvin le félicite, en mai 1550, bien plus que du retour de fortune qui lui a rendu, en partie, son autorité de Régent. Chrétien dans la disgrâce, qu'il le soit encore, maintenant, en pardonnant à ceux dont il pourrait se venger; qu'il le soit aussi en remettant courageusement la main à l'œuvre du Seigneur en Angleterre. « Relevés d'une maladie périlleuse, ne devons-nous pas être soigneux au double et honorer ce bon Dieu à double, comme s'il nous avoit donné une seconde vie?... Dieu, en vous obligeant à soi de nouveau, a voulu vous inciter à faire mieux que jamais. » Mais Dieu, parfois, laisse

périr ses meilleurs ouvriers ; il ne veut pas que nul homme se croie nécessaire à ses desseins. Le duc de Somerset fut renversé une seconde fois, et, peu après, monta sur l'échafaud, pleuré du jeune roi au nom de qui on le condamnait à y monter.

Mais ce jeune roi annonçait plus de zèle encore que le duc pour l'établissement définitif de la Réforme évangélique. Il avait quatorze ans lorsque Calvin lui dédia deux de ses ouvrages, le Commentaire sur Ésaïe et le Commentaire sur les Épîtres Catholiques; et l'hommage de ces deux livres ne s'adressait pas au roi seulement, mais à l'enfant extraordinaire déjà capable de les lire, de les juger et de s'en nourrir. Une raison précoce et des facultés éminentes avaient frappé d'étonnement, dès ses premières années, les maîtres chargés de l'instruire; une piété vive lui faisait trouver de l'attrait à toute étude religieuse, soit d'édification, soit de controverse, et c'est vers cette époque qu'il écrivit, sous forme de discours, un plan de réformation probablement calqué sur la lettre de Calvin au duc de Somerset. L'hommage des deux livres lui fut une grande joie ; Calvin, dans une lettre à Farel, raconte l'accueil fait à Londres au pasteur Des Gallars, chargé de les lui porter. Ils étaient accompagnés d'une lettre dans laquelle Calvin revient plus brièvement sur ce qu'il y aurait à faire, en Angleterre, pour

achever l'œuvre de la Réforme; son ton, bien qu'il n'oublie jamais que c'est à un roi qu'il parle, est celui d'un ami, d'un père. Une autre lettre, écrite l'année suivante, est plus paternelle encore. Calvin dédie au jeune roi une « brève exposition du psaume 87, » espérant, lui dit-il, « que vous y prendrez plaisir, et que la lecture aussi vous en profitera. » L'idée lui en est venue, ajoute-t-il, un jour qu'il prêchait sur ce psaume. « L'argument me sembla tant propre pour vous, que je fus ému incontinent d'écrire la somme. » Les rois sont en danger d'oublier le royaume des cieux : « or, au psaume présent, il est parlé de la noblesse et dignité de l'Église, laquelle doit tellement ravir à soi grands et petits, que tous les biens et honneurs de la terre ne les retiennent... » *L'Église*, ici, c'est donc l'Église spirituelle, la chrétienté sainte et sans tache, le *royaume des cieux*, soit sur la terre, soit au ciel. Être roi, c'est beaucoup; être chrétien, simple sujet dans cet autre royaume, c'est davantage, et infiniment davantage. « C'est donc, poursuit Calvin, un privilége inestimable que Dieu vous a fait, Sire, que vous soyez roi chrétien, » roi parmi les hommes, sujet du Christ. Mais à ce privilége sont attachés de grands devoirs. Le jeune roi les connaît; c'est à lui « d'ordonner et de maintenir le royaume de Jésus-Christ en Angleterre. » La tâche

sera peut-être rude ; que ce psaume lui serve « de confirmation et de bouclier, » et que Dieu, le roi des rois, le fasse « prospérer et fleurir à la gloire de son nom. »

Calvin était aussi en correspondance avec l'homme que sa charge et sa piété désignaient comme le principal ministre des pieux desseins d'Édouard VI, — Cranmer, le primat d'Angleterre.

Cranmer, sous la capricieuse et terrible main d'Henri VIII, avait eu quelques moments de faiblesse; mais il était de ceux qui avaient poursuivi, dès le début, à travers la réformation royale, la pensée d'une réformation vraie, sérieusement chrétienne, celle dont Calvin était le représentant et comme l'incarnation. Or, pour mener à bien cette grande œuvre, plus d'unité lui paraissait nécessaire, non en Angleterre seulement, mais dans tout le monde Réformé. En 1552, voyant l'armée papale serrer ses rangs, il voudrait que la Réforme serrât aussi les siens. « Pour unir les Églises et protéger le troupeau de Christ, rien n'est plus puissant, écrit-il au réformateur, que l'harmonie de la foi. Je voudrais donc que des hommes pieux et savants se réunissent pour conférer ensemble sur les principaux points de la doctrine. Nos ennemis tiennent maintenant leurs conciles à

Trente pour l'affermissement de leurs erreurs; hésiterons-nous à convoquer un concile pieux pour restaurer et propager la vérité? » L'intention était bonne; l'idée, dangereuse. Un concile protestant n'eût probablement servi qu'à mettre en saillie, avec les divergences qui s'étaient déjà manifestées, celles qui disparaissaient, devant Rome, au milieu des périls et des héroïsmes de la lutte. Ne valait-il pas mieux que chaque Église restât maîtresse de sa foi, et gardât, contre l'ennemi commun, tout l'élan de la liberté? Rome exploitait, comme aujourd'hui, l'argument des diversités protestantes; les protestants répondaient, comme aujourd'hui, en combattant tous de leur mieux sous l'étendart commun de Jésus-Christ, et cette unité-là valait bien l'unité douteuse à laquelle on ne serait arrivé, comme l'Église romaine, que par l'exclusisme d'abord et le sommeil ensuite. Mais Calvin fut séduit par le côté grandiose de l'idée, peut-être aussi par le succès qu'il venait d'obtenir, comme nous le verrons, auprès des Églises de la Suisse, et par celui qu'il ne désespérait pas encore d'obtenir en Allemagne. Dans sa réponse, il remercie chaleureusement Cranmer de ce que les affaires d'Angleterre ne l'empêchent pas de songer aux intérêts généraux de l'Église. Il trouve le projet pieux et sage, et, quant à lui, volontiers il

traverserait « dix mers, » s'il le fallait, pour se rendre à cette assemblée bénie. La fin de la lettre est cependant un peu moins chaleureuse, si ce n'est même un peu embarrassée, et nous ne serions pas surpris que Calvin n'eût fait, sans le dire, quelques-unes des réflexions que nous venons de faire. Mais, ce qui ne varie pas, c'est sa vive affection pour l'Angleterre et son entière confiance dans les vertus du jeune roi.

La mort allait détruire toutes ces espérances, déjà réalisées en partie. Édouard mourut avant seize ans, et après lui régna sa sœur Marie, dont tous les soins tendirent aussitôt à l'extirpation de la Réforme. Elle tentait l'impossible. La Réforme avait jeté ses racines dans les entrailles du peuple anglais; le règne d'Édouard VI, quoique bien court, avait suffi, en la mettant dans sa véritable voie, pour opérer en Angleterre ce que le règne de Calvin opérait à Genève. Mais Marie pouvait ce qu'on peut toujours quand on a la force en main, — faire des martyrs, et Cranmer fut une de ses victimes. Calvin, en 1550, remerciait Édouard VI de l'accueil fait par lui aux réfugiés français; Genève allait avoir des réfugiés anglais, chassés aussi par la persécution. En 1555, Calvin demande pour eux au Conseil l'usage d'un des temples de la ville. « Autrefois, dit le registre, lesdits Anglois

ont reçu les autres nations et leur ont donné église; mais maintenant il a plu à Dieu les affliger. » On leur prêta le temple de l'Auditoire, déjà prêté aux Italiens. Deux ministres, nommés par eux, furent agréés par le Conseil, et l'un de ces ministres fut remplacé, l'année suivante, par le futur réformateur de l'Écosse, John Knox. La mort de la reine Marie et l'avènement d'Élisabeth les rappelèrent, en 1559, dans leur patrie, et, peu après, nous voyons l'Église française de Londres demander à la Compagnie un pasteur. La Compagnie, avec l'agrément du Conseil, *prêta* le pasteur Des Gallars, celui qui avait porté au roi les livres de Calvin. Des Gallars resta trois ans à Londres, et nous le voyons, à son retour, chargé pour Calvin et pour Genève des plus vifs témoignages de la reconnaissance des Anglais.

Ainsi s'était établie, entre l'Angleterre et Genève, cette intime alliance que scellait et que scelle encore le grand nom du réformateur. La puissante monarchie et la petite république allaient être sœurs devant Dieu, sœurs même devant les hommes, tant la grandeur morale efface, même aux yeux du monde, toutes les inégalités; et si l'une des deux devait quitter le nom de sœur pour prendre celui de mère, c'est l'Angleterre qui le donnerait, ce nom, à la cité de Calvin.

Mais une des portions de la puissante monarchie, l'Écosse, allait être plus spécialement la fille ou la sœur de Genève. Là devaient se graver, plus profondément qu'à Genève même, certains traits du génie et de la foi de Calvin.

John Knox n'était resté, en trois fois, qu'environ trois ans à Genève; il n'y vint, d'ailleurs, qu'après avoir déjà courageusement fait ses preuves quant à la doctrine et au zèle. Que pouvait lui donner le réformateur genevois?

Rien, semble-t-il; et il lui donna beaucoup, et Knox, en quittant Genève, se sentit comme un nouvel homme, et l'Écosse, en revoyant Knox, se sentit, elle aussi, comme sous un nouveau souffle de doctrine et de vie.

Que s'était-il passé? — Laissons à de plus habiles le soin d'étudier comment le génie de l'Écosse, personnifié en Knox, se trouva en communion si intime avec le génie de Calvin. Il y a toujours, dans ces questions, des éléments qui nous échappent, des choses que Dieu seul, le maître des cœurs, a pu savoir. Constatons simplement ce qui a été, ce qui est. L'Écosse le manifeste assez hautement depuis trois siècles. Elle a été heureuse et fière de se rattacher, par Knox, à un plus grand que Knox, et cette reconnaissance, plus profonde peut-être aujourd'hui qu'à nulle

autre époque, n'est pas moins glorieuse pour l'Écosse que pour Calvin.

Grande fut aussi, grande est encore celle d'un autre peuple dont l'esprit de Calvin allait fixer les destinées. La Hollande, pas plus que l'Écosse ou l'Angleterre, n'avait reçu de lui les premiers ferments évangéliques; mais elle trouva en lui ce que cherchaient ses aspirations premières, et ce fut au milieu des plus effroyables luttes pour sa liberté, pour sa foi, qu'elle apprécia de mieux en mieux ce qu'il lui avait donné.

III

Nous avons nommé, à l'occasion des Anglais, les Italiens. Ceux-là, leur patrie ne les rappela jamais, et beaucoup figurent encore aujourd'hui, par leurs enfants, dans la cité hospitalière. Mais l'histoire de leur colonie à Genève nous appellerait à raconter, au début, diverses luttes dans lesquelles nous n'aurions pas toujours à louer le réformateur. Il ne pouvait, sans doute, s'exposer à compromettre son œuvre en laissant aux Italiens une liberté théologique qu'il refusait aux autres; l'armée calviniste ne pouvait garder dans ses

rangs que des soldats aussi soumis que zélés, et les Italiens paraissaient croire, au contraire, que le zèle pouvait dispenser de la soumission. Calvin, même plus porté à l'indulgence, n'eût guère pu tolérer des hardiesses comme celles qu'ils se permirent parfois. On souffre, pourtant, à le voir si impératif, si âpre, avec des gens qui avaient bravé Rome de si près et tout quitté pour l'Évangile. Une erreur détruit radicalement, à ses yeux, le mérite de tout ce qu'on a pu faire ou endurer pour la foi; lui-même, nous l'avons vu, il est prêt, sincèrement prêt, si on arrive à le convaincre d'erreur sur un seul point, à permettre qu'on ne voie plus en lui qu'un imposteur, un misérable, et qu'on le traite comme tel.

Le procès de Valentin Gentilis marque le point culminant de ces débats avec la colonie italienne. Tout ce que nous aurions à dire ici sur Calvin, soit à charge, soit à décharge, nous l'avons dit dans le procès de Servet. N'y revenons pas.

Gentilis fut moins courageux que l'Espagnol. Mis en jugement, comme lui, pour ses opinions antitrinitaires, une prompte rétractation lui sauva la vie à Genève, et lui fit, ensuite, chercher la mort. Tourmenté du regret d'avoir faibli, il n'eut pas de repos qu'il ne se fût réhabilité à ses yeux. Il revint donc, non pas à Genève, mais tout près, sur terres

bernoises, et lança de là un défi à qui voudrait soutenir contre lui l'opinion du réformateur. Il réglait les conditions du combat. On ne pourrait citer que l'Écriture; le vaincu serait mis à mort. Le gouvernement bernois n'accepta que la conclusion. Considéré comme déjà vaincu par le fait de sa condamnation à Genève, Gentilis fut conduit à Berne, et sa tête tomba sur l'échafaud. Ses amis de Genève furent exilés ou s'exilèrent, et la communauté italienne rentra, non sans de secrets murmures, dans cette unité sans laquelle Calvin ne comprenait pas Genève, le rôle de Genève, et son rôle à lui au milieu d'elle.

Mais ces derniers événements furent postérieurs à la chute des Libertins. Ils appartiennent à une période que nous n'avons pas encore entamée. Nous ne les avons placés ici que comme liés aux précédents, et pour n'avoir pas à revenir sur ces tristes sujets.

IV

Il nous resterait maintenant, pour achever l'histoire de la période antérieure, à dire quelques mots des écrits du réformateur pendant ces

neuf années. Elles furent les plus fécondes de cette vie si pleine, et, en particulier, elles virent publier tous les Commentaires de Calvin sur le Nouveau Testament.

Ainsi, en 1546 et 47, les deux Épîtres aux Corinthiens; en 48, Épîtres aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, et les deux à Timothée; en 49, Épître à Tite et Épître aux Hébreux; en 50, Épître de saint Jacques et les deux aux Thessaloniciens; en 51, Épîtres de saint Jean et de saint Jude, et nouvelle édition de toutes les Épîtres de saint Paul; en 52, les Actes; en 53, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, commentés parallèlement, puis saint Jean. L'ancien Testament ne vint qu'après, sauf Ésaïe, publié en 1551, et la Genèse en 54.

Les Commentaires de Calvin marquent une révolution dans l'étude de la Bible, et occupent, à ce titre, une place éminente, non-seulement dans l'histoire de la théologie, mais dans celle de l'esprit humain. C'est le bon sens détrônant l'érudition scolastique; c'est la vérité cherchée, sur chaque verset, sur chaque mot, par le plus droit et le plus court chemin. On a pu, sans doute, en bien des endroits, trouver mieux, mais précisément parce qu'on suivait sa méthode. La science biblique lui a dû, en un mot, ce que doit toute science à

un homme qui la transporte sur le terrain des faits, et lui donne pour base l'observation, l'expérience. Cet homme pourra se tromper encore, et sur beaucoup de détails, et sur des points plus graves; mais il aura ouvert la voie à tous les progrès ultérieurs, et il aura droit, en ce sens, à revendiquer comme siennes les choses mêmes qui viendront plus tard corriger telle ou telle partie de son œuvre. Il faut, d'ailleurs, avec Calvin, ne jamais se hâter de croire qu'on a mieux compris, mieux vu que lui. L'exégèse moderne a eu souvent la surprise de découvrir que ce qu'elle croyait neuf était chez Calvin depuis trois siècles; souvent aussi, après avoir hautement rejeté telle ou telle de ses interprétations, on y est revenu, de nos jours, comme à la meilleure. Même, enfin, dans les choses qu'il ne pouvait pas savoir, celles que les voyages, l'archéologie ou d'autres sciences, n'ont éclaircies qu'après lui, sa haute raison suffit souvent pour lui faire entrevoir le vrai à travers toutes les erreurs et toutes les ignorances de son temps.

Ce temps se croyait savant; il avait, à certains égards, raison de le croire. Mais sa science était surtout de l'érudition, et l'érudition, mal employée, est la mort de la vraie science, le fléau de l'esprit humain. Calvin, commentateur, ne la dédaignera

point; mais il n'en voudra, et, surtout, n'en donnera que ce qui est véritablement utile, ce qui va au but, ce qui éclaire. Il sait qu'on ne l'a souvent étalée que pour cacher une trop réelle ignorance. Chez lui, jamais de citations qui ne soient pas positivement nécessaires pour appuyer ou pour éclaircir son dire; jamais d'interprétations examinées pour le plaisir de les examiner; jamais rien, surtout, qui ressemble à un exercice d'esprit, à un amusement sur l'Écriture. « C'est une audace qui emporte sacrilége, vous dira-t-il [1], de tirer çà et là les Écritures sans direction aucune, et de s'en jouer à plaisir comme d'une chose qui n'est faite que pour le passe-temps, ce que plusieurs ont fait longtemps. » Longtemps, en effet; bien longtemps. Les écoles du moyen âge n'avaient étudié la Bible que comme matière à exercices, comme aliment à la scolastique, et c'est une des choses qui expliquent pourquoi on s'apercevait si peu d'un si complet manque d'accord entre la Bible et le romanisme. On fouillait, mais pour fouiller, bien plus que pour trouver; on labourait et relabourait le sol de l'Écriture, mais sans lui demander de rien produire. Le réformateur, au contraire, ne veut pas perdre un seul coup de sa laborieuse

[1] *Épîtres de saint Paul*. Dédicace à Simon Grynée.

pioche; il n'entend pas ouvrir le moindre bout de sillon où ne puisse germer et fructifier une idée, semée là de la main de Dieu.

Encore un point, par conséquent, où apparaît l'unité vivante de son œuvre. Dans l'*Institution*, qui en est comme le programme, toujours la pratique à côté de la théorie, l'homme moral à côté de l'homme croyant, ou, pour mieux dire, unité complète des deux hommes, tellement que, là où manquerait l'un des deux, Calvin niera que l'autre existe. Dans les lois de Genève, consécration politique et civile de cette idée, poursuite opiniâtre, impitoyable, s'il le faut, de ce même idéal. Dans les Commentaires, enfin, recherche attentive et pieuse de tout ce qui pourra fournir aux hommes les moyens de le réaliser.

Mais ce qui rend surtout cette recherche fructueuse, c'est l'expérience chrétienne que l'auteur y déploie. Là est sa grande habileté, car il est alors mieux qu'habile : il est chrétien, purement chrétien. Vous aurez beau, en commentant la Bible, ne vouloir rien dire que d'utile; à quoi servira l'intention si vous ne discernez pas, faute d'expérience, ce qui est utile ou non, ce qui servira ou non à développer la vie chrétienne? Il faut donc, pour cela, avoir vécu de cette vie, et, de plus, en avoir vécu en se repliant sur soi-même, en étu-

diant, dans son propre cœur, l'influence, la portée, la fécondité de chaque idée. Voilà le travail intérieur dont les résultats sont empreints à chaque page des Commentaires; voilà aussi le secret de leur puissance. Ils sont, quoique sans chaleur, profondément vivants, et, grâce à ce caractère de sérieuse vérité, l'absence de chaleur n'est qu'un nouvel élément d'autorité, de force : on sent l'homme qui ne veut dire que ce dont il aura par devers lui, en lui, quelque irrécusable preuve. De là aussi un résultat qui surprend, au premier abord, quand on se rappelle que l'auteur est pourtant Calvin, l'absolu Calvin : c'est qu'on est à l'aise avec lui. Le Calvin des Commentaires n'est plus, sauf en quelques endroits, celui que nous nous faisons d'ordinaire; c'est un ami qui vous promène à travers le champ de la Bible, vous racontant ce qu'il a vu, vous invitant à voir, vous arrêtant peu sur les fleurs, mais beaucoup sur les fruits, et vous offrant avec une sereine bienveillance ceux qui lui ont paru, à lui, les plus sains, les plus nourrissants. Mais il ne s'en tient pas à vous guider : il vous consulte, en quelque sorte, s'aidant de votre expérience, et vous forçant amicalement, si vous n'en avez guère encore, d'en acquérir. Vous tenez la plume avec lui; vous ne sentez sa supériorité que par le charme qu'on éprouve à

entendre dire par un autre, sagement, clairement, ce qu'on a pensé soi-même ou ce qu'on voudrait avoir pensé.

V

La publication des Commentaires avait été plusieurs fois interrompue par celle d'autres ouvrages que réclamaient les circonstances du dedans ou du dehors. Nous indiquerons les principaux.

En 1547, Calvin eut à écrire à l'église de Rouen, que troublaient les doctrines du panthéisme libertin, prêchées par un ancien moine. « Je ne dois point dissimuler ni me taire, dit-il dans l'introduction de cet écrit, quand j'entends que le nom de Dieu est blasphémé quelque part. »

C'est l'idée qu'il exprime encore, l'année suivante, en reprenant la plume, non contre un moine obscur, mais contre l'assemblée fameuse dont les décrets allaient devenir l'Évangile de Rome. Rien encore, il est vrai, n'annonçait un tel résultat. Ouvert, après de longs délais, en 1545, le concile de Trente se traînait misérablement avec un tout petit nombre de prélats, vingt-cinq d'a-

bord, puis un peu plus, presque tous Italiens, et visiblement embarrassés dc ce grand nom d'œcuménique dont on avait décoré le concile. L'Église romaine a si bien su oublier et faire oublier ces pieds d'argile du colosse, qu'il est curieux de voir ce que pouvait en dire, sans risquer d'être contredit, un contemporain bien informé. Ces quelques évêques affublés du nom de concile œcuménique, Calvin demande s'il y a au moins parmi eux quelque nom connu, quelque théologien de quelque poids. Ignorés dans leurs obscurs diocèses, il leur a donc suffi « de changer d'air » pour devenir la lumière du monde? Leurs décrets, d'ailleurs, ce ne sont pas eux qui les rédigent; le vrai concile de Trente est composé des quelques moines que les évêques ont amenés pour leur faire faire la besogne. Puis, le concile fût-il composé de mille évêques, les droits qu'il s'attribue ne seraient pas mieux fondés en saine doctrine et en histoire. Où a-t-on vu que les premiers conciles s'attribuassent l'infaillibilité? Quand ils se la seraient attribuée, les erreurs qu'enseigne celui-ci prouveraient assez qu'ils ont eû tort. Calvin, alors, passe en revue tous les décrets publiés. Il montre qu'après avoir proclamé, comme sources de la foi, l'Écriture et la tradition, le concile n'a réellement puisé que dans la seconde; encore a-t-il décrété plus

d'une chose que la tradition même se refusait à établir, entre autres la canonicité des apocryphes. Erreurs de fond ou vices de forme, contradictions, lacunes, obscurités involontaires, obscurités calculées, par exemple celles du décret sur la grâce, Calvin a tout vu, Calvin dit tout, et le concile, en somme, n'a encore produit qu'une page vraie, pleinement vraie : celle que les légats du pape, dans leur instruction d'ouverture, ont consacrée à peindre les vices du clergé, les maux de l'Église, la nécessité d'y porter remède. Mais, ce remède, les décrets du concile sont la meilleure preuve que l'Église romaine ne le possède pas, — et les décrets postérieurs allaient le prouver encore mieux.

Calvin ne s'est donc trompé qu'en une chose. Il a cru — ce que croyaient alors comme lui tous les catholiques, y compris les membres du concile, — que c'était affaire manquée, que l'obligation de formuler tant d'erreurs jusque-là flottantes était un malheur pour le romanisme. Il jugeait donc encore trop favorablement l'Église romaine ; il ne la croyait pas capable de faire assez bon marché de l'Évangile pour accepter l'œuvre de Trente, et pour retrouver là son unité, son autorité, sa force.

Le concile, d'ailleurs, venait d'être suspendu, et l'on pouvait douter qu'il fût jamais réuni de nouveau, ce qui n'eut lieu, en effet, qu'après quatorze

ans. De là, en Allemagne, le fameux *Interim* de Charles-Quint, décret bizarre par lequel on avait imaginé de régler ce que protestants et catholiques auraient *provisoirement* à croire, jusqu'à ce qu'un bon et vrai concile, reconnu de tous, les mît d'accord. L'Intérim renfermait certainement de bonnes choses ; mais, s'il était assez protestant pour déplaire fort aux catholiques, il était assez catholique pour déplaire encore plus aux protestants. Quelques-uns, pourtant, en Allemagne, s'en montraient satisfaits et tâchaient de l'être. C'est à eux que Calvin en veut surtout dans son *Interim adultero-germanum*, publié ensuite en français sous le titre de *Deux traités touchant la réformation de l'Église, et le vrai moyen d'appointer les différens qui sont en icelle.* Ce *vrai moyen*, selon Calvin, ce n'est pas et ce ne sera jamais celui des *moyenneurs*, des gens à accommodements, à compromis, comme ceux qui ont rédigé l'Intérim ou qui l'approuvent. Non qu'il blâme, en principe, toute concession ; mais il voit, en fait, que tous ceux qui se mettent à en faire en font trop, et que, d'ailleurs, pour un homme qui s'y prête dans des intentions vraiment chrétiennes, beaucoup ne songent qu'à vivre en paix à tout prix. Arrière donc ces « bâtisseurs d'une concorde fardée ; » arrière cette concorde dont le programme n'est qu'un tissu d'équivoques, un

long va-et-vient entre l'Évangile et Rome, entre la lumière et les ténèbres.

Après avoir ainsi caractérisé l'œuvre en soi, Calvin en reprend un à un tous les articles. Erreurs, demi-erreurs, grandes et petites finesses, conséquences patentes, conséquences cachées, il n'omet rien, ne pardonne rien, et sa conclusion reparaît, à chaque fois, plus évidente. Non, le moyen des moyenneurs ne vaut rien. Un seul est bon : la franchise, le franc retour à l'Évangile, la franche profession de l'Évangile. Cette conclusion, Calvin la développe encore une fois, en terminant, dans un morceau plein de vie, éloquent appel à tout souffrir plutôt que d'abandonner, même en de petites choses, les droits et les intérêts de la vérité.

Cet ouvrage n'est donc pas seulement une protestation contre l'Intérim ; il a son importance dans l'histoire de l'œuvre de Calvin. Que l'auteur y ait songé ou non, c'est sa réponse à ceux qui veulent que la Réforme calviniste ait rompu trop complétement avec le catholicisme. N'y avait-il donc rien à garder? nous dit-on encore aujourd'hui. N'eût-il pas mieux valu, dans l'intérêt même de la cause, se montrer plus accommodant? — « L'intérêt de la cause » est une pensée humaine que Calvin méprise, repousse, ou, plutôt, n'aborde jamais, même pour la repousser, car elle n'existe

pas pour lui. Il ne connaît, en toute chose, que l'intérêt de la vérité, et quand la cause devrait, humainement, en souffrir, peu lui importe. Mais, ici, il n'admet pas qu'elle en souffre; la Réforme a tout à gagner, même humainement, à rompre avec tout ce qui n'est pas l'Évangile. Si vous voulez vaincre par la Bible, — et par quoi d'autre songeriez-vous à vaincre? — il ne faut pas commencer par vous accorder à ses dépens, même sur des choses secondaires, avec ceux qui l'ont abandonnée ou travestie. N'oubliez pas, d'ailleurs, que c'est par les choses secondaires, formes, pratiques, usages, que Rome a établi et maintient encore son empire. Ce peu que vous lui céderiez, ce serait beaucoup entre ses mains; vous lui auriez fourni de quoi vous reconquérir, sinon vous, du moins vos enfants. Voilà ce que Calvin avait compris. Le danger de faire autrement serait-il moindre aujourd'hui? Quelques-uns le pensent. Il leur semble qu'une position dessinée par trois siècles de luttes ne saurait être compromise en se laissant entamer sur quelques points peu importants. Nous ne sommes pas de cet avis, et nous pensons que la plupart des réflexions de Calvin sur l'Intérim sont tout aussi justes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1549.

VI

La même année vit paraître son *Avertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire, et autres curiosités qui règnent aujourd'hui dans le monde.* Un auteur du dix-neuvième siècle ne parlerait pas de ces folies avec plus de mépris que ne fait Calvin. Mais il ne veut pas qu'on se contente de les prendre en pitié ; il sait que cela n'empêche pas toujours d'y revenir. « Quel remède donc, dira-t-il, pour obvier à tels inconvénients?... Que chacun regarde à quoi il est appelé, pour s'appliquer à ce qui sera de son office. Que gens de lettres s'adonnent à choses bonnes et utiles, et non point à curiosités frivoles, qui ne servent que d'amuse-fols. Que grands et petits, savants et idiots, pensent que nous ne sommes point ici pour nous occuper à choses inutiles, mais que la fin de nos exercices doit être d'édifier et nous et les autres en la crainte de Dieu. » — Ainsi, toujours la vie pratique ; toujours le mal chassé, quel qu'il soit et où qu'il soit, par le sentiment du devoir et l'accomplissement des devoirs.

C'est encore l'idée dominante d'un écrit qui pa-

rut l'année d'après, le *Traité des scandales qui empêchent aujourd'hui beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Évangile, et en débauchent d'autres.* — Le mot *scandales* est pris ici dans son ancien sens évangélique ; il désigne tout ce qui pouvait fournir aux indifférents, aux tièdes, ou des prétextes pour ne pas se donner à l'Évangile, ou des occasions de le renier. En dédiant ce livre à son ami Laurent De Normandie : « Monsieur et bien-aimé frère, disait Calvin, comme ainsi soit que déjà de longtemps, pour beaucoup de raisons, je vous eusse voué et dédié en mon cœur quelqu'un de mes livres, j'ai voulu choisir celui-ci entre les autres, pour ce que votre exemple peut servir de grande confirmation à la doctrine qui y est contenue. Car depuis qu'ayant de votre bon gré abandonné le pays de votre naissance, vous êtes ici venu pour y habiter comme étranger, vrai est que vous et moi pouvons rendre témoignage des assauts que Satan vous a dressés. » Et en effet, à peine arrivé à Genève, M. De Normandie avait reçu la nouvelle de la mort de son père, tué, disait-on, par le chagrin de voir son fils protestant. Deux mois après, sa femme, venue avec lui, lui était enlevée par la mort, et cette nouvelle épreuve n'était, avait-on dit encore, qu'un châtiment de son apostasie. Mais lui, il n'y avait vu, au contraire, qu'une

raison de plus pour s'attacher invinciblement à l'Évangile.

C'est ce sentiment que Calvin voudrait inculquer à tous les hommes. Épreuves, contradictions, calomnies, luttes extérieures, luttes intimes, *scandales*, enfin, puisque ce mot comprend tout, voilà ce qu'il passe en revue, toujours concluant que rien ne saurait nous excuser de n'être pas sous le drapeau du Christ. Il range les scandales en trois classes. Les premiers sont ceux que notre cœur a le malheureux talent de trouver dans l'Évangile même, difficultés, obscurités, choses répugnant à nos penchants, à notre orgueil surtout; bref, la *folie* de la croix, comme disait l'apôtre. Les seconds ne sont pas dans l'Évangile, mais, en quelque sorte, tout autour, espèce de barrière que les indifférents sont tout heureux de rencontrer. A cette classe appartiennent les querelles religieuses, les désordres de l'Église ou de ses ministres, le despotisme papal, les erreurs, les superstitions, les absurdités qui ont pu être prêchées au nom du Christ, et dont on le fait responsable pour se dispenser d'aller à lui. La troisième classe, enfin, comprend les ennuis, les opprobres, les dangers auxquels on s'expose en se déclarant pour l'Évangile. Cette partie, la moins *actuelle* aujourd'hui, l'était alors le plus; mais Calvin y fait rentrer toutes

les objections vulgaires faites à la Réforme, et, comme ces objections n'ont guère changé, il y a là beaucoup de choses non moins actuelles pour nous que pour les lecteurs du temps. Ce livre, en somme, est un des plus soignés et des plus complets de Calvin.

Les mêmes idées se retrouvent, sous une forme encore plus pratique, dans les *Quatre sermons traitant des matières fort utiles pour notre temps.*

« Quoique j'aie écrit par ci-devant, dit-il dans la préface, deux traités assez amples pour montrer qu'il n'est pas licite à un chrestien, quand il vit en la papauté, de faire semblant en quelque façon que ce soit de consentir ou adhérer aux abus, superstitions et idolâtries qui y règnent, toutefois il y a tous les jours gens qui m'en demandent conseil de nouveau... et il y en a aussi d'autres qui ne cessent d'alléguer leurs répliques et subterfuges contre ce que j'en ai écrit... » — Calvin pense donc ne pouvoir mieux faire que de publier un sermon qu'il a prêché sur ce sujet, et auquel il en ajoute trois autres qui ne laisseront, espère-t-il, aucun point indécis.

Il démontre, dans le premier, l'obligation de fuir l'*idolâtrie*, c'est-à-dire toute participation extérieure à un culte qu'on n'approuve pas dans son cœur. Rien, selon lui, n'est indifférent en fait de

culte. Quiconque assiste à la messe approuve la messe, et, avec la messe, tout ce qui y tient, tout ce dont elle est devenue le centre. Quiconque se soumet à une des formes romaines se soumet à l'autorité qui les a établies, et renverse, par là même, autant qu'il est en lui, l'autorité de Jésus-Christ. « Tenons, en somme, cette règle, que toutes inventions humaines, dressées contre la Parole de Dieu, sont vrais sacriléges... Je sais combien cette rigueur semble dure et insupportable à ceux qui voudroient qu'on les maniât selon leur appétit... Que veulent-ils que j'y fasse? Je ne les ai traités, jusques ici, que trop doucement. Que j'en parle ou que je m'en taise, nous ne laissons pas d'être tous obligés à cette loi. » Malheur donc à ceux qui « renoncent obliquement leur chrestienté! » Malheur à ceux qui sont « tellement entortillés au monde » qu'ils ne peuvent pas, disent-ils, être jugés comme les autres! « Il n'y a ici exemption ni privilége pour grands ou pour petits, pour riches ou pauvres. Que tous donc ploient le col. Que le pauvre craigne, de peur que s'il dit : Je ne sais que faire, Dieu ne lui réponde : Je ne sais non plus que faire de toi. Que les riches ne s'enivrent pas en leurs aises, et qu'ils apprennent à tenir pour ordure et dommage tout ce qui les détourne ou retarde de vivre chrestiennement. »

Dans le deuxième sermon, Calvin exhorte à tout souffrir plutôt que de ne pas se déclarer ouvertement pour l'Évangile. Il insiste surtout sur cette idée, souvent développée dans ses lettres aux martyrs, que la force arrive avec l'épreuve et en proportion de l'épreuve. « Un jeune homme qui a ici habité avec nous, étant pris en la ville de Tournay, fut condamné à avoir la tête tranchée s'il se dédisoit, et à être brûlé vif s'il persistoit. Quand on lui demanda ce qu'il vouloit faire, il répondit simplement : Celui qui me fera la grâce de mourir pour son nom, me fera bien la grâce d'endurer le feu. » Mais Calvin cite rarement ces beaux traits que l'histoire contemporaine lui eût fournis en foule ; il craint, dirait-on, de diminuer devant Dieu la gloire des martyrs en les louant devant les hommes, ou peut-être encore d'autoriser les timides à s'en remettre aux forts du soin de combattre et de vaincre. Souvent même, en le lisant, on pourrait ne pas se douter que cette génération à laquelle il prêche le courage est celle qui avait nourri et nourrissait tant de grandes âmes ; on la croirait plutôt toute composée de gens faibles, trahissant ou prêts à trahir leur foi. Toujours donc, comme nous disions, le général d'armée. Dix soldats faiblissant l'affligent et l'indignent plus que ne le toucheront mille qui meurent.

Le troisième discours a pour but d'apprendre aux fidèles à apprécier le bonheur de posséder la vérité, d'être véritablement « en l'Église, » laquelle, selon Calvin, n'existe véritablement que là où est professée la vraie foi. Ceux qui n'ont eu rien à faire pour se procurer ce bonheur, vu que Dieu « est venu les visiter en leur nid, » qu'ils tremblent de s'en rendre indignes en ne l'appréciant pas. Ceux qui l'ont acheté par des sacrifices, par l'exil, qu'ils ne se figurent pas, pour cela, l'avoir payé, et, surtout, qu'ils ne se croient pas moins coupables s'ils déshonorent par leur vie cette « maison de Dieu » qu'ils sont venus habiter. Mais, de ce que Genève ou tout autre lieu de refuge n'est pas peuplé uniquement de saints, sera-t-il permis de conclure qu'autant vaut rester « en la papauté ? » Malheur à ces « glorieux vilains » qui font fi de la liberté de servir Dieu en esprit en en vérité ! Ne peut-on pas, disent-ils, « prier Dieu à part soi ? » Faut-il donc absolument « trotter à Genève ? » Eh bien! qu'ils n'y viennent pas. Ils peuvent faire encore mieux : c'est de planter où ils sont, en pleine papauté, le drapeau planté à Genève. Mais ils sont trop poltrons pour cela, nos « philosophes de ca- » binet, et ils comprennent trop peu ce que vaut » le don de Dieu. » A nous de le comprendre; à nous de le faire comprendre.

Dans le quatrième sermon, Calvin se propose de montrer « combien on doit prendre de peine pour racheter la liberté de servir Dieu purement. » Les développements sont ce qu'ils devaient être à cette époque, c'est-à-dire pleins de détails, de faits, de réfutations et d'exhortations spéciales, telles que pouvaient les désirer, dans leurs circonstances diverses, ceux qui avaient à quitter patrie et biens. Mais il veut que le sacrifice soit complet; il n'entend pas que le chrétien exilé se croie en droit de demander des compensations terrestres, ni, encore moins, de se les faire assurer avant de partir. Ah! s'ils avaient « appris et retenu cette doctrine de David d'aimer mieux un petit anglet au seuil du temple que les lieux les plus hauts qu'ils pourroient choisir ailleurs, ils ne se trouveroient pas si empêchés à prendre conseil. » Nous leur disons bien, nous, au nom de Dieu ce qu'ils ont à faire ; mais ils voudraient qu'en même temps on leur enseignât « état et moyen de vivre. » Dieu nous a-t-il donc faits « maîtres-d'hôtel » pour leur assurer logement, et pour « leur donner, à chacun selon sa qualité, pension et gages? » Calvin sait bien ce qu'a fait et ce que fera toujours Genève pour les exilés sans pain; il sait aussi que leur plus dévoué « maître-d'hôtel, » c'est lui. Mais promettre quoi que ce soit, ce serait autoriser l'exilé

à compter sur les hommes, sur un homme; il faut que Dieu soit et reste, pour la terre comme pour le ciel, son unique espérance, son unique salut.

Ces discours ont des pages d'une irréprochable éloquence, rachetant amplement les inégalités dont elles sont entremêlées. Ils peuvent, du reste, donner une idée assez exacte de la manière de Calvin comme prédicateur, et c'est ce qui nous a fait nous y arrêter quelques moments.

VII

Mentionnons encore quelques ouvrages purement théologiques ou purement polémiques.

Nous ne reviendrons pas sur le livre contre Servet; mais nous trouvons :

En 1550, un traité *Sur l'éternelle prédestination et la Providence de Dieu*, et un autre *Sur la v chrestienne*.

En 1552, une nouvelle édition, retravaillée et augmentée, du premier de ces deux traités.

En 1554, une *Brève réponse aux calomnies d'un certain brouillon sur la doctrine de la prédestination.* Ce « certain brouillon, » c'est Castalion, et ce mot n'indique que trop le ton de l'ouvrage. Nous avons

déjà dit combien Calvin se montra dur envers son ancien ami. Il ne le fut pas moins dans une seconde réponse, publiée en 1557. Quand on relit aujourd'hui telle ou telle des pages par lesquelles Castalion s'attira ces attaques, grande est la tentation de voir tous les torts chez Calvin. Castalion s'est fait l'apôtre de la tolérance; Castalion, en plein seizième siècle, a dit tout ce que dirait aujourd'hui le chrétien le plus éclairé, le plus large. Mais c'est précisément là, si on est juste, qu'on trouvera l'excuse des vivacités de Calvin; on comprendra qu'une pareille largeur ait dû lui paraître l'abandon des droits de la vérité. Ne l'est-elle pas, en fait, souvent? Et si cet inconvénient, quoique moindre, à nos yeux, que ceux de l'intolérance, nous paraît cependant si grave, pouvait-il ne pas effrayer Calvin?

En 1555 parut un autre ouvrage, sa *Défense de la saine et orthodoxe doctrine sur les sacrements, leur nature, leur efficace*, etc. L'année suivante, deuxième *Défense*, dirigée contre Westphal, et, en 1557, *Dernier Avertissement* à ce même Westphal, dont les idées ultra-luthériennes sur la Cène étaient plus dignes, en effet, d'un docteur de Sorbonne que d'un théologien de la Réforme. Il y eut, là encore, de tristes oublis de charité. Ajoutons cependant que le pasteur de Hambourg avait

entamé la lutte, et, cela, dans les termes les plus injurieux pour l'Église de Genève.

Calvin n'avait donc pas réussi à faire admettre en Allemagne ses idées sur la Cène ; la mort de Luther avait rompu son projet d'atteindre les disciples par le maître, et, le maître mort, les disciples étaient plutôt moins disposés encore à dévier de ses doctrines. Calvin, alors, tourna tous ses efforts du côté des Églises suisses. Nous l'avons vu, en 1540, les rassurer sur les progrès qu'on l'accusait d'avoir faits vers la doctrine luthérienne. Les mêmes craintes s'étant renouvelées en 1549, il se rendit à Zurich avec Farel et demanda une conférence aux pasteurs. Il leur montra que sa doctrine n'était point en opposition, au fond, avec celle de Zwingli, à laquelle il ne faisait qu'ajouter un élément spirituel, mystique, admis de tout temps, en fait, par tous les zwingliens pieux, y compris très-certainement leur maître. « Christ étant la vérité même, avait dit Calvin dans son Catéchisme, il ne nous donne pas seulement, dans ce repas sacré, une figure et des promesses, *mais il nous fait participants de sa propre substance, et nous unit avec soi en une même vie.* » Zwingli, pour couper court à tout danger de romanisme, avait fait de la Cène, en théorie, un simple mémorial de la mort du Sauveur ; mais ce mémorial, disait

Calvin aux pasteurs de Zurich, ne peut pas ne pas avoir, en pratique, dans l'âme du fidèle, une efficacité plus intime et plus puissante. Pourquoi refuserait-on de mentionner cette union sainte que la Cène établit entre le fidèle et son Sauveur? — On put donc rédiger une confession commune, que signèrent, plus tard, les autres Églises de la Suisse. Ce résultat réjouit fort Calvin, et, au milieu de ses épreuves, car c'était peu de semaines après la mort de sa femme, il en remercia Dieu comme de la consolation la plus précieuse qui eût pu lui être accordée.

VIII

Nous arrêterons-nous pour jeter encore un coup d'œil sur la vie et les travaux de Calvin pendant cette période?

Que nos lecteurs veuillent bien repasser plutôt eux-mêmes le récit que nous leur en avons fait, et s'ils se rappellent, en même temps, que nous avons omis beaucoup de choses, que, en particulier, nous n'avons donné aucun détail sur les occupations du pasteur et du professeur, que, enfin, nous n'avons rien dit de sa santé, toujours plus misé-

rable, — ils arriveront assez aux conclusions que nous pourrions mettre ici. On pourra récapituler des fautes ; mais on s'inclinera devant cette activité infatigable, fabuleuse, perpétuel triomphe de la foi sur toutes les angoisses de l'esprit et du corps.

La période suivante, comprenant aussi neuf années, nous conduira jusqu'à la mort de Calvin. Nous aurons moins de faits à raconter. Non que l'activité de Calvin se fût relâchée ; mais, de plus en plus reconnu comme centre et chef de la Réforme dans toute l'Europe occidentale, il se trouva mêlé dans une foule d'événements dont le récit serait plutôt l'histoire du siècle que la sienne. Nous nous en tiendrons donc à ce qui rentre spécialement dans celle-ci.

Nous avons vu les Libertins lui disputer Genève, et Genève, enfin, lui rester ; nous aurons donc à le montrer achevant de la faire sienne, et de la former au grand rôle qu'il aspirait à lui assurer. Ce rôle, nous avons vu que la présence de Calvin avait suffi pour le donner à l'Église de Genève, même sous les Libertins, même en ces temps où le réformateur pouvait chaque jour être chassé. L'Europe n'eut donc pas à s'apercevoir beaucoup du changement survenu dans la petite république, rendue à l'ordre et à la paix ; mais Calvin, tranquille dans sa citadelle, put d'autant mieux

se livrer aux innombrables soins que tant d'Églises réclamaient de lui.

Cette tranquillité n'était, il est vrai, que relative. Calvin n'avait plus à craindre au dedans; mais la citadelle pouvait, tous les jours, être attaquée, être emportée, et Calvin ne savait que trop sur qui tomberait, dans ce cas, la première fureur de l'ennemi. Nous avons déjà raconté l'attaque préparée, en 1563, à l'instigation des Libertins exilés. Calvin n'avait plus que cinq mois à vivre; il est douteux qu'on les lui eût laissé achever. Trois ans auparavant, la ville hérétique s'était vue plus menacée que jamais. Les princes catholiques demandaient la réouverture du concile; le pape, qui en avait peur, proposa, comme diversion, qu'on commençât par abattre Genève. On a retrouvé les lettres que Pie IV et le cardinal Borromée, le futur saint Charles Borromée, écrivaient à cette occasion au roi de France, au roi d'Espagne et au duc de Savoie. Tout le plan de campagne y est tracé. Le roi de France enverra des troupes par la Bourgogne, le roi d'Espagne par la Franche-Comté; le duc aura son armée renforcée par un corps de cavalerie que lui enverra Pie IV, et le trésor papal lui comptera vingt mille écus pour aider aux préparatifs. Trois armées allaient donc fondre à la fois sur Genève; rien ne pouvait, humainement, la sauver. Mais, Genève prise, à qui la

donner? Cette difficulté, après Dieu, fut son salut, aucun des trois souverains ne se souciant de la conquérir pour un des autres. Mais elle passa des mois dans des transes continuelles, et, à vrai dire, durant toutes ces années, elle n'eut pas un seul jour de pleine sécurité. Ainsi faisait-elle, sous Calvin, l'apprentissage de cette rude vie qui allait si longtemps être la sienne. Elle s'habituait à n'avoir pas son existence assurée pour un an, pour un mois, et à ne rien rabattre, pour cela, de son activité ni de son courage.

Loin donc de chercher à se faire oublier, ce qui, d'ailleurs, lui eût été impossible avec Calvin, elle s'associait de mieux en mieux à l'œuvre et au génie de celui qui l'avait façonnée à son image; elle acceptait la responsabilité de cet apostolat dont le champ allait s'élargissant, mais dont tous les périls menaçaient de fondre sur elle. En janvier 1561, au plus fort de ces craintes qu'excitaient les menées du pape, on reçoit une lettre où Charles IX se plaint vivement des troubles semés dans son royaume par les prédicants venus de Genève; il somme le Conseil de les rappeler sans délai. Grand émoi, là dessus, dans le Conseil. Cette lettre est peut-être le premier acte du drame qui se prépare. Que faire? On charge Calvin de répondre; il saura bien trouver ce qu'il y a de mieux à dire pour écarter le

danger, si c'est possible, sans renier les courageux prédicants qui se sont formés à son école. Calvin rédigea donc la lettre. Les formes sont humbles; le fond est ferme. Les ministres de Genève n'ont envoyé personne en France; mais, tous les gens qui se sont adressés à eux et qu'ils ont trouvés « de quelque savoir et grâce, » ils les ont exhortés « à s'employer, partout où ils viendroient, pour l'avancement de l'Évangile. » Les ministres de Genève n'ont pu et ne pourront jamais faire autrement; car « puisqu'ils sont persuadés que la doctrine qu'ils prêchent est de Dieu, tendante à ce que la grâce qu'il nous a faite en Jésus-Christ soit connue comme il appartient, il ne se peut faire qu'ils ne désirent qu'elle soit semée partout. » Le roi très-chrétien pourrait-il ne pas le désirer aussi? Et après cette réflexion presque ironique, il en vient à ces « troubles » que le roi reproche aux prédicants. Les troubles proprements dits, ils y sont totalement étrangers. « Ils ont mis peine de tout leur pouvoir d'empêcher qu'il ne se fît nulle émeute; ils n'ont jamais donné conseil de rien changer ou attenter en l'état public. » Mais si on veut appeler « trouble » toute émotion causée par la prédication de l'Évangile, tout succès obtenu par ceux qui le prêchent, — alors les prédicants sont coupables, très-coupables, mais ce n'est pas Genève qui leur défen-

dra de l'être ainsi. Telle est la conclusion, un peu voilée, mais claire, pourtant, de cette lettre, — et cette lettre arriva au roi signée, non de Calvin, mais des « *Syndics et Conseil de Genève*, » selon la formule officielle.

Les faits restèrent conformes aux paroles. Une lettre du réformateur à Bullinger (mai 1561) nous montre comment s'organisait, par la seule force des choses, cette active et puissante propagande. « Il est incroyable, écrit Calvin, avec quelle ardeur nos amis se dévouent au progrès de l'Évangile. Autant on est avide, auprès du pape, à solliciter des bénéfices, autant ils le sont à demander du service dans les Églises sous la croix. Ils assiégent ma porte pour obtenir une portion du champ à cultiver ; jamais roi n'eut de courtisans plus empressés que les miens. Ils se disputent les postes, comme si le règne de Jésus-Christ était paisiblement établi en France. Je cherche parfois à les retenir. Je leur montre l'atroce édit qui ordonne la destruction de toute maison où le culte aura été célébré. Je leur rappelle que, dans plus de vingt villes, les fidèles ont été massacrés par la populace. Mais rien ne les peut arrêter. » Ces lignes sont un des rares morceaux où Calvin s'est un peu laissé gagner par l'enthousiasme. Il est heureux de cette papauté apostolique dont le revêtent les solliciteurs du mar-

tyre; il en est fier, non pour lui, car il n'y a pas là un mot d'orgueil, mais pour la noble cause dont il se voit le chef.

IX

Mais l'enthousiasme ne lui fit jamais oublier le côté plus positif de son rôle; au milieu de cette jeune et ardente milice, il resta l'homme de la discipline et de l'ordre. Il n'avait pas attendu les réclamations de Charles IX pour défendre aux protestants du royaume tout ce qui pourrait, avec justice, être appelé trouble ou violence. On a eu beau fouiller toutes ses lettres aux Églises de ce pays; on n'y a pas trouvé un mot qui pût être considéré comme un appel à la force, aux représailles, et ses ennemis ont été réduits à fabriquer les deux fameuses lettres qu'on cite encore quelquefois, bien que la fausseté en ait été surabondamment prouvée. On a récemment examiné les prétendus manuscrits originaux, conservés dans les archives de la famille d'Alissac. Non-seulement ils ne sont ni de l'écriture de Calvin, ni de celle d'aucun de ses secrétaires connus, mais ils sont pleins de fautes d'orthographe et de style, qu'on avait eu grand soin de corriger à l'impression. Ces fautes corrigées, le style n'est encore en rien

celui de Calvin; on ne saurait exprimer plus niaisement des conseils de meurtre, de pillage, puis de basse humilité envers le baron du Poët, humilité dont Calvin n'approcha jamais, même dans ses lettres aux plus grands princes. Enfin, dans la première, M. du Poët est appelé *Général de la religion en Dauphiné*, et cette lettre est datée de 1547, époque où la Réforme n'avait, en Dauphiné, ni un soldat, ni même une Église organisée, et où M. du Poët était encore catholique; dans la seconde, datée de 1561, le même personnage est appelé *Gouverneur de Montélimart et grand chambellan de Navarre*, dignités dont il ne fut revêtu que longtemps après la mort de Calvin.

Quand nous n'aurions pas ces détails, la fraude ressortait assez du contraste que ces deux lettres faisaient avec les autres, ne fût-ce, par exemple, qu'avec celle qu'il écrivait, en 1562, au fameux baron des Adrets, dont les violences déshonoraient la Réforme, et qui allait finir par se refaire catholique. Maître de Lyon, Des Adrets y autorisait les désordres d'une soldatesque formée sur ses mauvais exemples. « Il est bien temps, lui écrit Calvin, qu'on se modère. Il vous y faut évertuer, monsieur, et surtout à corriger un abus qui n'est nullement supportable : c'est que les soudarts prétendent de butiner les calices, reliquaires et tels instruments

des temples. Qui pis est, on nous a rapporté qu'un des ministres s'étoit fourré parmi eux... Horrible scandale pour diffamer l'Évangile, et pour exposer à opprobre la cause qui est si bonne et sainte de soi... Nous n'avons pas fait difficulté, monsieur, de vous en mander privément notre avis, et vous exhorter au nom de Dieu de vous y employer vertueusement. » Ainsi, la seule pensée des désordres commis à Lyon lui gâte tout le bonheur de voir entre les mains des protestants cette ville qui leur a été si cruelle. Ce sentiment se retrouve, dans ses lettres, en beaucoup d'autres occasions. Aucun succès ne le réjouit assez pour qu'il prenne son parti de le voir accompagné ou suivi de choses qu'il n'approuve pas ; il entend que tous les champions de la Réforme, ceux qui portent l'épée comme ceux qui n'ont que la parole, soient gens sérieux, pieux, pleinement dignes de la cause. Plusieurs fois, en particulier, nous le voyons blâmer les protestants de s'être emparés d'églises catholiques. Il veut qu'elles tombent en leur pouvoir par la force des choses, par les conversions en masse, ce qui avait eu lieu dans quelques villes ou villages ; les protestants, jusque-là, doivent se rassembler n'importe où, dans des maisons, dans des granges, en plein air s'il le faut, et cette modération leur vaudra bien plus d'adhérents que l'usurpation des

églises. Mais Calvin n'insistera même pas sur cette dernière idée ; il craindrait de conseiller un calcul, et de prêcher *l'intérêt de la cause*. Ce qui est mal est mal, et jamais on ne doit se le permettre. Voilà sa morale en toute affaire.

Mais il ne se borna pas à être peiné, comme chrétien, de certains détails de la lutte ; il sut aussi voir de plus haut, et comprendre ce que la Réforme pouvait perdre, même victorieuse, à devenir en France un parti militaire et politique. Les seuls combats et les seuls triomphes dignes d'elle, ce sont, répétera-t-il, les souffrances de ses martyrs, payées déjà par tant de conquêtes. Les échafauds et les bûchers sont féconds ; les guerres, même heureuses, sont stériles. On le vit bientôt. Si la Réforme avait pu grandir encore dix ans comme elle avait grandi jusque-là, pauvre, sévère, strictement renfermée dans le domaine religieux, arrosée de sang, mais de son sang, elle était maîtresse de la France. Les événements allaient donc ne confirmer que trop les appréhensions de Calvin. Mais, ici encore, il laissait la question des conséquences, se bornant à appeler mal ce qui lui paraissait mal. Voyez, entre autres, sa lettre à Coligny sur la conjuration d'Amboise, ce fâcheux début du protestantisme politique qui allait désormais s'associer au protestantisme chrétien. On l'accusait d'y avoir

trempé, même d'en avoir été l'instigateur, vu que le chef, La Renaudie, était venu peu avant à Genève. Il raconte donc à l'amiral comment les choses se sont passées. Quelqu'un, dit-il, « me demanda conseil s'il ne seroit pas licite de résister à la tyrannie dont les enfants de Dieu étoient pour lors opprimés. Comme je voyois que déjà plusieurs s'étoient abreuvés de cette opinion, après lui avoir donné réponse absolue qu'il s'en falloit déporter, je m'efforçai de lui montrer qu'il n'y avoit nul fondement selon Dieu... » Le négociateur ne se tient pas pour battu. Il fait « grandes lamentations de l'inhumanité qu'on exerce pour abolir la religion, même que d'heure en heure on attend une horrible boucherie pour exterminer les pauvres fidèles. » — « Je répondis simplement, poursuit Calvin, qu'il valoit mieux que nous périssions tous cent fois, que d'être cause que l'Église fût exposée à tel opprobre. » Les conjurés persistent. « Alors, voyant la chose aller ainsi au rebours, je me lamentois grièvement, et souvent on a ouï ces propos de ma bouche : Hélas ! je ne pensois pas tant vivre que de voir le jour auquel nous eussions perdu tout crédit envers ceux qui se renomment fidèles ! Faut-il donc que l'Église de Genève soit ainsi méprisée de ses enfants ! » Calvin s'identifie avec l'Église de Genève ; elle réprouve et réprou-

vera, comme lui, tout emploi d'armes charnelles dans cette grande guerre de la foi. Ce sentiment est d'autant plus remarquable qu'il s'accorde peu, semble-t-il, avec la notion calviniste d'État chrétien. Mais Calvin distingue soigneusement entre la possession et la conquête. Quand l'Évangile possédera l'État, qu'il y ait alors union intime entre la politique et l'Évangile; mais, pour que l'Évangile arrive à posséder l'État, c'est-à-dire — car Calvin demande toujours la réalité, non l'apparence, — à le posséder réellement, intimement, il faut qu'il l'ait conquis par ses seules armes, la foi, la persuasion, l'exemple, la patience.

X

En voilà assez, ce nous semble, pour déterminer le caractère de l'influence exercée par Calvin sur les Églises de France. Il travailla sans relâche à les maintenir ou à les ramener sur le terrain purement religieux; et si, malgré tant d'incitations tout autres, la séve religieuse continua de circuler puissamment dans leur sein, si le protestantisme politique n'empêcha pas le protestantisme chrétien de grandir sans cesse en

piété, en science, en dévouement, — c'est à Calvin, en bonne partie, qu'elles en furent redevables. Il n'est presque aucune de ses lettres où ne revienne cet idéal de l'*Église sous la croix*, grandissant devant Dieu en proportion de ses souffrances, et ne voulant, devant les hommes, nulle autre gloire que celle-là.

Voyez, entre autres, ses deux belles épîtres *Aux fidèles de France*, en juin et novembre 1559. Il ne s'adresse point là à quelque petite Église à qui on ne puisse conseiller, en effet, que de souffrir ; il parle à toutes ensemble, à un parti qui pouvait, comme on le vit bientôt, lever des armées, prendre des villes, s'emparer de la moitié du royaume. Et cependant, ce qu'il dirait à la plus petite Église, il le dit à ce grand parti composé de plus de deux mille Églises, et il ne lui dit rien d'autre. Souffrir, souffrir encore, voilà le seul combat qu'il leur commande ; féconder par leur sang le champ de la vérité, voilà la seule victoire qu'il leur vante. « Ne doutez point, leur dira-t-il, quand les méchants auroient exécuté toute leur cruauté, qu'il n'y aura une goutte de sang qui ne fructifie pour augmenter le nombre des fidèles. S'il ne semble pas du premier coup que la constance de ceux qui sont examinés[1] profite, ne laissez pas de vous ac-

[1] Appelés à rendre témoignage.

quitter de votre devoir, et remettez à Dieu le profit qui reviendra de votre vie ou de votre mort, car il en saura bien retirer le fruit en temps et lieu... Laissons passer cette obscurité de ténèbres, attendant que Dieu produise sa clarté pour nous réjouir, bien que nous n'en soyons jamais destitués au milieu de nos afflictions, si nous la cherchons en sa Parole où elle ne cesse jamais de luire. C'est donc là qu'il vous convient jeter votre vue en ces grands troubles, et vous réjouir de ce qu'il vous fait cet honneur que vous soyez plutôt affligés pour sa Parole que châtiés pour vos péchés, comme nous en serions bien dignes tous s'il ne nous supportoit. » C'est la seule concession que l'austère chrétien fasse aux chrétiens persécutés : il leur permet de se considérer comme souffrant, non en leur qualité de pécheurs, mais en leur qualité de soldats de Jésus-Christ. Les images guerrières reviennent souvent sous sa plume, mais toujours strictement ramenées à leur sens spirituel. « Les persécutions, dira-t-il dans la seconde épître, sont les vrais combats des chrétiens. Assaillis, que doivent-ils faire, sinon courir aux armes? Or, nos armes, pour bien batailler en cet endroit, sont de nous fortifier en ce que Dieu nous montre par sa Parole... Et puisque le pauvre troupeau du fils de Dieu est dissipé par les

loups, retirez-vous à lui, le priant qu'il ait pitié de vous, qu'il étende sa main pour fermer leurs gueules sanglantes, ou bien qu'il les convertisse en agneaux. » — Voilà la ligne de conduite que Calvin trace aux protestants, et, cela, dans les premiers jours du règne de François II. Il fut court, ce règne, mais il pouvait être long, et il venait de livrer la France aux Guises, altérés du sang protestant.

XI

Il serait intéressant de voir comment Calvin surveillait et poursuivait, dans chacune des Églises dont il avait à s'occuper, l'exécution de ce programme. Nous sommes loin de posséder toutes les lettres qu'il eut à leur écrire. Quelques-unes étaient sans cesse en correspondance avec lui, celles du Poitou, entre autres, et des contrées voisines, qui le considéraient comme leur premier fondateur. Calvin ne fait presque jamais allusion à cette dernière circonstance, car, pour lui, l'œuvre est tout, et l'ouvrier, même quand c'est lui, n'est rien; une seule fois il dira aux fidèles de Poitiers : « Puisqu'il a plu à Dieu se servir de no-

tre labeur à votre salut. » Mais il prendra volontiers avec ces Églises, au début et à la fin de ses lettres, les formes plus solennelles de la salutation apostolique. Le ton général est aussi quelquefois plus grave encore que dans ses autres lettres ; on sentira davantage le père, mais sans que le frère disparaisse, car c'est chose étonnante à quel point il sait rester fidèle au grand principe calviniste de l'égalité des pasteurs. Il signera donc : « *Votre humble frère,* » et ce mot, même après quelque vigoureuse admonestation, ne choque pas, n'étonne pas : on est forcé d'y voir l'expression d'un sentiment vrai en même temps que d'une idée juste. Calvin, du reste, n'y perd rien. L'autorité de Dieu et de la Parole de Dieu se confond d'autant mieux avec la sienne que celle-ci n'emprunte rien à la hiérarchie ou à l'orgueil. De là aussi, dans ses exhortations, dans ses conseils, dans ses reproches, une parfaite égalité de ton. Il n'enflera pas plus sa voix avec les petits qu'avec les grands, avec les grands qu'avec les petits, et cette voix, toujours la même, n'en sera que mieux celle du devoir, de la loi et de la sagesse.

L'Église de Paris, dont il avait aussi été, en quelque degré, le fondateur, lui fut toujours particulièrement chère ; son importance, d'ailleurs, comme Église de la capitale, la lui recommandait

assez. Mais elle était, par la même raison, plus recommandée qu'aucune autre à la surveillance et aux rigueurs des ennemis de la Réforme, et ce ne fut qu'en 1555 qu'elle parvint à se constituer. Calvin, en mars 1557, la félicite de ce qu'elle poursuit sa marche « au milieu des craintes et assauts » auxquels elle est tous les jours exposée; il lui envoie, au nom de l'Église de Genève, deux pasteurs. Elle en avait demandé davantage; mais, pour le moment, tout est à l'œuvre. « Et sur ce, messieurs et frères, je supplierai notre bon Dieu de vous avoir en sa sainte garde. » — Oui, Dieu garde les siens, mais pas toujours comme ils l'entendent. Moins de six mois après cette lettre, Calvin leur écrit encore, mais pour les consoler dans une effroyable épreuve. On avait ameuté la populace contre une paisible assemblée, réunie à la rue Saint-Jacques; une foule en furie avait traîné au Châtelet tout ce qu'elle avait pu saisir, et les magistrats avaient sanctionné l'arrestation. « Les brigands et voleurs, raconte Bèze [1], étoient retirés des fosses et crotons les plus infects, pour y mettre ceux-ci. » Le procès s'instruisait; des bûchers allaient évidemment s'élever. C'est alors que Calvin écrit. « Vrai est, dit-il, que l'épreuve est grande et rude à soutenir, de voir un si horrible trouble

[1] *Histoire Ecclésiastique.*

et que Dieu tarde d'y mettre la main; mais aussi ce n'est pas sans cause qu'il est dit que Dieu veut éprouver notre foi *comme l'or en la fournaise*... et si quelquefois il permet que le sang des siens soit épandu, toutefois il ne laisse pas de tenir leurs larmes précieuses. » Jusqu'ici, les martyrs français ont été plutôt gens obscurs, « contemptibles au monde. » En voici maintenant de plus élevés selon le monde; leur sacrifice en sera d'autant plus frappant, leur sang d'autant plus fécond. En effet, parmi ces personnes jetées dans les cachots du Châtelet, il y avait plusieurs dames nobles. Trois lettres de Calvin, l'une adressée à toutes les prisonnières, les deux autres à deux d'entre elles, portèrent la consolation dans cet abîme. La catastrophe était du 4 septembre. Dès le 27, une de ces nobles dames, Philippine de Lunz, veuve du seigneur de Graveron, montait sur le bûcher avec deux des diacres de l'Église, et léguait son exemple à ses compagnes. Les bourreaux la virent venir souriante, heureuse, vêtue de blanc comme pour une fête. Elle n'avait pas vingt-quatre ans.

Mais si Calvin ne parlait aux survivantes que du devoir de mourir comme elle, il n'en travaillait pas moins, au dehors, à les sauver. Ce fut à son instigation que les cantons suisses et les princes protestants d'Allemagne intercédèrent auprès de

Henri II; ce fut aussi lui qui, pensant à tout, s'occupa d'envoyer aux prisonniers un peu d'argent. S'il y a « goutte d'humanité » en nous, écrivait-il aux Églises du pays de Vaud, secourons-les « à tel besoin. » Et quand il arriverait, poursuit-il, qu'on « ne trouvât pas promptement argent par delà, si ferai-je tels efforts, quand je me devrois engager tête et pieds, qu'il se trouvera prêt ici. » En même temps, il faisait remettre à Henri II, au nom des protestants de France, une confession de foi destinée à lui ouvrir les yeux sur les nouvelles calomnies dont on s'était mis à les charger. On ne les accusait plus seulement de révolte, comme au temps où Calvin adressait à François Ier l'*Institution;* leurs dogmes, leur morale, leurs assemblées, tout, chez eux, était plein d'abominations sans nom, comme chez les premiers chrétiens au dire des foules païennes. Le roi accorda-t-il quelque attention à cette pièce, d'une franchise et d'une clarté parfaites? Sa politique avait besoin des princes d'Allemagne; ce fut à eux, probablement, bien plus qu'à l'humanité ou à Calvin, qu'il céda. Quatre nouvelles victimes avaient péri; on promit de s'en tenir là quant aux supplices. Mais tout ce qui ne voulut pas abjurer fut laissé en prison, et plusieurs moururent consumés par les mauvais traitements.

En janvier 1558, le réformateur écrit encore à l'Église de Paris pour la consoler sur la faiblesse des uns, sur les souffrances des autres, et pour lui annoncer l'envoi de deux nouveaux ministres. L'un des deux, Jean Macar, était pasteur à Genève ; son zèle et sa science l'avaient rendu cher à Calvin, et son éloquence à tout le peuple. Ce fut avec douleur, mais sans hésiter un moment, qu'on accepta son offre d'aller se jeter pour quelque temps dans ce sanglant tourbillon de Paris. « Nous n'avons pas voulu faillir à vous aider, écrit Calvin, en nous dénuant de notre frère. » Arrivé à Paris, Macar osa demander la permission de visiter les prisonniers, et, chose étrange, elle lui fut accordée ; un courage si franc séduisait, fascinait les juges. Mais Macar osa bien d'autres choses. Ses lettres à Calvin renferment les plus curieux détails sur son ministère à Paris, et sur cette civilisation demi-barbare que l'Église armait contre l'Évangile. Genève le rappela, et, peu après, la peste s'étant déclarée, c'est Macar qui demande à braver encore la mort en consolant ceux que le fléau atteindra. Atteint lui-même, il meurt « au grand regret de toute la république, disent les registres, et au grand dommage de l'Église. »

XII

Telles étaient donc — et nous avons omis une foule de détails — les relations de la France protestante avec l'Église de Genève. Mais l'organisateur de celle-ci regrettait de voir l'Église de France sans aucune organisation régulière, et, autant il la détournait de se serrer en un parti politique, autant il désirait la voir *une* comme Église.

Ce fut donc sous son inspiration que se réunit à Paris, en mai 1559, cette humble assemblée que l'assentiment unanime des Églises allait décorer du nom de premier synode national. Onze Églises seulement y furent représentées, y compris celle de Paris. C'était peu, et c'était beaucoup. Les députés jouaient leur vie.

Là donc furent posées les bases de l'édifice dont les matériaux s'amassaient depuis quarante ans.

Ce fut, d'abord, une confession de foi, œuvre facile en ce moment, aucun dissentiment sérieux n'existant au sein des Églises, toutes fidèles à la théologie de Calvin.

Ce fut, ensuite, une discipline, simple, courte, mais traçant nettement les grandes lignes, vérita-

ble constitution, enfin, prête à abriter toutes les lois et toutes les institutions qui plus tard s'inspireraient d'elle.

Le point de départ est l'*Église*, dans le sens apostolique du mot, l'Église locale, l'ensemble des fidèles groupés dans le même lieu, ville ou village. C'est à eux de se donner, dès qu'ils le pourront, forme d'Église, par la nomination d'un consistoire, l'appel d'un ministre, l'établissement d'un culte régulier.

Au-dessus de l'Église est le *Colloque*, groupe d'Églises. Le Colloque s'assemble deux fois par an ; chaque Église y est représentée par un ministre et un ancien. Il règle toutes les affaires communes aux Églises de sa circonscription.

Au-dessus du Colloque est le *Synode Provincial*, qui s'assemble une fois par an. C'est le Colloque agrandi, groupe de plusieurs Colloques ; chaque Église y envoie aussi un pasteur et un ancien. C'est par lui que l'élection des pasteurs doit être faite ; mais chaque Église est appelée à ratifier le choix qui a été fait pour elle.

Enfin, au sommet, le *Synode National*. Composé de deux pasteurs et de deux anciens envoyés par chaque synode provincial, il juge en dernier ressort toutes les affaires, et aucun recours n'est possible contre son autorité.

Cette constitution avait été dictée par Calvin. Si, avec nos idées modernes, nous y apercevons quelques atteintes au principe démocratique que Calvin plaçait à la base, nous ne pouvons guère, d'autre part, ne pas y reconnaître une remarquable entente de la situation et des besoins du protestantisme français. Il fallait, à la fois, que la base fût aussi large, aussi populaire que possible, et que l'autorité, à chaque degré plus concentrée, fût une, forte, capable de se maintenir à côté de l'autorité royale, soit amie, soit ennemie.

Calvin n'eut cependant pas l'idée de chercher cette unité, cette force, dans rien qui rappelât l'épiscopat. Ce n'était pas que l'épiscopat, en soi, lui parût condamné par l'Évangile. On ne peut pas dire, en effet, que l'Évangile interdise d'établir, dans chaque Église, un premier pasteur, un surveillant général; l'erreur, l'usurpation, c'est quand on ne se contente plus de considérer l'épiscopat comme une charge instituée par l'Église, et qu'on attribue à l'évêque un droit divin, une supériorité mystique, nécessaire, sur les ministres inférieurs. Calvin, dans l'*Institution Chrétienne*, s'était exprimé de manière à laisser aux Églises, sur ce point, toute liberté. Dans la lettre au duc de Somerset, il parle de « l'office *des évêques* et curés; » dans une lettre au roi de Pologne, Sigis-

mond II, il propose lui-même, pour le cas où la Pologne romprait, comme il l'espère, avec l'Église romaine, l'établissement d'un épiscopat polonais. Pourquoi ne veut-il rien de semblable pour la France? Probablement, d'abord, parce que l'égalité des pasteurs lui paraît plus sûrement évangélique et primitive; puis, sans doute, parce que l'épiscopat risquerait toujours de ramener une partie au moins des abus romains sur ce point. Il l'accepte en Angleterre, mais parce qu'il y est; il le conseille en Pologne, mais parce qu'il ne croit pas pouvoir faire autrement. En France, où il peut ne pas l'admettre, il ne l'admettra pas. Outre les raisons ci-dessus, il comprend que le protestantisme français doit et devra longtemps encore être une Église missionnaire, militante et souffrante; ce sont des martyrs qu'il lui faut, plus encore que des chefs, facilement amollis dans la grandeur, facilement gâtés par l'ambition de monter toujours plus haut. L'Église réformée de France sera donc une république réelle, sérieuse, fermée à tout ce qui pourrait l'altérer dans sa forme ou l'énerver dans son esprit.

C'était assurément un malheur que d'avoir à constituer les protestants en un État dans l'État, surtout en une république au sein d'une monarchie, grande cause d'envie lorsqu'ils seraient

puissants, grand prétexte à persécutions quand leurs ennemis auraient le dessus. Mais Calvin n'avait pas le choix des moyens. Pour une Église comme pour un État, la question d'être ou de n'être pas est toujours la première qui se pose. Les protestants de France voulaient *être;* ils avaient payé assez cher le droit de le vouloir. Puis, ils n'aspiraient point à rester indéfiniment un État dans l'État, mais à devenir l'État même en s'assimilant toute la nation, et la rapidité de leurs progrès autorisait assez cette espérance. Une fois la royauté entraînée dans le mouvement, alors on verrait à s'entendre sur une meilleure harmonie à établir entre les deux pouvoirs.

XIII

Les progrès, déjà si rapides au moment du premier synode, le furent encore plus quand les protestants épars se sentirent membres d'un grand corps, constitué par un acte formel. Les Églises surgirent par centaines; les adhérents leur arrivaient par milliers et par dix milliers. Ce n'était pas de mois en mois, ni même de semaine en semaine, mais de jour en jour, à la lettre, qu'on

pouvait constater les conquêtes de la Réforme. Étrange spectacle que celui qu'offrait la France! D'un côté, c'est la royauté, Henri II, François II, le père, le fils, qui sont pris comme d'une rage de supplices; de l'autre, au lieu des quelques misérables que supposerait le ton des édits et l'atrocité des mesures prises, ce sont des villes et des provinces entières; c'est une bonne portion de la noblesse, et, bientôt après, la majorité; c'est la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII; c'est la reine de Navarre; c'est son mari, chef de la maison de Bourbon; c'est le prince de Condé; c'est Coligny, enfin, un des plus beaux caractères de ce siècle et de tous les siècles. Voilà l'armée que *l'homme de Genève*, comme on disait à la cour, voyait grossir, et dont il se sentait le chef. Aussi avait-il constamment l'œil sur ces autres chefs, princes, grands seigneurs, dont la présence pouvait faire tant de bien ou tant de mal, selon que l'Évangile serait leur grande affaire ou seulement la seconde et l'accessoire. Que de soucis ne lui causa pas ce triste roi de Navarre, tantôt zélé protestant de qui on pouvait, semblait-il, tout espérer, tantôt chancelant, mou, faible, lâche! Mais aussi, avec Coligny, comme il est à l'aise! Comme il sent que voilà le héros chrétien, celui qu'on peut louer sans réserve, dans la ferme assurance que le maître com-

mun le loue aussi comme bon et vrai serviteur!

Une première lettre de Calvin l'alla chercher en Flandre, où il était prisonnier du roi d'Espagne à la suite de la bataille de Saint-Quentin. La captivité, la maladie, avaient achevé de le convertir à l'Évangile. Ses Mémoires nous le montrent méditant un jour sur les mystérieux hasards de la destinée humaine, et disant : « Tout le reconfort que j'ai, c'est celui qu'il me semble que tous les chrétiens doivent prendre que tels mystères ne se jouent point sans la permission et volonté de Dieu, laquelle est toujours bonne, sainte et raisonnable, et qui ne fait rien sans justes occasions, dont toutefois je ne sais pas la cause et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plutôt m'humilier devant lui. » Le *reconfort* qu'il cherchait dans la Bible lui arriva donc aussi dans une lettre de Calvin. Calvin l'exhortait à bénir sa captivité, déjà si féconde en fruits de vie, et qui pouvait, en se prolongeant, l'être toujours plus. « Dieu vous a voulu comme retirer à l'écart. Vous savez combien il est difficile, parmi les honneurs, richesses et forces du monde, de lui prêter l'oreille... » Dieu a voulu lui parler seul à seul; Dieu a trouvé le chemin de son oreille et de son cœur. Coligny sortit de prison, l'année suivante, non-seulement avec cette foi profonde qui allait être l'âme de sa vie, mais avec la

résolution de fuir ces honneurs et ces grandeurs dont la perte momentanée lui avait été si heureuse. On le vit remettre à son frère la charge de colonel-général de l'infanterie, renoncer à celle de gouverneur de Paris, solliciter son remplacement comme gouverneur de Picardie, et aller chercher en son manoir de Châtillon-sur-Loing la continuation des saints loisirs de sa captivité.

Là devaient se fortifier encore, sous la douce influence de sa femme, Charlotte de Laval, ses convictions et sa piété. Calvin l'avait préparée à ce beau rôle. Le même jour où il écrivait à l'amiral pour le féliciter de son épreuve, il lui avait écrit, à elle, pour la féliciter et de l'épreuve et de la sainte tâche qui lui serait ensuite plus facile. Un autre jour, il l'avertit de « s'apprêter à tenir bon, » vu qu'il ne manquera pas de gens pour tâcher de ressaisir Coligny, à son retour, dans les liens du papisme et du monde. « Pensez, lui dit-il, que votre devoir sera de lui aider par votre exemple à prendre courage. » Or, à son retour, la seule chose qui l'empêchât encore de se déclarer publiquement, c'était la crainte d'exposer sa femme à des épreuves qu'elle n'eût pas la force de supporter. Un jour donc, pressé par elle, il se mit à lui faire l'affreux tableau de ce que souffraient les protestants, ajoutant, nous disent ses Mémoires, « que toute-

fois, si elle étoit disposée à ne pas refuser la condition commune à ceux de la religion, lui, de son côté, il ne manqueroit pas à son devoir. » Elle n'en voulait pas davantage, et, peu après, on sut que l'amiral de Coligny avait publiquement communié de la main d'un ministre.

L'année 1560 allait réaliser, plus noir encore, le tableau tracé par Coligny à sa courageuse femme. On publia de nouveaux édits d'extermination ; on établit, dans chaque parlement, une *chambre ardente*, uniquement chargée de condamner au feu tout ce qui serait suspect d'appartenir à la Réforme. Paris, Toulouse, Dijon, Bordeaux, Lyon, Poitiers, d'autres villes encore, assistèrent à d'épouvantables séries de supplices ; — et le 21 août, à Fontainebleau, à l'ouverture de l'assemblée des Notables, un homme se lève, s'approche du trône, s'incline, et remet au roi une requête, la *Supplication de ceux qui, en diverses provinces, invoquent le nom de Dieu suivant la règle de la piété*. C'est la Réforme qui demande, non-seulement à vivre, mais à vivre au grand jour, sous la protection du roi ; c'est Coligny qui joue sa tête pour déposer la demande aux pieds du trône. Aussi l'homme de Genève aura-t-il de nouveau pour Coligny quelques-unes de ces paroles qui sont de l'enthousiasme dans sa bouche, et, cinq mois après : « Nous avons de quoi louer

Dieu, lui écrit-il encore, de la vertu singulière qu'il vous a donnée de servir à sa gloire et avancement du règne de son fils... Quand tout le monde seroit aveugle et ingrat, et qu'il sembleroit que toute votre peine seroit comme perdue, contentez-vous, Monseigneur, que Dieu et les anges vous approuvent. » Dans une lettre à Bullinger : « L'amiral, disait-il, est le seul homme sur qui nous puissions compter ; » le seul, voulait-il dire, parmi les grands personnages, car c'est dans cette même lettre que nous l'avons vu se féliciter des progrès de la Réforme, et du bouillant courage de ceux qui partaient pour la prêcher.

Peut-être aussi ce mot « le seul » n'était-il que l'expression du chagrin que lui causaient en ce moment quelques-uns. Le roi de Navarre, entre autres, faisait plus de mal qu'un ennemi, et Calvin lui écrit, le même mois (mai 1561), une lettre sévère où il lui montre dans ses vices la source de ses lâchetés. Le frère même de Coligny, François d'Andelot, avait un moment faibli. Enfermé, pendant plusieurs mois, au château de Melun, il avait fini par consentir à entendre la messe ; puis, effrayé de sa faute, il avait écrit à Calvin pour la lui avouer, et, si possible, se justifier quelque peu. Calvin répond. Il abat, d'un revers de main, tout l'échafaudage des excuses.

Quand les hommes s'en contenteraient, « tout cela, lui dit-il, ne vous peut guère alléger devant Dieu. » N'a-t-il pas scandalisé les fidèles? N'a-t-il pas démoli ce qu'il avait élevé? N'a-t-il pas fourni aux ennemis de la vérité de quoi « faire leurs triomphes, » s'imaginant avoir vaincu en lui et la Réforme, et l'Évangile, et Jésus-Christ? « Ça donc été une chute bien mauvaise, de laquelle il vous doit souvenir en amertume de cœur. » L'amertume était déjà grande; elle le fut encore davantage, et d'Andelot n'eut pas de repos qu'il n'eût racheté sa faute par un dévouement désormais sans bornes. Aussi, en 1569, à sa mort: « Je n'ai point connu d'homme, écrivait son illustre frère, plus amateur de piété envers Dieu, et je supplie humblement le Seigneur que je puisse partir de cette vie aussi pieusement que je l'ai vu mourir. »

Dieu allait accorder à Coligny plus encore. Il ne mourut pas moins pieusement que son frère, et il mourut martyr.

XIV

Quoique les années suivantes n'aient pas vu Calvin moins mêlé à toutes les affaires du protes-

tantisme français, bornons-nous à quelques faits principaux.

En 1561 eut lieu le fameux colloque de Poissy, convoqué par la cour de France dans l'espoir chimérique d'un accommodement entre le catholicisme et la Réforme. Calvin, à qui tout le monde avait d'abord songé, mais que le Conseil de Genève refusa de laisser partir, y fut remplacé par l'homme que l'on commençait à considérer comme son futur successeur, Théodore de Bèze. Nous avons la lettre que le Conseil écrivit, à cette occasion, au roi de Navarre, assez protestant en ce moment, et qui mettait un grand intérêt à cette affaire. « Quant à spectable Théodore de Bèze, notre bon pasteur et ministre, nous sommes contraints de vous confesser, Sire, que ça bien été à notre grand regret qu'il a entrepris ce voyage... car nous savons quel dommage supportera tant l'Église que l'école pour son absence. Mais s'il plaît à Dieu que son travail apporte tel fruit, nous savons bien qu'il nous convient oublier tout regard particulier... et vous prions, Sire, qu'il vous plaise prendre en garde une partie de nos trésors, en la personne de celui qu'il n'est besoin de vous recommander. » Ces paroles si honorables pour Théodore de Bèze nous montrent quelle position il s'était faite à Genève, où il n'était ce-

pendant que depuis deux ans ; mais la lettre avait été rédigée par Calvin, et nous montre aussi, par conséquent, combien Calvin était loin de tout sentiment de jalousie. Ce que le Conseil aurait pu dire de plus flatteur sur lui, Calvin, c'est lui qui le fait dire au Conseil sur un collègue que Poissy allait déjà tant mettre en relief. Même remarque sur toutes ses lettres à Bèze pendant le séjour de Bèze en France. « Tu ne saurais croire, lui écrit-il une fois, combien le Conseil est tourmenté, n'osant presque plus espérer que tu lui reviennes. » Une autre fois : « Tant que tu ne me seras pas rendu, toujours il me semblera que quelque chose me manque. »

On a souvent rappelé le mot du cardinal de Lorraine après le premier discours de l'orateur des protestants : « Plût à Dieu qu'il eût été muet, ou que nous eussions été sourds ! » Mais être sourd est chose facile, pour peu qu'on en ait bien envie ; et qui en avait plus envie que le cardinal de Lorraine ? Le colloque, comme on aurait dû s'y attendre, ne servit qu'à montrer l'abîme qui séparait les deux Églises. Mais le jeune roi, Charles IX, ou plutôt la reine-mère, avait montré des dispositions moins hostiles, presque favorables, et nous voyons Calvin, dans une lettre à l'amiral, indiquer un des résultats à poursuivre : c'était que le

oi s'entendît avec la reine d'Angleterre, les princes d'Allemagne et les Suisses, pour protester contre le concile de Trente, suspendu depuis longtemps, considéré par beaucoup de catholiques comme nul et non avenu, et qu'on parlait de rouvrir. Le plan de Calvin échoua; mais un autre grand résultat avait suivi le colloque : l'impulsion nouvelle donnée aux progrès de la Réforme. Les prélats de Poissy avaient eu beau la traiter en accusée, et ne siéger, à ce qu'ils disaient, que comme juges; le pays avait vu la chose tout autrement, et le leur prouva bientôt. Un pasteur de l'Agénois écrivait à Farel que plus de trois cents paroisses de la contrée venaient de « mettre bas la messe. » Quatre mille, six mille ministres, ajoutait-il, pourraient trouver de l'emploi dans le royaume. Ces chiffres, qui semblent jetés au hasard, ne paraîtront pas exagérés si l'on songe que l'amiral, invité par la reine-mère à lui donner la liste des Églises déjà organisées, en trouva *deux mille cent-cinquante*.

Le clergé concluait qu'on avait été trop doux, et sollicitait des mesures de plus en plus terribles; le gouvernement, inspiré par le chancelier de l'Hospital, et arrêté, d'ailleurs, par l'impossibilité matérielle de proscrire partout le nouveau culte, commençait à accepter le principe de la coexistence des

deux religions dans le royaume. De là, en janvier 1562, l'*Édit de Janvier*. Cet acte reconnaissait aux protestants le droit de s'assembler, pourvu que ce fût hors des villes; clause étrange, puisque la majorité, dans plusieurs villes, était à eux. Bèze leur conseilla cependant d'observer l'édit, acheminement évident à une plus grande liberté. Nous avons vu que c'était le système de Calvin : ne rien forcer, tout attendre de la force des choses, — bien entendu sans se relâcher en rien, sans s'épargner aucun travail ni aucun sacrifice.

Mais, vers le même temps, le roi de Navarre achevait sa triste évolution. Miné par les débauches dont on semait à dessein les occasions sous ses pas, séduit par la promesse de recouvrer son royaume de Navarre ou d'en recevoir l'équivalent, il finit par redevenir catholique. Bèze, qui était encore en France, échoua dans tous ses efforts pour le retenir; une longue et pressante lettre de Calvin n'eut pas plus de succès. Mais la reine tenait bon. « La compassion que j'ai de vos angoisses, lui écrivait Calvin, me fait sentir combien elles vous sont dures et amères. Mais, quoi qu'il en soit, si vous vaut-il beaucoup mieux d'être triste pour telle cause que de vous anonchallir à votre perdition. » Maltraitée par son mari, elle s'en alla dans ses États du Béarn, laissant son fils, mais le sup-

pliant avec larmes de garder la foi de sa mère. Ce fils, hélas! c'était celui qui devait dire un jour : « Paris vaut bien une messe. »

XV

Cependant le massacre de Vassy avait donné la mesure de la bonne foi que les chefs du parti catholique apporteraient à l'exécution de l'édit, promulgué depuis moins de deux mois. Ce fut le signal de la guerre. « Il est à noter pour jamais, dit Agrippa d'Aubigné dans son *Histoire Universelle,* que, tant qu'on a fait mourir les Réformés sous la forme de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fût, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand le magistrat, lassé des feux, a jeté le couteau aux mains des peuples, qui a pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras, le fer au fer, et de prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur? » Le soulèvement, d'ailleurs, fut autorisé, ou à peu près, par la reine-mère ; lasse du joug des Guises, qui la tenaient, ainsi que le jeune roi, presque prisonnière, elle écrivit au prince de Condé une lettre où elle semblait se placer, elle, le roi et

le royaume, sous la protection des protestants. Ils purent donc se jeter sans scrupule dans la voie où les poussait la nécessité de se défendre, et Calvin, sans se contredire, put approuver la guerre, se réservant, comme nous l'avons aussi vu, de condamner tout excès. Quand le prince de Condé, menacé dans Orléans, sollicita le secours des protestants d'Allemagne et de Suisse, Calvin appuya vivement cette demande; il appuya non moins vivement une même demande des protestants de Lyon, maîtres de la ville, mais menacés par l'armée catholique. Berne, Neuchâtel et le Vallais, accordèrent quelques troupes; d'Andelot, vers le même temps, amenait d'Allemagne un corps d'environ six mille hommes, et nous voyons Calvin écrire aux Églises du midi pour les presser de trouver l'argent nécessaire à la solde de cette petite armée. On a reproché aux protestants ces secours cherchés à l'étranger; on a montré Calvin, français, livrant sa patrie aux Allemands et aux Suisses. Les Guises n'avaient-ils pas commencé par s'allier avec la Savoie et l'Espagne, conviant deux princes étrangers à l'extermination des protestants, qui, à ce moment, ne parlaient que de vivre en paix sous l'Édit de Janvier? Les protestants, du reste, n'avaient jamais parlé d'autre chose; il fallut tout l'entraînement de la guerre pour les pousser quel-

quefois au delà de ce que légitimait la défense, et jamais les excès ne furent ni approuvés, ni, encore moins, commandés, par leurs chefs religieux.

Tandis que Calvin s'indigne pour quelques vols commis à Lyon, le parlement de Paris, docile aux inspirations du clergé, sanctionne par un arrêt solennel tous les meurtres commis ou à commettre. Il est enjoint à tout Français de « courir sus » aux hérétiques, de les tuer « comme gens enragés, ennemis de Dieu et des hommes, » partout où on les rencontrera. Le duc de Guise va assiéger Rouen, et, là, autre contraste entre les enfants des deux Églises. Dans l'armée catholique, licence et débauches de tout genre; dans la ville, ordre et gravité, prières, chant des psaumes, courage calme et digne. La ville prise, on la livra huit jours aux fureurs de la soldatesque; puis vinrent les meurtres juridiques. Au nombre des victimes fut le ministre Marlorat, un des compagnons de Bèze à Poissy. Le roi de Navarre s'était laissé mettre à la tête de l'armée catholique. Blessé à mort pendant le siége, il avait paru revenir, dans ses dernières heures, à la foi qu'il avait trahie.

Le 19 novembre, bataille de Dreux. Les protestants étaient neuf mille; les catholiques, près du double. C'était, de part et d'autre, bien peu; mais

il y avait guerre d'un bout de la France à l'autre, et chacun devait songer, avant tout, à sa ville, à son village, à sa maison. Les protestants eurent d'abord l'avantage ; le duc de Guise obtint ensuite, grâce à quelques troupes de réserve, non pas une victoire, car l'armée ennemie se retira en bon ordre, mais un résultat de la plus haute importance : les protestants ne purent marcher sur Paris, qu'ils auraient occupé sans peine. Or, Paris occupé, ce pouvait être le signal du triomphe définitif de la Réforme en France ; on y était tout préparé, témoin ce mot de la reine-mère sur le bruit qui courut que les protestants étaient vainqueurs : « Eh bien, nous prierons Dieu en français. »

On a calculé qu'il aurait suffi de mille hommes, peut-être de sept ou huit cents, pour changer de nouveau la face de la bataille, et, avec la face de la bataille, celle de la France pour des siècles, car il n'y a rien de moins soutenable, devant l'histoire de ces temps, que ce qu'on a écrit de nos jours sur certains obstacles intimes, invincibles, qu'eût rencontrés le protestantisme vainqueur. On allègue l'esprit français, l'abîme qui le séparait et le sépare, nous dit-on, du sombre génie de Calvin. Mais ils étaient Français, ces calvinistes que la France commençait à compter par millions ; ils l'étaient, ceux qui allaient tenir ferme, dans son

sein, à travers deux siècles d'oppression ; ils l'étaient, ceux qui allaient fuir, aimant mieux tout quitter que de renier la foi de Genève ; ils l'étaient, ces milliers de pasteurs qui allaient garder invinciblement, et dans leur patrie, et dans l'exil, les traditions de l'austérité calviniste. Il ne s'agit d'ailleurs pas de ce qu'étaient ou de ce que sont les Français, mais de ce que la Réforme faisait d'eux ; et quand nous la voyons créer si rapidement de si remarquables caractères, transformer, au nord, au midi, dans toutes les parties du royaume, des populations considérables, comment prétendre que le reste ait dû nécessairement lui échapper? Une seule explication est possible : Dieu n'a pas voulu, à ce moment, le triomphe de la Réforme en France. Pourquoi ne l'a-t-il pas voulu? — Pas de ces questions. Ses voies ne sont pas nos voies; sachons nous soumettre et nous taire.

C'est ce que Calvin eut bien des fois à prêcher, après la bataille de Dreux, à tous ces cœurs moins abattus par la défaite même qu'étonnés douloureusement de voir Dieu délaisser sa cause. Ils disaient, eux aussi : Pourquoi ? « Je m'en tiens, pour toute réponse, au dire d'Abraham : *Dieu y pourvoira.* » Ainsi écrit Calvin au gouverneur de Lyon, M. de Soubise, son ancien disciple de Ferrare, qui tou-

jours signait, dans ses lettres : *Votre obéissant fils et ami*. Mais Calvin prévoit, cette fois, que l'obéissance sera dure, et il va insister d'autant pour qu'elle soit pleine, entière, non envers lui, dont il ne parlera pas, mais envers Dieu. Quand Dieu « ôte le glaive à ceux qu'il en avoit ceints, » ils n'ont qu'une chose à faire : attendre que Dieu le leur rende. La soumission sera « difficile à digérer. » N'importe ! « Dieu nous a donné un coup de massue ; demeurons abattus jusqu'à ce qu'il nous relève. Puisque Dieu nous veut affliger, tenons-nous cois. » Et sûrement ni M. de Soubise ni personne n'imagina que cela voulût dire : « Cachons-nous. » *Se tenir coi*, pour Calvin et les siens, ce ne pouvait être que s'humilier devant Dieu, tenir ferme devant les hommes, espérer et prier. — Le conseil est tout aussi bon aujourd'hui qu'en 1563.

L'Édit d'Amboise, publié le 19 mars, était moins favorable que l'Édit de Janvier ; il admettait cependant encore le principe de la coexistence des deux cultes. Violé par les catholiques partout où ils avaient la force en main, violé par les protestants partout où ils étaient assez nombreux pour se dérober aux gênes dont on enlaçait leur culte, l'Édit d'Amboise amena pourtant, sinon la paix, du moins une trêve. Mais c'était une de ces trêves où personne ne cherche même à cacher que son but,

en restant tranquille, est de se préparer aux nouveaux combats qu'il sent venir. Ce fut au milieu de ces préoccupations, en mai 1564, qu'une grande et triste nouvelle, attendue, il est vrai, depuis plusieurs mois, arriva aux Églises. Calvin venait de mourir.

XVI

Nous ne l'avons vu jusqu'ici, pendant cette dernière période de sa vie, que dans son action au dehors. Voyons-le donc à Genève, et commençons, pour n'avoir pas à y revenir, par ses ouvrages.

Nous n'en donnerons pas la liste complète. Elle est fort longue, et, au sortir de tous ces récits de guerres, de troubles, de supplices, on éprouve un singulier sentiment à parcourir ces titres qui vous transportent dans le cabinet silencieux du penseur. Plusieurs, il est vrai, sont encore des cris de guerre; Blandrata, Daniel de Saconay, Gentilis, Baudouin, d'autres encore, ne bravèrent pas impunément cette plume dont on voudrait que la charité eût plus souvent adouci le mordant. Mais le reste est d'une tout autre nature, et ce reste est considérable.

Voici, d'abord, les Commentaires sur l'Ancien Testament. Ésaïe avait déjà paru en 1551, et la Genèse en 54. Vinrent ensuite, en 1557, les Psaumes, et, la même année, le prophète Osée; en 59, les douze petits prophètes; en 61, Daniel; en 63, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Jérémie; en 64, Josué. Plusieurs de ces Commentaires ne furent pas écrits par lui, mais recueillis dans ses leçons publiques par Charles de Jonvilliers, son secrétaire, et Jean Budé.

Tout ce que nous avons dit des Commentaires sur le Nouveau Testament, nous le dirions de ceux ci. Simplicité, sagesse, sens pratique, vérité pas toujours trouvée, mais toujours sérieusement cherchée, et par le plus droit chemin. « Je sais, vous dira-t-il, combien plusieurs trouveroient mieux à leur goût qu'on fît un amas de beaucoup de matières, d'autant que cela a grand lustre et acquiert bruit à ceux qui le font; mais je n'ai rien eu en plus grande recommandation que de regarder à l'édification de l'Église. Dieu, qui m'a donné ce vouloir, fasse par sa grâce que l'issue en soit telle ! »

Ce « vouloir » et ces qualités ne sont nulle part plus remarquables que dans l'ouvrage dont Calvin parlait dans ces lignes, le Commentaire sur les Psaumes. Là est l'importante préface que nous

avons souvent citée, et qui renferme à peu près tout ce que nous savons, par lui, de son histoire et de sa vie intime. Habitué, comme nous l'avons vu, à mener de front l'étude des Saints Livres et celle de son propre cœur, l'étude des Psaumes lui fut particulièrement attrayante et fructueuse. « Si la lecture de ces miens Commentaires, dit-il, apporte aussi grand avancement à l'Église de Dieu comme j'y ai senti de profit en mon endroit en les écrivant, je n'aurai point d'occasion de me repentir d'avoir entrepris ce labeur... J'ai accoutumé de nommer ce livre une anatomie de toutes les parties de l'âme... Le Saint-Esprit a ici pourtrait au vif toutes les douleurs, tristesses, craintes, doutes, espérances, sollicitudes, perplexités, voire les émotions confuses desquelles les esprits des hommes ont accoutumé d'être agités... Au reste, si les lecteurs viennent à sentir quelque fruit et profit de ces Commentaires, je veux bien qu'ils sachent que l'expérience que j'ai eue par les combats esquels le Seigneur m'a exercé, encore qu'elle n'ait pas été des plus grandes, m'y a toutefois grandement servi. » Il nous raconte comment l'histoire même de David lui a été une perpétuelle occasion de retours sur lui-même. David, gardeur de troupeaux, puis roi d'Israël, lui est une figure des dispensations de la Providence envers lui, Calvin,

parti de si bas, et devenu... Quoi? Vous croyez peut-être qu'il va prendre le côté humainement glorieux de la comparaison, et voir dans la royauté de David un type de sa royauté à lui, comme chef spirituel de bien plus de chrétiens que David n'eut de sujets? Nullement. Cette belle et haute dignité à laquelle il bénit Dieu de l'avoir élevé, c'est tout simplement celle de « ministre et prêcheur de l'Évangile. » Il ne connaît pas de plus beau titre, et, quand il parle de « petits et bas commencements, » il n'a point en vue le temps où il était inconnu, mais celui où, déjà connu, déjà sur le chemin de la fortune et de la gloire, il ne connaissait pas la vérité ou commençait à peine à l'entrevoir. Ainsi, même quand il paraît se mettre en scène, ce n'est encore qu'un chrétien se plaçant devant Dieu, devant la Parole de Dieu, pour étudier, dans sa vie, la vie humaine, et, dans son cœur, le cœur humain. Le Commentaire sur les Psaumes est un chef-d'œuvre d'analyse morale et religieuse.

Ces mêmes années virent paraître plusieurs séries de sermons, recueillis aussi, la plupart, par ses amis, car il improvisait toujours, mais publiés sous ses yeux et probablement revus par lui.

Une première série, sur l'Épître aux Galates, avait déjà paru en 1552; la deuxième, sur deux chapitres de la première Épitre aux Corinthiens,

est de 1558, ainsi que la troisième, recueil de discours sur divers sujets. En 1562, cinq séries, dont une de soixante-cinq discours sur les trois premiers Évangiles. En 1563, enfin, une série sur les deux Épitres à Timothée, et une sur le livre de Job. Ces derniers discours ont eu, surtout au XVIe siècle, une grande réputation; Coligny se les faisait lire et relire. Ces austères études sur le malheur, la résignation, la Providence, devaient plaire à des hommes vivant parmi tant de troubles. Job leur était, mieux encore que David, comme la personnification de ces « tristesses, craintes, doutes, perplexités, » dont le cœur humain est assailli. Job leur représentait aussi l'Église, livrée, pour un temps, aux coups du grand ennemi des âmes, mais prédestinée à triompher, et à rajeunir, comme l'aigle, sous le regard vivifiant de son Dieu.

XVII

Ce sentiment n'était guère moins nécessaire aux Genevois qu'aux protestants de France, car nous avons vu quels dangers, sans cesse renaissants, les entouraient. Calvin sut le leur inspirer, et, pour cela, il faisait mieux encore que de le prêcher élo-

quemment : sa vie en était l'expression la plus complète et la plus haute. Confiance, confiance encore, confiance toujours, et, quand le danger redouble, redoublement de confiance. Cette tente fragile qui pouvait, à toute heure, être balayée, l'impassible ouvrier de Dieu y poursuivait sa tâche comme dans une tour inexpugnable ; cette cité, cette Église qui pouvait n'avoir pas huit jours à vivre, tout s'y développa, sous lui, comme dans une sécurité profonde. Une lettre d'un réfugié italien, Vergerio, nous transporte dans cette grave atmosphère où les bruits du dehors pouvaient bien, parfois, retentir douloureusement, mais n'arrêtaient personne dans son œuvre.

Celle de Calvin embrassait tout. L'ancien disciple d'Alciat était le jurisconsulte de Genève non moins que son théologien ; les archives publiques renferment une foule de dossiers annotés de sa main. Dans les affaires civiles, sa sagacité, sa connaissance des lois, sont admirables ; dans les affaires criminelles, sa sévérité, comme on devait s'y attendre, est grande, mais grande surtout envers ceux qui ont pu connaître le bien et ont volontairement choisi le mal. Il veut que le juge humain, comme le juge suprême, redemande beaucoup à qui il a été beaucoup donné. Souvent aussi le jurisconsulte eut à aboutir au diplomate. Calvin,

que nous avons déjà vu intervenant dans l'épineuse affaire des prétentions bernoises et des Libertins exilés, était l'âme et quelquefois même l'agent de toutes les négociations auxquelles Genève avait à prendre part. Il y portait sa pénétration ordinaire, sa netteté d'exposition, sa franchise aussi et sa droiture, car jamais il n'avait abordé l'idée qu'il puisse y avoir deux morales, une pour l'homme privé, une pour l'homme politique.

Mais les grandes affaires n'étaient pas les seules, à beaucoup près, sur lesquelles le réformateur fût consulté ; des détails curieux, bizarres, nous ont été conservés sur les services qui étaient parfois réclamés de lui. Que Robert Estienne, l'imprimeur, l'ait consulté sur l'imprimerie, et ait même dû à ses avis une partie de sa réputation, cela se comprend ; mais, tout métier un peu nouveau et un peu délicat qui demandait à s'établir à Genève, le Conseil envoyait les gens parler « à M. Calvin, » lui montrer leurs produits, travailler même sous ses yeux, et on se décidait, sur son avis, à accorder ou à refuser l'autorisation. Un jour, ce sera un chirurgien, et le Conseil veut que Calvin assiste à l'examen qu'on va lui faire subir. Un autre jour, ce sera un dentiste, art nouveau, car on ne connaît encore que l'arracheur de dents, et celui-ci s'annonce comme les soignant, les réparant. Ren-

voyé à M. Calvin. Calvin le reçut, se livra lui-même à ses mains habiles, et le recommanda aux magistrats. C'était lui qui, dès 1544, avait doté Genève d'une industrie dont les profits furent d'un grand secours dans les temps difficiles ; les draps et velours genevois eurent grand débit en France jusqu'au règne de Henri IV. On a beaucoup loué Sully pour avoir établi les manufactures françaises ; Calvin n'avait pas fait moins à Genève.

Genève lui dut aussi des règlements que nous appellerions de simple police, mais dont il avait compris et fait comprendre la liaison avec l'ordre moral. La propreté était inconnue dans les villes ; tout au plus prenait-on, en temps de peste, quelques mesures qu'on abandonnait après. Calvin demanda des règlements permanents, et la ville prit un aspect qui étonnait les voyageurs. Les marchés furent surveillés avec soin ; rien de gâté ou de mauvais n'y parut sans être aussitôt confisqué. Un jour, comme on parlait devant lui d'accidents survenus à des enfants, il se mit à songer aux moyens de les prévenir, et un règlement fut fait en conséquence.

A plus forte raison ne se fit-il aucune loi civile qu'il ne l'eût demandée ou approuvée. Dès 1542, peu après son retour, nous le voyons chargé de la rédaction des Ordonnances qui devaient fixer l'état

politique de Genève, et ce n'était pas peu de chose que de coordonner les éléments d'une constitution jusque là si peu précise. Calvin était pour la démocratie, fortement réglée, mais réelle, sincère, et il repoussait tout ce qui pouvait conduire à l'amoindrissement ou à la ruine du principe, seul vrai, selon lui, et seul logique. Il combattit, dans ce point de vue, certaines dispositions proposées en 1542, et qui, malgré lui, furent adoptées. Il annonça que le danger pourrait bien ne pas apparaître aussi longtemps que l'État serait menacé au dehors; mais, disait-il, vienne la sécurité extérieure, et les plaintes surgiront, et la discorde arrivera. Les dissensions du dix-huitième siècle devaient lui donner raison, mais seulement après cent-cinquante ans; aussi, tout en reconnaissant la justesse de coup-d'œil qui lui permit de prédire si juste, on pourrait demander si la faute alors commise ne fut pas providentiellement heureuse. Genève plus démocratique eût-elle été assez une pour résister aux assauts de tout genre que lui réservaient la fin du seizième siècle et le dix-septième tout entier? On nous dit qu'elle eût échappé aux déchirements du dix-huitième; il faudrait savoir, avant tout, si le dix-huitième l'eût trouvée encore debout. La même Providence qui lui avait donné Calvin modifia donc, cette fois,

par la main de moins sages que Calvin, les vues du réformateur; mais, en tout le reste, il fut l'instrument direct de tous les desseins de Dieu sur elle. Aucune recherche n'a été faite sur l'histoire de ces années, qui n'ait mis sur la trace de quelque idée venue de lui, de quelque action exercée par lui, trace profonde, lumineuse, et, presque toujours, se prolongeant à travers toute l'histoire de Genève, ce qui veut dire à travers toute l'histoire des Églises dont Genève, lui mort, allait rester la métropole.

XVIII

Une idée, surtout, l'avait poursuivi longtemps, et il ne voulait pas mourir avant de l'avoir réalisée.

Fille, humainement, des lumières, la Réforme avait partout travaillé à en assurer le règne; c'était assurer le sien, et, par le sien, celui de l'Évangile. Des centres lumineux s'étaient partout rallumés ou créés; Genève, grâce à Calvin, avait brillé entre tous. Le flambeau allait-il s'éteindre quand Calvin ne serait plus là pour le tenir? — Calvin songeait donc à y pourvoir, et, en effet, il y pourvut.

Le 5 juin 1559, onze jours après l'ouverture, à

Paris, de ce premier synode national que nous avons vu présidé par le génie de Calvin, une fête se célébrait à Genève, fête austère et pourtant joyeuse, mais joyeuse de cette joie qui suit l'accomplissement des grandes œuvres. — Laissons parler un témoin oculaire, le secrétaire d'État, Michel Roset.

« Le lundi cinquième jour de juin M.D.LIX, suivant l'arrêt fait en Conseil, mes très-honorés Seigneurs Syndiques, avec plusieurs des Seigneurs conseillers et moi secrétaire, se sont transportés au temple de Saint-Pierre, où étoient assemblés les ministres de la Parole de Dieu, savans docteurs, écoliers et gens de lettres en grand nombre. Et étant faite la prière à Dieu selon l'exhortation et remontrances chrestiennes de spectable Jehan Calvin, ministre de la Parole de Dieu : par le commandement de mes susdits Seigneurs, les lois, ordre et statuts du Collége, avec la forme de la confession qu'auront à faire les écoliers qui voudront être reçus en cette Université et Collége, ensemble la forme du serment qui se doit prêter par le recteur, maîtres et lecteurs en icelui, ont été publiées à haute voix... Puis a été déclarée et publiée l'élection du recteur, faite selon lesdites lois par les ministres, et confirmée par mes très-honorés Seigneurs Syndiques et Conseil, de spectable

Th. de Bèze, ministre de la Parole de Dieu et bourgeois de cette cité. Lequel, après cette déclaration, a fait une oraison exhortatoire en langue latine, pour heureux commencement de l'exercice de son office. Icelui ayant fini son dire, le susdit spectable Calvin a rendu grâces à Dieu auteur de ce bien, et exhorté chacun de son devoir à user d'un tel bénéfice. Et finalement, ayant remercié mes dits très-honorés Seigneurs de leur bonne volonté, cette heureuse journée a été finie par actions de grâces et prière de tous à notre Dieu et Père, à l'honneur et gloire duquel soient rapportées toutes choses.»

Cette cérémonie avait son importance politique. L'empereur Charles IV, deux siècles auparavant, avait offert à Genève une université, mais sous la condition que le comte de Savoie en fût le protecteur. Genève comprit ce qu'elle aurait à redouter de ce nouveau pouvoir donné au prince dont elle secouait le joug, et, malgré tous les avantages que lui promettait un semblable établissement, elle refusa. Ce qu'elle avait refusé venant d'un prince, elle l'établissait maintenant de sa propre autorité, et l'institution devenait comme un monument définitif de son indépendance.

Mais, cela, c'était Genève en face du passé; Calvin songeait probablement davantage au présent et à l'avenir. Le présent, c'était Genève telle que

la Réforme l'avait faite; l'avenir, c'était Genève poursuivant et consolidant l'œuvre.

Grande serait pourtant l'erreur de qui se figurerait Calvin organisant, à grands frais d'argent et d'hommes, une université proprement dite. N'oublions pas que Genève était une république de quinze ou vingt mille âmes, longtemps ruinée par la guerre, condamnée, depuis lors, dans une paix toujours douteuse, à de perpétuelles dépenses militaires, et sans cesse appelée, en outre, à nourrir des troupes d'exilés. Calvin n'avait demandé aux magistrats que ce qu'il pouvait raisonnablement leur demander : cinq professeurs, lui compris, allaient composer l'Académie. Deux enseigneraient la théologie, un l'hébreu, un le grec, un la philosophie, ou, comme on disait vulgairement, *les arts*. Quant à l'enseignement de la Médecine et du Droit, Calvin annonça, dans son discours du 5 juin, qu'il y serait pourvu plus tard. Cette promesse se réalisa, pour le Droit, en 1565, un an après sa mort.

Mais l'Académie, dans sa pensée, ne devait être que le couronnement d'un édifice dont toutes les parties étaient aussi, ou peu s'en faut, à créer. fallait que de bonnes et solides études préparatoires formassent des générations capables de profiter du haut enseignement qui allait leur être offert. Nous avons vu Farel, dès 1536, faire établir

un collége; mais ce collége, avec son unique régent secondé de deux aides, n'avait jamais prospéré. Il fallait une institution sans lacunes, une série de classes bien distinctes, chacune sous un régent. Calvin en demanda sept. Mais il fallait, en outre, un édifice approprié aux besoins de l'institution, et, ici, la question d'argent revenait dans toute sa crudité. Dès 1552, le Conseil avait acheté un terrain; mais ce terrain, six ans après, était encore intact. Alors Calvin se met plus directement à l'œuvre. Il provoque, comme nous dirions aujourd'hui, une souscription nationale, et bientôt il a entre les mains environ dix mille florins, somme considérable pour le temps. Le Conseil, alors, estime qu'on peut se mettre à l'ouvrage. Le terrain est nivelé, les fondations se creusent, les murs s'élèvent. Plus d'une fois on vit Calvin, cruellement souffrant, cette année, de la fièvre quarte, se traîner parmi les travaux, encourager les travailleurs, et contempler avec joie les rapides progrès de l'édifice. Au 5 juin 1559, le collége était prêt à recevoir élèves et maîtres.

XIX

Là se sont succédé, depuis trois siècles, les enfants de la cité de Calvin. L'édifice, sauf quelques modifications de détail, est resté le même. Après leur vénérable cathédrale, aucun n'est plus cher aux Genevois, et peu de jours se passent que quelque étranger n'aille évoquer là des souvenirs également sacrés à tous les enfants de la Réforme. Si vous montez au-dessus des classes, vous voilà dans les salles de la bibliothèque, pleines de souvenirs plus vivants encore et plus intimes. Là vous seront montrés des livres de la bibliothèque de Calvin, muets témoins de ses veilles, de ses maladies, de sa mort; là vous feuilletterez ses manuscrits, déchiffrant, non sans peine, quelques lignes de cette écriture fiévreuse, rapide comme la pensée; là, pour peu que votre imagination se prête aux évocations palpitantes de la solitude et du silence, c'est lui, lui-même, que vous verrez marcher le long de ces vieilles parois, pâle, mais l'œil brillant, faible et chétif, mais fort de cette énergie intérieure dont la source était dans sa foi. Là aussi vous apparaîtront, autour de lui, tous ces hommes

dont il allait être le père, théologiens, juristes, philosophes, savants, hommes d'État, hommes de guerre, tous remplis de cette puissante vie qu'il allait léguer à la Réforme après l'avoir reçue d'elle. Et si vous demandez le secret de cette puissance, une des pierres du Collége vous le dira en quelques mots hébreux que le réformateur y fit graver. Venez ici, dans la cour. Entrez sous ce vieux portique qui soutient le grand escalier, et vous lirez : *La crainte de l'Éternel est le commencement de la sagesse.* Et ce n'est pas sur le mur ni sur un des piliers que ces paroles sont gravées. Remarquez bien : c'est sur la clef de voûte. Quel emblème ! Quelle leçon !

Ce secret, du reste, est aussi écrit à toutes les pages du règlement constitutif promulgué à Saint-Pierre, dans la cérémonie du 5 juin. Il est facile de faire un règlement où la piété joue un rôle ; il est moins facile de la placer et de la maintenir au centre, tellement que tout vienne d'elle, retourne à elle, et que rien ne puisse être fait, même en dehors du cercle primitif, qu'elle n'en soit encore le centre. C'est le problème que Calvin avait à résoudre, et la suite montra qu'il s'y était admirablement pris.

Mais, après tout, quelque beaux que les règlements pussent être, il s'agissait d'un collége pour

une petite ville, et d'une petite académie avec cinq professeurs. Pourquoi l'inauguration allait-elle être une date dans l'histoire, quand l'histoire a perdu ou mentionne à peine d'autres dates qui pouvaient se croire appelées à un bien plus long retentissement ?

Deux causes peuvent être indiquées : les circonstances, l'homme. Mais ces deux causes sont liées. Si l'on peut dire que l'inauguration de Genève savante et enseignante n'eût été, sans les circonstances, qu'un fait de peu de portée, il faut reconnaître aussi que ces mêmes circonstances ont dû en grande partie à l'homme, à Calvin, leur longue et puissante fécondité. Calvin avait été à lui seul, pendant dix-sept ans, toute l'Académie de Genève. Ce fait, au lieu de la condamner à mourir avec lui, l'avait préparée, au contraire, à vivre indéfiniment de sa vie ; Calvin n'était pas son fondateur, mais son père. Rappelons-nous, d'ailleurs, que l'Académie de Genève ne fut point une œuvre détachée, une création à part. La vraie création de Calvin, c'était Genève tout entière, et l'Académie ne fut qu'une des parties de ce tout si fortement, si profondément lié. Genève enseignante n'était pas autre que Genève religieuse, Genève religieuse pas autre que Genève morale et politique, et, tout cela, c'était Calvin. Elle allait donc être gardée, non-

seulement, au dedans, par sa forte unité, mais, au dehors, par la persistance des peuples à chercher en elle celui dont la physionomie était gravée dans leur mémoire, et dont la pensée, dans leur esprit, se confondait avec celle de Genève. Le monde protestant et le monde catholique allaient lui imposer également, l'un par son amour, l'autre par sa haine, l'obligation de rester la ville de Calvin, l'impossibilité d'être autre chose si elle ne voulait n'être plus rien.

Et ce serait encore ici un des éléments du parallèle qui se dessine, à chaque pas, entre le réformateur français et le réformateur allemand. Après avoir franchement reconnu, sur plus d'un point, la supériorité de ce dernier, pourquoi hésiterions-nous à dire que Calvin nous paraît, ici, décidément supérieur ? Il a laissé — nous ne parlons plus de Genève, mais de tout le monde calviniste, sur les deux rives de l'Océan, — une plus profonde empreinte. Luther est entouré d'une poétique auréole ; il a vécu et il vit dans des millions de cœurs, conquis par sa personnalité aimable, originale. Mais, enfin, Luther n'a pas eu à se créer un peuple ; il n'a été que l'expression la plus haute des aspirations, des idées, du génie de l'Allemagne, et il n'eut qu'à se révéler à elle pour qu'elle se trouvât, en quelque sorte, toute à lui, toute en lui. Calvin

n'a pas eu seulement à conquérir, mais, pour que la conquête fût possible, à transformer. Il voulait des hommes nouveaux, *nouveaux*, sans doute, avant tout, dans le sens évangélique du mot, nouveaux aussi comme reproduisant ses traits à lui et son génie à lui. Il a été moins puissant sur les cœurs ; mais, les âmes, il les a marquées de son sceau, reconnaissable, après trois siècles, chez tous ceux qui se réclament de lui, et jusque chez ceux qui le renient ou qu'il aurait, lui, reniés ! Conquérir de cette manière, c'est créer.

Mais ne lui donnons pas un éloge qu'il n'eût pas accepté. Dieu seul crée ; un homme n'est grand que parce que Dieu juge à propos d'accomplir par lui de grandes choses. Cela, jamais grand homme ne l'a mieux compris que Calvin. Aucun effort ne lui était nécessaire pour renvoyer à Dieu toute la gloire ; rien n'indique qu'il ait été même tenté de s'en approprier quelque partie. Luther caresse en maint endroit l'idée qu'un si petit moine, comme il dit, ait si bien fait trembler le pape et si bien remué le monde. Calvin ne dira jamais rien de tel, n'aura jamais l'air de se le dire, même au plus profond de son cœur ; partout vous sentez l'homme appliquant à toutes choses, aux moindres comme aux grandes, l'idée que c'est Dieu qui fait tout et qui est tout. Relisez, dans ce point de vue, les pa-

ges mêmes où il vous aura paru le plus hautain, le plus despote, — et voyez s'il est autre chose, même là, que l'ouvrier rapportant tout, sincèrement tout, à son maître.

XX.

Nous arrivons à la fin de notre tâche, car nous avons déja raconté les années qui lui restaient à vivre après 1559.

La mort ne pouvait le saisir à l'improviste; quand il y aurait moins pensé comme chrétien, la rude voix des maladies l'aurait tenu presque constamment averti. On pourrait, avec ses lettres et celles de ses amis, reconstruire la triste chronologie de ses maux. Il n'entre presque jamais dans les détails; une seule de ses lettres y est consacrée tout entière, mais c'est une espèce de mémoire que ses amis l'obligèrent d'écrire aux médecins de Montpellier, déja consultés par eux à son insu. Partout ailleurs, s'il touche ce sujet, c'est en passant. Il ne dira pas de la douleur, comme le stoïcien, qu'elle n'est pas un mal; mais il ne lui fera jamais l'honneur de lui consacrer plus d'une phrase ou d'une moitié de phrase. Lors de sa rupture avec M. de

Falais, devenu l'ami de Bolsec : « Je vous écris la présente, lui dira-t-il, comme m'apprêtant de comparaître devant Dieu, lequel m'afflige derechef d'un mal qui m'est comme un miroir de la mort devant les yeux. » D'autres fois, ce sont les registres du Conseil qui nous fournissent occasionnellement quelques données. En janvier 1546, le Conseil est informé « de la maladie de M. Calvin, *lequel n'a pas de quoi*, » et lui alloue dix écus. Calvin les refuse. Alors on décide d'acheter, avec ces dix écus, un tonneau de bon vin qui sera porté chez lui, et on exprime le désir « que M. Calvin le prenne en bonne part. » Calvin, pour ne pas choquer *Messieurs*, accepte ; mais il emploie ensuite dix écus de son salaire « à soulager les plus pauvres ministres. » En 1556, comme il devient extrêmement frileux, on lui envoie du bois de chauffage ; il insiste pour le payer, mais le Conseil refuse. En 1560, c'est encore un tonneau de vin, attendu « qu'il n'en a pas de bon, » dit le registre, et, cette fois, Calvin accepte. Des historiens ont eu le triste courage de lui reprocher ces quelques cadeaux à lui offerts pendant un ministère de vingt-six ans, et presque tous refusés ou payés, bien que motivés, tous, par sa santé déplorable. Mais, que n'a-t-on pas incriminé chez Calvin ? Il est douteux qu'on pût nommer un seul homme dont la vie ait été

plus obstinément noircie dans ses plus minimes détails ; et à côté de tant d'infamies racontées sur la cause de ses maux, on comprend que d'autres historiens se soient crus modérés en ne l'accusant que de les avoir exploités pour s'attirer un peu de bon vin ou d'argent.

Il refusa encore, pendant sa dernière maladie, le trimestre qui lui était apporté. Il ne l'avait pas gagné, dit-il; comment pourrait-il l'accepter? Ce désintéressement frappait beaucoup ses ennemis, plus équitables que ses ennemis actuels. C'est le trait que le pape même, Pie IV, en apprenant sa mort, se plut à signaler en lui. « Ce qui a fait la force de cet hérétique, disait-il, c'est que l'argent n'a jamais été rien pour lui. » La force de Calvin avait une tout autre cause, assurément, dont celle-là n'était qu'une conséquence ; mais on aime à constater, jusqu'au bout, cette parfaite unité de sa vie. Ce malade qui refusait l'argent de ses honoraires, on eut la preuve qu'il ne possédait rien pour subvenir aux frais d'un prolongement de maladie ; pour peu que la mort eût tardé encore, il eût fallu ou accepter l'argent de la république, ou vendre la bibliothèque et les meubles, seule fortune que le réformateur allait laisser. Il n'avait jamais fait ni pu faire d'économies. Même dans les bonnes années, écrit-il à Viret en 1549, c'est à peine

s'il peut nouer les deux bouts, vu cette « grande charge de passants » que mentionnait déjà le registre lorsqu'on fixa ses honoraires. Mais voici deux ans, ajoute-t-il, que les vivres sont chers, et il a dû faire quelques dettes. « Je ne dis pourtant point cela pour me plaindre. Dieu est bon envers moi, puisque j'ai tout ce qui suffit à mes désirs. » Cela n'empêchait pas qu'il ne se trouvât encore des gens, sinon à Genève, du moins ailleurs, pour l'accuser d'avidité; aussi, dans sa préface des Psaumes : « S'il y en a, disait-il, à qui je ne puisse persuader, de mon vivant, que je ne sois riche et pécunieux, ma mort le montrera finalement. » Un étranger, un jour, frappe à sa porte, et c'est lui-même qui vient ouvrir. L'étranger n'en croit pas ses yeux. Il s'était figuré une espèce de palais, des serviteurs, presque des courtisans. Calvin souriait de sa surprise; puis, ce fut à son tour d'être surpris. L'étranger n'était autre que Sadolet, le cardinal, si vertement traité par lui en 1540, et le cardinal s'était attendu à trouver un train de cardinal, pour le moins.

XXI

Calvin ne s'était jamais bien remis de cette violente fièvre quarte dont nous l'avons vu souffrant en 1559 ; il l'avait, du reste, assez mal soignée, car, nous dit Bèze, forcé de suspendre ses prédications et ses leçons, il ne laissait pas « de travailler à la maison, quelque remontrance qu'on lui fît, tellement que, pendant ce temps, il commença et paracheva sa dernière *Institution Chrestienne*, latine et françoise. » Les années suivantes virent donc tous ses maux s'aggraver. Douleurs de tête, douleurs aux jambes, maux d'estomac, crachements de sang, respiration pénible, la goutte et la pierre, enfin, rien ne manquait à ce long supplice, à peine interrompu par quelques jours un peu meilleurs. Ce fut vers le milieu de 1563 que l'issue fatale commença de n'être plus douteuse. Une lettre de l'évêque de Londres, écrite en juin, nous montre avec quelle inquiétude on suivait au loin les progrès de cette alarmante décadence. L'évêque conjure Calvin de travailler un peu moins, de se conserver à l'Église, qui a encore tant besoin de lui. Ce conseil, bien d'autres le lui donnaient, et

tous les jours. Il l'écoutait peu ; le travail, tout en aggravant ses maux à la longue, l'aidait puissamment à s'en distraire, et, d'ailleurs, il ne s'estimait pas libre de se refuser à rien qui ne fût pas absolument impossible. C'est ainsi qu'il continua de prêcher, bien que la prédication le fatiguât affreusement, et qu'il eût pu sans peine être remremplacé dans cet office. Mais, le 6 février 1564, une toux violente lui coupa la parole ; sa bouche se remplit de sang. Il fallut descendre de la chaire, et les fidèles ne comprirent que trop qu'il n'y remonterait pas.

Les semaines suivantes furent terribles ; il resta parfois plusieurs jours sans prendre aucune nourriture, avalant à grand peine un peu d'eau froide. Chacun de ces jours pouvait sembler le dernier ; le 10 mars, le Conseil ordonne des prières publiques « pour la santé de M. Calvin, qui est indisposé depuis longtemps et même en danger de mort. » Mais Dieu voulait que le chrétien eût le temps de se montrer à la hauteur du théologien, et Calvin était prêt pour cette épreuve de sa foi. Il n'avait jamais murmuré de cette santé misérable qui lui coupait ses plus belles années ; il ne murmura pas davantage dans ces jours douloureux où la maladie achevait de déchirer l'enveloppe terrestre. On ne reconnaissait les crises qu'à

la pâleur redoublée de ses traits, aux crispations de ses mains jointes, et aux paroles de soumission qui venaient sur ses lèvres. Cette agonie allait durer près de quatre mois.

« Ce nonobstant, nous dit Bèze, encore ne cessoit-il de travailler. Car en cette dernière maladie, il a entièrement traduit de latin en françois son *Harmonie sur Moïse*, revu la traduction de *Genèse*, écrit sur le livre de *Josué*, et, finalement, revu et corrigé la plupart des annotations françoises sur le Nouveau Testament, qu'autres avoient auparavant recueillies. Outre cela, jamais il ne s'est épargné aux affaires des Églises, répondant et de bouche et par escrit quand il en étoit besoin; encore que de notre part nous lui fissions remonstrance d'avoir plus égard à soi. Mais sa réplique ordinaire étoit qu'il ne faisoit comme rien; que nous souffrissions que Dieu le trouvât toujours veillant et travaillant à son œuvre comme il pourroit, jusques au dernier soupir. »

Le jour de Pâques (2 avril), il se fit porter au temple. Ce fut un moment bien solennel que celui où on le vit s'approcher de la table sainte; ses plus belles prédications n'avaient pas eu l'éloquence du spectacle qu'offrait ce corps brisé, ce regard où la vie s'était réfugiée tout entière, cette main qui s'avançait vers les symboles sacrés, non pas, comme

en un jour fameux, pour les ôter aux profanes, mais pour les prendre humblement de celle d'un pasteur, d'un ami, plus ému et plus tremblant que lui-même. Ce pasteur, cet ami, c'était celui dont nous citions tout à l'heure les paroles, et que nous aurons à citer encore plus d'une fois avant de finir.

XXII

Mais le communiant du 2 avril était encore et ne pouvait pas ne pas être, jusqu'à son dernier jour, le pasteur et le père de l'Église de Genève.

Il voulut parler encore une fois aux magistrats, et leur fit demander une audience. Le Conseil décida de se transporter chez lui, et, le 27 avril, l'humble maison de la rue des Chanoines vit arriver, dans toute la pompe des cérémonies publiques, les vingt-cinq *seigneurs* de la cité. Leurs registres nous ont conservé le résumé des paroles de Calvin, modestes, affectueuses, mais solides, pleines de choses, comme tout ce qu'il a dit ou écrit. Il leur rappela les grâces que Dieu avait faites à Genève, les périls dont il l'avait tirée. D'autres périls pouvaient venir; Dieu l'en tirerait encore, mais à condition

qu'elle fût fidèle. A eux donc, magistrats, de lui donner l'exemple de la fidélité. Genève est un poste d'honneur; ceux qui le gardent pourraient-ils le « déshonorer? » Calvin, en terminant, les recommanda par une fervente prière à l'auteur de toute grâce, et « sur cela, dit Bzèe, les ayant priés en général et en particulier de lui pardonner tous ses défauts, il leur tendit la main. Je ne sais s'il eût pu advenir un plus triste spectacle à ces magistrats, qui le tenoient tous, et à bon droit, quant à sa charge, comme la bouche du Seigneur, et, quant à l'affection, comme leur propre père, comme aussi il en avoit connu et dressé une partie dès leur jeunesse. »

Le lendemain, il voulut voir les pasteurs, et la Compagnie se rendit aussi en corps chez lui. Il leur tint, nous dit son historien, un discours « dont la substance étoit qu'ils eussent à persévérer de bien faire leur devoir après sa mort, et qu'ils ne perdissent courage; que Dieu maintiendroit la ville et l'Église, bien quelles fussent menacées de plusieurs endroits; qu'ils fussent unis ensemble; qu'ils reconnussent combien ils sont obligés à cette Église de Genève, en laquelle Dieu les a appelés; que ceux qui la voudroient laisser pourroient bien par-dessus terre trouver des excuses, mais que Dieu ne se laisseroit point mo-

quer. » Il rappela, à cette occasion, son exil, son retour, les luttes de toute espèce qu'il lui avait fallu soutenir, et comment, enfin, il avait vu « la bénédiction de Dieu sur son labeur. » Que chacun donc « se fortifiât en sa vocation et à tenir bon ordre ; qu'on prît garde au peuple, pour le tenir toujours en l'obéissance de la doctrine; que ce seroit pour nous rendre bien coupables devant Dieu si les choses, étant avancées jusques ici, venoient après en désordre par notre négligence. » Il déclara ensuite, comme la veille aux magistrats, qu'il savait bien que la maladie l'avait quelquefois rendu chagrin, difficile, colère même ; qu'il en demandait pardon à Dieu d'abord, puis à ses frères ; « et finalement ajoute Bèze, il bailla la main à tous l'un après l'autre ; ce qui fut avec telle angoisse et amertume de cœur d'un chacun, que je ne saurois même me le ramentevoir sans une extrême tristesse. »

Il avait fait, peu de jours auparavant, son testament. Dans la première partie, il bénit Dieu de l'avoir appelé à connaître et à faire connaître l'Évangile, s'humiliant de n'avoir pas travaillé davantage ; dans la seconde, il distribue à ses neveux et nièces le produit approximatif de la vente de ses livres et de son mobilier, soit deux-cent-vingt-cinq écus, « tout le bien que Dieu m'a donné, dit-il, selon

que je l'ai pu taxer et estimer [1]. » Dix écus seront donnés au Collége ; dix à la bourse « des pauvres étrangers, » soit des réfugiés. Son frère Antoine est nommé exécuteur testamentaire avec Laurent de Normandie, son compatriote et vieil ami.

XXIII.

Un autre ami, le plus vieux de tous après Cordier, manquait auprès de son lit de mort : c'était Farel. Le 2 mai, Calvin reçoit une lettre où Farel lui annonce qu'il veut le revoir, qu'il va partir. Le revoir ! Farel a près de quatre-vingts ans, et lui, Calvin, va mourir ; ne peuvent-ils pas attendre de se revoir ailleurs ? Ainsi pense Calvin, et il dicte aussitôt le billet suivant : « Bien te soit, très-bon et cher frère, et, puisqu'il plaît à Dieu que tu demeures après moi, souviens-toi de notre constante union dont le fruit nous attend au ciel, comme elle a été profitable à l'Église de Dieu. Je ne veux pas que tu te fatigues pour moi. Je respire à grand'peine, et j'attends d'heure en heure que le souffle me manque. Mais c'est assez que je vive et meure en Christ,

[1] La vente monta à trois cents.

qui est gain pour les siens en la vie et en la mort. Encore une fois, adieu, toi et tous les frères tes collègues. » Mais Farel était déjà en route, et, poudreux, épuisé, car il était venu à pied depuis Neuchâtel, Calvin le vit entrer dans sa chambre. Que se dirent-ils ? On regrette que la gravité de l'histoire ne permette pas d'inventer quand les documents font défaut, car l'invention, ici, serait facile. Tout le bonheur que peuvent avoir deux vieux soldats à se rappeler ensemble leurs campagnes, on le voit briller dans les yeux de ces deux soldats de l'Évangile. Ils peuvent, l'un devant l'autre et tous les deux devant Dieu, dire comme l'apôtre : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Ils peuvent se féliciter l'un l'autre de ce qu'ils seront bientôt où il n'y a plus ni deuil, ni cri, ni travail, ni combat, comme ils seraient prêts à rentrer, si Dieu le voulait, dans la lice, dussent-ils y trouver plus d'agitations encore et une tout autre mort. Que d'amis communs ont disparu de la scène du monde ! Que d'ouvriers ont été dévorés par l'œuvre ! Mais le maître est celui qui peut, des pierres mêmes, se susciter des enfants et des aides. Qui donc oserait se croire nécessaire aux desseins du Seigneur ? Le plus grand ouvrier, s'il est chrétien, s'humiliera dans sa misère, et, le moment venu de s'endormir dans la tombe, il s'endormira sans regret, remet-

tant l'œuvre à qui la lui avait momentanément confiée. — Farel s'en alla consolé, raffermi, jaloux peut-être, pour la première fois, du voyageur de 1536.

Cependant la mort tardait encore. Le 19 mai, avant-veille de Pentecôte, allait ramener ce qu'on appelait *les censures*, instituées par lui. Les pasteurs se réunissaient, ce jour-là, pour s'admonester fraternellement, et prenaient ensuite, en commun, un modeste repas. Ce repas, Calvin voulut qu'on le préparât chez lui, et, l'heure venue, il se fit porter dans la salle. « Mes Frères, dit-il, je vous viens voir pour la dernière fois, car, hormis ce coup, je n'entrerai jamais à table. » Puis il fit la prière, non sans peine, et mangea quelque peu, « s'efforçant de nous réjouir, » dit Bèze. Mais, poursuit-il, « avant la fin du souper, il se fit remporter en sa chambre, qui étoit prochaine, disant ces mots avec une face la plus joyeuse qu'il pouvoit : Une paroi entre deux n'empêchera point que je ne sois conjoint d'esprit avec vous. » Mais il avait dit vrai. Il ne se remit plus à table, et ne se leva même plus. Le lit où il venait de rentrer allait être son lit de mort.

Les jours suivants ne furent, nous dit son ami, qu'une prière continuelle. Souvent il répétait ces mots du psaume : « Je me suis tû, Seigneur, parce que c'est toi qui l'as fait, » ou ces mots d'Ésaïe :

« Je gémissais comme la colombe. » Peu à peu, ses « prières et consolations assidues » furent « plutôt soupirs que paroles intelligibles, mais accompagnées d'un tel œil que le seul regard témoignoit de quelle foi et espérance il étoit muni. » Le 27 mai, « il sembla qu'il parloit plus fort et plus à son aise ; mais c'étoit un dernier effort de la nature. » Le soir, vers huit heures, il expira, et « voilà comme, en un même instant, ce jour-là, le soleil se coucha, et la plus grande lumière qui fût en ce monde pour l'Église de Dieu, fut retirée au ciel. »

XXIV

Et le lendemain, vers deux heures, un immense cortége de citoyens et d'étrangers l'accompagnait au cimetière. L'Église pleurait son chef, l'État son premier citoyen et son plus sûr protecteur après Dieu. Ses défauts, déjà effacés par sa gloire et par ses services, avaient achevé de disparaître dans cette auréole pure dont la mort entoure le front du chrétien, et volontiers tout ce peuple aurait gravé sur un monument magnifique les témoignages d'une admiration sans réserve, d'une reconnaissance et d'une vénération profondes. Mais il avait enjoint

que tout se fît « à la façon accoutumée, » et cette façon accoutumée, qui s'est maintenue à Genève presque jusqu'à nos jours, c'était qu'aucun monument ne s'élevât sur aucune tombe, quelque illustre que fût le mort. La terre seule couvrit donc le cercueil de Calvin, et il n'eut d'autre épitaphe officielle que cette demi-ligne écrite à côté de son nom sur le registre du Consistoire : « *Allé à Dieu le samedi* 27. » Ses os furent-ils plus longtemps laissés en paix que ceux des morts vulgaires ? On l'ignore. Il y a, en tout cas, plus de deux siècles que cette tombe est labourée et relabourée, comme les autres, par la pioche du fossoyeur, et il n'y a pas vingt ans qu'une petite pierre noire marque la place où Calvin reposa *peut-être*, car ce n'est qu'une tradition.

On a vu des étrangers s'indigner de cette petite pierre ; on en a vu aussi la contempler avec plus d'émotion que ne leur en eût fait éprouver un riche mausolée, même marquant authentiquement la place. Cet abandon de l'être périssable vous met en face de l'être pensant, vivant, immortel dans un autre monde, immortel déjà sur la terre par la profonde et ineffaçable trace que Dieu lui a donné d'y laisser. Vous le contemplez dans son œuvre ; vous le suivez à travers ces trois siècles qui l'ont vu si puissant sur tant d'esprits et sur tant d'âmes,

même dressées à le haïr ; vous comprenez, alors, que la cité créée à son image n'ait pas éprouvé plus que lui le besoin de marquer la place où reposeraient ses restes. Pour elle comme pour lui, l'esprit était tout et le corps rien. Calvin n'était pas mort ; Calvin allait simplement continuer, absent de corps, présent d'esprit, ce règne que le génie et la foi avaient fondé. Ainsi pensèrent, comme les Genevois, tous ceux qui peuplaient déjà son vaste empire, tous ceux qui allaient le peupler encore, et la mort, en faisant disparaître l'homme, ne fit que grandir le réformateur.

Mais l'homme, malgré ses fautes, n'en est pas moins resté un des plus beaux types de la foi, de la piété sérieuse, du dévouement et du courage. Au milieu des relâchements modernes, il n'est pas de figure dont la contemplation soit un plus utile enseignement, car il n'est aucun homme dont on ait dit avec plus de justice, selon la parole d'un apôtre : « *Il tint ferme comme s'il eût vu Celui qui est invisible.* »

FIN.

Saint-Denis. — Typographie de A. Moulin.

This book may be kept

FOURTEEN DAYS

from last date stamped below. A fine of TWO CENTS will be charged for each day the book is kept over time.

3 Ja '31			

